

ADT-DEP-EcoRes

MISSION D'ASSISTANCE A LA CONCEPTION DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR UNE DEMARCHE DE PROSPECTIVE TERRITORIALE

RAPPORT FINAL



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION ET NOTE METHODOLOGIQUE	3
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	3
1.2. COORDINATION ET PARTENAIRES DE LA MISSION	5
1.3. PARTICIPANTS	6
1.3.1. Participation des « Forces vives »	6
1.3.2. Participation de la population	6
1.4. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE GENERALE DU PROCESSUS AVEC LES « FORCES VIVES »	7
1.5. DEROULEMENT GENERAL DU PROCESSUS AVEC LE PANEL DE CITOYENS	10
1.6. COMMUNICATION	10
2. POUR CONTRIBUER A L'ELABORATION D'UNE VISION POUR LA RBC A L'HORIZON 2040	12
2.1. IDENTIFICATION DES « LIGNES DE FORCE » ET FORMULATION DE LA VISION SYNTHETIQUE	12
2.2. DES « LIGNES DE FORCE » AUX ELEMENTS DE VISION SYNTHETIQUES ET THEMATIQUES	
2.2.1. Attractivité	14
2.1.2. Habitabilité	16
2.2.3. Résilience	19
2.2.4. Diversité	21
3. POUR CONTRIBUER A L'ELABORATION D'UN PLAN OPERATIONNEL	23
3.1. Ateliers « Forces-vives »	23
3.1.1. Essor démographique	24
Les objectifs et les axes stratégiques	24
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.1.2. Economie	
Les objectifs et les axes stratégiques	
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.1.3. Environnement	
Les objectifs et les axes stratégiques Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.1.4. Cohésion sociale	
Les objectifs et les axes stratégiques	
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.1.5. International	
Les objectifs et les axes stratégiques	
Actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.1.6. Mobilité	69
Les objectifs et les axes stratégiques	69
Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs	
3.2. ATELIERS PANEL POPULATION	
3.2.1. Les étapes du panel population	
Etape 1 : Productions de la vision souhaitable pour le futur de la RBC	
Etape 2 : Détermination d'axes stratégiques	
Etape 3 : Production d'actions pour décliner les axes stratégiques	
Rencontre avec le Ministre-Président Charles Picqué	
Actions proposees	89
LISTE DES ANNEXES	92

1. Introduction et note méthodologique

1.1. Contexte et objectifs de la mission







Dès le début de la législature, le Gouvernement de la Région bruxelloise a exprimé sa volonté de modifier totalement le Plan Régional de Développement et d'ajouter à son intitulé le qualificatif « durable »¹.

Ce Plan Régional de Développement Durable (PRDD) devra actualiser le précédent plan et répondre aux nouveaux défis que rencontre la Région. Il devra par ailleurs situer la Région au sein de la zone métropolitaine dans une perspective de coopération avec les deux autres Régions.

Enfin, dans sa déclaration d'intention, le Gouvernement innove en demandant que le processus d'élaboration du nouveau plan intègre une approche participative et ce, dans un double objectif.

Il s'agissait d'une part d'impliquer les acteurs publics et privés qui seront directement concernés par la mise en œuvre du plan et qui, à ce titre, ont été invités à contribuer à son élaboration. Dès la soirée d'ouverture et tout au long du processus, il a été précisé et rappelé que l'objectif n'était pas d'écrire le PRDD mais bien d'apporter des éléments de réflexion et des idées concrètes qui serviraient à alimenter le travail du Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du PRDD. Ce message semble effectivement avoir été compris bien qu'il ait suscité quelques inquiétudes quant à l'utilisation qui serait faite des résultats du travail.

L'autre objectif était de mobiliser les « forces vives » régionales autour de l'élaboration de ce plan de manière à encourager une dynamique constructive et collaborative susceptible de faciliter la coopération entre les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan mais également de manière plus générale. A cet égard, les participants ont réagi de manières diverses, notamment en raison des contraintes de temps et d'organisation des ateliers. Globalement toutefois, les participants se sont prêtés au jeu avec beaucoup de dynamisme et dans un esprit positif qui s'est exprimé tant en atelier qu'au cours des échanges informels. Le taux de participation a été excellent tout au long du processus, de même que la qualité des débats.

En parallèle de la consultation des acteurs publics et privés, un travail participatif spécifique a été réalisé avec un panel de citoyens bruxellois consultés en tant que « experts du quotidien » sur différents thèmes proches de leurs préoccupations.

PRDD - Prospective - Rapport final - Avril 2012

¹ Voyez à cet égard la Déclaration d'intention de modification totale du PRD.

La consultation des acteurs régionaux et du panel de citoyens est intervenue après qu'ait été finalisée la rédaction d'un « Etat des lieux de la Région de Bruxelles-Capitales » par l'administration, travail collectif coordonné par l'Agence de Développement Territorial en étroite collaboration avec la Direction d'Etude et de Planification. Ce document stratégique est destiné à « piloter l'action publique » et à « aider à concrétiser la vision souhaitée et partagée par les forces vives de la Région »². Il a notamment permis d'identifier une partie des questions et enjeux sur lesquels les « forces vives » ont été amenées à travailler. Il constituera une base de travail importante pour la rédaction du futur PRDD.

La mission confiée au consortium de consultants (EcoRes, 21Solutions, Atanor, IGEAT et Aleaur) était d'aider à concevoir et d'opérationnaliser le processus participatif de consultation des acteurs régionaux et des citoyens. Le présent rapport fait la synthèse des résultats produits par les participants, en retire quelques éléments de lecture transversale et donne au lecteur les informations méthodologiques qui lui permettront de connaître la manière dont ils ont été produits, et qui, par conséquent, faciliteront leur utilisation dans le cadre de la rédaction du PRDD.

-

² Etat des lieux de la Région de Bruxelles-Capitale, page 9.

1.2. Coordination et partenaires de la mission

Outre la supervision sur projet assurée par le Comité d'accompagnement, la mission a été pilotée au quotidien par l'Agence de Développement Territorial-ADT (coordination et suivi opérationnel) et la Direction d'Etude et de Planification-DEP de l'AATL (suivi opérationnel et administration).



Le Comité d'accompagnement était composé de :

- Pierre Dejemeppe, chef adjoint du cabinet du Ministre-Président ;
- Benoît Périlleux, cabinet du ministre-Président, conseiller PRDD ;
- Dirk Van De Putte, directeur-adjoint de l'ADT;
- Ann Geets, Ministère de la RBC, AATL;
- Myriam Cassiers, Ministère de la RBC, AATL;
- Frédéric Raynaud, ADT;

Le consortium de consultants a accompagné le CA (dont l'ADT et la DEP font partie) dans la conception du processus et s'est chargé de sa mise en œuvre aux niveaux méthodologique, logistique et communicationnel. Il a fourni certains documents de travail servant à alimenter la réflexion en données objectives et a pris en charge l'animation de tous les ateliers ainsi que le traitement des résultats.

L'ADT et la DEP ont délégué des « personnes ressources » pour tous les ateliers, chargées d'être les experts thématiques, de préparer le travail en atelier et de rédiger les synthèses des ateliers.

Atelier	Personnes ressources de l'ADT	Personnes ressources de la DEP
Essor démographique	Annabelle Guérin	Marion Pourbaix
Economie	Annabelle Guérin	Monique Coppens
Environnement	Solange Verger Lise Nakhlé	Myriam Cassiers
Cohésion sociale	Geert te Boveldt	Christine Mirkes
International	Veronica Pezzuti	Monique Coppens
Mobilité	Solange Verger	Yves Van de Casteele
Forum population 1	Annabelle Guérin	Christine Mirkes
		Monique Coppens
Forum population 2	Geert te Boveldt	Myriam Cassiers
		Marion Pourbaix
Forum population 3	Veronica Pezzuti	Adeline Van Kerrebroek
		Yves Van de Casteele

1.3. Participants

1.3.1. Participation des « Forces vives »

La consultation des « Forces vives » s'est axée sur les 5 objectifs issus de la déclaration d'intention du Gouvernement qui ont été déclinés en 5 thématiques d'ateliers :

- 1. Gérer l'essor démographique
- 2. Une économie au service des bruxellois
- 3. Améliorer la qualité de l'environnement
- 4. Lutter contre la dualisation sociale
- 5. Asseoir l'internationalisation de la Région

Un 6^{ième} atelier intitulé « Mobilité dans le cadre de l'aménagement du territoire » a été créé lors de la phase des axes stratégiques pour répondre aux demandes des participants de consacrer spécifiquement un atelier à cette thématique.

Les acteurs bruxellois issus du secteur public, du secteur privé et de la société civile, du monde académique et les membres des Gouvernements des différentes entités fédérées ont été invités à participer aux ateliers sur base de leurs compétences dans les thématiques traitées. Au total, 269 personnes issues de 98 organismes différents, ont participé à au moins un atelier. Un total de 4409 heures de travail cumulées ont été prestés, soit 588 jours (voir annexe 1).

1.3.2. Participation de la population

Le travail en atelier avec la population bruxelloise a eu lieu via la consultation d'un panel d'une trentaine d'habitants. Ce panel a été recruté de manière à refléter la situation sociologique de la société bruxelloise, sur base d'une grille sociologique réalisée par l'IBSA et identifiant une répartition de critères

géographiques, démographiques et socio-économiques de la population bruxelloise (voir annexe 2). C'est la société Dedicated Research qui a été chargée du recrutement proprement dit, suivant une méthodologie mixte (recrutement téléphonique, recrutement en rue, via personnes relais, en boule de neige).

Au total, chacune des trois journées d'atelier a réuni une trentaine de bruxellois.

1.4. Déroulement et méthodologie générale du processus avec les « Forces vives »

La méthodologie générale choisie pour le travail avec les « Forces vives » de la Région comporte trois objectifs principaux :

- Vision: une contribution des participants à l'élaboration d'une vision, d'un futur souhaitable pour la Région bruxelloise et son aire métropolitaine à l'horizon 2040;
- 2. Axes stratégiques : sur base des éléments de vision ressortant de la première étape et de l'écart entre ce futur souhaitable et l'évolution attendue (BAU), l'identification d'axes et objectifs stratégiques à travailler d'ici à 2020 ;
- Actions: dans le cadre des axes et objectifs stratégiques identifiés, ainsi que des questions posées dans l'Etat des lieux, la proposition d'actions à mettre prioritairement en œuvre.

Le processus qui visait à atteindre ces objectifs s'est globalement déroulé de la manière suivante :

Type de réunion	date	durée	Détail /méthodologie	Output
Objectif 1 : Co	ntribution	à l'élabora	ation d'une vision pour	la Région
Plénière d'introduction	28 avril	une soirée	Introduction au processus, présentation des enjeux et de l'Etat des lieux	
Ateliers de définition des visions par thèmes	Du 29 avril au 9 mai	5 X une journée	Production d'éléments de vision thématiques sur base d'une déclinaison des thèmes en « sous- thèmes » Méthodologie : annexe 3	Synthèses (ADT/DEP) – Annexe 4
Phase intermédiaire	24 mai	1/2 jour	Préparation de la production d'une vision synthétique – Identification des « lignes de force » : 1. Polycentrisme 2. Compétitivité 3. Autonomie 4. Résilience 5. Habitabilité 6. Diversité	Scénarios (IGEAT) – Annexe 5
Ateliers de définition de la vision synthétique	7 juin	une journée	Travail sur les lignes de force en vue de l'élaboration d'une vision synthétique Méthodologie : annexe 3 Utilisation des discussions pour rédiger un document de synthèse	« Eléments de vision synthétique » (EcoRes) – Annexe 4
Objectif 2 : Id	entificatio	n d'axes et	objectifs stratégiques	
Plénière	20 juin	une soirée	Présentation: - éléments de vision synthétique produits - écart vision/BAU - introduction aux axes stratégiques	
Ateliers de définition des axes stratégique	Du 21 juin au 7 juillet	6 X une journée	Production d'axes stratégiques par thèmes sur base d'un tableau reprenant les éléments de vision et proposant des objectifs principaux pour le thème Méthodologie : annexe 3 Documents de travail : Diagnostic prospectif (IGEAT)) annexe 6 Tableau écart vision/BAU : annexe 7	Tableaux « axes stratégiques » qui sera complété par les actions – voir les cahiers thématiques du rapport

Objectif 3 : Propositions d'actions pour décliner les axes stratégiques				
Ateliers de définition des actions	Du 23 septembr e au 7 octobre	6 X une journée	Production de propositions d'actions par thème, sur base de fiches alimentant la réflexion et résultant d'un travail de préparation réalisé par l'ADT et la DEP. Méthodologie : annexe 3	Synthèses (ADT/DEP) – Annexe 5
Plénière finale	5 décembre	une soirée	Discours de clôture et évocation des résultats	

Les éléments et propositions ont généralement été dégagés et discutés en petits groupes, éventuellement enrichis par un ou deux tours de discussion puis présentés à l'ensemble des participants de l'atelier lors de séances plénières au cours desquelles des précisions ou modifications pouvaient être apportées sans toutefois qu'un réel débat soit matériellement possible.

Tous les résultats ont été collectés et synthétisés, parfois également reformulés. Ils ont été restructurés et intégrés à des tableaux thématiques présentés dans la troisième partie du rapport.

1.5. Déroulement général du processus avec le panel de citoyens

Type de réunion	date	durée	Détail /méthodologie
Etape 1 : Pro	ductions de	la visio	n souhaitable pour le futur de la RBC
Atelier introductif	10 septembre	une journée	 Présentations Introduction au PRDD Exercices pour interroger le quotidien des participants et identifier leurs préoccupation et priorités Premières collecte de propositions pour améliorer le quotidien des participants Méthodologie : annexe 8
			stratégiques sur le thème de la sécurité
et du sentim Atelier sur le thème de la sécurité et du sentiment d'insécurité	17 septembre	une journée	 Exercice pour déconstruire les représentations Exercice pour interroger le vécu des participants Présentation pour discerner insécurité et sentiment d'insécurité Forum ouvert sur des pistes d'actions pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité Méthodologie : annexe 8
Etape 3 : Pro	duction d'a	ctions po	our décliner les axes stratégiques
Atelier sur le thème de l'augmentatio n de la densité du logement et sur la qualité de vie	22 octobre	une journée	 Présentation de la situation et des perspectives bruxelloises en termes de densité et de logement Production de pistes d'action pour augmenter la densité du logement Réaction et enrichissement des propositions des acteurs régionaux pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans une ville densifiée Méthodologie : annexe 8
Plénière finale	5 décembre	une soirée	Discours de clôture et évocation des résultats

1.6. Communication

Pour communiquer sur le projet et mettre à disposition l'information nécessaire aux participants, un site Internet bilingue a été crée (www.bruxellesplus10.be et www.bruxellesplus10.be et www.bruxellesplus10.be). Il est présenté en annexe (annexe 10).

Le site a permis de diffuser au grand public les informations sur le prochain PRDD, son processus d'élaboration, les différents acteurs qui travaillent à son élaboration, son contexte règlementaire, etc. De nombreux documents, photos et images du projet y sont diffusés et téléchargeables.

Le site offre la possibilité aux internautes qui le souhaitent de poser leurs questions sur le PRDD en remplissant un formulaire en ligne.

Par ailleurs, un espace sécurisé a été mis à disposition des participants aux ateliers leur permettant de disposer de toutes les informations pratiques (horaires), des comptes-rendus des ateliers et des photos, ainsi que de s'inscrire aux ateliers.

Trois capsules vidéo ont été réalisées pour rendre compte du processus participatif, à savoir : le lancement de la consultation des forces vives, le travail de contribution à l'élaboration d'une vision et la consultation des Bruxellois via le panel.

2. Pour contribuer à l'élaboration d'une vision pour la RBC à l'horizon 2040







2.1. Identification des « lignes de force » et formulation de la vision synthétique

A l'issue de la phase « vision », la contribution des acteurs participant à l'élaboration d'une vision synthétique pour la Région bruxelloise a pu être résumée de la façon suivante :

En 2040, nous souhaitons une aire métropolitaine bruxelloise **durable** qui aura réussi à **concilier** une **attractivité** forte à tous les niveaux (économique, résidentielle, culturelle,...) tout en maintenant l'**habitabilité** et la qualité de vie sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de la **diversité** de ses habitants et ce, dans le cadre d'un système **résilient** et **durable**.

Cette formulation renvoie directement à quatre lignes de force travaillées par les participants sur base d'un document synthétique soumis aux discussions et intitulé « *Pour une lecture transversale des éléments de vision* » (annexe 12 - voyez l'annexe 4 pour le compte-rendu des discussions) :

- Attractivité
- Habitabilité
- Résilience
- Diversité

La réalisation de ces quatre éléments de vision - développés ci-dessous - doit permettre de garantir le développement de l'aire métropolitaine, la **durabilité** de ce développement étant considérée comme une condition de mise en œuvre de chaque élément et une résultante transversale.

Par ailleurs, dès l'étape de contribution à l'élaboration de la vision – et très explicitement lors du travail transversal, les participants ont mentionné à diverses reprises une série de conditions ou d'outils qui sont ressortis comme devant impérativement être mis en œuvre au niveau opérationnel pour permettre d'atteindre la vision souhaitée pour la Région.

Sans être exhaustives, ces conditions correspondent à des choix transversaux qui concernent toutes les thématiques. Elles font l'objet d'un nombre important de propositions d'axes stratégiques et d'actions.

Il s'agit de :

- L'enseignement, la formation et l'information
- La cohésion sociale et la lutte contre la dualisation
- Le renforcement du rôle de l'autorité publique et de la gouvernance, ainsi que la maîtrise de la fiscalité
- La maîtrise du foncier
- Le polycentrisme
- L'enseignement, la formation et l'information : l'éducation, la formation et l'information sont perçues comme des conditions sine qua non de la réalisation de la vision synthétique à tous les égards.
- La cohésion sociale et la lutte contre la dualisation: la réduction des écarts de développement et de revenus constitue à la fois un défi majeur pour l'aire métropolitaine et un moyen de contribuer à chaque élément la vision synthétique énoncée ci-dessus.
- Le renforcement du rôle de l'autorité publique et de la gouvernance, ainsi que la maîtrise de la fiscalité: les participants insistent sur le rôle majeur que l'autorité publique devrait jouer dans les stratégies à mettre en œuvre pour chaque élément de la vision synthétique. L'importance du rôle de l'autorité publique va de pair avec celle d'une meilleure gouvernance et d'une coopération accrue entre les entités fédérées. L'idée de résilience devrait notamment être intégrée dans la manière de concevoir et d'adapter les politiques. La fiscalité devrait permettre de percevoir les contributions de tous les utilisateurs
- La maîtrise du foncier: la nécessité d'assurer une plus grande maîtrise publique sur le foncier est évoquée par la grande majorité des participants. Elle doit permettre de mener les politiques nécessaires tant pour garantir l'habitabilité (logement sociaux ou moyens, accueil de la petite enfance et enseignement, espaces verts, etc.), que pour favoriser l'attractivité, notamment économique (intégration de l'activité économique dans la ville) et pour promouvoir la mixité socioculturelle (espaces publics, services et équipements de qualité accessibles par tous et partout).
- Le polycentrisme : le polycentrisme organise l'espace aux différentes échelles du territoire (aire métropolitaine, région, quartiers).

Cette notion a fait l'objet de débats spécifiques. Il a été appréhendé à **deux échelles** principales qui recouvrent des réalités en ambitions différentes.

- 1. Le polycentrisme « de proximité » se réfère à une échelle qui se situerait entre le quartier et la commune. Il s'agit d'un polycentrisme de multifonctionnalité, adapté aux spécificités des quartiers, et qui doit permettre de renforcer l'habitabilité de la ville en rapprochant le citoyen, le consommateur et le travailleur des équipements, services et acteurs économiques qui les intéressent.
- 2. Le polycentrisme « métropolitain » vise davantage la spécialisation et la mise en réseau de quelques pôles situés à travers l'aire métropolitaine en vue d'accroître son attractivité. Il concerne des pôles de natures différentes (économiques, universitaires, culturels, touristiques,

administratifs, etc) pour le développement desquels il conviendrait d'établir des priorités.

Par ailleurs, les participants **conditionnent** l'intérêt du polycentrisme à la prise en considération des réflexions suivantes :

- Le polycentrisme ne peut produire ses effets positifs que s'il s'accompagne d'une accessibilité accrue (mobilité) et du développement des réseaux (communication notamment).
- Le développement de la Région doit avoir lieu dans une logique de collaboration avec les autres Régions (réseau, accessibilité, complémentarité, coopération).
- Le polycentrisme doit s'envisager en tenant compte du développement historique de la ville (ville mosaïque ayant englobé progressivement les anciens villages)
- Le polycentrisme doit servir l'objectif d'amélioration de la gouvernance (principe de subsidiarité, efficacité des politiques)
- La question de l'échelle est fondamentale. A cet égard, les participants interrogent la pertinence du découpage communal actuel (échelle trop grande pour le polycentrisme « de proximité », trop petite pour le polycentrisme « métropolitain »)

2.2. Des « lignes de force » aux éléments de vision synthétiques et thématiques

2.2.1. Attractivité

La ligne de force « attractivité » est ressortie des discussions relatives à la compétitivité. Bien que le besoin de compétitivité de la Région n'ait pas été écarté, les participants ont majoritairement préféré aborder la recherche de compétitivité au travers du **renforcement de l'attractivité de la Région**.

L'attractivité évoquée par les participants est vue de manière globale et recouvre dès lors, outre l'attractivité économique, les dimensions de qualité de vie, d'offre culturelle, de convivialité, etc.

Trois **conditions** fondamentales émergent pour accroître l'attractivité et la compétitivité de la Région :

- l'amélioration de l'enseignement et de la formation
- le renforcement de la maîtrise du foncier par les pouvoirs publics afin de donner plus d'espace aux activités économiques que l'on souhaite développer;
- le renforcement de la coopération entre la Région bruxelloise et son aire métropolitaine

En tant qu'élément de vision, l'attractivité vise la capacité de l'aire métropolitaine à se positionner stratégiquement face aux mutations permanentes que vivent les territoires, c'est-à-dire la capacité à créer des nouvelles activités tout en valorisant les ressources locales. L'attractivité est associée au « rayonnement » de l'aire métropolitaine aux différentes échelles (nationale, européenne et mondiale). Elle s'exprime en termes d'innovations (technologiques, scientifiques, sociales, culturelles), clés du développement économique et social, mais aussi en termes de

compétitivité (qualité des services et du cadre de vie, du logement et des équipements, des emplois, des relations sociales, etc.).

Il s'agit également de créer un système de gouvernance où les relations entre les villes s'inscrivent dans une logique de complémentarité et d'échange, où la multi-culturalité, le multilinguisme, l'émancipation citoyenne et la qualité de vie sont des valeurs primordiales dans les réseaux internationaux.

Bien que constituant un élément de vision transversal, l'attractivité associée au rayonnement présente une dominante économique.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques³ :

• Essor démographique :

 La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en respectant un niveau satisfaisant d'habitabilité.

• Economie et emploi :

- L'aire métropolitaine développe des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles autour des domaines suivants : logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven).
- Les activités productives restent présentes dans l'aire métropolitaine afin de diversifier le tissu économique et l'emploi, de répondre et de développer une économie des « circuits courts ».
- o Les secteurs financiers et institutionnels restent forts.
- L'accent est mis sur la R&D, l'économie de la connaissance, l'économie « verte », les technologies de l'information et de la communication (eéconomie) et les activités culturelles et créatives (mode, design,...).
- L'emploi est de qualité (emploi durable, indéterminé, bonnes conditions de travail, marché transitionnel où la flexibilité est choisie et non subie,...) et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Environnement :

- Le bâti tertiaire consomme peu d'énergie. Les coûts sont maîtrisés.
- Un environnement de qualité (pollutions limitées, espaces verts...) permet d'attirer de nouvelles activités productives.

Mobilité

L'espace public et l'implantation des entreprises, équipements, services et autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins en flux de marchandises et à répondre à 70% de ses besoins par la voie d'eau, le train, le vélo ou le tram-cargo et au reste des besoins par des modes de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans un cadre qui limite les nuisances et la congestion (itinéraire, horaires, etc.).

³ En ce qui concerne l'attractivité de l'aire métropolitaine à l'égard des individus, celle-ci est principalement garantie par l'habitabilité de l'aire métropolitaine déclinée ci-dessus dans les six thématiques. Ci-dessous, nous traitons surtout de l'attractivité à l'égard des organisations (entreprises, associations, organismes publics et para-publics...).

 L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les réseaux intra-métropolitains. Le train et l'accès aux gares sont privilégiés. Les quartiers des gares deviennent des lieux urbains de qualité.

• Cohésion sociale :

- L'aire métropolitaine s'organise autour d'une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses.
- Sont promues les initiatives ambitieuses, l'entreprenariat, la production culturelle de dimension locale ou internationale et la participation citoyenne.

International :

- L'aire métropolitaine est une métropole internationale avec une dynamique propre. La multi-culturalité est un de ses atouts, avec son histoire et son patrimoine, son expérience de Capitale Européenne, son positionnement géographique, la diversité de sa population.
- Les institutions européennes sont installées durablement à Bruxelles et intégrées au tissu urbain. Bruxelles met en valeur la présence d'organisations internationales autres que celles liées à l'Union européenne.
- Les activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et à la formation sont les activités majeures de l'aire métropolitaine.
- L'accueil d'événements internationaux (rencontres, congrès, foires, etc.)
 est une activité majeure dans l'aire métropolitaine.

2.1.2. Habitabilité

La pertinence de la ligne de force « habitabilité » en tant qu'objectif à poursuivre pour l'avenir de la Région n'a pas été remise en question par les participants. Ceux-ci ont plutôt été interrogés sur les implications de cet objectif pour le développement futur de la Région dans le cadre de l'essor démographique attendu.

La recherche d'un haut degré d'habitabilité dans une région en plein essor démographique implique en effet :

- de limiter l'impact de l'augmentation de la densité sur la qualité de vie. A cet égard, les participants proposent de travailler à l'optimalisation de l'utilisation de l'espace, au renforcement de l'accessibilité et de la proximité des fonctions et à la répartition de l'essor démographique sur l'entièreté de l'aire métropolitaine.
- de maintenir, voire d'augmenter la quantité des espaces verts. Les participants évoquent le développement d'un maillage vert et bleu continu (échelle de proximité) qui épouserait la morphologie de la Région et serait constitué d'une grande variété d'espaces verdurisés (parcs, voiries, espaces publics, espaces privés, façades, toitures, etc.) dont une série d'espaces verts d'intérêt régional (échelle régionale).
- de gérer les besoins en mobilité. Bien que les modalités et l'ampleur de l'objectif fassent débat, un consensus existe quant à la nécessité de réduire drastiquement la place de la voiture en ville (jusqu'à 90%). Cette réduction passe par une amélioration considérable de l'offre alternative de transports

(collectif ou non), une certaine relocalisation de l'économie et la maîtrise des besoins en mobilité.

- d'identifier les conditions de coexistence entre les activités économiques et les fonctions liées à l'habitat. A cet égard, un travail important semble devoir être réalisé pour définir des catégories d'activités qui tiennent compte de l'évolution des techniques et technologies en termes d'impact sur l'habitabilité, et qui peuvent utilement être utilisées pour la planification des zones. Cette planification doit être réalisée en référence à la compatibilité des activités avec l'habitat et à l'utilité des activités pour le développement de la Région. De l'avis des participants, la fonction économique est la fonction faible principale à protéger. Enfin, les participants identifient trois conditions qui doivent contribuer à la coexistence de l'économie et des fonctions liées à l'habitat :
 - le renforcement de l'enseignement et de la formation qui doivent notamment permettre de faire le lien entre les habitants et l'économie;
 - une plus grande maîtrise du foncier qui permet de lutter contre la concurrence des fonctions et la spéculation;
 - le développement d'outils prospectifs afin d'évaluer l'impact de la désindustrialisation et d'identifier les besoins et opportunités en matière d'activités économiques de manière à adapter la planification

En tant qu'élément de vision, l'habitabilité et la qualité de vie visent à rassembler toutes les conditions favorables à un développement urbain durable, à l'échelle des quartiers comme à l'échelle métropolitaine. Elle doit garantir une bonne qualité de vie pour les habitants en termes de bâti, d'équilibre entre les fonctions, d'accès au logement, de diversité des services et des équipements, d'emplois adaptés aux besoins des Bruxellois et d'espaces publics, le tout en tenant compte des besoins quantitatifs et qualitatifs des destinataires. Elle vise également la capacité d'intégrer les différences culturelles et sociales.

Bien que constituant un élément de vision transversal, l'habitabilité présente une dominante sociale.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques :

Essor démographique :

- La compacité du bâti permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant les espaces verts et d'autres espaces publics ouverts en améliorant leur accessibilité et en optimisant leur utilisation.
- Les logements sont accessibles (notamment financièrement), en qualité et quantité suffisante. 20% du parc de logement est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables.
- Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant et sont de bonne qualité. Ils se développent à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et services de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.
- L'accès aux crèches (0 à 3 ans) est garanti pour 100% des parents qui le souhaitent. La garde des enfants avant et après l'école est assurée pour tous dans de bonnes conditions.

• Economie et emploi :

- L'activité de l'économie endogène est soutenue. Elle est intégrée au tissu urbain et propose des commerces de proximité (50% de l'approvisionnement), l'artisanat et les services techniques ou technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville, des activités récréatives et des services aux entreprises et aux personnes. Elle fournit de l'emploi de qualité, qualifié ou non, pour les Bruxellois.
- L'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance est abondante et variée.
- L'économie de la fonctionnalité (activité qui consiste à faire payer un service ou l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même) se développe.
 Elle génère de l'emploi non délocalisable et l'émergence de modes collectifs d'usage des biens et services qui renforcent les échanges sociaux.
- Le bruit et les autres nuisances générées par l'activité économique sont réduits (max 50dBa). Le cas échéant, certaines activités incompatibles avec la fonction d'habitat mais que l'on souhaite maintenir en ville sont implantées dans des zones spécifiques.

• Environnement:

- Dans les zones urbanisées, les espaces verts (27 m²/hab.) se déploient à deux échelles. D'un part, un maillage vert et bleu continu, ainsi que la verdurisation de nouvelles surfaces, offrent aux habitants des espaces naturels et récréatifs de proximité (espaces verts publics à moins de 400 mètres du domicile dans les quartiers denses). A cette échelle de quartier, les espaces verts privés jouent un rôle à préciser (jouissance « visuelle », accessibilité, biodiversité,...). D'autre part, les grands espaces verts régionaux sont préservés et facilement accessibles en transports en commun. Une certaine forme de biodiversité est réintroduite en ville en accord avec les fonctions urbaines. Les réseaux verts et bleus constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires. Ils s'accordent avec la géographie de l'aire métropolitaine.
- Les bâtiments sont rénovés ou construits sur base des meilleures pratiques écologiques et énergétiques disponibles.
- Les pollutions (air, eau, sols) sont réduites dans des objectifs de santé publique et de bien-être collectif.

Mobilité :

- L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins, pour les zones les plus densément urbanisées, par des moyens de transports collectifs (50%) ou actifs (40%), ou, minoritairement, par des modes de transport individuels peu encombrants et peu polluants (10%). De ce fait, l'espace public est largement libéré des véhicules individuels en circulation ou en stationnement. Le transfert modal concerne également les navetteurs, réduisant également les flux motorisés individuels à 10% en ce qui les concernent
- Les transports en communs répondent aux attentes quantitatives et qualitatives des usagers. Ils sont peu coûteux. L'efficacité du réseau est évaluée selon la norme « 5-5-5 ». (un moyen de transport en commun à moins de 5 min à pied de chaque habitation; un temps d'attente maximum de 5 min; un temps de parcours de 5 min à pied entre l'arrêt et

le point de destination et une attente maximale de 5 min en cas de correspondance).

• Cohésion sociale :

- L'accès physique et financier à un logement adapté de qualité, ainsi qu'aux équipements, services, espaces publics, activités culturelles et de loisir, est garanti pour tous les habitants.
- Les espaces publics sont des lieux de rencontres et d'échanges qui contribuent à la qualité du « vivre ensemble ».
- La mixité socio-économique des quartiers est encouragée sans pour autant gommer leurs spécificités.
- o Les citoyens participent à la vie collective.

International:

- Les résidents « vivent » positivement la présence des institutions et des organisations internationales et vice-versa.
- La vitalité démocratique, économique, culturelle et environnementale fait de Bruxelles une ville européenne exemplaire sur le plan du « vivre ensemble ». Les dimensions internationales de l'aire métropolitaine génèrent des retombées économiques au niveau local.

2.2.3. Résilience

Le débat de cet atelier n'a pas spécifiquement porté sur la pertinence de souhaiter une aire métropolitaine plus résiliente mais plutôt sur la manière de générer cette résilience et son impact sur les politiques sociales et environnementales. La capacité de résilience est fortement liée à la durabilité du développement souhaité par les participants.

Pour les participants, la capacité de résilience de la Région est à chercher non dans la réduction de ses interconnexions ou interdépendances avec l'extérieur – ce qui reviendrait à prôner une plus grande autonomie de la Région – mais plutôt dans une meilleure gestion de ces interconnexions ou interdépendances. L'aire métropolitaine est elle-même un réseau. Elle est en outre connectée au reste du monde. Toutes ces interconnexions ou interdépendance doivent être gérées :

- par une autorité publique qui joue un rôle central et doit garantir la cohérence des politiques transversales ;
- avec efficience et souplesse au niveau institutionnel ;
- dans une logique de coopération et de complémentarité;
- en tirant profit de la diversité des interconnexions qui contribue à la résilience du système;
- de manière à bénéficier à l'aire métropolitaine, notamment pour ce qui concerne les liens avec l'UE et les autres Régions ou villes du pays.

En outre, si l'autonomie n'a pas été retenue comme une ligne de force à développer, les participants précisent que :

- certaines dépendances peuvent être réduites en misant sur les capacités d'action locales (par exemple via la réduction de la consommation d'énergie, la maîtrise des besoins de mobilité, le développement des filières commerciales locales, etc).
- l'autonomie politique de la Région bruxelloise doit être renforcée, notamment pour permettre une meilleure gestion des interdépendances.

La recherche d'une capacité de résilience accrue doit mener à adapter les infrastructures urbaines aux perspectives environnementales, notamment le changement climatique et la raréfaction des carburants fossiles dans le cadre d'une évolution des mentalités et d'une nouvelle forme de gouvernance.

La résilience du système devrait également se manifester dans une capacité à maintenir une solidarité forte et un projet ambitieux de répartition sociale. Cela passe notamment par :

- une augmentation de l'accès à la formation et à l'emploi via notamment un renforcement accru de la synergie entre ces deux secteurs
- la cohérence des politiques menées dans le réseau métropolitain
- le développement de réseaux alternatifs d'échanges qui misent sur le fait de générer des bénéfices pour chacun des acteurs (échanges de services par exemple).

En tant qu'élément de vision, la résilience du système est intimement liée à la durabilité de celui-ci et vise sa capacité à absorber les chocs et à se remettre d'une perturbation, non pas en résistant aux changements ni en revenant au même état qu'avant la perturbation, mais bien en intégrant des transformations, en évoluant. La résilience peut concerner des perturbations d'ordre environnemental, mais également social ou économique. A beaucoup d'égards, les participants associent résilience et interdépendance ou interconnexion dans la mesure où les liens d'interdépendance (particulièrement développés dans un contexte de ville à forte densité et diversité) favorisent la capacité de résilience de cette ville.

Bien que constituant un élément de vision transversal, la résilience présente une dominante environnementale.

Elle est déclinée par les six ateliers au travers de nombreux éléments de vision thématiques :

• Essor démographique :

- Le bâti est rénové (au moins 50%) et peu consommateur d'énergie (- 70% pour le logement rénové, et respect des standards les plus élevés du moment au moins 0 énergie pour les bâtiments neufs).
- L'aire métropolitaine s'organise en un réseau de centres multifonctionnels inter-connectés (polycentrisme).

• Economie et emploi :

- L'économie se développe dans une logique de complémentarité et de réseaux.
- L'économie est durable et performante (« eco-efficiency » produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Les critères de durabilité concernent 100% des activités économiques.
- Les flux de matières et d'énergies sont gérés dans une logique d'économie circulaire (zéro rejet), notamment concernant la gestion des déchets et des pollutions.
- L'économie de la fonctionnalité se développe, ainsi que les secteurs du recyclage et de la réparation.

•

PRDD - Prospective - Rapport final - Avril 2012

• Environnement:

- Les habitants sont conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et sur les ressources. Ils réduisent leur empreinte écologique à 1,2 ha/hab. Ils consomment de manière privilégiée des produits et de l'énergie renouvelable issus du territoire bruxellois, d'installations bruxelloises situées hors de la Région (éolienne « bruxelloises en mer du Nord) ou des territoires environnants (en fonction du produit : périphérie bruxelloise, Belgique, Europe).
- L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain adapté à une ville éco-responsable.
- Les énergies renouvelables sont considérablement développées. Elles fournissent 100% de la consommation d'électricité. La production d'énergie est décentralisée (production via un réseau d'installations décentralisées, voire individuelles).
- Les sources d'énergie sont diversifiées.
- o L'espace public est désimperméabilisé ou déminéralisé (- 50 à 70%).
- L'eau est gérée tout au long de son cycle de manière à en assurer la disponibilité, la consommation rationnelle et la qualité tant pour le consommateur que pour le milieu de rejet éventuel.
- Les biens communs l'eau notamment sont gérés par l'autorité publique.

Mobilité :

 L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de mobilité de tous les acteurs.

Cohésion sociale :

- La solidarité est un des piliers de la société métropolitaine et un outil de lutte contre la pauvreté.
- Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine. La société vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend à mettre tous les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine.

• International:

- o La dimension internationale est un acquis et un moteur de Bruxelles.
- La dimension internationale se décline de différentes manières en termes d'institutions et de fonctions (Union européenne, institutions, tourisme, culture, etc.) et de résidents.

2.2.4. Diversité

La diversité prônée par les participants implique de respecter et de mettre en valeur les différences, en particulier, mais pas uniquement, les différences sociales, culturelles et linguistiques. Elle ne s'assimile pas à la mixité qui, pour les participants, ne peut pas être décrétée artificiellement et n'est pas forcément à promouvoir en toutes circonstances.

Au niveau résidentiel en particulier, la mixité n'est pas une fin en soi. Par contre, on devrait rendre possible l'accès pour tous à tous les quartiers. On devrait également garantir pour tous l'accès à des équipements collectifs et à des écoles de qualité égale en considérant que ce sont des lieux de rencontres et d'échanges qui

favorisent la mixité. Ces objectifs impliquent une fois de plus d'accroître la maîtrise du public sur le foncier.

La diversité de langues et de culture est considérée comme un atout pour autant que, au-delà du respect des différences, elle s'accompagne du partage d'une langue et d'un socle de valeurs communes. Cet « atout » est difficile à décrire mais la diversité culturelle et linguistique semble pouvoir contribuer à :

- réduire le repli sur soi, la communautarisation et les risques de ghetto ;
- créer de la richesse culturelle et économique ;
- accroître les solidarités ;
- promouvoir l'ouverture, la paix sociale, l'éducation et le progrès
- renforcer la résilience des systèmes (sociaux notamment)

Enfin, pour que la diversité s'intègre au fonctionnement de la société bruxelloise étendue à l'aire métropolitaine, il conviendrait notamment de rencontrer les conditions suivantes :

- donner à l'enseignement les moyens de jouer son rôle dans l'intégration de cette diversité ;
- renforcer les solidarités entre la Région bruxelloise et les autres entités fédérées, entre les communes, et entre la Région bruxelloise et les institutions internationales.

En tant qu'élément de vision, le modèle de diversité (culturelle, socio-économique, etc.) souhaité par les participants vise à éviter tant le repli sur soi que l'homogénéisation. Il est fondé sur des valeurs d'accueil, d'équité sociale et de respect des valeurs de chacun. Dans la perception des participants, la diversité et la mixité ne sont pas décrétées mais encouragées par l'accessibilité à des lieux d'échanges et des espaces publics ouverts à tous mais aussi par une égalité des chances en matière d'emploi, d'enseignement, d'accès aux services et biens d'intérêt général (culture, logement, formation, énergie...).

La recherche et la valorisation de la diversité se retrouvent dans de nombreux éléments de vison thématiques :

• Essor démographique :

- A l'échelle du quartier, la diversité de la population est respectée. La mixité qui ne peut être imposée, est encouragée par les pouvoirs publics afin d'éviter des phénomènes de « ghettoïsation ».
- Une égalité d'accès et de qualité des espaces publics et des écoles sur l'ensemble du territoire bruxellois permet une certaine mixité sociale et favorisent les échanges entre groupes sociaux et culturels.

• Economie et emploi :

- Les discriminations à l'embauche sont supprimées.
- Le travail, quel que soit le statut sous lequel il est réalisé (bénévolat, temps partiel,...) est reconnu; le travail au noir est réintégré dans la mesure du possible dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes.
- Les inégalités entre travailleurs, notamment celles liées à la nationalité ou au statut, sont réduites.
- o L'économie crée de l'emploi pour les personnes peu qualifiées.
- 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire dans le cadre d'un enseignement performant et de qualité.

- L'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences adaptées au marché du travail et certifiées.
- o Le multilinguisme est généralisé.

• <u>Environnement</u>:

 Toutes les mesures environnementales sont évaluées sous l'angle de leurs impacts sociaux. Le cas échéant, des mesures d'accompagnement adéquates sont adoptées.

Mobilité :

 Les transports en commun répondent aux attentes diverses des utilisateurs, y compris l'accessibilité aux espaces verts et équipements récréatifs en soirée et le weekend, sur base des besoins spécifiques de ces utilisateurs.

Cohésion sociale :

- L'enseignement est un vecteur de cohésion sociale. Il permet l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Il facilite le partage de valeurs communes. Il développe les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté.
- Les productions culturelles sont à l'image de la diversité sociale et culturelle bruxelloise.
- Toutes les diversités sont reconnues et valorisées et des règles sont présentes pour garantir l'harmonie du « vivre ensemble ».

• International:

- Les spécificités de l'aire métropolitaine en matière de diversité, de multilinguisme et d'ouverture culturelle sont partagées et échangées avec le reste du monde.
- La composition diversifiée de Bruxelles est reconnue et les pouvoirs publics se donnent les moyens pour la vivre harmonieusement. Les différences sont mises en avant, et on en encourage l'interaction.

3. Pour contribuer à l'élaboration d'un plan opérationnel

3.1. Ateliers « Forces-vives »

Il est à noter que cette partie de la production des participants n'a pas toujours fait l'objet de consensus ; il s'agit plus d'une boite à outil ou encore d'une liste d'enjeux, axes stratégiques et actions dont la Région bruxelloise peut s'inspirer pour son développement durable.

Ces enjeux ont été précisés puis déclinés en une série d'objectifs, d'axes et de sousaxes stratégiques par les forces-vives, lors de la seconde phase des ateliers prospectifs. Les enjeux, objectifs stratégiques et propositions d'axes sont présentés ci-dessous par thématique : chaque enjeu est suivit des objectifs et des axes stratégiques lui correspondant.

3.1.1. Essor démographique

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Densification et optimisation de l'espace

L'optimisation de l'utilisation de l'espace permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant les espaces publics, en améliorant leur accessibilité et en optimisant leur utilisation.

Objectifs

Optimiser l'occupation du sol: agencer de manière optimale les différentes fonctions (logement, activités éco, espace public, etc.) sur tout le territoire

- Promouvoir la ville des distances courtes : équilibre des fonctions à l'échelle du quartier
- Utiliser les espaces existants (versus bâti inoccupé)

De manière quantitative :

- 1) Augmenter la densité
- Définir les modalités de la densification

De manière qualitative :

- 1) Préserver et diversifier les espaces verts
- Préserver et diversifier les espaces verts privés visuellement accessibles (toits, intérieurs d'ilots, rues, etc.)
- Préserver et diversifier les espaces verts publics physiquement accessibles
- Développer le maillage vert et bleu
- 2) Augmenter la qualité et optimiser l'utilisation des espaces publics et verts
- Assurer la convivialité dans les espaces publics
- Assurer l'entretien, la propreté, l'éclairage, le confort et la sécurité des espaces publics

Production de logements

Les logements sont accessibles à tous (notamment financièrement) en quantité et qualité suffisantes.

Objectifs

Augmenter la quantité de logements à caractère social: minimum 20% du parc (consensus fort) en évitant la concentration

- Définir le "logement à caractère social": déterminer si ce type de logement découle du montant du loyer ou du revenu de l'occupant (le logement à caractère social concerne-t-il le logement acquisitif également ou uniquement le logement locatif?)
- Augmenter la maîtrise foncière publique sur le long terme
- Augmenter l'opérationnalité des opérateurs publics "traditionnels" (consensus fort)
- Faire contribuer le privé dans la production de logements à caractère social
- Se concerter/négocier avec la périphérie (hors RBC) en vue d'une répartition équilibrée des logements à caractères sociaux entre la RBC et le reste de l'aire métropolitaine

Garantir l'accessibilité financière du logement sur le marché privé

- Augmenter le rôle et les moyens attribués aux AIS
- Agir sur les loyers
- Agir sur les revenus
- Agir sur les aides publiques à l'acquisition (SDRB, Fonds du logement)

Augmenter la quantité de logements

- Utiliser les espaces disponibles
- Lever les obstacles à la création (encadrée) de nouvelles unités de logements dans les logements existants (quand départ des enfants par exemple)
- Lier la production de bureaux à la production de logements

Augmenter la qualité des logements

- Amener les logements du parc privé à un niveau minimum de confort, d'isolation et de performance énergétique

Diversifier l'offre de logement et augmenter leur adaptabilité

- Favoriser les formes alternatives de logements: logement kangourou, habitat groupé ou communautaire, cohabitation, colocation
- Favoriser les formes alternatives d'accès au logement (ex: emphytéose)

Production d'équipements collectifs et de services

Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant, sont de bonne qualité et accessibles à tous. Ils se développent à l'échelle du quartier en ce qui concerne les équipements et service de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.

Objectifs:

- 1) Offrir des équipements collectifs et services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante.
- 2) Offrir des équipements collectifs et services aux personnes de proximité dans chaque quartier (crèche, écoles fondamentales, services sociaux, de santé, sport, culture, aires de jeux, socioculturel de proximité et police)
 - Planifier l'implantation des équipements collectifs et des services pour créer un maillage (distance variable en fonction de l'équipement) et assurer une bonne accessibilité

- Produire des équipements: créer les équipements manquant en fonction des besoins et des priorités
- Assurer une accessibilité, notamment financière, pour tous sans logique de rentabilité
- Gérer les équipements: assurer la cohérence entre la production et la gestion des équipements

Mixité fonctionnelle et habitabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux.

Objectifs:

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités économiques

Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanisme

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Implanter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (excentrale à béton, boulangerie industrielle, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Energie et rénovation énergétique

La consommation et la production d'énergie polluante (notamment au niveau des émissions de CO2) est réduite au minimum.

Objectif:

Réduire drastiquement la consommation et la production énergétique polluante : -20% pour la consommation ; -20% d'émission de CO2 (sachant que la déclaration gouvernementale prévoit -30% de CO2 en 2025) ; +20% d'énergie renouvelable (pas forcément produite en RBC)

 Rénover et construire les bâtiments sur base des meilleures pratiques énergétiques disponibles (thème commun Essor démographique/Environnement)

Diversité et mixité sociale

A l'échelle du quartier, la diversité de la population est respectée. La mixité socioéconomique est encouragée par les pouvoirs publics afin d'éviter les phénomènes de ghettoïsation sans pour autant gommer la spécificité de certains quartiers. Une égalité d'accès et de qualité des espaces publics et des écoles sur l'ensemble du territoire bruxellois permet une certaine mixité sociale et favorise les échanges entre les groupes sociaux et culturels.

Objectifs:

Encourager la mixité socioculturelle à l'échelle de tous les quartiers

- Diminuer la ségrégation socio-spatiale engendrée par la structure (concentration) des logements sociaux.
- Préserver la spécificité fonctionnelles de certains quartiers bruxellois (ex: quartier de transit) mais en assurant de bonnes conditions de vie
- Respecter les spécificités sociales et culturelles des quartiers en intégrant les habitants à la réflexion sur la mixité de leur quartier
- Intégrer la formation à l'emploi pour les habitants dans les politiques visant à encourager la mixitéAdapter les dispositifs de rénovation des guartiers
- Garantir le respect des diversités et l'harmonie du "vivre ensemble"

Garantir pour tous l'égalité d'accès à des espaces publics de qualité vus comme des lieux de rencontre et d'échange qui contribuent à la qualité du "vivre ensemble"

- Travailler sur l'offre de lieux de rencontre / de socialisation en misant sur des projets multiculturels
- Favoriser la création d'activités économiques de proximité qui favorisent les échanges
- Travailler avec différents porteurs de projets, notamment culturels
- Garantir pour tous l'égalité d'accès aux écoles et aux lieux de formation vus comme des lieux de rencontre et de mixité

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'essor démographique⁴.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1: densification et optimisation de l'espace

Il s'agit d'atteindre une densité de toutes les fonctions (nécessite d'avoir un outil de mesure de densité totale) à l'échelle de la Région et une densification qualitative (1^{ère} couronne : stabiliser et augmenter la qualité en matière de logement / 2^{ème} couronne : augmenter en trouvant de nouvelles zones à densifier).

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réaliser une carte des densités actuelles et futures (en cours dans le cadre du PRAS démographique). Les critères suivants pourraient être utilisés pour l'analyse :
 - o proximité d'un espace vert (max. 200 à 300 m);
 - o tenir compte des centralités secondaires (bien accessibles (RER) et bien desservis) ;
 - o garder des espaces disponibles pour les défis futurs ;
 - o repérer où il est nécessaire de dédensifier pour maintenir l'habitabilité ;
 - o analyser les variations des densités jusqu'au niveau des îlots ;
 - o décliner plus localement le RRU : à l'échelle du quartier, de l'îlot, en fonction de la carte de densification :
 - o tirer les enseignements en termes d'opérationnalité des Contrats de quartiers ;
 - o faire le lien entre la densification et l'accessibilité financière ;
 - o faire le lien entre la demande (type de logements et coût) et l'offre afin de ne pas offrir du logement privé en nombre si ce n'est pas accessible financièrement : 20% de logements à finalité sociale dans toutes les nouvelles constructions de logement.
- Définir une stratégie pour les espaces publics (cf. étude en cours « Micro-Macro », étude de définition d'un Plan général d'amélioration des espaces publics bruxellois, réalisé par Taktik). Où implanter des espaces publics et de quelle qualité afin de trouver un équilibre entre les vides et les pleins ? :
 - o idée de créer un poste "espace public";
 - optimaliser le bâti existant et les espaces ouverts : partager ces espaces entre les différentes fonctions (utilisation des toitures);
 - utilisation temporaire des dents creuses (réflexion en cours au sein de Bruxelles Environnement).

⁴ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traitées prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

- Forcer l'utilisation de terrains/de bâtiments de manière efficace (logement au-dessus des commerces, immeubles vides, ...) en répondant aux défis de la Région (logement, emploi, ...) et définir une méthodologie :
 - utiliser davantage les outils existants : droit de préemption, expropriation, taxe sur les immeubles vides, ...;
 - développer un outil de réquisition : obligation de mettre les terrains/bâtiments à disposition;
 - o développer des incitants fiscaux (pas l'unanimité là-dessus) ;
 - accompagner les acteurs (propriétaires) dans leurs démarches afin de mieux densifier les espaces.
- Assurer la maitrise régionale de la programmation :
 - s'assurer d'une maitrise foncière publique à long terme : achat de terrains lorsque c'est possible et éviter de vendre le foncier dont on a la maitrise ;
 - obtenir des opérateurs fédéraux (Sncb et Régie des bâtiments) un « droit de préemption » avec la Région : soit vente de terrains à la Région à des prix accessibles / soit la Région donne les grandes orientations programmatiques avant la vente :
 - être plus proactif par rapport aux sites potentiellement mis en vente : veille sur les sites à enjeux / cadenasser la programmation avant la mise en vente (mettre des conditions sur les types de logement et les aspects environnementaux) / exiger du vendeur d'insérer des clauses de vente qui garantissent la réalisation d'un projet;
 - o donner un rôle plus important à la SAF (société d'acquisition foncière);
 - créer ou trouver un opérateur central régional du foncier qui assure la coordination des acteurs publics régionaux afin de répondre aux grands défis de la Région.
 - créer ou trouver un aménageur public sur les grandes zones (ex en France : aménagement et mise en vente des lots par la suite);
 - o élargir l'emphytéose au logement (nécessite un budget initial) ;
 - o ouvrir les débats de programmation au public en amont des projets et au niveau de l'enquête publique.
- Mettre en place des mesures pour éviter la spéculation liée à la densification :
 - o rendre effectif et utilisable le droit de préemption : aller vers le modèle français (changement possible de la règle du marché) afin de pouvoir diminuer le prix pour acheter à sa vraie valeur le bien et non à sa valeur spéculative ;
 - o créer un fonds de réserve de la Région pour l'achat de parcelles stratégiques ;
 - o taxer les plus-values au-delà de 5 ans (mais compétence fédérale);
 - o mettre en œuvre un loyer de référence pour stabiliser les prix à l'achat des logements.
 - Plan schaden/baten (coût/efficacité): lors d'un changement d'affectation ou de gabarit qui augmente la valeur du bien, analyser l'avantage financier pour le propriétaire de densifier; cette plus-value devrait aussi bénéficier au public par des mesures du type des charges d'urbanisme.
- Partage de la plus-value : comment redistribuer ?

- o charge d'urbanisme sur les petits projets
- o plafond légal de densité si dépassement = taxation (à inscrire dans le RRU)

Enjeu n°2 : production de logements et accessibilité financière

Il s'agit d'accroitre la quantité de logements, dont le logement social et de le rendre accessible à tous

Les actions proposées en matière de production de logement sont les suivantes :

- Atteindre minimum 20% de logements à finalité sociale par commune (accord de Gouvernement). Faut-il mettre en place des quotas de revenus pour s'assurer que les moins favorisés soient prioritaires ?
- Augmenter la maitrise foncière publique directe (propriétaire du sol, du logement) et indirecte (quota logement à finalité sociale : 20% dans projets privés, vente sous conditions).
- Augmenter la production de logement social :
 - o alléger les procédures d'attribution de marché (procédure trop longue), alléger les procédures de contrôle et de vérification ;
 - o renforcer le pouvoir de tutelle (pas assez ferme) de la SLRB vis à vis des SISP (Sociétés Immobilières de Service Public) ;
 - rationaliser et diminuer de moitié le nombre de SISP, y compris la mutualisation des moyens entre les différentes SISP [décision cautionnée ce mois de septembre dans le cadre des négociations fédérales];
 - agir sur les logements sous utilisés.
- Lutter contre les immeubles inoccupés: le service d'inspection régional du logement [AATL] doit accroitre ses compétences en matière de droit de gestion publique, d'actions en cessation.
- Améliorer la qualité des logements : compléter le RRU avec des critères environnementaux (imperméabilisation, gestion de l'eau, des déchets, du bruit).
- Inciter les promoteurs privés à construire de grands logements pour les familles nombreuses.
- Augmenter le rôle des communes en matière de logement et développer une politique communale sociale du patrimoine immobilier. Mener une nouvelle réflexion sur l'attribution et la socialisation des parcs immobiliers communaux.
- Mener une réflexion globale en faveur d'une simplification administrative des permis d'urbanisme en matière de logement.
- Intégrer des charges d'urbanisme lors de la production de logement libre.

Les actions proposées en matière d'accessibilité financière sont les suivantes :

- Créer un véritable observatoire du logement afin d'avoir une bonne connaissance de la situation réelle (carences terribles en terme d'information structurelle relative au stock de logement en RBC et pour l'ensemble de la Belgique).
 - o produire un cadastre des logements ;
 - o identifier les logements vides à Bruxelles (via croisement systématique entre le cadastre des logements et les baux enregistrés) ;
 - observer la qualité environnementale des logements (le certificat énergétique est également une source de renseignement sur la qualité du logement. Le coût des loyers sera influencé par ce certificat);
 - o observer l'évolution des loyers en prenant en compte le coût global des logements : loyer + charge + entretien + énergie, ...;
 - o analyser les besoins en termes de logements : besoins fonctionnels (composition de la famille, ...), montants supportables (part du loyer).
- Taxation des loyers réels après déduction des investissements (travaux, entretien) en prônant une neutralité fiscale si respect d'un loyer de référence.
- Assurer la pertinence de l'utilisation d'un loyer de référence dans le temps et l'indexer (de quelle manière doit-il être calculé ?).
- Revoir le revenu cadastral afin de rééquilibrer les taxes
- Allocation loyer sur base du loyer de référence (mesure temporaire liée à la construction de logements publics ou mesure à mettre en œuvre également sur le long terme ? Cela dépend notamment de l'intérêt économique).
- Amendes administratives sur les logements inoccupés
 - o au niveau régional (non plus au niveau communal) ;
 - étendues aux bureaux quand ils sont reconvertibles.
- Encourager la taxation de la plus-value à la revente au-delà des 5 ans :
 - o adaptée en fonction de l'inflation.

Enjeu n° 3 : équipements collectifs et services urbains

Il s'agit de faire des équipements les leviers d'une structure urbaine polycentrique.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réaliser un cadastre territorial des acteurs et des programmations.
- Fixer le pilote des acteurs (coordination).
- Définir des critères et des priorités en matière d'intervention sur les équipements et d'une stratégie de localisation au bénéfice des habitants sur base de :
 - politique volontariste en matière d'équipement qui doit devenir une fonction majeure (stopper le mitage des zones d'équipements du PRAS pour d'autres fonctions);
 - o optimisation des équipements existants ;

- o prise en compte des services de proximité non construits, mobiles et faire le lien avec la politique de l'emploi ;
- o penser au fonctionnement lors de la création d'un équipement ;
- complémentarité dans la production d'équipements avec les autres projets urbains, en s'assurant de l'accessibilité et qui répond aux réels besoins des habitants : transports en commun performants et modes doux / accessibilité pour tous (fréquentation sans surcoût des équipements d'une commune à l'autre) / polyvalence des équipements / équipements intergénérationnels / combinaison de la production d'équipements avec le logement (les nouveaux logements doivent garantir le développement d'équipements);
- plus d'inventivité dans la production architecturale et urbanistique d'équipements (propre identité de l'équipement) et penser à sa conversion future;
- Développement proactif d'une collaboration public-privé dans la création d'équipements (win-win).
- Localiser les équipements dans les nouvelles zones de développement de la ville (trop souvent localisés dans des zones déjà en développement). Leur localisation doit permettre une dynamique dans des zones plus défavorisées.
- Envisager de confier la gestion d'équipements de quartier au privé.

Enjeu n° 4 : mixité des fonctions

Il s'agit de conserver une certaine part de l'activité économique dans les zones résidentielles.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Assurer la convertibilité des fonctions via les permis d'urbanisme : imposer des conditions techniques de construction/rénovation qui permettent une reconversion vers une utilisation économique (hauteur sous plafond par exemple)
- S'assurer que la mobilité soit un facteur permettant la mixité des fonctions, en répondant aux besoins des activités économiques (marchandises, logistique, ...).
- Offrir des disponibilités foncières aux centres d'entreprises qui garantissent la mixité (synergies, coaching, services, ...).
- Renforcer Atrium.
- Accompagner les starters : améliorer l'accès et la connaissance en matière d'accompagnement des petits acteurs économiques. Agir sur le turn-over.
- Créer des « pôles de quartiers » : accessibles du point de vue des piétons avec des espaces dédiés aux professions libérales, des commerces, ... permettant de créer une dynamique dans les quartiers.
- Rapprocher les bureaux des guartiers résidentiels.

- Créer un observatoire de la mixité fonctionnelle : centraliser l'information au sens large (répartition des écoles, commerces, ...) et faire le lien avec l'observatoire du logement.
- Réduire la monofonctionnalité : imposer de l'activité économique au rez-de-chaussée des bureaux / créer du logement dans les quartiers de bureaux / promouvoir la diversité des commerces et pouvoir répondre aux besoins des habitants).
- Evaluer la compatibilité des fonctions sur base tant d'une grille de critères objectifs en termes d'habitabilité que des commissions de concertation (appréciation au cas par cas de l'habitabilité).

3.1.2. Economie

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Echelles et secteurs de l'économie

L'économie s'organise selon 3 échelles qui regroupent différents secteurs moteurs de l'économie et sont porteurs d'emplois. La mixité/diversité de l'économie favorise sa capacité de résilience.

Objectifs:

A l'échelle métropolitaine et internationale : les secteurs moteurs de l'économie sont la fonction publique européenne, le secteur financier et le secteur institutionnel

- Développer les facteurs d'attractivité de la ville au niveau international: ranking, qualité de vie, compétences, main d'œuvre
- Développer l'attractivité de la ville à l'égard de la fonction publique internationale
- Développer la collaboration entre les régions pour maintenir et développer les secteurs de la logistique, du commerce de gros et du commerce de détail et gérer les concurrences. Si la collaboration n'est pas possible, garantir le maintien de ces secteurs pour assurer le bon fonctionnement de la Région
- Développer, avec le reste de l'aire métropolitaine, des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles autour des domaines suivants: logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven)
- Améliorer le rayonnement culturel et événementiel international de la ville notamment à Tour & Taxi et au Heysel (compatibles avec l'organisation de congrès)

A l'échelle de la ville : les secteurs liés au fonctionnement de la ville (la construction, l'alimentaire, le commerce, l'artisanat, les services techniques, le recyclage et la réparation, l'horeca, les technologies de l'information et de la communication, le secteur public, la santé) de même que le tourisme, les activités culturelles et créatives (la mode et le design, ...), l'économie "verte", participent au développement économique et à la création d'emplois de qualité, qualifiés ou non, pour les Bruxellois

- Rationaliser le travail des acteurs impliqués dans le développement économique: économie (SDRB, ABE, SRIB, Fonds de Garantie, Bruxelles Export, Port de Bruxelles, BITC, IBGE, AATL, IRSIB, ATRIUM) emploi (Missions locales, guichets d'économie sociale, Centres d'entreprises, ACTIRIS), foncier (SLRB, SISP, Communes, CPAS, SDRB, Régie foncière)
- Avoir une politique de soutien aux secteurs créateurs de richesses et d'innovation
- Gérer les conflits entre les différentes échelles (ex. : quartiers commerçants et shopping-centers)
- Soutenir et accompagner l'entreprenariat

- Développer l'économie de la fonctionnalité (génératrice d'emplois non délocalisables et favorisant les modes collectifs d'usage des biens et services)

A l'échelle des quartiers : les secteurs liés aux besoins des personnes, à savoir les services collectifs d'aides aux personnes et les commerces de proximité (qui pourraient fournir 50% de l'approvisionnement des ménages) offrent des emplois "de proximité", qualifiés ou non, pour les Bruxellois

- Accompagner les projets économiques à l'échelle des quartiers (accès à la profession, respect des contraintes fiscales et sociales, stratégie, etc)
- Améliorer les politiques en matière de commerce

Augmenter la proportion de Bruxellois recrutés dans les entreprises

- Dialoguer avec les entreprises, notamment les grandes, pour favoriser le recrutement de Bruxellois
- Au niveau macro, travailler sur les secteurs de l'horeca, des commerces et des services aux personnes
- Au niveau des PME et TPE, veiller répondre à leur demande de travailleurs

Densité, mixité fonctionnelle et durabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux)

Objectifs:

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utiles à la ville" et les critères pour objectiver cette définition > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités économiques

Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanisme

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions; conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Implanter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (excentrale à béton, boulangerie, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Interdire le logement en ZIU et ZAPT
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Enseignement et formation

L'enseignement et la formation préparent à la vie sociale et professionnelle et contribuent à l'épanouissement personnel. Ils sont des vecteurs de cohésion sociale. Ils permettent l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Ils facilitent le partage de valeurs communes. Ils développent les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté.

Objectif

Régionaliser l'enseignement et l'organiser sur base du bilinguisme

Garantir l'abondance, la qualité, l'accessibilité pour tous et la diversité de l'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance

- Disposer d'assez d'infrastructures scolaires sur base des prévisions du Bureau du Plan
- Augmenter la capacité de l'enseignement de promotion sociale
- Revaloriser la fonction d'enseignant
- Motiver les enseignants et le personnel scolaire à travailler à Bruxelles
- Assurer la coordination entre les pouvoirs organisateurs, les réseaux et les établissements au sein des bassins scolaires
- Gérer les transitions entre les filières et les réseaux
- Revaloriser les filières de qualification
- Garantir la gratuité de l'enseignement
- Coordonner efficacement l'offre de formation de qualité

Assurer la maîtrise des connaissances de base par tous les diplômés: savoir-être, mathématiques, sciences, langue, ...

- Réviser le contenu de l'enseignement
- Rendre la troisième maternelle obligatoire
- Veiller à la continuité de la carrière scolaire
- Assurer l'alphabétisation
- Encourager la collaboration entre les enseignements francophone et néerlandophone (si pas unifiés dans le cadre d'une régionalisation)
- Lutter contre le redoublement (qui coûte cher)

Garantir que 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire

- Remplacer l'obligation scolaire par l'obligation d'obtenir un diplôme
- Maintenir et développer des programmes de raccrochage scolaire
- Développer des trajectoires scolaires flexibles "sur mesure"
- Sensibiliser les parents
- Augmenter la disponibilité des données et informations

Assurer que l'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences certifiées adaptées au marché du travail et aux secteurs économiques en développement

- Soutenir les programmes qui travaillent sur l'articulation entre la formation, l'éducation et l'emploi
- Améliorer la coordination entre le monde de l'enseignement/formation et le monde de l'entreprise
- Garantir l'acquisition de la seconde langue (NL ou FR)
- Former aux métiers de l'économie "verte"
- Développer les centres de validation des compétences

Assurer que l'enseignement permet le développement personnel et remplit son rôle éducatif

- Développer le sens critique des élèves
- Eduquer à la citoyenneté et à la participation citoyenne

Qualité de l'emploi

L'emploi est de qualité (emploi durable, indéterminé, bonnes conditions de travail, marché transitionnel où la flexibilité est choisie et non subie,...) et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Objectifs:

La flexibilité (temps partiel, télétravail, horaires,...) est choisie (offerte) et non subie

Améliorer la qualité de l'emploi

Assurer la reconnaissance des différents statuts sous lequel est réalisé le travail (bénévolat, temps partiel,...)

Réintégrer le travail au noir dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes

- Régulariser les secteurs informels qui peuvent l'être dans une perspective "win-win" (sexe, auto, commerce ethnique): information, définition du win-win, mise en place du mécanisme, inspection/évaluation
- Augmenter l'efficacité des contrôles: police de l'emploi avec suivi par le Tribunal du travail et sanctions
- Augmenter les vérifications sur les conditions de travail dans les marchés publics minima sociaux)

Réduire la discrimination à l'embauche, les inégalités entre travailleurs belges et étrangers ou entre travailleurs sous différents statuts

- Encadrer les cascades d'acteurs dans les marchés (sous-traitance)

Faciliter l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle

- Adapter les équipements collectifs
- Aménager les carrières

Durabilité de l'économie

L'économie est durable et performante du point de vue environnemental (éco-efficiency: produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Elle se développe au service des fonctions urbaines et de l'environnement en général.

Objectifs:

Appliquer les critères de durabilité à 100% des activités économiques

- Définir notre modèle de durabilité
- Diminuer l'utilisation de matières premières et d'énergie et la production de déchets
- Généraliser les systèmes de management environnemental de type EMAS (Eco Management and Audit Scheme) de l'UE
- Soutenir une réforme fiscale qui déplace la charge de la fiscalité sur base des critères de durabilité
- S'inscrire dans une tendance de développement sans croissance
- Accompagner les entreprises qui exercent une activité "conventionnelle" dans la transition vers une économie durable, ce qui nécessite une modification du "core business" de certaines entreprises pour qu'elles s'orientent vers une économie de la fonctionnalité
- Bruxelles "Green City": encourager le développement des technologies de pointe (pour les carrosseries, ...) et des pratiques innovantes "smart-city" (e-conférence, e-mobility,...) dans tous les domaines pour positionner Bruxelles en tant que "green city"
- Développer l'écologie industrielle (cfr programme Interreg de la SDRB) : les déchets d'une entreprise sont utilisés comme intrant par une autre entreprise
- Développer l'économie de la proximité
- Développer la mobilité durable

Développer une économie de l'écologie urbaine, une économie "verte", via les secteurs économiques environnementaux qui génèrent des emplois locaux (dont une partie peu qualifiés) et des services de proximité

- Préparer la main d'œuvre
- Développer des projets (filières) économiques, notamment l'écoconstruction, la gestion des déchets, l'alimentation, l'énergie, la gestion de l'eau, etc.
- Faire gérer les biens communs (l'eau notamment) par l'autorité publique ou dans l'intérêt public

Favoriser les monnaies complémentaires, les services d'échanges locaux (SEL), les cuisines collectives et les groupements d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'horeca

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'économie⁵.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n° 1 : Secteurs porteurs de l'économie

• Les entreprises menacées économiquement et qui sont une plus-value pour l'économie bruxelloise sont prioritaires dans l'aide accordée par les pouvoirs publics.

Il y a 4 types d'actions pour agir sur des secteurs différents :

- protéger : les secteurs faibles de l'économie dans certaines zones déterminées à l'avance pour des raisons stratégiques
- promouvoir : secteurs liés à l'image de Bruxelles, à l'exportation,...
- encadrer (par des mesurer régaliennes ou des mesures d'encadrement) : les nouveaux secteurs prioritaires déterminés à l'avance
- intégrer (par des mesures foncières, urbanistiques,...) : les secteurs qui sont souhaités dans certaines zones

Conditions pour aider des entreprises ou des secteurs économiques sur le territoire bruxellois:

- o il faut que l'entreprise ou le secteur soit faible ou menacé
- secteurs qui permettent le fonctionnement de la ville : nécessaires pour le logement, la santé, l'enseignement, l'approvisionnement (énergie, nourriture, ...)
 - > nécessaires aux personnes et nécessaires à la ville
- o secteurs qui donnent de l'emploi de qualité aux Bruxellois
- o secteurs qui minimalisent la charge de transport
- o secteurs qui optimalisent la densité d'usage du sol
- o secteurs qui s'engagent dans une transition vers le développement durable
- o secteurs qui préservent le patrimoine bruxellois et le valorisent

Mesures générales :

- favoriser la constitution d'un capital pour des PME grâce à des systèmes de déductions fiscales
- o lancer un « plan Marshall » pour les écoles
- utiliser les outils (contrats de quartier, etc.) pour régulariser les secteurs en noir ou illégaux par une démarche sectorielle (ex. la commerce des voitures)
 - ➤ La SDRB devrait réserver une zone pour ces secteurs et leur offrir un accompagnement.
- o développer les commerces « ethnique »
- développer des indicateurs d'évaluation.
- Secteur de horeca/événements :

_

⁵ Ainsi, l'enjeu de « la durabilité de l'économie » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traitées prioritairement dans l'atelier « Environnement ».

- o favoriser les grands événements (culturels)
- o investir dans les formations liées à l'horeca/événements
- baisser le taux de la TVA
- accompagnement des entrepreneurs qui se lancent, en les soutenant dans leur apport de capital à risque
- Privilégier et cibler les secteurs liés aux activités des universités, notamment les PME et les entreprises qui s'inscrivent dans le développement durable.
 - o Renforcer l'accompagnement dans leur recherche d'implantation
 - Implantation de services d'informations dans les quartiers de l'EDRLR concernant les permis, les formations, l'obtention d'un audit,...

Enjeu n°2 : Densité et mixité fonctionnelle

- Maintenir les Zones d'Industrie Urbaine (ZIU) et les Zones d'Action Prioritaire (ZAP) existantes, dans le cas contraire, il s'agit de compenser les surfaces au sol perdues.
- Mettre en place une politique foncière efficace pour maintenir l'activité en ville.
- Etudier et définir (entre autre en concertation avec le Conseil Economique et Social) quelles activités sont utiles ou indispensables en ville.
- Améliorer le fonctionnement des zones de mixité :
 - évaluation des zones pour vérifier si les mixités inscrites dans le PRAS sont réalisées.
 - concernant les outils réglementaires pour préserver les activités économiques dans le tissu :
 - adapter la Carte des Soldes de Bureaux Admissibles (CASBA)
 - favoriser les PPP
 - faciliter la réversibilité du bâti (changement de fonction résidentielle en fonction économique) par assouplissement des procédures
 - o favoriser les nouvelles formes de mixité fonctionnelle (pour lesquelles il faut adapter les règlements comme le RRU) :
 - immeubles d'entreprises
 - espaces réversibles (changement de logement en fonction économique)
 - mixité verticale

Enjeu n°3: Education et formation

- Qualité :
 - Accroître l'investissement dans le concept de « Brede School » (enseignement + activités parascolaires). Les partenaires des différents secteurs (enseignement, sport, culturel,...) doivent mieux coopérer au bénéfice de l'épanouissement des élèves et de l'amélioration de l'implication des parents.
 - Echanges d'informations entre la VG/VGC et la CF/Cocof

- Renforcer le « Onderwijscentrum Brussel » (structure communautaire flamande qui soutient la gestion des écoles néerlandophones) et élargir sa mission à l'école secondaire
- Adéquation enseignement/formation et travail :
 - Le choix des études et des formations est important en amont.
 - > Informations par les Maisons de l'Emploi.
 - Les entreprises jouent un rôle important d'informations.
 - Assurer que l'information arrive à l'ensemble de la population.
 - Établir des systèmes pour l'usage collectif des infrastructures.

Langue

- o Investir davantage dans la formation en langue auprès les employeurs.
- Soutien à la politique de langue sur mesure par rapport au contexte (travail,
 ...) dans les organisations qui offrent une formation de langue.

Capacité

- Priorité à l'enseignement maternel.
- o Prendre en compte les formules scolaires alternatives (formation en alternance, etc.).

Offre

- Investir davantage dans la lutte contre le décrochage scolaire : accompagnement permanent pour chaque élève.
- Développer davantage la formation en alternance.

Enjeu n° 4 : Améliorer la qualité de l'emploi

La qualité d'emploi concerne deux aspects : les conditions de travail et les conditions de péri-travail, comme la mobilité et les services collectifs.

- Lutter contre l'exclusion de certains groupes de population du marché de l'emploi.
- Renforcer la synergie entre les employeurs et les organismes qui offrent des formations pour améliorer l'adéquation formation-emploi.
- Lutter contre le phénomène des « travailleurs pauvres » (personnes qui ont de faibles revenus du travail).
- Faciliter l'accès du lieu de travail (proximité résidence-travail ,développer les transports en commun vers les zones d'emploi,...).
- Améliorer les services collectifs et l'aide aux personnes.
- Encadrement réglementaire des nouvelles formes de travail (télétravail,...).
- Lutter contre le travail en noir.

A cette série d'actions majeures, des actions transversales ont été identifiées par les forcesvives.

Elles visent à approfondir l'objectivation et la connaissance.

 Mise en place/renforcement d'indicateurs et outils de mesure. Il faut rendre permanent les observatoires :

- Logement (AATL)
- Commerce (Atrium/AATL/SDRB)
- o Bureaux (AATL/SDRB)
- Secondaire/activité productive (AATL/SDRB)
- Il faut revoir certains seuils dans le cadre du lancement d'études d'incidences (réévaluation de la pertinence). Par exemple, il faut revoir le seuil de 200 places de parking qui détermine une étude d'incidences.
- Mettre en place des instruments juridiques et réglementaires permettant aux autorités délivrantes des permis d'urbanisme d'imposer une réelle mixité fonctionnelle là où elle est souhaitée.
- Remettre sur le marché par des mesures fiscales ou via le droit de préemption des chancres dans le but d'obtenir leur maitrise foncière à des prix abordables pour les pouvoirs publics.
- Dans des zones identifiées, faciliter la réversibilité des rez-de chaussée (changement de fonction résidentielle en fonction économique).
- Renforcer le rôle de la SDRB et d'Atrium dans la maitrise foncière sur l'ensemble de la Région.

3.1.3. Environnement

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Durabilité de l'économie

L'économie est durable et performante du point de vue environnemental (eco-efficiency: produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Elle se développe au service des fonctions urbaines et de l'environnement en général (thème commun à Economie/Environnement).

Les objectifs

Appliquer les critères de durabilité à 100% des activités économiques

- Définir notre modèle de durabilité
- Diminuer l'utilisation de matières premières et d'énergie et la production de déchets
- Généraliser les systèmes de management environnemental de type EMAS (Eco Management and Audit Scheme) de l'UE
- Soutenir une réforme fiscale qui déplace la charge de la fiscalité sur base des critères de durabilité
- S'inscrire dans une tendance de développement sans croissance
- Accompagner les entreprises qui exercent une activité "conventionnelle" dans la transition vers une économie durable, ce qui nécessite une modification du "core business" de certaines entreprises pour qu'elles s'orientent vers une économie de la fonctionnalité
- Bruxelles "Green City"
- Développer l'écologie industrielle (cfr programme Interreg de la SDRB) : les déchets d'une entreprise sont utilisés comme intrant par une autre entreprise
- Développer l'économie de la proximité

Développer une économie de l'écologie urbaine, une économie "verte", via les secteurs économiques environnementaux qui génèrent des emplois locaux (dont une partie peu qualifiés) et des services de proximité

- Préparer la main d'oeuvre
- Axe stratégique
- Développer des projets (filières) économiques, notamment l'écoconstruction, la gestion des déchets, l'alimentation, l'énergie, la gestion de l'eau, etc.
- Faire gérer les biens communs (l'eau notamment) par l'autorité publique ou dans l'intérêt public
- Favoriser les monnaies complémentaires, les services d'échanges locaux (SEL), les cuisines collectives et les groupements d'achats collectifs (GAS), notamment dans l'horeca

Densité, mixité, habitabilité

La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en garantissant un haut niveau d'habitabilité et de qualité de vie, notamment par le respect des critères environnementaux (thème commun à Essor démographique / Economie/Environnement).

Les objectifs

Redéfinir les termes utilisés dans le cadre du PRDD et du PRAS sur base des critères de compatibilité avec l'habitat et d'utilité pour la ville

- Distinguer l'activité productive et le tertiaire lourd (transport, logistique) du tertiaire classique
- Définir les activités "utilies à la ville" et les critères pour objectives cette définition
 > déclinaison en outils opérationnels partagés par les acteurs économiques

Dans les zones de mixité, garantir un niveau satisfaisant d'habitabilité à proximité des activités

- Travailler sur les outils existants : permis d'environnement et permis d'urbanismes économiques

Garantir la mixité des fonctions - notamment la présence d'activités économiques - dans les zones résidentielles, dans les zones mixtes et de forte mixité

- Favoriser la mixité des fonctions
- Conserver ou ramener, dans des zones de mixité, les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat et dont la ville a besoin ou qui sont génératrices d'emplois et/ou de richesses

Implanter ou conserver dans des zones spécifiques les activités incompatibles avec l'habitat (activités productives ou autres) mais que l'on souhaite maintenir en ville (dont la ville a réellement besoin pour son fonctionnement, l'emploi de ses habitants ou son économie)

- Déterminer les activités de production
- Accroître la maîtrise du foncier
- Maintenir le principe du zonage (vs mixité) / Recréer des espaces urbains réservés aux fonctions économiques pour limiter l'impact des nuisances et accepter que les activités économiques génèrent de telles nuisances
- Protéger les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville (ex: centrale à béton, boulangerie, etc.) via des localisations dédiées (exclusion du logement) et adaptées fonctionnellement
- Interdire le logement en ZIU et ZAPT
- Faciliter l'accès en transport en commun notamment aux ZIU et ZAPT pour faciliter l'embauche de bruxellois

Energie

La consommation et la production d'énergie polluante (notamment au niveau des émissions de CO2) est réduite au minimum (thème partiellement commun Essor démographique / Environnement : question de la rénovation du bâti).

Les objectifs

Réduire drastiquement la consommation et la production énergétique polluante : -20% pour la consommation ; -20% d'émission de CO2 (sachant que la déclaration gouvernementale prévoit -30% de CO2 en 2025) ; +20% d'énergie renouvelable (pas forcément produite en RBC).

- Rénover et construire les bâtiments sur base des meilleures pratiques énergétiques disponibles (thème commun Essor démographique/Environnement)
- Développer des outils pour rendre viables tous les investissements consentis dans le secteur de l'énergie (en plus de ceux identifiés pour les bâtiments)
- Développer et diversifier les énergies renouvelables: production locale et importation. Pas d'unanimité sur le système de la compensation carbone
- Réduire les émissions des sources conventionnelles d'énergie, en particulier dans le secteur automobile
- Pas de consensus sur la sortie du nucléaire mais accord sur le fait de ne pas augmenter la part du nucléaire et pour ne pas comptabiliser le nucléaire comme énergie renouvelable
- Créer un ou plusieurs centres de recherche spécialisés et développer des formations d'entreprises sur la question énergétique

Disposer d'un transport efficace du point de vue énergétique (cfr mobilité)

- Prendre en compte l'énergie grise (énergie nécessaire à la production d'un matériau ou d'un produit) dans les politiques: limiter les achats et dépenses inutiles qui génèrent une consommation d'énergie, prendre en compte les relations entre les productions internes et externes
- Favoriser la réutilisation, les circuits courts, le recyclage, et prolonger la durée de vie des biens
- Développer l'économie de la fonctionnalité au territoire régional

Gestion globale de l'environnement

L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu naturel) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain, ce qui signifie que la ville est vue comme un organisme vivant avec des flux de matières et d'énergie entrants et sortants.

Les objectifs

Faire de Bruxelles une ville durable par la prise en compte de son métabolisme urbain

- Sensibiliser, communiquer, former sur les thèmes de la construction durable (HQE, PEB, etc.), la consommation durable, la gestion de l'eau, du bruit, de l'énergie, etc. Afin que les acteurs urbains (habitants, entreprises, pouvoirs publics, etc.) soient conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et les ressources naturelles
- Maîtriser totalement les entrées (ressources, énergies, eau) et les sorties (déchets, rejets). Réduire les pollutions (air, eau, sols, bruits, etc.) et gérer le sous-sol
- Encourager les circuits courts, c'est-à-dire la production et la consommation la plus locale possible selon un échelle à moduler selon les produits: potagers urbains (notamment sur les toîts), boulangeries de quartier, réutilisation de l'eau de pluie, production d'énergie solaire, etc.
- Etablir le coût-vérité pour l'usage des énergies et ressources naturelles (traitement des eaux usées, transports de marchandises, déchets, etc.): appliquer les principes du principe du pollueur-payeur

Espaces verts

Dans les zones urbanisées, les espaces verts (min. 27m2 par habitant) se déploient à trois échelles: un maillage vert et bleu (qui fournit des services éco-systémiques), une verdurisation de nouvelles surfaces qui fournissent des espaces verts de proximité (un espace vert à moins de 300 mètres de chaque domicile) et des espaces verts d'intérêt régional.

Les objectifs

Augmenter les superficies d'espaces verts accessibles

- Réaffecter des espaces destinés à la construction, principalement dans le centre et la 1ère couronne
- Donner un rôle aux espaces verts privés pour augmenter la surface des espaces verts accessibles
- Augmenter les espaces verts publics

Protéger et accroître la biodiversité en ville

- Préserver les trames riches en biodiversité (ex: Natura 2000)
- Combattre (ou interdire) les espèces invasives : espèce vivante exotique nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels
- Augmenter toutes les capacités d'accueil possibles (toitures vertes, nichoirs, plans d'eau,etc.)
- Créer et mettre en oeuvre un coefficient biotop/surface pour toute nouvelle construction ou rénovation
- Axe stratégique
- Créer une reconnaissance officielle pour les organisations qui sont actives en matière de biodiversité

Reconnecter les habitants à la nature

- Développer les espaces verts comme lieux de quiétude
- Développer l'information et la sensibilisation aux ressources naturelles, biodiversité, eau, etc. Et encourager la co-gestion des espaces avec les habitants (via des appels à projets encadrés par des animateurs)
- Développer les potagers dans les espaces verts privés ou publics et imposer des chartes de gestion écologique
- Développer les maillages vert et bleu de façon à ce qu'ils constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires

Désimperméabiliser les surfaces publiques et privées ou éviter leur imperméabilisation

- Gérer la perméabilité au niveau de la parcelle
- Aménager les voiries, espaces publics, infrastructures d'équipements pour permettre la perméabilité (fossés, arbres, bac, etc.)

Développer une approche globale: intégrer la question environnementale dans toutes les politiques et notamment l'urbanisme et la gestion du territoire (lier végétation, mobilité et attractivité urbaine)

- Rendre le développement durable et la participation citoyenne transversaux à toute politique régionale
- Révision du PRAS pour une vision plus globale: limiter les dérogations et les divisions en de multiples zones; articuler le PRAS aux enjeux environnementaux; établir des principes spécifiques à la 1ère et à la 2ème couronne

Améliorer la gestion des espaces verts publics

- Développer une identité régionale des espaces verts par une stratégie en matière de mobilité, signalisation, etc.
- Eco-gérer les espaces (gestion écologique, récupération d'eau, tri des déchets, interdiction des pesticides, etc.)

Développer les moyens de gestion quotidienne des espaces publics (emplois locaux)

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a ainsi été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de l'essor démographique⁶.

Au cours des ateliers actions, les forces vives ont réfléchi à partir de 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : Durabilité de l'économie

- Mettre en place un « Village de l'écoconstruction » sur le site du Port de Bruxelles.
- Faire évoluer les principes de l'économie classique vers les principes de l'économie durable. Celle-ci devra répondre aux besoins de la ville et au service des Bruxellois, avec participation d'un maximum de parties prenantes
- Encourager les filières d'économie verte, via un maillage « d'économie verte » : fixer un taux d'occupation minimal réservé aux entreprises de production verte/locale, réservation de terrains/zones aux entreprises, identification des conditions d'accueil des entreprises vertes (entreprises de proximité pour la production et la consommation,...)□ adaptation des instruments légaux (PRAS, permis d'environnement, etc.), coordination avec les acteurs publics tels que la SDRB, la SRIB, le Port de Bruxelles pour mettre en œuvre ces propositions
- Repenser/changer les outils d'évaluation et de suivi existants : combiner indicateurs microéconomiques avec considérations plus régionales, création d'un accompagnement, mise en place d'un système de suivi pour les entreprises sur des questions de développement durable
- Mise en place d'un « inspecteur » en développement durable qui devra donner un avis contraignant sur le caractère durable d'une décision du Gouvernement (à l'instar de l'Inspecteur des finances)
 - « L'inspecteur » de développement durable élabore :
 - une politique de la recherche et du transfert des connaissances, y compris la sensibilisation, et de l'innovation tant vers les milieux professionnels, institutionnels et du grand public
 - o une politique de qualité des produits
 - o coordonne la communication

⁶ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traitées prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

- Rapprocher la « production » de la « consommation » en favorisant une meilleure occupation du territoire et favoriser l'alimentation locale :
 - o « agriculture et fermes urbaines » (ex. : Canada, USA,...) sur les toitures des bureaux □ envisager un projet pilote avec un entrepreneur et un bâtiment en construction
 - installer de petites activités productives maraichères liées à la voie d'eau

Chantiers et filières verts :

- développement des filières liées à la construction, la valorisation des déchets de déconstruction
- développer la « durabilité » du processus dans tous les aspects du développement durable : participation de l'ensemble des parties prenantes permettant d'intégrer différents volets de clauses sociales et de favoriser l'emploi des bruxellois
- Mise en place d'un cahier des charges reprenant des informations à l'attention des entrepreneurs sur les filières vertes
 - financement sur base du respect du cahier des charges « vert »
 - Précision des éléments à mettre en place tout au long de la mise en œuvre pour une réalisation « durable » du projet (type de matériaux à utiliser, filières vertes, bonnes pratiques d'économie énergétique et de recyclage, etc.)

Enjeu n°2 : Energie

- Envisager une économie énergétique sociale et des services pour les petits travaux de proximité : mutualiser les entreprises offrant des petits travaux (de proximité) tel que le ramonage,...
- Coopérative d'investissement
 - Exemple : investissement commun dans des panneaux photovoltaïque (par immeuble ou rassemblement de voisins)
- Création d'un label bruxellois prenant en compte la consommation d'« énergie grise » (quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage)
- Prise en compte des questions de proximité et de qualité dans la production
- Energies renouvelables :

- création d'un Fonds d'investissement énergétique à l'attention des sociétés et des particuliers, afin d'encourager les investissements dans les secteurs à haute performances énergétique.
- investissement dans une production d'énergie hors de la Région de Bruxelles Capitale.
- Mettre en place la tarification progressive de l'électricité suivant la notion de « pollueur-payeur »
- Mettre en place des instruments pour maîtriser le prix de l'énergie :
 - taxer la performance énergétique via le précompte immobilier. Il est également question de préparer les citoyens, en les informant, de la future et constante augmentation du prix de l'énergie
 - concertation avec les autres régions afin d'éviter la concurrence entre les territoires
- Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle d'exemple

 bâtiments publiques (écoles, administration) doivent être les premiers à adopter une attitude de consommation responsable. Penser aussi à intensifier l'éduction à la réduction d'énergie dans les écoles (touche enfants, parents, enseignants)

 établir un Plan lumière pour les bâtiments publics (pour réduire leur consommation). Un Plan Lumière existe déjà à Bruxelles mais il ne concerne actuellement que les voiries régionales
- Activer les systèmes d'éducation permanente dans le cadre du secteur de l'énergie (et de la sensibilisation plus globale à l'environnement) : maison de l'énergie, travail des associations de terrain,...
- Energie et rénovation :
 - Anticiper l'évolution des normes énergétiques sur le long terme (les normes obligatoires aujourd'hui auront peut-être doublées dans 10 ans, c'est-à-dire moins que la durée de vie d'une toiture)
 - Imposer le standard passif ou basse énergie sur l'ensemble d'un bien lors de sa rénovation et pas seulement sur l'objet des travaux
 - Intégrer des critères d'insalubrité énergétique dans le cadre du Code du logement (réflexion en cours)
 - Développer la notion de coût d'occupation pour les entreprises
 créer un système de facturation énergétique avec différents paliers
 de consommation : si la surface est élevée et inutilisée, le palier de
 facturation le sera également
 - Revoir le RRU pour permettre l'isolation par l'extérieur : s'inspirer de l'étude CEERA (Compagnie d'Etudes Energétique et de Réalisations Avancées) réalisée en 2007, qui concerne l'isolation pour l'extérieur

des bâtiments et analyse l'application des normes de standard passif sur le bâti bruxellois suivant les différentes formes d'habitat

Enjeu n°3: Espaces verts

Gestion quantitative:

- Verdurisation → augmenter les espaces verts
 - Au cadastre : intégrer plus d'espaces verts (publics et privés) par parcelle afin de densifier le maillage vert. Penser chaque parcelle de manière plurifonctionnelle.
 - Au PRAS : développer des « normes vertes » avec :
 - système de compensation (en termes de qualité environnementale et pas seulement en termes de surface). Cf. la législation allemande qui octroie seulement un permis quand la valeur écologique est conservée sur les lieux ou compensée ailleurs
 - un système de normes de qualité concernant la biodiversité sur les espaces verts : mise en place d'un coefficient de biotope (comparable, par exemple, aux certificats électriques avec mention A, B, C, D, etc. ou sous forme de pourcentage de qualité en biodiversité)
 - multifonctionnalité des espaces verts (parc, plaine de jeux, espace de détente,...)
 - Fonds publics pour l'acquisition d'espaces verts □ prolongement de l'« ordonnance » nature : acquisition par le Gouvernement (droit de préemption) des places à haute valeur en biodiversité via le cadastre + pour le développement d'un réseau vert
 - Plan toiture : intensifier l'utilisation des toitures □ créer des jardins, des lieux de récréation □ cartographier les toitures qui peuvent être utilisées dans ce but

Gestion qualitative:

- Cahier des charges sur la gestion des terrains à l'attention des gestionnaires d'espaces (IBGE, communes)
 - o Mise en place d'une Convention entre la Région et les communes
 - o Des « facilitateurs » IBGE assure un rôle de conseillers
- Si une parcelle a une haute valeur biologique, la gestion doit aller directement à l'IBGE avec le personnel et les moyens nécessaires
- Imposer des normes de qualités de valeur biologique pour tous les espaces verts existants (y compris les parcs) + travailler par obligation de résultat pour les pouvoirs publics (mise en place « d'indicateurs biologiques »)

Enjeu n°4 : Gestion globale de l'environnement

Qualité du bâtiment et de son environnement

- Le RRU devrait intégrer des concepts environnementaux □ compléter le RRU et les autres outils urbanistiques avec des aspects liés à l'environnement (bruit, esthétique, vibration, déchets, coefficient biotope de surface en pourcentage, etc. au niveau du bâti/de la parcelle)
- Vérification (définir par qui) pour la certification de la qualité □ lien PEB. Envisager des certificats avec un niveau de qualité (cf. AIB Vinçotte pour l'électricité). Déduction fiscale ou sur revenu cadastral comme incitant ?
- Mettre au point un certificat d'habitabilité pour lutter contre l'insalubrité
- Bonne pratique : s'inspirer du Watertoets mit en place en Flandre. Cet organisme spécialisé est chargé de la vérification de la qualité des eaux naturelles
- Impétrants: meilleure coordination des acteurs et harmonisation des compétences, gestion des sous-sols comme bien commun, gestion des champs électromagnétiques, séparation des eaux claires et des eaux usées.

Déplacements

- Mettre en place des études sur la capacité environnementale de la voirie : qu'est-ce qu'une voirie peut absorber comme nuisances et comment les réduire
- Débat sur la qualité des infrastructures et des voiries en amont du projet (rôle du bMa)
- Logique « d'éco-management » : gestion intégrée des risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité basés sur les principes du développement durable

Consommation

- Encourager les usages communs et le « vivre ensemble » □ propriété et/ou usage commun (logement multi générationnel, collocation, salon lavoir, voiture partagées, Villo, etc.), afin de réduire l'impact environnemental des individus (sur le principe d'une voiture pour 4 personnes, une machine à laver pour 10,...)
- Alimentation durable : achats collectifs et circuits court

Gouvernance

- Réfléchir en amont la problématique environnementale
- Créer un profil d'« Ecomeester » qui ne s'occuperait que de la question environnementale
- Exigence environnementale pour les organismes publics à traduire dans un cahier des charges
- Coordination des acteurs
- Simplification de certaines procédures administrative + meilleure distribution des compétences

Connaissances/informations

- Améliorer l'état des connaissances dans les matières environnementales et poursuivre la recherche de manière constante □ s'appuyer entre autres sur les universités + les observatoires + les bureaux d'études
- Créer un observatoire indépendant d'évaluation
- Mise en commun des données des organismes publics pour une meilleure diffusion de l'information et de la connaissance
- Développer l'évaluation (indicateurs, outils,...)

3.1.4. Cohésion sociale

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Logements

Les logements sont accessibles à tous (notamment financièrement) en quantité et qualité suffisantes. Minimum 20% du parc est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables.

Les objectifs

Augmenter la quantité de logements à caractère social: minimum 20% du parc (consensus fort) en évitant la concentration

- Définir le "logement à caractère social": déterminer si ce caractère découle du montant du loyer ou du revenu de l'occupant. Le logement à caractère social concerne-t-il le logement à acquérir également ou uniquement le logement loué?
- Augmenter la maîtrise foncière publique sur le long terme (consensus)
- Augmenter l'opérationnalité des opérateurs publics "traditionnels" (consensus fort)
- Faire contribuer le privé dans la production de logements à caractère social
- Se concerter/négocier avec la périphérie (hors RBC) en vue d'une répartition équilibrée des logements à caractères sociaux entre la RBC et le reste de l'aire métropolitaine

Garantir l'accessibilité financière du logement sur le marché privé

- Augmenter le rôle et les moyens attribués aux AIS
- Agir sur les loyers
- Agir sur les revenus
- Agir sur les aides publiques à l'acquisition (SDRB, Fonds du logement)

Augmenter la quantité de logements

- Utiliser les espaces disponibles
- Lever les obstacles à la création (encadrée) de nouvelles unités de logements dans les logements existants (quand départ des enfants par exemple)
- Lier la production de bureaux à la production de logements

Augmenter la qualité des logements

- Amener les logements du parc privé à un niveau minimum de confort, d'isolation et de performance énergétique

Diversifier l'offre de logement et augmenter leur adaptabilité

- Favoriser les formes alternatives de logements: logement kangourou, habitat groupé ou communautaire, cohabitation, colocation

Favoriser les formes alternatives d'accès au logement (ex: emphytéose)

Equipements collectifs et services

Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant, sont de bonne qualité et accessibles à tous. Ils se développent à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et service de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.

Les objectifs

Offrir des équipements collectifs et services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante

Offrir des équipements collectifs et services aux personnes de proximité dans chaque quartier (crèche, écoles fondamentales, services sociaux, de santé, sport, culture, aires de jeux, socioculturel de proximité et police)

- Planifier l'implantation des équipements collectifs et des services pour créer un maillage (distance variable en fonction de l'équipement) et assurer une bonne accessibilité
- Produire des équipements: créer les équipements manquant en fonction des besoins et des priorités
- Assurer une accessibilité, notamment financière, pour tous sans logique de rentabilité
- Gérer les équipements: assurer la cohérence entre la production et la gestion des équipements

Garantir pour tous l'égalité d'accès à des espaces publics de qualité vus comme des lieux de rencontre et d'échange qui contribuent à la qualité du "vivre ensemble"

 Travailler sur l'offre de lieux de rencontre / de socialisation en misant sur des projets multiculturels

Solidarité et émancipation

L'aire métropolitaine s'organise autour d'une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses.

Les objectifs

Placer l'humain au centre des politiques publiques

 Agir sur l'ensemble des déterminants du bien-être et de la santé au sens large, via les compétences régionales (actuelles ou futures) et en collaboration avec les entités communautaires ou locales

Organiser la solidarité comme pilier de la société bruxelloise et comme outil de lutte contre la pauvreté

- Garantir la sécurité sociale pour tous (sociale "veiligheid" plutôt que "zekerheid")
- Soutenir les initiatives de solidarité collective (ex: habitat kangourou, habitations solidaires, mobilité solidaire, etc.)

Favoriser l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique

- encourager l'enseignement en plusieurs langues dans les quartiers populaires dans une perspective émancipatrice

Promouvoir la création et la réussite de TPE

- Fournir un accompagnement de qualité et régulier pour les TPE
- Réintégrer certains secteurs informels dans l'économie formelle > voir atelier économie
- Encourager le micro-crédit
- Soutenir les initiatives, collaborations existantes
- Favoriser l'emploi local dans les quartiers en difficulté > voir atelier économie
- Soutenir certains secteurs spécifiques: secteurs occupationnels, économie durable > voir atelier économie

Promouvoir la production culturelle de dimension locale ou internationale

- Reconnaître le caractère prioritaire du secteur culturel pour le PRDD, en ce compris les industries créatives
- Promouvoir les projets interculturels (échange, décloisonnement)
- Susciter la sensibilité artistique

Renforcer la participation citoyenne de chacun

- Structurer la participation associative et individuelle et l'entretenir dans une dynamique "bottom up"
- Repenser les méthodes de participation dans le cadre du développement urbain
- Axes stratégiques globaux pour l'élément de vision: Régionaliser l'enseignement et l'organiser sur base du bilinguisme

Individu acteur

- Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine.
- les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine.
- Promotion d'initiatives ambitieuses, de l'entreprenariat, de la production culturelle de dimension locale ou internationale et de la participation citoyenne.

Enseignement et formation

L'enseignement et la formation préparent à la vie sociale et professionnelle et contribuent à l'épanouissement personnel. Ils sont des vecteurs de cohésion sociale. Ils permettent l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Ils facilitent le partage de valeurs communes. Ils développent les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté (thème commun économie/cohésion sociale).

Les objectifs

Garantir l'abondance, la qualité, l'accessibilité pour tous et la diversité de l'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance

- Disposer d'assez d'infrastructures scolaires sur base des prévisions du Bureau du Plan
- Augmenter la capacité de l'enseignement de promotion sociale
- Revaloriser la fonction d'enseignant
- Motiver les enseignants et le personnel scolaire à travailler à Bruxelles
- Assurer la coordination entre les pouvoirs organisateurs, les réseaux et les établissements au sein des bassins scolaires
- Gérer les transitions entre les filières et les réseaux
- Revaloriser les filières de qualification
- Garantir la gratuité de l'enseignement
- Coordonner efficacement l'offre de formation de qualité

Assurer que tous les étudiants aient acquis la maîtrise des connaissances de base : savoir-être, savoir-faire, mathématiques, sciences, langue, ...

- Réviser le contenu de l'enseignement
- Rendre la troisième maternelle obligatoire
- Veiller à la continuité de la carrière scolaire
- Assurer l'alphabétisation
- Encourager la collaboration entre les enseignements francophone et néerlandophone (si pas unifiés dans le cadre d'une régionalisation)
- Lutter contre le redoublement (qui coûte cher)

Garantir que 100% des jeunes terminent leur cursus scolaire

- Remplacer l'obligation scolaire par l'obligation d'obtenir un diplôme
- Maintenir et développer des programmes de raccrochage scolaire
- Développer des trajectoires scolaires flexibles "sur mesure"
- Sensibiliser les parents

Augmenter la disponibilité des données et informations

Assurer que l'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences certifiées adaptées au marché du travail et aux secteurs économiques en développement

- Soutenir les programmes qui travaillent sur l'articulation entre la formation, l'éducation et l'emploi
- Améliorer la coordination entre le monde de l'enseignement/formation et le monde de l'entreprise
- Garantir l'acquisition de la seconde langue (NL ou FR)
- Former aux métiers de l'économie "verte"
- Développer les centres de validation des compétences

Assurer que l'enseignement permet le développement personnel et remplit son rôle éducatif

- Développer le sens critique des élèves
- Eduquer à la citoyenneté et à la participation citoyenne

_

Jeunesse

Tous les jeunes trouvent les conditions de leur épanouissement personnel et de leur accompagnement vers l'autonomie.

Les objectifs

Garantir l'existence et la qualité des infrastructures et activités dédiées à la jeunesse, en priorité dans les quartiers pauvres

- Développer les maisons de jeunes
- Développer les mouvements de jeunesse
- Développer les activités sportives et culturelles extra scolaires
- Développer les écoles des devoirs
- Développer les structures d'accueil pour la petite enfance
- Créer des lieux pour faire se rencontrer les acteurs (parents, encadrants, enfants, etc)
- Encourager les échanges (quartiers, régions, pays, etc.)

Garantir la qualité de l'encadrement

- Revaloriser les métiers liés à la jeunesse
- Améliorer la formation du personnel

Accompagner les jeunes adultes dans leur autonomisation vers l'âge adulte

- Développer un service civil
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi
- Organiser une aide à la jeunesse après 18 ans
- Garantir l'accès au logement
- Accompagner les jeunes ménages

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré que beaucoup de ces derniers relèvent de plusieurs thématiques. Concernant les actions, il a été choisi de se focaliser sur des enjeux majeurs (et les axes y afférant) qui relèvent principalement de la cohésion sociale⁷.

Au cours des ateliers actions les forces vives ont réfléchi à partir de 7 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : assurer l'accessibilité pour tous à un logement de qualité dans leur quartier

- Augmenter le nombre de places de logement de qualité disponibles, par exemple par des nouvelles formes d'habitat :
 - intergénérationnel
 - Home-pooling : regrouper les gens au sein de même habitation
 - Nécessite un encadrement qui
 - donne des garanties quant au public participant (ex : créer un site web officiel qui reprend la base de données des disponibilités et des gens intéressés)
 - facilite les questions juridiques que la formule pose
 - Nécessite, pour se développer largement, une individualisation des droits sociaux.
 - Travail sur l'image : améliorer la réputation des logements partagés
 - Augmenter le nombre de places dans les logements de transit
- Conscientiser les institutions internationales au sujet de l'augmentation des prix des loyers et des ventes engendrée par les différences de niveaux de vie (revenus,...) des personnes qui y travaillent par rapport aux Bruxellois
- Rendre accessible tous les logements aux personnes à mobilité réduite
 - passe aussi par une accessibilité à l'environnement des logements (magasins, espaces publics,...)
 - établir des normes au niveau de l'urbanisme pour le logement privé (existe déjà pour le logement public) (NB : Titre IV du RRU concernant l'accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite)
- Constructions de logements modulaires (pour assurer la durabilité en fonction des besoins qui changent dans le temps)
- Implication des futurs locataires dans la construction afin d'éviter des coûts superflus par après.

⁷ Ainsi, les enjeux de « rénovation énergétique » et de « diversité et mixité sociale » et les axes qui en découlent n'ont pas été travaillés par les participants car ils étaient déjà traitées prioritairement dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Environnement ».

Enjeu n°2 : faire en sorte que la diversité de la population bruxelloise se reflète dans la production culturelle

Promouvoir des projets culturels et interculturels qui visent à permettre à tous citoyens bruxellois de s'exprimer via la culture. Mesures à prendre :

- favoriser les projets culturels de rencontres et d'échanges des cultures, des générations, etc. pour renforcer la connaissance réciproque entre les habitants
 - ➤ Encourager les partenariats entre communautés pour de tels projets (création d'un service, portail,...)
- Mettre en œuvre le volet « interculturel » du plan culture
 - Voir le travail du RAB/BKO
- Donner une visibilité régionale aux « nouvelles cultures urbaines » (pratiques, projets, réalisations,...) produites par des citoyens/habitants/organisations dans les rues, quartiers,...

Enjeu n°3 : encourager la mixité socioculturelle à l'échelle des quartiers

- · Logement:
 - o assurer une accessibilité financière des logements dans toutes la Région
 - Mieux répartir les logements sociaux via un pourcentage réservé aux logements sociaux dans tout nouveau projet d'une certaine taille
 - Un mécanisme d'encadrement des loyers (grille par quartier)
 - simplifier du point de vue administratif et fiscal le développement de logements alternatifs (colocation, intergénérationnel,...)

Ecoles:

- simplifier l'accès aux locaux et infrastructures scolaires aux associations du quartier (ouverture le soir) afin d'optimiser les espaces collectifs
- organiser plus de formations interculturelles

Travail:

- développer des partenariats : école-associatif et entreprises-associatif (encadrer dès le plus jeune âge les jeunes en difficulté/sensibilisation à la discrimination à l'emploi)
 - Montrer plus de modèles positifs de réussite
- diminuer la discrimination à l'emploi par une meilleure sensibilisation des entreprises
- sensibiliser les organisations à la norme « ISO 26 000 » qui comprend un volet responsabilité sociétale des organisations
- développer des espaces et des infrastructures de quartier pour les associations, groupements, etc.
 - Maisons de quartier gérées collectivement, destinées à accueillir des projets/associations diversifiées
- développer des projets inter-quartiers

Enjeu n°4 : politiques sociales : faut-il continuer à les territorialiser ?

- Reréfléchir l'octroi des subsides « cohésion sociale » en ce qui concerne leur niveau territorial
 - Impliquer les travailleurs du terrain dans cette réflexion : il faut une reconnaissance et un financement des métiers de base, ainsi que garder les éléments du processus d'octroi de subsides qui fonctionnent bien.
 - Labelliser les associations dans la qualité de leur gestion
- Mettre en place un système d'octroi de subsides qui répond au mieux aux besoins.
- Fusionner des budgets de subside de la VGC, Cocof, Cocom, CF sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale pour avoir plus d'impact

Enjeu n°5 : offrir des espaces publics, des équipements collectifs et des services aux personnes en nombre et en qualité satisfaisante à l'échelle du quartier

- Développer davantage les équipements destinés aux personnes âgées
 - o investir dans les maisons de soins, maisons de repos
 - développer les résidences de service public (proposer une alternative au privé)
 - o proposer un soutien aux aidants proches (pistes: allocation, congé ?)
 - o offrir plus de flexibilité dans les accueils de jour
- Développer davantage les crèches
- Favoriser les espaces flexibles, multi-usage, pour favoriser les lieux de rencontre (ex : maisons de quartier) mais aussi pour décloisonner les compétences
- Centraliser les statistiques (coordination, mutualisation de différentes études et données) pour permettre de déterminer les besoins précis
 - Renforcer le Centre de Documentation et de Coordination Sociales
 - Faire un état des lieux des équipements (en cours)
 - Compléter le Monitoring des quartiers de l'ensemble des nouveaux éléments issus des études et recherches
- Développer des centrales d'achat au niveau du logement public

Enjeu n°6 : jeunes adultes (16-25 ans)

Il s'agit d'un groupe vulnérable avec des problèmes spécifiques. Néanmoins, ils sont trop âgés pour bénéficier des services pour les jeunes. Mesures à prendre :

- prolonger la durée d'intervention de certains services pour les jeunes
- lutter contre le taux d'emploi très faible des jeunes
- offrir un accompagnement des jeunes pour obtenir le diplôme secondaire dans des structures adaptées
- créer des structures d'hébergement pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont plus le droit à rentrer dans les structures de l'aide à la jeunesse
- donner plus de moyens aux maisons de jeunes en vue d'assurer l'accompagnement des jeunes dans l'évolution des rapports avec les « parents »
- payer les bourses d'étude plus rapidement pour que les jeunes ne doivent pas faire un emprunt pont

Enjeu n°7 : participation : tout le monde doit/peut être un acteur de la ville

- Il y a besoin d'une analyse partagée des expériences de participation
 - > Création d'un centre de référence en participation (en cours de réflexion)
- Encourager la participation de manière globale et non dans une logique de réactions
 « NIMBY »
- Démarrer le processus participatif le plus en amont possible (à partir du diagnostic/objectifs stratégiques)
- Informer les habitants de manière transparente et motiver les décisions avant qu'elle ne soient prises.

3.1.5. International

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

L'image

Bruxelles développe son image à partir de son statut de ville internationale, notamment son statut de capitale européenne, et de ses caractéristiques propres.

Les objectifs

Développer l'image et l'imaginaire de Bruxelles

- Travailler sur ce qui est souvent perçu comme négatif: la mobilité, la sécurité, la propreté
- Faire de Bruxelles la vitrine de l'Union européenne, pour l'Europe et le reste du monde: promotion des valeurs sociales européennes et promotion du domaine scientifique en termes d'environnement
- Définir une image de Bruxelles

Diffuser l'image de Bruxelles

- Travailler à une meilleure gestion/coordination des différentes institutions chargées de la promotion culturelle, touristique, économique, etc.

La dimension internationale

La dimension internationale de Bruxelles est un acquis et un moteur de Bruxelles. Elle se décline de différentes manières.

Bruxelles est une métropole internationale avec une dynamique propre basée notamment sur son histoire et son patrimoine, son expérience de capitale européenne, son positionnement géographique et la diversité de sa population.

Les objectifs

Veiller à ce que le statut de Capitale de l'UE, constaté par le Traité de Nice, ne soit pas remis en cause et que les institutions européennes restent installées à Bruxelles et soient intégrées au tissu urbain et vécues positivement par les résidents

- Renforcer le pilotage volontariste au niveau de la Région afin d'assurer la continuité des décisions politiques concernant la politique liée à la présence de l'Union.
- Améliorer la perception des institutions européennes par les résidents
- "Mériter" le statut de capitale européenne

Mettre en valeur et encourager la présence d'autres organisations internationales

Faire en sorte que l'accueil d'événements internationaux (rencontres, congrès, foires, culture, etc.) soit une activité majeure dans l'aire métropolitaine

- Développer une politique commune vis-à-vis des arts (cfr Plan culturel RAB-KBP) et du tourisme (congrès, etc.)

L'attractivité internationale

L'attractivité internationale de Bruxelles est garantie par la place majeure donnée aux activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et la formation.

Les objectifs

Développer une politique qui permette à la fois d'attirer/garder les entreprises et de créer un climat propice à l'émergence de talents (créations culturelles et économiques) et à la tolérance

- Attirer/garder les entreprises
- Susciter l'émergence des talents, les créations culturelles et les activités économiques

Faire de Bruxelles un important centre d'accueil et de résidence attractif pour les européens, notamment sur le plan culturel et touristique, contribuant d'une part à façonner progressivement le sentiment européen et, d'autre part, à créer un nombre considérable d'emplois peu qualifiés pour sa population (horeca et les services)

- Améliorer la promotion touristique de Bruxelles à l'étranger
- Développer les infrastructures
- Régionaliser le tourisme

Le vivre ensemble

Bruxelles met en avant sa vitalité démocratique, son ouverture, sa diversité culturelle et ses valeurs d'accueil. Elle est une ville exemplaire sur le plan du "vivre ensemble"

Les objectifs

Développer une politique d'accueil et d'accessibilité qui donne de la place à toutes les formes d'immigration, y compris les réfugiés politiques, climatiques et sociaux

- Accueillir et intégrer les réfugiés politiques, climatiques et sociaux
- Mettre en valeur la diversité et organiser l'intégration culturelle, politique et sociale et l'interaction entre les cultures

Organiser la contribution de tous et la redistribution des richesses produites par les dimensions internationales de Bruxelles

- Améliorer les ancrages de la population bruxelloise en luttant contre la dualisation socio-spatiale via le développement de commerces de proximité, le maintien de la diversité de l'offre et la création d'emplois peu qualifiés (notamment artisanat, horeca, etc.).
- Faire contribuer les navetteurs au prorata des charges de la Région

- Faire contribuer les institutions européennes au financement des politiques sociales et des équipements bruxellois (crèches, écoles)
- Travailler à l'ouverture des écoles européennes: mise à disposition des compétences et des méthodes pédagogiques qui y résident afin qu'elles soient disponibles sur tout le territoire

Garantir que Bruxelles, en tant que capitale européenne, joue un rôle actif dans le domaine des droits humains et de gestion de l'environnement

- Faire de la population bruxelloise le porteur des valeurs humanistes et européennes
- Eviter la "masculinisation" de l'espace public
- Promouvoir la consommation responsable (éthique et environnement)

Actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

Suite à ce travail sur les axes stratégiques, il s'est avéré nécessaire de regrouper les enjeux de la manière suivante :

Pour l'enjeu attractivité internationale, il a été choisi de le décliner en :

- « attractivité touristique et culturelle »,
- « attractivité en termes d'image »
- « attractivité économique pour les entreprises »
- « attractivité économique locale».

Dans ce cadre, les activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et à la formation, constituant l'enjeu « attractivité internationale » dans la phase axe, n'ont pas été traitées au sein de l'atelier action. En effet, il a été évalué que l'atelier axe avait fourni un bon nombre de pistes d'actions pour les mettre en œuvre.

Concernant la dimension internationale, elle a été restreinte à « Coopération avec l'Union Européenne et avec d'autres organisation internationales » et ce afin de mieux cibler les actions à déterminer. La dimension culturelle et touristique inclue dans la phase précédente, a été déplacée dans « attractivité internationale » comme expliqué auparavant.

« Le vivre ensemble » n'a pas été travaillé par les participants car il a été travaillé dans les ateliers « Cohésion sociale » et « Economie ».

Enfin, deux nouveaux enjeux ont été ajoutés :

- « la connectivité internationale », en choisissant la gare de Midi come objet du débat.
- « l'ouverture de Bruxelles au reste du monde »

Enjeu n°1 : l'attractivité internationale

- L'image et le tourisme : faire connaître et développer les richesses culturelles patrimoniales bruxelloises.
- Fédérer les Bruxellois autour d'une image commune
 - Créer de manière participative cette image pour que tous s'y reconnaissent.
 Une manière de créer cette image est de « soigner l'image physique » (bâtiment délaissés, espaces publiques).
- Développer le pôle du Cinquantenaire (troisième pôle muséale après les Mont des Art et l'Atomium).
- Développer des études structurées sur l'impact de la présence des institutions européennes à Bruxelles.
- Intensifier le programme de « vitrines » vers l'extérieur :
 - o organiser des « Brussel's day » comme levier de sensibilisation à l'étranger
 - représentation permanente propre à Bruxelles (par exemple Visit Brussels ne peut pas aller seul dans les salons touristiques étrangers) :

Aujourd'hui la représentation de Bruxelles est liée à la Flandre ou à la Wallonie. Ce faisant, il y a des acteurs qui ne s'intéressent pas à la Flandre ou la Wallonie mais qui pourraient s'intéresser à Bruxelles → le BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Ce point est réglé par les négociations institutionnelles.

- Renforcer les circuits permanents de visite de la ville (intégration patrimoine + ouverture de sites stratégiques).
- Améliorer la connectivité vers les sites touristiques dans la ville et dans l'aire métropolitaine
 - Bénéficier de la renommée des sites (lion de Waterloo) de l'aire métropolitaine pour ramener les touristes vers la Région bruxelloise

l'attractivité économique.

- Simplifier les contacts (entre la Région et les communes vis-à-vis de l'extérieur) : services d'accueil en anglais et aussi Fr/NL pour les entreprises et les citoyens
- Renforcer l'accueil des étrangers et des résidents dans la Région bruxelloise
- Maintenir des espaces possibles pour l'ouverture des nouvelles entreprises dans le tissu urbain. Par entreprises, sont entendues non seulement les entreprises des services, mais également l'artisanat, les industries utiles à la ville.
- Valorisation du capital de la connaissance (pôles universitaires, partenariats avec d'autres universités européennes).
- le secteur de l'« économie ethnique »
- Renforcer (via l'action d'Atrium) la promotion au « grand public » de certains pôles économiques moins reconnus, tels la rue de Brabant, Matongé,...
- À mettre en avant : brocantes, troc, puces, seconde main,... → habitudes bruxelloises assez appréciées à l'étranger.
- Développer l'emploi, la formation et la promotion des langues.

Enjeu n°2 : la coopération avec l'Union Européenne et avec d'autres organisations internationales

Problématiques identifiée :

Bruxelles « souffre » parfois d'une image multifacette, son statut de Ville-Région aux 19 communes et différents niveaux d'institutions ne contribuant pas à la création d'une image uniforme diffusable à l'étranger. De plus, cette image crée une certaine confusion auprès des partenaires européens et internationaux, qui ne savent pas exactement à qui s'adresser. Il faut donc renforcer le poids de la Région comme seul interlocuteur avec les institutions européennes.

L'image de Bruxelles est encore trop liée à celle d'une ville bureaucratique et administrative. Par contre Bruxelles pourrait se promouvoir en tant que ville créative, sans se rattacher forcement à un type d'art et/ou d'industrie culturelle. Bruxelles est un bouillon de culture, d'artistes, des pratiques et de savoir-faire.

Actions proposées :

- Mettre en valeur les projets réalisés à Bruxelles par l'UE
- S'impliquer plus dans la recherche de fonds européens pour faire participer Bruxelles à plus de programmes européens
- Développer une image culturelle européenne (dans le sens multiculturelle, et non centrée sur l'Union politique)
- Mettre en avant l'aspect « bien-être » dans la ville, souvent rapporté par les étrangers.
- Valoriser la présence du tissu associatif bruxellois qui est fort et important, ainsi que leurs pratiques de démocratie participative. Connecter d'avantage la société bruxelloise avec ce secteur.
- Objectiver et communiquer la présence des institutions et de leurs satellites : étudier les avantages et les impacts de la présence européenne à Bruxelles de manière structurée.

- Impliquer l'UE dans l'investissement (finances et logistique) pour l'amélioration du cadre de vie et de travail des expatriés, et par extension, des Bruxellois.
- L'UE doit appliquer elle-même les « recommandations » qu'elle adresse auprès des pays membres. Ceci doit être fait en coopération avec la Région, dans l'objectif commun que les institutions adoptent « un profil urbain ». Pour ce faire, il faut envisager :
 - la contribution des fonctionnaires européens à toutes les taxes communales, puisqu'ils profitent des services communaux (problèmes liés à la domiciliation dans les pays d'origine).
 - o le droit de vote aux régionales (c'est une manière d'impliquer les expatriés européens à la politique locale bruxelloise)
- Viabiliser la structure commune (UE-Région-Fédéral-commune) et permanente pour le pilotage de la fonction internationale, sous la direction de la Région.
- Mise en place d'un organe ayant les moyens financiers pour la mise en œuvre concrète des projets. Cet organe doit être permanent et ne pas être soumis aux changements de Gouvernement.
- La Région doit avoir la maitre d'ouvrage des opérations, tout en se coordonnant avec les communes.

Enjeu n°3 : la connectivité. Faire de la Gare du Midi la porte d'entrée dans la métropole.

Problématiques identifiée :

- 1. <u>Manque de cohérence entre les projets</u>: tous projets qui touchent à la Gare du Midi doit être global, cohérent et intégré à 2 échelles : l'échelle métropolitaine et le tissu urbain des quartiers.
- 2. <u>Manque de coordination</u>: la zone de la gare du Midi manque d'un accompagnement public qui coordonne au quotidien le développement de la zone.
- 3. Manque d'une communication structurante et d'un accueil à la hauteur d'une gare internationale. Deux types différents de problématiques peuvent être identifiés à la Gare du Midi :
 - o le manque d'une signalétique claire et bien réfléchie
 - o l'absence d'un pôle multimodal de transport

Actions proposées :

Gestion du Projet:

- Donner les moyens aux Comités de pilotage issus du protocole de coopération entre la Région, la SNCB, Saint Gilles et Anderlecht pour encadrer le processus de changement :
 - o réunion plus régulières
 - o exploiter la future note d'orientation sur le développement du quartier de l'ADT
- Créer <u>un coordination dans la gestion</u> de la gare et de ses abords en ce qui concerne une série de problématiques telles que la propreté de l'espace, la sécurité,...

<u>Création des nouvelles infrastructures</u>:

- Création d'un pôle multimodal de transport afin d'organiser de manière lisible les différents réseaux de transport publics et de mobilité douce (STIB, Cambio, SNCB, villo)
- Prévoir dans la Gare (ou dans ses alentours) des espaces de rencontre pour le tourisme d'affaire qui soient convivials et équipés afin d'organiser des réunions de travail.

- Augmenter l'inter-modalité entre aéroports (extra UE), TGV (UE) et les lieux de destination bruxellois :
 - o entre l'extérieur et la métropole (en tant que zone RER)
 - entre Zaventem/Midi et le Heysel (Centre de Congrès)
 - o entre Zaventem/Midi et le quartier de l'UE
 - o entres Zaventem/Midi et les centres touristiques

Améliorer la communication et les services aux voyageurs :

- Langues : améliorer la signalétique (faire comprendre que « Zuid Station » et « BXL Sud » représentent la même station et que « BXL South » n'est pas que l'aéroport de Charleroi)
- Prévoir des guichets dont l'horaire d'ouverture correspond à l'horaire d'arrivée des trains Prévoir des guichets automatiques qui acceptent les cartes internationales pour permettre au voyager d'acheter son billet si le guichet est fermé.
- Engager un « Mystery Guest » (personne employée dans les hôtels qui a comme but de détecter toutes sortes de problématiques qu'un potentiel client peut rencontrer) pour diagnostiquer ce que doit être amélioré dans l'accueil de l'étranger
- Ne pas limiter l'accès touristique de Bruxelles au centre-ville : promouvoir et développer l'attractivité également dans tous les quartiers de la région. L'enjeu est de « garder » le touriste à Bruxelles le plus longtemps possible.
- Accessibilité gratuite d'internet dans l'espace public
- Développer la communication internet et l'application des mobiles dans les gares pour des finalités touristiques et de mobilité
- Ticket de transport en commun unique pour la zone métropolitaine.

Enjeu n°4 : l'ouverture de Bruxelles au reste du monde

- Investir davantage dans l'expertise et l'échange de savoir-faire.
- Importance de participer à Eurocities.
- Développer les réseaux académiques : échanges + bourses de chercheurs (financées par la Région).
- Le pôle Wallonie-Bruxelles en termes d'enseignement supérieur est trop restrictif sur le plan international : nécessité d'élargir le pôle aux autres universités belges.
- Développer une cellule qui accompagne les porteurs de projets européens.
- Reconnaissances du reste du monde dans Bruxelles (beaucoup de communautés issues de l'immigration ou des expatriés : Afrique du nord, Congo, Portugal,..) → mise en avant des activités culturelles des populations par pays (organiser des fêtes de quartier du type Matongé, envisager une « Maison du monde et des cultures », Festival Yambi attention à ne pas tomber dans le « gadget exotique » et la caricature).
- Intégrer des associations bruxelloises aux projets européens pour leur offrir une plus grande possibilité de participation, qu'elles ne pourraient se permettre, faute de financement (envisager aussi l'encadrement).

3.1.6. Mobilité

Les objectifs et les axes stratégiques

Les enjeux

Accessibilité internationale

L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les réseaux intramétropolitains. Le train et l'accès aux gares sont privilégiés. Les quartiers de gare deviennent des lieux urbains de qualité.

Les objectifs

Améliorer la desserte internationale de Bruxelles.

- Améliorer les connexions entre Zaventem/Charleroi et les gares de Bruxelles
- Conserver/diversifier/communiquer sur l'offre de transports internationaux

Améliorer l'usage des transports en commun par les usagers internationaux (fonctionnaires européens, touristes, hommes d'affaire...) dans Bruxelles.

- Améliorer les aménagements de la gare du Midi
- Améliorer la desserte de transports en communs et promouvoir son usage autour des lieux de dimension internationale
- Promouvoir l'usage des transports en commun par les travailleurs internationaux pour leurs déplacements internes

Transports de marchandises

L'espace public et l'implantation des entreprises, équipements, services et autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins en flux de marchandises et à répondre à 70% de ses besoins par la voie d'eau, le train, le vélo ou la tram-cargo et au reste des besoins par des modes de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans un cadre qui limite les nuisances et la congestion.

Les objectifs

Localiser les pôles de développement (grands équipements et activités économiques) à proximité des nœuds de transports multimodaux ou pour le moins, à proximité des lignes de transports en commun.

 Gérer de façon coordonnée l'aménagement du territoire, les zones de commerce et la mobilité (avec comme condition que les commerces soient localisés près des consommateurs)

Pérenniser / développer l'existence de terrains portuaires à l'intérieur de la ville avec une fonction logistique forte

- Maintenir le terminal à containers du port de Bruxelles
- Réserver au niveau du port des espaces pour infrastructures de multimodalité
- Développer les plateformes de chargement sur tout l'axe du canal (à maintenir au Nord ; à développer au Sud et au centre)

- Garder ou organiser des terrains et fonctions logistiques (centre TIR)
- « Remembrer », réorganiser les terrains portuaires et industriels (maximiser l'accès aux quais)
- Réaliser une extension logistique et portuaire de Schaerbeek formation

Privilégier l'utilisation de biens produits en RBC ou en périphérie

- Privilégier l'utilisation de matériaux de construction produits à Bruxelles (voire de biens de consommation)
- Développer dans la RBC les secteurs du recyclage, ferraillage, démantèlement d'appareils ménagers etc (emplois peu qualifiés) et le transport par la voie d'eau des déchets et matériaux ainsi produits (cfr Economie et Environnement)
- Promouvoir les produits belges tout en respectant la libre circulation
- Développer une activité agricole/maraîchère urbaine ou péri-urbaine

Répartir les entrées et sorties de marchandises entre un centre principal de distribution (Schaerbeek formation) et des petits centres de distribution décentralisés (CALU).

- Pour la distribution urbaine, réduire la part des camions et privilégier le tram-cargo, les taxis, véhicules électriques et le vélo-cargo, le bateau.
- Réorganiser les systèmes de livraison: Privilégier les déplacements de marchandises (les livraisons) sur les déplacements des clients (qui eux peuvent utiliser les modes actifs ou les TC, les livraisons à domicile).

Développer la voie d'eau et le rail pour les longs trajets.

- TGV fret : créer une plateforme ferroviaire en connexion avec le réseau ferroviaire à grande vitesse (pour les produits frais du Sud de l'Europe)
- Développer des projets pilote pour le transport de certaines marchandises par voie d'eau : ex. « bierboot » pour l'Horeca (cf. Utrecht)
- Veiller à la hauteur des ponts lors des rénovations et nouveaux ponts
- Identifier les secteurs/activités qui se prêtent particulièrement à ce type de transport

Transports de personnes

L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins par des moyens de transports collectifs ou actifs, ou minoritairement par des modes de transports individuels peu encombrants et peu polluants.

Les objectifs

Diminuer le nombre de voitures en ville : 200 000 pour les Bruxellois + 100 000 pour la navette entrante. Autre indicateur : réduction des km parcourus en voiture. Objectif STIB : aller de n'importe quel endroit vers n'importe quel autre en moins d'une heure.

- Libérer largement l'espace public des véhicules individuels en circulation ou en stationnement au profit des autres modes de transports et d'une verdurisation de la ville.
- Améliorer l'information sur les moyens de transports et les déplacements (+ améliorer la connaissance sur les motifs de déplacements)

- Améliorer la gouvernance
- Améliorer les performances environnementales des véhicules mis sur le marché (au niveau européen notamment)

Aménagement du territoire

L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de mobilité de tous les acteurs.

Les objectifs

Les différentes fonctions urbaines (culture, commerces, activités économiques, travail, loisirs, écoles...) sont facilement accessibles pour tous. Les déplacements domicile-travail sont réduits. L'accessibilité est prise en compte dans l'aménagement du territoire.

- Développer la "ville de proximité" via notamment la mixité fonctionnelle des quartiers (c'est-à-dire la proximité d'un certain nombre de services et commerces) pour réduire les besoins en déplacements.
- Conserver des zones d'activités économiques (bien desservis en TC)
- Développer de manière prioritaire les zones déjà bien accessibles en TC ou proches des pôles multimodaux et veiller à la bonne interconnexion entre ces zones.
- Développer les pôles de transports intermodaux (définir les critères d'un pôle intermodal) et les penser comme des zones économiques et de services (crèches, commerces...)
- Rendre cohérente la politique d'aménagement du territoire bruxelloise avec les 2 autres régions.
- Améliorer l'intégration du réseau de TC, notamment entre les différents modes (trambus-train) et entre les différentes compagnies de transports (De Lijn, STIB, SNCB) pour valoriser les infrastructures existantes (chemin de fer...) et améliorer l'offre existante de TC (fréquence, qualité, visibilité, régularité, desserte y compris en dehors des heures de pointe)
- Repenser la hiérarchisation de la voirie et les cheminements

Mener une vraie politique de sécurité routière

Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux majeurs

A partir du travail mené sur les axes stratégiques, il s'est avéré nécessaire de regrouper les enjeux de la manière suivante : optimiser le transport en commun ; transport de personnes ; transport de marchandises

Au cours des ateliers actions, les forces vives ont donc réfléchi à partir de ces 4 enjeux majeurs.

Enjeu n°1 : Optimiser le transport en commun.

- Créer une fonction d'opérateur de lieu afin de coordonner les différents opérateurs de transport présents au sein d'un pôle de transport multimodal.
- Créer une structure métropolitaine de coordinations entre les différents opérateurs de transport.
- Développer un ticket commun pour tous les opérateurs (en cours).
- Développer davantage les espaces partagés, c'est-dire un espace où personne n'a de droit exclusif. Il s'agit d'un lieu où tous devraient avoir un accès égal. Cet espace favorise les rencontres et la mobilité intermodale.
- Produire des cartes de quartier avec le temps de parcours piétons.
- Améliorer les itinéraires cyclables et en augmenter le nombre.
- Electrifier partiellement les Villo.
- Améliorer les dessertes scolaires.
- Sensibiliser les jeunes aux modes actifs et à la mobilité durable (« Pédibus », vélo,...).
- Le télétravail peut être une incitation pour faire diminuer le nombre de personnes qui se déplacent pour le travail, mais il est important de garder les effets qu'une décentralisation des sièges sociaux pourrait causer, notamment la perte de représentativité légale des travailleurs.

Enjeu n°2 : Transport des personnes

- Tarification routière intelligente: tenir compte de la localisation, l'heure à laquelle on circule, le type de voiture. Une tarification intelligente devrait être appliquée dans toute la Belgique et le Benelux. L'Europe devrait la promouvoir également sans que cela ne tarde pas à sa mise en œuvre.
- Réfléchir la « mobilité sociale » : réfléchir à un système de compensation bruxelloise visant à faciliter le transfert modal pour tous.
 - o agir sur les quartiers afin d'améliorer leur rapport modal
 - o promouvoir la guidance dans les quartiers (« mobilité sociale »)
 - valoriser les gares
 - o valoriser les modes actifs : cibler les usagers qui utilisent les transports motorisés et qui pourraient aller à pied
 - o multiplier la piétonisation auprès des écoles
- Lieux intermodaux :
 - ticketting multimodal (une carte unique des différents réseaux de transport)

- valoriser l'image du vélo dans les quartiers socialement moins favorisés
- o prévoir et réfléchir à des pôles intermodaux : vélo, parking, tout en améliorant la communication

Place de la voiture :

- moins de stationnement en voirie pour faire place aux piétons et aux enfants.
 - parking de dissuasion
- mieux utiliser la place en souterrain pour le parking.
- Cohérence de l'offre des transports en commun
 - o partage et réflexion sur l'espace publics.
 - o cohérence entre les différents opérateurs. Mieux exploiter le réseau de la SNCB
- Promotion graduelle des modes alternatifs
 - valoriser les modes actifs : cambio, vélo électrique, etc. Le Fédéral et la Région devraient modifier la fiscalité, les subsides, revoir les primes,...
- Revoir certains modes de fiscalité proprement bruxellois pour favoriser la mobilité de proximité
 - Supprimer l'avantage fiscal sur les voitures des sociétés (quid ce qui est décidé dans les négociations fédérales ?)
 - Octroyer des primes pour les vélos électriques.

Améliorer la mobilité dans la ville par des mesures liées aux pratiques et attentes existantes :

- Promouvoir des audits mobilité auprès des ménages, afin de connaître au mieux leurs besoins en termes de mobilité
 - o prévoir un « facilitateur mobilité » qui accompagne les citoyens dans la découverte des offres en termes de mobilité
- Besoin d'entamer une réflexion sur la manière de rentabiliser le temps de déplacement en transports publics afin que le temps d'attente soit un temps actif et pas passif
- Utiliser les réseaux sociaux pour mieux « exploiter » le savoir des usagers
- Promouvoir les formations liées à la mobilité dans toutes les écoles (inscription dans les programmes scolaires)
- Améliorer l'information sur les déplacements intra-bruxellois dans les gares
- Améliorer les infos piétonnes aux pôles intermodaux des différents transports
- Améliorer la signalisation pour les vélos
- Exemples d'idées à développer visant à promouvoir la mobilité de manière créative :
 - o développer des services « pluie » (vélo + piéton) aux points intermodaux :
 - mettre à disposition des parapluies et/ou des k-ways dans les principales gares et arrêts de métro, tout en organisant un système de prêts
 - o prévoir dans les stationnements vélo une place pour garder les équipements (casques,...).

- lancer un appel à projet adressé aux créateurs afin qu'ils dessinent des cadis partagés à mettre à disposition dans les magasins de proximité
- Mise en place de systèmes contre le vol de vélos
- Renfoncer le rôle de la police contre les comportements violents dans la rue
- Améliorer les lieux intermodaux/les nœuds de transport afin qu'ils soient conviviaux, agréables et équipés
- Prévoir des services pour enfants pour rendre l'attente des transports publics mois longue
- Adapter les transports, tels que Villo ou Cambio, aux personnes avec enfants : prévoir des sièges porte-enfant
- Créer un magazine « mobilité » adressé au grand public qui soit participatif (« comment vivez-vous votre mobilité ? »), tout en intégrant une interaction avec les acteurs de la mobilité (STIB, de Lijn, SNCB). Ce magazine pourrait prévoir également une rubrique dédiée à la mobilité dans les autres villes d'Europe et du monde
- Encourager le covoiturage

Les modes actifs :

- Travailler sur la mixité des fonctions et l'accessibilité pour tous y compris et surtout piéton/vélo dans les quartiers (fonctions accessibles à une distance à pied,...). Caractère indispensable d'un travail sur les points d'arrêts des transports en commun et à ce qui se passe autour de ces lieux en termes de signalisation. Un soin particulier à apporter entre les points d'arrêts ou les stations d'opérateurs différents.
- Oser le modal shift de la voiture vers les transports en commun ou les vélos et des transports en commun vers le vélo.
- Porter une attention concrète à la complémentarité entre les modes dans le cadre des chaînes de déplacements de plus en plus complexes développées quotidiennement (à pied, à vélo, emporter son vélo dans les transports en commun...). Sensibiliser les utilisateurs potentiels des transports en commun (santé personnelle, réduction du coût global pour la société,...).
- Mener une politique de tarification des transports en commun selon des critères sociaux et pas liés à l'âge des personnes.
- Augmenter la qualité des transports publics, services octroyés (heures de fonctionnement, confort,...), vitesse, respect des horaires,...
- Promouvoir le vélo pour les distances moyennes entre 5 et 15 km.
- Prime à l'achat des vélos électriques ou une réduction d'impôts comme pour les voitures et les motos électriques.
- Bâtir des pistes cyclables de qualité dans la ville.
- RER vélo : amplifier la démarche en cours, des routes rapides réservées aux cyclistes (autoroutes vélo).
- il faut porter plus d'attention au « langage » de l'espace ou du territoire. Les aménagements de l'espace sont lisibles et en conformité à l'usage de celuici.

Enjeu n°3: Transport de marchandises

- Principe: il faut décliner les actions sur base des différentes chaînes logistiques existantes (train, camion, camionnettes, fourgonnettes).
- Sensibiliser les petites unités à la certification PIEK : livraison silencieuse (norme qui permet de réduire le bruit pendant la livraison de marchandises).
 Elle est déjà utilisée par les grandes chaînes (Zara, Colruyt, Delhaize).
- En application d'IRIS II, un Plan marchandises est en cours de réalisation pour rationaliser le transport de marchandises. Un outil à mettre en place est la tarification routière pour assurer la mise en œuvre des principes inscrits dans le Plan. Exemples de paramètre à prendre en considération pour la tarification :
 - o heure de circulation
 - lieu de circulation
- Créer des Centres de Distribution Urbains :
 - o coordonner avec le Port le transport des matériaux de construction
 - o développer un système de distribution par colis: le dernier kilomètre en véhicules non polluants
- Etablir une charte du type charte Freight Operator Recognition Scheme (FORS) de Londres qui encadre le transport de marchandises entre différents partenaires de la mobilité: la charte FORS peut inspirer les partenaires belges (régions, communes) afin d'encadrer, au travers d'une charte, les règles à établir en matière de logistique.
- DSP (Delivery Service Plan): comment diminuer les livraisons à l'échelle des entreprises? Il faudrait rationaliser les commandes. Pour ce faire, un projet pilote pourrait être mené au sein de certaines entreprises et les résultats seraient ensuite évalués.
- Intelligent transport système (ITS): développer des initiatives basées sur la technologie ITS (téléjalonnement des parkings, reconnaissance numérique des plaques d'immatriculation,...).

Enjeu n°4 : Aménagement du territoire

- Planifier les zones de densification dans [et en dehors] de la Région, et sur base des nœuds existants (en particulier les gares RER qui croisent le métro);
- Pour les zones ni denses, ni desservies : planifier la mobilité dès le début des projets de manière simultanée ;
- Spatialiser le développement et les activités de la ville : l'axe du Canal, la Gare de l'ouest, les entrées de ville.
- Les centres urbains anciens sont des lieux à privilégier comme lieu central au niveau local. Néanmoins, si la ville de proximité est la logique à suivre, il ne faut pas oublier la fonction internationale : il faut garantir l'accessibilité entres les différentes parties de la ville.
- Mettre la priorité en termes de maillage de réseaux sur la création de rocades mettant en relation les zones périphériques entre elles tant dans la Région bruxelloise que en zone métropolitaine.

- Rééquilibrage de l'espace public entre les différents modes (quelle priorité ?). il faut insérer beaucoup plus d'objectifs multimodaux dans la délivrance du permis d'urbanisme. Cela implique de revoir le titre VIII du RRU, d'en actualiser la carte d'accessibilité régionale en transports en commun et de redéfinir les mesures en rapport.
- L'espace public doit être muni d'une vision transversale : il faut pouvoir intégrer tous les différents éléments qui agissent sur l'espace public dès le début du projet (opérateur de transport, niveau hiérarchique de la voirie, place à réserver aux modes actifs, les revêtements, les équipements urbains,...). Il s'agit dès lors de renforcer la transversalité des acteurs agissant sur l'espace public (en utilisant les structures existantes comme le bMa).
- Lorsqu'on envisage un nouvel espace public, il faut réfléchir à la manière de développer les espaces alentours.

L'aménagement des centres commerciaux du point de vue piéton :

- Promouvoir et augmenter les zones de « basse émission » (« quiet zones ») : il s'agit des zones où l'usage de la voiture est limité (certains tranche horaires ou niveau d'émission de polluant). Néanmoins il faut garder à l'esprit l'enjeu de discrimination sociale : la population moins favorisée ne peut pas en être exclue.
- Développer l'idée de flânerie tant dans les quartiers centraux qu'en périphérie.
 - Exploiter la diversité des quartiers bruxellois
 - Intégrer la zone « canal » dans le réseau de transports publics qui dessert le cœur historique de Bruxelles élargi jusqu'à la ligne 2 du métro
- Parcours de continuité : repérer les ruptures.
 - Macro = repérer les ruptures entre les quartiers liées aux infrastructures
 - Micro = repérer les ruptures au niveau de la qualité de cheminements de plain-pied. Pour rappel il y a entre 30 à 40 % des personnes à mobilité réduite.
- Améliorer tout ce qui est revêtement : bancs, terrasses, pavage...
- Intensifier l'animation urbaine/ miser sur la diversité.
- Mettre en avant la géographie de la ville :
 - o thème de l'eau : « rivière urbaines »
 - o exploiter les vallées de Bruxelles
- Exploiter les rez-de-chaussée comme vitrines commerciales (dans les quartiers commerçants).

3.2. Ateliers Panel population

3.2.1. Les étapes du panel population

Etape 1 : Productions de la vision souhaitable pour le futur de la RBC

Mobilité



Transports publics assez bien organisés et bonne accessibilité dans la Région ;

- Sites propres de la STIB, proximité de l'aéroport, accès facile au réseau de train (3 gares);
- Pistes cyclables et station Villo (amélioration depuis quelques années, gestion à l'échelle régionale) => répercussions positives sur l'environnement ;
- Taxis collectifs « Collecto » (prix moins élevé) = possibilité de se déplacer la nuit

Mais les transports en commun restent pratiques plutôt pour les gens qui ont du temps.

Abris bus éclairé avec horaires affichés.



Trop de pollution et de congestion de la circulation (embouteillages et la circulation des camions);

Aménagements des pistes cyclables pas opérationnels (dans des rues étroites et en contre sens => danger pour les automobilistes);

Difficulté pour se garer : pas assez de parking et payants. Parking en double file => blocage de la circulation ;

Transports publics jamais à l'heure (problème des embouteillages), gestion des arrêts pendant des travaux (mauvaise communication) ;

Manque d'entretien de la voirie et des trottoirs : trous dans les rues = danger pour les automobilistes, immondices et crottes de chiens :

Difficulté de déplacements pour les personnes à mobilité réduite ;

Travaux dont certains ne voient pas l'utilité et qui durent trop longtemps.

⇒ Garantir moins de pollution, moins de congestion avec le développement de la mobilité douce et plus de transports publics ponctuels et mieux synchronisés (mais quid du surpeuplement des transports, problème de sécurité, problème pour faire ses courses ?);

Créer plus de piétonniers = création de cohésion sociale et changement de rythme;

Garantir la sécurité des piétons et surtout des enfants = sensibiliser la population (ex trams prioritaires) et sécuriser les passages piétons (idée de ralentir les trams mais quid du retard sur les transports publics?);

Augmenter le transport public partout, après-minuit et gratuit (mais quid de l'espace disponible pour développer ce transport, comment

sécuriser le métro qui roule la nuit ?, comment gérer les disparités entre les différents acteurs de la mobilité ?) ;

Favoriser les petites autos dans la ville = gain de place (mais quid de la liberté individuelle ?);

Créer plus de places de parkings avec gratuité pour les Bruxellois et création d'une carte unique de parking pour les 19;

Réduire le trafic automobile des navetteurs via un péage urbain et des parkings de dissuasion = moins de pollution, plus de sécurité routière et un meilleur confort de vie ;

Favoriser le transport fluvial = moins de camion et possibilités de transports des personnes permettant la création d'une dynamique sociale dans le quartier du canal (mais quid des frais d'infrastructures ?);

Créer un service communal qui centralise l'information sur le covoiturage.

Environnement et espaces verts



Nombreux, de qualité et accessibles, bien entretenus (mais dépend des quartiers) Gestion des déchets : Encombrants, ramassage et tri des ordures bien organisés



Certains participants se demandent beaucoup tant d'espaces verts sont supprimés (en particulier les potagers) pour construire du logement ;

Trop de nuisances sonores;

Ville sale (même si propreté dans les rues est très variable selon les quartiers). Beaucoup trop d'immondices et de déjection canines => pose la question de l'efficacité des services de propreté).

⇒ Entretenir les trottoirs pour améliorer la sécurité physique et donner envie de se déplacer à pieds (mais quid des impacts pour les commerces ?) :

Accroître le partage de l'espace public et la sécurité pour faciliter le déplacement des PMR ;

Accroître la qualité de vie en ville et offrir une meilleure vision du paysage urbain = donner envie aux habitants d'entretenir leur environnement;

Coordination des différents services dans la réalisation des travaux pour faciliter et accélérer l'exécution des travaux ;

Equipements et services



Beaucoup d'infrastructures et d'équipements de qualité (surtout culturels et sportifs) : nombreuses salles de spectacles, nombreux évènements et accès démocratique

(Arsène 50, gratuité des musées) => assez facile de se cultiver et beaucoup d'offre pour sortir la nuit.

Bruxelles est une ville artistique qui développe beaucoup de créativité.

Culture locale et marché artisanaux bien développés.

Campagne de communication et sensibilisation culturelle ou environnementale



Crèches, activités sportives, stages de vacances trop chers (surtout pour famille nombreuses).

Services administratifs, juridiques : administration trop compliquée, peu accessible et trop lente.

Parfois trop de taxes inutiles et de lois trop laxistes.

⇒ Agir sur le lien entre population et administration : plus de transparence et plus de communication pour plus de compréhension

Enseignement, emploi et activité économique



La recherche d'emplois est assez aisée mais cela dépend fortement du secteur. L'Europe et l'OTAN jouent un rôle moteur dans la Capitale.



Salaires trop bas (conséquence de la crise) et pouvoir d'achat trop bas Bilinguisme pose problème pour l'accès à l'emploi : manque de connaissance du néerlandais (de moins en moins de personnes parlent la langue) et non de l'anglais.

⇒ Emplois doivent être donnés aux Bruxellois en priorité ;
Augmenter le pouvoir d'achat : lutter contre la fraude ou des incohérences de certaines institutions publiques (notamment

coordination des travaux), agir sur les prix;

Baisser les impôts ;

Augmentation du budget pour les langues + pour l'immersion à l'étranger, enseignement des langues pratiqué dans la vie et pas que théorique;

Sensibilisation à l'anglais pour les petits = avenir plus ouvert pour la génération future (mais à quel âge ? : pas de consensus) ;

Favoriser l'accès à des activités rémunératrices à des personnes retraitées mais sans les taxer.

Multiculturalité et cohésion sociale



Véritable dynamisme culturel (dont on ne peut pas se passer) Animation de quartier, rues piétonnes Proximité des services et des commerces

Liberté du culte

Cohésion dans la débrouille fonctionne bien (échanges et soutien entre populations : SEL et Groupe d'Achat Commun (GAC) bien développés.



Aide sociale : trop peu d'allocations familiales.

➡ Meilleure politique d'immigration et d'intégration : plus de logement pour les Bruxellois, plus de mixité des quartiers, meilleur niveau scolaire (mais quid des possibilités de dérives racistes dans le cadre des politiques mises en place);

Resserrer le lien social par des projets de mixité sociale.

Centraliser l'information pratique qui facilite la vie quotidienne des Bruxellois (économiser de l'argent, accéder aux services, etc.) ;

Créer un « Guide du bon voisinage » pour lutter contre les incivilités

Logements



Prix du logement reste abordable comparé à d'autres capitales



Manque de logements et nombreux logements vides (familles monoparentales à qui on ne veut pas louer) ;

Loyers en hausse;

Concentration de population trop élevée dans certains quartiers de logement où il y a possibilité de ghettos.

⇒ Augmenter les possibilités de logements accessibles pour les isolés et les personnes âgées : logements communautaires permettant de réduire les problèmes de logement, de créer une cohésion sociale ; Éviter les bâtiments gris et augmenter le nombre de terrasses.

Sécurité et prévention



Pas assez de stewards de rues et incompréhension de leur rôle ;

Problème de sécurité dans les transports (journée et soir) mais très variable selon les quartiers ;

Développement de ghettos ;

Accroissement des incivilités de différents niveaux : pollution sonore, agression verbale puis plus graves : problème de drogues entrainant des violences ;

Problème de suivi dans l'aide aux victimes (suite à une agression) : police peu visible et rapport avec la population parfois difficile.

⇒ Plus de présence policière : mieux définir le rôle des policiers et s'engager à plus de respect de la force publique (mais quid de l'augmentation du nombre d'amendes, de la maltraitance policière et de l'abus de pouvoir ?)

Santé



Services de santé facilement accessibles financièrement pour les + de 65 ans. Suivi médical de qualité (examens réguliers et gratuité) ;

Bonne qualité des soins hospitaliers (Bruxelles est bien avancée dans le domaine médical).



Problème de rapidité des services de soins ; Inégalités au niveau de la couverture sociale : clivage de la population.

Patrimoine architectural et culturel



Patrimoine culturel bruxellois et belge important et mis en valeur : façades, monuments, centre historique, éclairage des rues, fontaines, statues.

Quartiers typiques et qualité architecturale.

Diversité culinaire : beaucoup de restaurants d'origines diverses et de produits divers

Etape 2 : Détermination d'axes stratégiques

Le thème principal qui est ressorti des discussions du panel lors de la séance est la sécurité et le sentiment d'insécurité.

Il est à noter que cette thématique n'est pas traitée dans les ateliers participatifs des forces vives.

D'après le rapport du Moniteur de la sécurité de 2008, le sentiment d'insécurité est relativement stable en Belgique et à Bruxelles. Néanmoins, il apparait que le sentiment d'insécurité a augmenté au sein de la population. Le climat de crise actuel pourrait expliquer cette impression.

Vécu des participants

Sur la question « ce que je crains », la réponse la plus donnée est : « vol », « agression physique et verbale » « insultes » et « cambriolage ».

Dans la catégorie « ce dont j'ai été victime », c'est « rien », « agression », « agression verbale », « insultes », « sacjacking » et « homejacking ».

Dans la catégorie « ce que je ne fais plus », les plus indiquées sont : « rien », « ne plus laisser les portes ouvertes / fermer les portes à clef / à double tour », « sortir le soir / la nuit », « porter des bijoux (signes de richesse) ».

Comment réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité ?

Des pistes de solutions visant à améliorer la sécurité et/ou le sentiment de sécurité ont été proposées.

1. Loi trop laxiste et/ou pas respectée et police peu présente

Le travail de la police et de la justice est perçu comme inefficace et générant un sentiment d'impunité vis à vis des délinquants et un sentiment d'injustice et de frustration de la part des victimes.

Pistes de solution :

- La possibilité d'imposer des sanctions rapides et lourdes aux contrevenants
- Les peines incompressibles
- Le travail d'éducation des enfants trop peu confrontés au respect des règles et aux limites parentales
- Une meilleure gestion de la surpopulation carcérale de manière à garantir l'effectivité des peines prononcées

2. Eviter la création de zones de non-droits

La question de la sécurité dans les quartiers « à haut risque » tant sous l'angle préventif que répressif a été abordée.

Sur le plan de la prévention :

- Améliorer la qualité du logement
- Sensibiliser les parents sur les facteurs de risque de la délinquance et sur le suivi de leurs enfants
- Susciter la rencontre entre les enfants d'origines et de cultures différentes dans les écoles et renforcer le dialogue (éviter la création de clans)
- Augmenter le nombre de caméras de surveillance
- Augmenter la présence policière dans les rues

Sur le plan de la répression :

- Garantir la présence policière en permanence par l'installation de commissariats de proximité dans les quartiers « à haut risque »
- Poursuivre efficacement les meneurs de bandes
- Augmenter la capacité d'intervention de la police (moyens d'action, compétences, etc)

Il est précisé par ailleurs que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité absolue.

3. <u>Dès la maternelle, inclure le « civisme » et le respect des règles dans l'enseignement</u>

Il s'agit de systématiser dès la maternelle le fait d'organiser des cours spécifiques autour du civisme et du respect du règlement de l'école. Ils suggèrent également d'inclure les parents dans cette démarche (réunions d'évaluation, sanctions, etc) pour les responsabiliser par rapport au comportement de leurs enfants. A l'inverse, les comportements positifs pourraient être récompensés.

4. <u>Eviter le regroupement des logements sociaux dans un même quartier,</u> renforcer la mixité des quartiers

Les grands ensembles de logements sociaux présentent souvent les caractéristiques suivantes qui sont liées entre elles :

- La concentration de groupes sociaux plus défavorisés
- Un effet d'entrainement sur des comportements individuels ou collectifs non souhaitables ayant un effet sur la perception de l'environnement et du bien-être: mauvais tri des poubelles, mauvaise gestion des déchets, etc.
- Une identification du caractère social des logements par l'architecture qui favorise la ségrégation à l'égard de ces ensembles de logements
- La présence de nombreux jeunes en rue

Ces caractéristiques et d'autres sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité ou d'une insécurité réelle.

Pistes de solutions sous deux angles :

- Disperser les logements sociaux sur tout le territoire, notamment en variant les formes des logements sociaux (rôle des AIS). Les participants supposent qu'il s'agit surtout d'un problème financier. Les grands ensembles seraient moins chers.
- 2. Agir pour une meilleure gestion sociale dans les ensembles existants :
 - Améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes (crèches, écoles) – Lutter contre l'absentéisme scolaire en « pénalisant » les parents
 - Améliorer le dialogue social, renforcer le rôle de proximité des assistantes sociales
 - Développer les liens intergénérationnels et interculturels
 - Renforcer le rôle social des gestionnaire des logements sociaux (écoute, proactivité) et améliorer leurs conditions de travail
 - Donner un rôle aux inactifs (chômeurs et autres) pour qu'ils soient acteurs dans leur quartier

5. <u>Priorité à la prévention via la cohésion sociale et les projets communautaires</u>

Si les habitants d'un quartier se connaissaient mieux, tant le sentiment d'insécurité que l'insécurité réelle diminueraient. Le renforcement du lien

social au sein des quartiers est donc selon eux une priorité également en termes de sécurité. Elle implique de renforcer la mixité entre les cultures, les générations, les genres, les « couches sociales », etc. Elle nécessite plus de concertation entre les acteurs.

Pistes de solutions :

- Des lieux (spatiaux et temporels) de rencontre :
 - offre culturelle alternative et intergénérationnelle (Ex: Les nouveaux vieux étrangers), partage des traditions (culinaires par ex.)
 - petits et micro-événements (ex : Festival de musique « Bobonnes des Marolles »)
 - o activités participatives
 - o Maisons de quartier : diversifier les publics
- Occuper l'espace public (Ex : thé dans la rue, Matongé en couleur, etc)
- Susciter la curiosité des gens à l'égard de l'autre par des événements sympas, des échanges de savoirs, des campagnes de communication, des événements dans des lieux de passage, etc.
- Simplifier l'organisation d'événements de quartier par les habitants (démarches administratives, soutiens financiers)

6. Amélioration de la sécurité routière et des transports en commun

Mettre en place une série de mesures qui concernent les différents moyens de transport, comme la moto (plus de parkings, plus de convivialité entre moto et automobiliste), le vélo (pistes en site propre, campagnes de sensibilité et d'éducation), les transports en commun (sécuriser le soir, renforcer les contrôles sans les sous-traiter, développer les parkings de dissuasion) et la voiture (plus de moyens pour l'entretien des routes, encourager le covoiturage, renforcer le contrôle technique).

7. Comment faire pour rendre des personnes marginalisées utiles à la société

L'amélioration de la sécurité et du sentiment d'insécurité passe notamment par l'inclusion sociale des personnes marginalisée, d'une part les personnes qui ont représenté ou sont souvent considérées comme représentant une menace pour l'ordre public (anciens détenus, SDF) et d'autre part les personnes moins actives socialement (personnes âgées, femmes recluses).

Quelques idées concrètes :

- Pour les anciens détenus :
 - créer des ponts entre le monde carcéral et le grand public pour améliorer la perception, notamment en vue de la réinsertion (Ex : événement du type « la ville va dans la prison » similaire à ce que fait le Petit Château)
 - o Renforcer l'offre de formation dans les prisons
 - o Faire témoigner les anciens détenus

- Pour les SDF: renforcer les structures d'accueils (hébergement et prise en charge médico-sociale)
- Pour les personnes âgées :
 - Faciliter l'activité professionnelle
 - Favoriser l'habitat intergénérationnel
 - Encourager l'échange de services avec les ménages plus jeunes ou avec les structures d'accueil de l'enfance
 - Promouvoir les témoignages auprès des jeunes

8. Travaux d'intérêt général

Réaliser une codification des travaux d'intérêt général et d'utiliser davantage ce type de sanction alternative (ou d'autres).

9. <u>Problématique de propreté de l'espace public</u>

Outre le recours à des amendes sévères (projet d'extension des amendes administratives aux problèmes de propreté), il faut agir via des actions de prévention et de proximité :

- Sensibilisation des enfants
- Recrutement de « bénévoles du civisme » dont la mission serait à préciser
- Taxation des propriétaires de chien
- Augmentation du nombre de poubelles dans les rues
- Travail au travers des comités de quartier

10. L'influence des médias dans la perception du sentiment d'insécurité

Les médias jouent souvent un rôle négatif dans la perception du sentiment d'insécurité en mettant systématiquement en évidence les problèmes de sécurité dans les villes et banlieues, même s'ils sont marginaux.

Idées d'actions qui iraient à contre-courant de cette tendance :

- Créer un « journal des bonnes nouvelles » ou des expériences réussies en matière de rencontres entre les communautés, les groupes sociaux, les générations, etc. Eventuellement à diffuser sur Télé Bruxelles
- Favoriser les médias éducatifs qui renforcent l'esprit critique et les rendre visibles (heures et canaux de diffusion par ex.)
- Améliorer l'éducation aux (nouveaux) médias dans les écoles

L'Observatoire de la sécurité peut jouer un rôle par rapport à « l'objectivation » des infos.

11. Agression verbale

Quelle attitude à adopter face à l'agression verbale, dans la rue ou dans la voiture ?

Les agressions verbales ont des effets négatifs sur les habitudes et les comportements, tels que :

- Réagir par l'indifférence, ce qui ne supprime pas le sentiment d'avoir été agressé
- Changement d'habitudes vestimentaires
- Inquiétudes, remise en question, adoption d'un « profil bas »

Il semble difficile de savoir comment agir face à ces agressions mais deux pistes concrètes sont proposées :

- Organiser une campagne de sensibilisation qui ridiculise le comportement agressif (au volant par exemple)
- Sensibiliser sur les effets de la TV ou de l'Internet sur le comportement des jeunes

•

Etape 3 : Production d'actions pour décliner les axes stratégiques

Rencontre avec le Ministre-Président Charles Picqué

Les dispositifs qui permettent d'améliorer la sécurité à Bruxelles via le renforcement de la cohésion sociale (projets de type AMO) sont moins visibles – et donc sans doute moins porteurs politiquement – que les dispositifs répressifs ou de surveillance. Il faudrait pourtant leur donner plus de place. Le Ministre-Président estime qu'il faut travailler sur deux fronts : le répressif et le préventif. Ces deux notions très larges nécessitent d'être précisées.

Le répressif a pour objectif de lutter aussi bien contre les petites incivilités que contre les réseaux criminels. Or, ces deux types de crimes sont sensiblement différents. Il faudrait alors envisager une spécialisation des fonctions répressives au sein de la police pour combler le manque d'effectif

Le préventif inclut une définition large, qui va de la prévention juvénile, à la prévention d'actes de vandalisme au sein de l'espace public. Comme pour le répressif, on constate un manque du personnel ayant la compétence adaptée pour conduire ce type de travail.

Suite à la réforme de 1994, l'agent de police de proximité a été supprimé. Le Ministre-Président plaide donc pour son retour, tout en veillant à adapter la formation et les diplômes requis pour assurer la fonction d'agent de police de proximité. Favoriser la police de proximité passe également par une facilitation de l'accès à l'emploi et un recrutement local de personnes qui connaissent les quartiers.

Enfin, une attention particulière a été portée sur le rôle de la prévention dans laquelle contribuent d'autres acteurs ou thématiques: notamment la famille, l'école, ou encore l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Il a été donc rappelé que le futur PRDD devra inclure un chapitre sur la sécurité.

Souvent on utilise les caméras comme outils de prévention. En réalité les caméras n'empêchent pas les agresseurs d'agir comme ils le veulent. De même, souvent, le

système de vidéo-surveillance ne permet pas de reconnaître et de retrouver les délinquants.

L'utilisation de caméras ne permet donc de répondre que partiellement à la prévention. Dans les quartiers où la cohésion sociale fonctionne bien, la prévention s'exerce à travers les habitants qui peuvent mener une sorte de contrôle social. Or, il existe des quartiers où ce type de ressources fait défaut. Dans ces quartiers, la caméra peut alors être utile comme levier de prévention.

La question des caméras et leur capacité de prévention, soulève une question plus large, celle de l'organisation de la police, de la communication entre le Bureau d'aide aux victimes et les victimes elles-mêmes qui doivent être améliorées.

On parle beaucoup d'augmenter le nombre de logements sociaux. Il faut éviter absolument les ghettos, les « casernes » souvent générées par la concentration de ces logements sociaux. Il faut aussi prévoir dès le départ l'infrastructure nécessaire à l'implantation de ces logements (infrastructures sociales, crèches, écoles, commerces) et l'adaptation des transports publics.

Le ministre Président est d'accord avec ce qui a été mis en avant par les participants. Il rebondit en effet sur le besoin de plus de mixité dans la ville, sur la nécessité d'éviter les grandes concentrations sociales et sur le besoin de créer des équipements qui accompagnent chaque création de logements. Le Ministre-Président plaide plutôt pour une dispersion du logement social, tout en veillant aux coûts indirects et au phénomène NIMBY. (Not in my backyard soit « pas près de chez moi »).

Comment faire pour qu'un jeune francophone puisse répondre à une offre de travail bilingue ?

Bruxelles est d'abord une ville internationale, où la plupart des emplois exigent l'anglais. Le besoin d'apprendre le néerlandais est évidement important, mais on ne demande pas forcement d'être bilingue parfait. Pour le Ministre-Président il est important de savoir bien s'exprimer en néerlandais, de se faire comprendre. Quant au rôle des écoles pour l'apprentissage du néerlandais, une piste pourrait être de créer des écoles bilingues, mais cela s'avère très difficile en raison des résistances et de l'absence de volonté politique des deux communautés. Par contre, l'immersion linguistique est un outil important qui s'avère être un levier d'apprentissage du néerlandais et qu'il faut renforcer.

Comment agir face à la mendicité en ville ?

La mendicité est l'expression d'une réalité sociale qu'on ne peut pas combattre avec la répression. Il y a différentes pistes à suivre : il faut veiller à ce que les gens qui sont dans cette situation ne soient pas insérés dans un réseau d'exploitation humaine.

Il faut mieux agir au sein des lieux où cette mendicité s'opère. Il faut plus de contrôle (métro, espaces publics, etc.).

Nous soutenons une proposition du groupe : il s'agit d'inclure le civisme dans les programmes dès la maternelle : apprendre à respecter les règles, la police, les parents, les profs,...

Le Ministre-Président approuve cette proposition : l'école doit aussi être un lieu de transmission de nos valeurs communes.

Je travaille à Bruxelles Propreté, je suis inquiète pour la perte de mon poste. Quelle sécurité pour l'emploi ?

Le Ministre président met l'accent sur deux aspects :

- 1. Les dernières négociations institutionnelles ont confirmé un besoin de simplification des tâches au sein des compétences régionale.
- Cette simplification comportera des transformations dans le secteur public, ce qui ne signifie pas une perte d'emploi, mais une réorganisation des postes de travail.

Concernant la réorganisation de Bruxelles Propreté, le Ministre-Président a expliqué que celle-ci était d'autant plus nécessaire car la coopération entre la Région et les Communes n'a pas toujours bien fonctionné. Il a été mentionné que Bruxelles Propreté restera active dans la gestion de grands évènements, comme par exemple la Foire du Midi et qu'aucun emploi ne sera supprimé.

Nous apprécions l'initiative du panel et pensons qu'il faudrait prolonger la dynamique. Il y a moyen d'aller beaucoup plus loin. Que penseriez-vous de l'idée d'instaurer le même genre de participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration des Plans communaux de développement? Les citoyens participants pourraient alors désigner des délégués qui représenteraient leur commune dans le cadre d'un processus participatif pour un prochain PRDD.

Le processus participatif ne se clôture pas avec ce panel population. Dans le cadre de l'enquête publique tout citoyen pourra s'exprimer sur le projet de PRDD. L'enquête publique sera accompagnée d'activités au niveau communal (ateliers, panels, etc) afin que les habitants puissent participer au niveau de leur commune.

Enfin, le Ministre-Président a rebondit sur l'importance du PRDD. Il y a 20 ans, le PRD n'existait pas. C'est le Plan de secteur qui organisait la ville de manière sectorielle. Dans les années 1994-1995, le gouvernement de l'époque a voulu aller plus loin en mettant en place le premier PRD. Aujourd'hui le PRD doit répondre à de nouveaux défis pour lesquels les politiques publiques devront agir de manière efficace. Parmi ces défis, le Ministre-Président cite :

- le besoin d'optimaliser les ressources du foncier ;
- le besoin de repenser l'organisation de la ville en vue du boom démographique;
- le besoin de favoriser plus de mixité sociale et d'avoir une population contributive;
- le devoir pour Bruxelles d'atteindre sa mission de ville internationale :

- le besoin de maintenir une économie de service et de diversifier celle-ci en prévoyant des nouveaux périmètres dans la ville où de nouvelles activités pourraient prendre place;
- le besoin d'améliorer la mobilité car un bon fonctionnement de transport public rend la ville attractive aussi pour les entreprises;

le besoin de réfléchir à une zone métropolitaine afin d'instaurer plus de coopération avec les deux autres régions.

Actions proposées

La thématique du logement et de la densité dans la ville ont été abordés.

Réaffectation de l'espace public et privé et rénovation du logement

Réaffectation de l'espace privé et public :

- Créer des logements sur les lieux de travail (logement de fonction)
- Abattre les usines désaffectées et les affecter pour le logement

Rénovation des biens non occupés :

- Augmenter l'aide à la rénovation pour les logements abandonnés
- Réaménager tous les bâtiments vides et/ou à l'abandon et les transformer en logement pour toute type de famille

Type de biens

- Réaménager les logements vides au-dessus des commerces
- Récupérer les gares désaffectées
- Récupérer les bureaux inoccupés

Outils pour favoriser la réaffectation et la rénovation du logement

- Sanctionner les propriétaires des immeubles à l'abandon
- Combattre la spéculation et les spéculateurs. Sanctionner les propriétaires de terrains non occupés et/ou non bâtis
- Surtaxer les immeubles à l'abandon

Nouvelles formes d'habiter et d'habitation

Favoriser nouvelles formes d'habitation :

- Concevoir des maisons caravane
- Concevoir et prévoir plus des logements fluviaux

Favoriser nouvelles formes d'habiter :

- Favoriser la cohabitation intergénérationnelle en favorisant:
 - o Le logement collectif pour personnes âgés et jeunes et/ou étudiants
- Favoriser nouvelles formes de mutualisation des espaces en commun:
 - o Logement collectif, c.à.d. 1 ou 2 pièces plus salon en commun.

 Maintenir les allocations familiales et/ou le chomage lorsque on se déclare « cohabitant »

Favoriser le logement social

Augmenter logements sociaux et adapter le système d'attribution :

- Baser la vente des appartements à un prix préférentiel
- Favoriser l'accès à la propriété afin de responsabiliser les familles aux biens
- Diminution des impôts pour les investisseurs du logement social
- Transformer les casernes de la gendarmerie en logement social

Adapter le logement aux besoins :

 Contrôler l'évolution des familles dans les logements sociaux : adapter chaque logement à la taille de la famille. Lorsque la famille se restreint (les enfants quittent la maison), adapter le type de logement.

L'information au logement et les primes

Améliorer l'information:

- Créer un guichet spécialisé dans la démarche à entreprendre pour la mise en œuvre d'un « achat groupé » de la part des particuliers
- Renforcer l'observatoire du logement

<u>Information légale :</u>

- Renforcer les outils légaux pour augmenter le contrôle des pouvoirs publics sur les bâtiments (expropriation...)
- Accroitre la simplification du permis d'urbanisme : densifier, rénover plus facilement
- Rendre le Code du logement plus strict et plus contraignant

Primes:

- Augmenter les primes à la rénovation
- Augmenter les primes pour la cohabitation et pour la subdivision des logements
- Faciliter la rénovation et améliorer l'aide financière aux particuliers
- Primes pour transformer les caves et greniers en appartements
- Primes pour loger des étudiants
- Primes aux logements étudiants et à la cohabitation intergénérationnelle

Outils:

- Plafonner les loyers
- Prêt à 0% pour les jeunes
- Favoriser les formes alternatives d'accès au logement
- Accompagnement financier pour les étudiants et les jeunes

Densifier au m² sans occuper plus d'espace :

- Densifier le privé :
 - o Exploiter les toits, transformer les toits plats en toit vert
 - Ne plus décourager la division des immeubles
 - o Habiter de plus en plus en hauteur
- Densifier l'espace collectif :
 - o Mettre les centres commerciaux sous terre
 - o Construire des piscines publiques sur les buildings
 - Exploiter l'espace au-dessus des parkings
- Occuper des nouveaux terrains :
 - o Agrandir les limites de la Région
 - Densifier les communes à faible densité
 - Construire dans les intérieurs d'ilot

En 2030 nous voudrions que Bruxelles, notre ville, soit....

- 1. Multiculturelle, sécurisée, accessible à l'emploi bruxellois et au logement, accueillante, verte et fleurie et avec une bonne mobilité.
- 2. Une ville qui donne une chance aux Bruxellois de s'épanouir tant au niveau de l'emploi qu'au niveau du logement et ce dans un environnement sécurisant et agréable.
- 3. En 2030 nous voudrions que Bruxelles soit belle et verte, calme et conviviale ; facilement accessible pour tous et partout ; mais aussi dynamique offrant de l'emploi pour les plus grand nombre.
- Ouverte, qui garantit la prospérité, l'intégration sociale et le respect de l'environnement avec un grand rôle participatif des citoyens dans la prise de décisions.
- 5. Encore plus cosmopolite et multiculturelle où il fait bon vivre et plus d'espace vert avec une meilleure cohésion sociale où les bruxellois puissent s'épanouir dans tous les sens du terme.
- 6. Une ville où l'on se sent bien et en sécurité ; une ville où il y a de l'avenir pour nos enfants ; une ville où toutes les races se tiennent par la main.
- 7. Toujours à dimension humaine, symbole d'une bonne qualité de vie pour tous : « Réveillons Bruxelles ».
- 8. Accueillante et ouverte à tous et plus verte, tout en restant économiquement prospère.

Liste des annexes

A1	Présentation « qu'est-ce que doit être un PRDD » ?
A2	Participation aux ateliers
A2	Grille sociodémographique pour le recrutement du panel de Bruxellois (IBSA)
A4	Méthodologie des ateliers « forces vives »
A5	Scénarios (IGEAT)
A6	Diagnostic prospectif (IGEAT)
A7	Tableau écarts BAU/Vision
A8	Méthodologie des ateliers « panel de Bruxellois »
А9	« Pour une lecture transversale des éléments de vision »



DOSSIER DE PRESENTATION DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Que doit contenir un PRD?

Le Plan Régional de Développement doit comporter au minimum:

- les <u>objectifs généraux et sectoriels</u> ainsi que les <u>priorités de développement</u>, en ce compris d'aménagement du territoire, requis par les besoins économiques, sociaux, culturels, de déplacement et d'environnement;
- les moyens à mettre en œuvre de manière transversale et sectorielle pour atteindre les objectifs et priorités ainsi définis, notamment par l'expression cartographiée de certaines de ces mesures;
- 3. la <u>détermination des zones d'intervention prioritaire</u> de la Région;
- 4. le cas échéant les <u>modifications à apporter aux dispositions</u> <u>normatives, plans et programmes</u> applicables en Région de Bruxelles-Capitale en fonction des objectifs et des moyens ainsi précisés (dont le PRAS, certains PPAS, l'EDRLR, etc..).

Que doit être le PRDD?

- un plan stratégique (50 pages + cartographie);
- une vision transversale claire pour tous les acteurs de la ville;
- une prise en compte du niveau métropolitain;
- une réponse aux nouveaux défis (voir 5 défis de l'accord de GRBC);
- des objectifs à moyen terme;
- une hiérarchisation de ces objectifs;
- des actions concrètes pour ces objectifs;
- une prise en compte des Plans (PDI, Plan logement, Plan climat,...)
 et des outils existants (schémas directeurs, Contrats de quartier,...);
- une amélioration de la gouvernance (subsidiarité, et particulièrement avec les communes);
- un plan marketing (lien avec le citymarketing).

Le PRDD, ça sert à quoi?

C'est un outil de travail pour le pilotage de l'action publique dans la région, qui vise à définir

- 1. une vision du futur souhaitable de la Région (diagnostic et démarche prospective):
- 2. la manière de la concrétiser (définitions d'obiectifs):
- 3. le chemin à parcourir pour y arriver (établissement de mesures opérationnelles).



DOSSIER DE PRESENTATION DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Première étape: l'état des lieux prospectif

La première étape du processus d'élaboration du PRDD a pris le temps nécessaire pour réaliser un état des lieux complet des politiques qui ont été menées dans les grandes compétences régionales, et ce dans l'objectif de poser le bon diagnostic pour répondre aux questions qui détermineront le futur de Bruxelles et de ses habitants.

L'objectif n'était pas d'évaluer le précédent PRD, mais plutôt d'interroger les acteurs publics régionaux sur leur bilan. Des experts ont produit parallèlement des notes de constats généraux qui ont permis de rédiger des notes thématiques et une synthèse transversale sur laquelle la phase prospective devra s'appuyer.

Deuxième étape: la prospective

Le processus participatif et prospectif organisé en ateliers vise à déterminer, de manière collective, les mesures opérationnelles qui vont répondre de manière concrète aux questions posées dans la phase d'« état des lieux prospectif ».

Qui pilote?

L'ADT, en collaboration avec la DEP, pilote au jour le jour le processus de mise en place de la phase « prospective ». Un consortium de consultants (Ecores, Solution 21, Atanor, Igeat et Aleaur) opérationnalise le processus.

Quelle approche?

- Faire des liens entre toutes les dimensions (social, démographie, économie, environnement, urbanisme, tourisme, éducation, mobilité, sécurité,...);
- 2. Agir dans le concret: trouver des pistes de solutions réalistes aux problèmes déterminés dans l'état des lieux prospectifs.

Quels thèmes seront abordés dans les ateliers?

- 1. « Gérer l'essor démographique » atelier « logement »;
- 2. « Une économie au service des Bruxellois » atelier « économie »;
- 3. « Améliorer la qualité environnementale de la ville » atelier « environnement »:
- 4. « Faire face à la dualisation sociale » atelier « cohésion sociale »;
- 5. « Asseoir la vocation internationale de Bruxelles » atelier « international ».



DOSSIER DE PRESENTATION DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Quel est l'objectif?

- 1. Définir une vision, établir des axes stratégiques et surtout des actions concrètes;
- 2. Préparer la rédaction du projet de PRDD.

Qui participe?

- Acteurs publics et parapublics (Région de Bruxelles-Capitale et autres pouvoirs publics);
- Acteurs privés et membres de la société civile;
- Académiques;
- Cabinets politiques régionaux.

Qui encadre?

- Animateurs professionnels (EcoRes et Atanor);
- Personnes-ressources (ADT DEP) qui sont chargées d'être les experts thématiques et de rédiger les synthèses des ateliers;
- Observateurs qui sont chargés d'apporter des informations complémentaires (IBSA).

Quels outils?

- Une publication « état des lieux thématiques », reprenant les grands constats et les questions à aborder dans les ateliers;
- Une synthèse reprenant les grands enjeux à aborder dans les ateliers;
- Un tableau de bord prospectif structuré en 4 entrées: les constats, les scénarios à 2020 à situation inchangée, les contraintes et opportunités, les scénarios à 2020 en fonction des contraintes et opportunités;
- Site Internet (<u>www.bruxellesplus10.be</u>).

Quelle fréquence de réunion?

- Général: séance plénière d'ouverture (26 avril) présentant les enjeux et la méthode de travail:
- 2. Pour la vision, sont prévues 2 réunions en ateliers par thématique;
- 3. Pour les <u>axes stratégiques</u>, sont prévues une séance plénière et 1 réunion en atelier par thématique;
- 4. Pour les actions, est prévue 1 réunion en atelier par thématique;
- 5. <u>Général:</u> séance plénière de clôture (décembre) présentant les conclusions des travaux.



DOSSIER DE PRESENTATION DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Fin prévue?

Décembre 2011

La troisième étape: la rédaction du projet de PRDD

La rédaction du projet de PRDD, approuvé par le Gouvernement, sera suivie d'une enquête publique.

Qui sera consulté?

- · Toutes personnes physiques ou morales;
- Les Conseils communaux;
- Le Conseil Economique et Social, la Commission régionale de la Mobilité, le Conseil de l'Environnement, la Commission royale des Monuments et Sites et le Conseil consultatif du Logement;
- La Commission Régionale de Développement (CRD) qui est saisie du projet de PRDD et des différentes consultations réalisées dans le cadre de l'enquête publique.

La quatrième étape: l'approbation du PRDD

Après l'enquête publique et la prise en compte ou non des remarques, le Gouvernement approuve le Plan Régional de Développement.

A1. Participation aux ateliers

1. Présence aux ateliers

1. Presence aux au	Cilcis						
Forces vives							
	ATELIER 1 logement	ATELIER 2 Economie	ATELIER 3 Environnement	ATELIER 4 Cohésion sociale	ATELIER 5 International	ATELIER 6 Mobilité	total (personnes)
Présents (nombre de per							
atelier vision thématique*	38	47	41	39	37		202
atelier vision synthétique 7 juin 2011	30		12	33	37	95	95
plénière 20 juin 2011						57	57
atelier axes stratégique*	24	28	22	17	21	31	143
atelier actions*	27	25	18	15	20	20	
Total organismes présents							
(organismes)							98
Total nb de participants							
(personnes)							269
Continuité							
présence à au moins 1 atelier							
thématique (1)	51	61	52	47	51	45	307
présence aux 3 ateliers							
thématique (1)	9	12	11	6	5	4	47
(1) ateliers suivis d'une astérisqu	e						
Participants ayant participé à au							
moins 3 ateliers thématiques							
(%)							0,15309
Totaux							
Total nb heures de travail							
(heures)							4409
Total nb jours de travail							
(jours)							588
Panel de citoyens							ı
		#		#	*		
Présents (nombre de per	sonnes)						
aux ateliers		22		38		35	
à tous les ateliers					-		20
abandons							3

2. Organismes présents

2. Organismes pres	ents
Nom de l'organisme	
AATL / BROH	1
ABATAN	2
ABE / BAO	3
ACTIRIS	4
ADT-ATO	2 3 4 5
AGORIA	6
APERe asbl	7 8
ARAU	8
ASBL MONT DES ARTS	9
Association de la ville et des	
communes de la RBC AVCB -	
VSGB	10
Atrium	11
BECI	12
BEW-AEE	13
BHA (Brussels Hotel Association)	14
bma	15
BNCTO	16
Bozar	17
BRAL vzw	18
BRUSSEL AIRPORT	19
Brussels Invest & Export	20
Bruxelles Environnement	21
Bruxelles Export	22
Bruxelles Mobilité	23
Bruxelles, Ville-Région en Santé	24
Bureau de Liaison Bruxelles-	
Europe - BLBE	25
Cabinet CEREXHE	26
Cabinet DOULKERIDIS	27
Cabinet HUYTEBROECK	28
Cabinet KIR	29
Cabinet PICQUE	30
Cabinet VANRAES	31
CCFEE	32
CDCS-CMDC Centre de	32
Documentation et de	
Coordination Sociales -	33
Cellule FEDER / EFRO-cel	34
CESRBC / ESRBHG	35
COMEOS	36
Commission communautaire	30
françasie	37
Commission Européenne /	3,
Europese Commissie - OIB	38
Editopese commissie oib	30
Commission Régionale de	
Développement (CRD) de la RBC	39
	33
Confédération de la construction	
/ Confederatie Bouw	40
	70
Conférence des Chefs de corps /	
Vaste Vergadering Korpschefs	41
Conseil de l'Environnement	41
Coordination des états généraux	42
de l'eau à bruxelles	43
CPAS Bruxelles	43
CSC Bruxelles	44
	45
De Lijn DPR asbl	46
FEBIAC	48
I PDIMC	48

FEBIO	49
FEBISP	50
Féd. Horeca	51
FEDAIS asbl	52
FGTB	53
FGTB - Bxl	
Fietsersbond VZW	54
FNUCM	55
	56
GRACQ	57
IEB	58
Innoviris (IRSIB-IWOIB)	59
Kabinet DE LILLE	60
Kabinet GROUWELS	61
Kabinet VANRAES	62
LA RUE ASBL	63
Ligue des familles	64
Ministère de la Défense	65
MRBAB	66
Observatoire de la santé et du	
social	67
ONE	68
Parquet du Procureur du Roi	69
Plateforme Brussels Studies	
Institute	70
Platform Kanal	71
POD Maatschappelijke Integratie	72
Port de Bruxelles	73
RAB-BKO	74
Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat RBDH/BBRoW	75
Relex	76
RESSOURCES	77
	70
SDRB	78
SLRB	79
SLRB SNCB Mobility	79 80
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs	79 80 81
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB	79 80 81 82
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB	79 80 81
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des	79 80 81 82
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen	79 80 81 82
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars	79 80 81 82 83
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat	79 80 81 82 83
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon	79 80 81 82 83 84 84
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen	79 80 81 82 83 84 85 86
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring	79 80 81 82 83 84 84
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw	79 80 81 82 83 84 85 86 87
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring	79 80 81 82 83 84 85 86
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI	79 80 81 82 83 84 85 86 87
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO UPSI - Ernst & Young	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO UPSI - Ernst & Young VDAB VGC	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars - en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO UPSI - Ernst & Young VDAB VGC Visit Brussels	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO UPSI - Ernst & Young VDAB VGC Visit Brussels Voka-Comité Brussel	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94
SLRB SNCB Mobility SNCB Public Affairs SRIB / GIMB STIB / MIVB Syndicat national des propriétaires / Algemeen Eigenaars - en Mede-Eigenaars Syndicaat TEC Brabant-Wallon Toerisme Vlaanderen Touring Tracé Brussel vzw TRITEL UCL-LOCI ULB-La Cambre UNIZO UPSI - Ernst & Young VDAB VGC Visit Brussels	79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95

3. Participants "forces vives"

3. Participants "fo			
Nom	Préno	organisme	
	m		
ABBAD	Malika	Cabinet DE LILLE	1
ABUJERIBAN	Salina	TRITEL	2
ALEVENDRE	C l- i -	RAB Résau des	2
ALEXENDRE	Sophie	Arts	3
ANANIAN	Priscilla	CRD Cabinet	4
ANGE	Mikael	Huytebroeck	5
ANGE	MIKaei	Bruxelles	J
AULOTTE	Etienne	Environnement	6
AZAOUN	Jamel	FGTB	7
7.127.1007.1	54.1.6.	POD	,
		Maatschappelijke	
BAETEN	Rik	Integratie	8
		Ligue des	
BAILLY	Olivier	familles	9
BARRETTE	Philippe	Bruxelles Mobilité	10
BASTIN	Olivier	bma	11
		Commission	
DALIMENC	Manushina a	communautaire	12
BAUWENS	Martine	françasie	12 13
BEGASSE	Olivia	BECI	
BENZAOUIA	Mohamed	IEB	14
BERGERHOFF	Joachim	STIB / MIVB	15
BERQUIN	Pierre	STIB / MIVB	16
DEDTDAND	Di 1	Dwwelles Mabilitá	17
BERTRAND		Bruxelles Mobilité	17
BEYS	Noémie	AATL - DRU	18
BLANCQUAERT	Nicolas	UNIZO	19
BOLUS	Pierre-Yves		20
PONTINCK	Datrick	BITC /	21
BONTINCK	Patrick	VisitBrussels	22
BOON FALLEUR	Bernard	RAB-BKO ONE	23
BORIGHEM	Antoine		24
BOUVY	Anne-Fran		25
BRAQUART	Anne-Soph Dirk	VGC	26
BROEKAERT	DIFK	Kabinet	20
BULCKART	Kassandra		27
BOLCRARI	Rassanura	Kabinet	21
BULKOVIT	Kassandra		28
BOLKOVII	rassariara	7,1110120	
BULTE	Lisebeth	Bruxelles Airport	29
BUSSENIERS	Luc	SDRB	30
BUYSSENS	Eric	FGTB	31
BYTTEBIER	Adelheid	STIB / MIVB	32
		- ,	
CADRANEL	Benjamin	CABINET PICQUE	33
		Plateforme	
		Brussels Studies	
CALAY	Vincent	Institute	34
		AATL-MRBC-	
CARLIEZ	C f alui a	Direction du	25
CARLIEZ	Cédric	Logement	35
CARTON	Vincent	IBGE	36
		Plateforme	
		Brussels Studies	
CASSIERS	Tim	Institute	37
	1		
	Sana	VDAB	381
CHAOUI	Sana Renaud	VDAB Cabinet KIR	38 39
	Sana Renaud	VDAB Cabinet KIR Cabinet	38

	<u> </u>	Bruxelles	
CLERFAYT	Grégoire	Environnement	41
	ar again a	Tracé Brussel	
CORIJN	Steef	VZW	42
COUGEMINNE	Sophie	Visit Brussels	43
		Cabinet	4.4
COURTOIS	Marion	Huytebroeck	44
		AATL-	
		Rénovation	
		urbaine / BROH -	
		Stadsvernieuwin	
CRAHAY	Patrick	g	45
DE BEULE	Viviane	ACTIRIS	46
DE CLEEN	Roel	Fietsersbond VZW	47
DE CELEIV	Roci	7211	17
		Plateforme	
		Brussels Studies	
DE CORTE	Stefan	Institute	48
DE KERCHOVE	Floriane	AGORIA	49
DE KEYSER	Franz	BECI	50
DE NIL	Alexandra	VGC	51
DE NORRE	Martine	Port de Bruxelles	52
DE NORRE	Martine	Fort de bruxelles	32
		Commission	
		Régionale de	
		Développement	
DE SALLE	Jean	(CRD) de la RBC	53
		Bruxelles Environnement -	
DE TROCH	Jolien	BIM	54
DE TROCH	Jollett	Bruxelles	J-1
DE VILLERS	Juliette	Environnement	55
DE VOGHEL	Christophe	Bruxelles Mobilité	56
DE WILDE	Geoffroy	STIB / MIVB	57
DEBATTY	Jacques	CSC Bruxelles	58
DEDDUVNE	Lauia	Kabinet DE LILLE	59
DEBRUYNE DECHAMPS	Louis Véronique	SDRB	60
DECKMYN	Sam	Bozar	61
DECKITIN	Saiii	Dozai	01
		Plateforme	
		Brussels Studies	
DECLEVE	Bernard	Institute	62
		Association de la	
		ville et des communes de la	
DECUPERE	Barbara	RBC	63
		Cabinet	
DEGRYSE	Catherine	CEREXHE	64
DEHAYE	Bernard	GRACQ	65
DEKERCHOVE	Floriane	AGORIA	66
DEKEYSER	Christian	IEB	67
DEI CORDO	N4: 1 1	AATL - Direction	
DELCORPS	Michel	de l'Urbanisme Wallonie	68
		Bruxelles	
		Tourisme (OPT	
DELCOURT	Sandrine	asbl)	69
		Commission	
		Régionale de	
		Développement (CRD) de la RBC	
DELFOSSE	Joëlle	/ CESRBC	70
DELIEGE	Jacques	asbl DPR	71
	3434433		
		Plateforme	
DELMOTTE		Brussels Studies	70
DELMOTTE	Florence	Institute	72

		Cabinat	
DEMARCD	Alaia	Cabinet CEREXHE	72
DEMAEGD	Alain	Cabinet	73
DEMBOUR	Carole	CEREXHE	74
DEMBOOK	Carole	CLKLATIL	/4
		Plateforme	
		Brussels Studies	
DEPREZ	В.	Institute	75
DESCHEEMAEKER	An	Bral vzw	76
DESCREEMAEKER	AII	Cabinet	70
DESMET	Michael	HUYTEBROECK	77
			77
DESTRUMENT	Lionel	AATL - DRU	
DEVLEESHOUWER	Pierre	FEBISP	79
DEVUYST	Eric	CSC Bruxelles	80
DEVUYST	Philippe	CESRBC	81
		Bruxelles	
DEWULF	Barbara	Environnement	82
		Rassemblement	
		bruxellois pour le	
DIDIER	Marie	Droit à l'Habitat	83
		UPSI / Ernst &	
DIERCKX	Eric	Young	84
DROOLANS	Samuel	FGTB	85
		Bruxelles, Ville-	
DUQUESNE	Greet	Région en Santé	86
		Commission	
		communautaire	
DURT	Marie-Pierr	françasie	87
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
DUSSART	Jean-Rodo	Cabinet DE LILLE	88
		Cellule FEDER /	
DUSSART	Corentin	EFRO-cel	89
EMBRECHTS	Wim	Platform Kanal	90
ENGLEBERT		SNCB Mobility	91
ENGLEDERI	Marilyn	Association de la	91
		ville et des	
		communes de la	
EVRARD	Olivier	RBC	92
EWBANK	Tanguy	RESSOURCES	93
		Observatoire de	
FEVAERTC	C:II-	la santé et du	0.4
FEYAERTS	Gille	social	94
		C! - -	
5000010	B	Conseil de	٥٦
FOSCOLO	Patricia	l'Environnement	95
FRANSSENS	Mattias	VGC	96
FRERE	Marc	ARAU	97
GADALETA	Annalisa	FeBISP / FeBIO	98
GEENS	Hilde	Bral vzw	99
GERARD	Pierre	Relex	100
GERRARD	MYRIAM	CSC Bruxelles	101
		Toerisme	
GEUDENS	Griet	Vlaanderen	102
	Grice	UPSI - Ernst &	102
GEUENS	Vincent	Young	103
GIET	Catherine	CDCS-CMDC	104
OIL I	Catherine	Cabinet	104
CIRCUI	Vincent	CEREXHE	105
GIROUL	vincent	Bruxelles	103
CODIN	Maria Cália	Environnement	106
GODIN			
GOFFART	Albert	AATL-DU	107
GOFFART	Anne	MRBAB	108
GOSSUIN	Martine	SDRB	109
GRILLET	Caroline	Kabinet Grouwels	110
		Cabinet	
GUILLAUME	Michele	Huytebroeck	111
HAEMERS	Valérie	STIB / MIVB	112
HALMENS			

		Indian Control	
		Ministère de la	
HAROTIN	Jean-Jacqu		113
		Cabinet	
HEMELEERS	Nicolas	HUYTEBROECK	114
HERMAN	Ariane	bMa	115
HEUGHEBAERT	Claire	ADT	116
HILGERS	Myriam	AATL / BROH	117
HINTON	Lara	BECI	118
TINTON	Lara	Bruxelles	110
LIGIT WIDEDS	6 1		110
HOLLANDERS	Sarah	environnement	119
HUART	Michel	APERe asbl	120
		Plateforme	
		Brussels Studies	
HUBERT	Michel	Institute	121
HUYGH	Johan	ABATAN	122
HUYSMANS	Antoinette		123
HOTSMANS	Antomette	VGC	123
		Bureau de	
		Liaison Bruxelles-	124
IMPENS	Karine	Europe - BLBE	124
ISAAC	Annelore	ABE / BAO	125
		Plateforme	
		Brussels Studies	
JANSSENS	Rudi	Institute	126
JANUSSENS	Itaui	Institute	120
		Plateforme	
		Brussels Studies	
7.4.1.4.4.7.1			127
JAUMAIN	Serge	Institute	127
JIMENES LAMAS	Eva	CSC Bxl	128
JOSCHKO	Nicolas	SDRB	129
		Bruxelles	
KEMPENEERS	Serge	Environnement	130
KUNNEN	Philippe	asbl DPR	131
KURZEJA	Ludwick	SRIB / GIMB	132
KUYKEN	Thierry	IEB	133
LABBE	Gaëtan	STIB / MIVB	134
		Syndicat national	
		des propriétaires	
1			
		/ Algemeen	
		/ Algemeen Eigenaars- en	
LALOUV	Rástrico	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars	125
LALOUX	Béatrice	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat	135
LALOUX LAMBOTTE	Béatrice Françoise	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO	135 136
		/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission	
LAMBOTTE	Françoise	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire	136
		/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie	
LAURENT	Françoise	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL	136 137
LAURENT LAVEYNE	Françoise	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie	136
LAURENT LAVEYNE	Françoise Mylène	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL	136 137 138
LAURENT	Françoise Mylène Luc	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT	136 137
LAURENT LAVEYNE	Françoise Mylène Luc	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT	136 137 138
LAURENT LAVEYNE	Françoise Mylène Luc	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des	136 137 138
LAURENT LAVEYNE	Françoise Mylène Luc	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux	136 137 138
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE	Françoise Mylène Luc Judith	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à	136 137 138 139
LAURENT LAVEYNE	Françoise Mylène Luc	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles	136 137 138
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE	Françoise Mylène Luc Judith	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission	136 137 138 139
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ	Françoise Mylène Luc Judith François	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire	136 137 138 139
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE	Françoise Mylène Luc Judith	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie	136 137 138 139
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ	Françoise Mylène Luc Judith François	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant-	136 137 138 139
LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ	Françoise Mylène Luc Judith François	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant-	136 137 138 139
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT	Françoise Mylène Luc Judith François	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant-	136 137 138 139 140
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT	Françoise Mylène Luc Judith François Anne Emmanuel	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant- Wallon	136 137 138 139 140 141 142
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT LECHARLIER	Françoise Mylène Luc Judith François	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant- Wallon Cabinet VANRAES	136 137 138 139 140
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT LECHARLIER LELON	Françoise Mylène Luc Judith François Anne Emmanuel Frank	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant- Wallon Cabinet VANRAES UPSI / Ernst &	136 137 138 139 140 141 142 143
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT LECHARLIER	Françoise Mylène Luc Judith François Anne Emmanuel	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant- Wallon Cabinet VANRAES UPSI / Ernst & Young	136 137 138 139 140 141 142
LAMBOTTE LAURENT LAVEYNE LE MAIRE LEBECQ LEBRCHT LECHARLIER LELON	Françoise Mylène Luc Judith François Anne Emmanuel Frank	/ Algemeen Eigenaars- en Mede-Eigenaars Syndicaat ABE/BAO Commission communautaire françasie BRUSSEL AIRPORT ULB-La Cambre Coordination des états généraux de l'eau à bruxelles Commission communautaire françasie TEC Brabant- Wallon Cabinet VANRAES UPSI / Ernst &	136 137 138 139 140 141 142 143

		AATI / DDOU	
		AATL / BROH	
		directie	
LEONARD	Dirk	huisvesting	146
		Confédération de	
		la construction /	
		Confederatie	
LESSIRE	Emilie	Bouw	147
LEVY	Sarah	CRD	148
LEWALLE		Atrium	149
	Laurence		
LIBON	Laurence	FEDAIS asbl	150
LINCLAU	Isabelle	VGC	151
LIVYNS	Marie Noel	SLRB	152
LUPUVIK	Andre	LA RUE ASBL	153
201 0 1 1 1	711010	21110271032	155
		BLBE-Bureau de	
		Liaison Bruxelles-	
LINGWY	GI-		154
LUYCKX	Carlo	Europe	154
		SNCB Public	
MAHIEU	Fabienne	Affairs	155
		SNCB affaires	
MAHIEUX	Fabienne	publiques	156
		CDCS-CMDC	
		Centre de	
		Documentation	
		et de	
		Coordination	
MALCHAID	Carriman		157
MALCHAIR	Corinne	Sociales -	157
			4.50
MANCEL	Caroline	Cabinet Cerexhe	158
MANCHON	Bastien	Cabinet KIR	159
		Conférence des	
		Chefs de corps /	
		Vaste	
		Vergadering	
MASSET	Laurent	Kornschefs	160
MASSET	Laurent	Korpschefs	160
MASSET MATAGNE	Laurent Jérôme	IEB	160 161
MATAGNE	Jérôme	IEB SNCB Public	161
MATAGNE MATHIEU	Jérôme Fabienne	IEB SNCB Public Affairs	161 162
MATAGNE	Jérôme	IEB SNCB Public	161
MATAGNE MATHIEU	Jérôme Fabienne	IEB SNCB Public Affairs	161 162
MATAGNE MATHIEU	Jérôme Fabienne	IEB SNCB Public Affairs	161 162
MATAGNE MATHIEU MATSAS	Jérôme Fabienne Roméo	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles	161 162 163
MATAGNE MATHIEU MATSAS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE	161 162 163 164
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU	Jérôme Fabienne Roméo	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles	161 162 163
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la	161 162 163 164
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des	161 162 163 164
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIEU	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la	161 162 163 164 165
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC	161 162 163 164
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles	161 162 163 164 165
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB	161 162 163 164 165
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement	161 162 163 164 165 166
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles-	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité -	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité -	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Bruselles Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction Stratégie -	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction Stratégie - Cellule	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine Annabel	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction Stratégie - Cellule Planification	161 162 163 164 165 166 167 168 169 170
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction Stratégie - Cellule	161 162 163 164 165 166 167 168
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine Annabel	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles Bruxelles Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles Hobilité - Direction Stratégie - Cellule Planification Bruxelles Mobilité	161 162 163 164 165 166 167 168 169 170
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE MONNEAUX MOORS	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine Annabel Gregory	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles- Mobilité - Direction Stratégie - Cellule Planification Bruxelles Mobilité Kabinet Minister	161 162 163 164 165 166 167 168 170 171 172
MATAGNE MATHIEU MATSAS MATTHIEU MATTHIS MERTENS MEURRENS MEYNAERT MILLAN MISONNE	Jérôme Fabienne Roméo Saraswati Philippe Philippe Annick Pierre Julie Delphine Annabel	IEB SNCB Public Affairs CSC Bruxelles Kabinet DE LILLE Port de Bruxelles Association de la ville et des communes de la RBC Bruxelles Environnement IEB Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC / CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles Bruxelles Commission Régionale de Développement (CRD) de la RBC CESRBC Plateforme Brussels Studies Institute Bruxelles Hobilité - Direction Stratégie - Cellule Planification Bruxelles Mobilité	161 162 163 164 165 166 167 168 169 170

NAERT	Philip	FEBIAC	175
		Conseil de	476
NASSAUX	Amélie	l'Environnement	176
NEUBOURG	Gregory	APERe asbl	177
		Diatoformo	
		Plateforme Brussels Studies	
NEUWELS	J.	Institute	178
INLOWELS	J.	Bruxelles	170
NEUYENS	Xavier	environnement	179
NEVELSTEEN	Esther	De Lijn	180
NEVELSTEEN	Latrici	Commission	100
		Régionale de	
		Développement	
		(CRD) de la RBC	
NGUYEN	Thao	/ CESRBC	181
NGUYEN	Thao	Bruxelles Mobilité	182
NICOLAS	Eric	GRACQ	183
		Plateforme	
		Brussels Studies	
NOEL	F.	Institute	184
NOEL	Marie-Hélè	Bruxelles Mobilité	185
NYS	Laurent	Féd. Horeca	186
PAUTHIER	Isabelle	ARAU	187
PERILLEUX	Benoît	Cabinet PICQUE	188
PETIT	Charles	COMEOS	189
		Association de la	
		ville et des	
	L	communes de la	400
PETIT	Robert	RBC	190
DI ANGUADO		ASBL MONT DES	101
PLANCHARD	Genevieve	ARTS Commission	191
		Régionale de	
		Développement	
		(CRD) de la RBC	
POLET	Stéphanie		192
1 0121	осернатие	Kabinet	
PRAET	David	VANRAES	193
PRIGNOT	Nicolas	IEB	194
		Bruxelles, Ville-	
PURNÔDE	Nicole	Région en Santé	195
PUTTEMANS	Yolanda	CDCS	196
		Commission	
		Européenne /	
		Europese	
RAMSELAAR	Peter-Paul	Commissie - OIB	197
		Parquet du	
REINESON	Christophe	Procureur du Roi	198
DEKMANG	Deinin	Dort de Danier-II-	100
REKMANS	Rainier	Port de Bruxelles	199
REMACLE	Patricia	STIB / MIVB	200
		Bruvollog Villa	
DENICON	Marc	Bruxelles, Ville- Région en Santé	201
RENSON	Marc Mario Laur		201 202
ROGGEMANS	Marie-Laur		
ROLAND	Lee	UCL-LOCI	203
ROOMAN	Mark	VGC	204
SCHIETTECATTE	Koen	De Lijn	205

	<u> </u>	1	
		Confédération de	
		la construction /	
		Confederatie	
CCUTI T7			206
SCHILTZ	Laurent	Bouw	206
SCHMITT	Marco	IEB	207
SCOHIER	Claire	IEB	208
		SNCB Public	
SERVATY	Christine	Affairs	209
		Kabinet Minister	
SIMONIS	Claude	Grouwels	210
SMAGGHE		Touring	211
	Danny		
SMEETS	Tom	BECI	212
SMEETS	Tom	FEBIO	213
SMEYERS	Jean-Louis	IEB	214
SONCK	Mathieu	IEB	215
SOITER	riacinea	125	
		Kabinet Minister	
CTDAETEMANIC	Charietal		216
STRAETEMANS	Christel	Grouwels	216
STRAETEMANS	Christie	Kabinet Grouwels	217
SWINNEN	Joost	De Lijn	218
TANGHE	Valérie	Port de Bruxelles	219
TANGIL	Valerie	TOTE GE BLUXCHES	217
THIDIONET	Varian	Dort do Privallos	220
THIRIONET	Xavier	Port de Bruxelles	220
THONON	Pierre	BECI	221
THOULEN	Marc	AVCB	222
THYS	Stephane	ACTIRIS	223
5	Сторианс		
THYS	Marianne	Bruxelles Mobilité	224
TIMMERMANS	Thierry	CPAS Bruxelles	225
TIMMERMANS	François	AATL - DU	226
VAN ASSCHE	Anton	UNIZO	227
VAN CAMP	Pieter	VGC	228
VAIV CAIN	ricco	AATL / MBHG-	
VAN DEN HOUTE	I/wiekien	BROH	220
VAN DEN HOUTE	Kristien		229
		Voka-Comité	
VAN DOREN	Jan	Brussel	230
VAN DOREN	Thierry	Cabinet Cerexhe	231
VAN KERREBROECK	Adeline	AATL - DEP	232
		Commission	
		Régionale de	
		Développement	
		(CRD) de la RBC	
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		` '	222
VAN LIERDE	Johan	/ CESRBC	233
VAN LOOCK	Lode	BNCTO	234
VAN MEERBEECK	Cédric	ADT	235
VAN MEERBEEK	Piet	Bral vzw	236
VAN MIEGHEM	Werner	RBDH/BBRoW	237
VAIN MILGHEM	werner		237
		Cabinet	222
VAN NUFFEL	Bernard	DOULKERIDIS	238
		RAB Réseau des	
VAN OOST	Benoît	Arts à Bruxelles	239
VAN ROY	Mark	BEW-AEE	240
		ESRBHG/CES	
VAN SCHEPDAEL	Joris	RDC	241
VAIN SCHEFDALL	אווטנן	BHA (Brussels	∠+1
		Hotel	2.40
VAN WEYENBERGH	Rodolphe	Association)	242
		Innoviris (IRSIB-	
VANDENBRANDEN	Jenny	IWOIB)	243
VANDEPUTTE	Dirk	ADT-ATO	244
-= -: -: · -	2	1.5	
		Plateforme	
		Brussels Studies	
VANDEDMOTTEN	Chart II		245
VANDERMOTTEN	Christian	Institute	245

VANDERSRAETEN	Pierre	CRD	246
		Plateforme	
		Brussels Studies	
VANDERSTRAETEN	Pierre	Institute	247
VANDEWEYER	Cindy	VGC	248
· ,	Juy	Cabinet	
VANLATHEM	Isabelle	Doulkeridis	249
VANMEERBEEK	Piet	BRAL	250
		Bruxelles	
VERBEKE	Véronique	Environnement	251
VERBROUCK	Hugues	SDRB	252
		Wallonie	
		Bruxelles	
		Tourisme (OPT	
VERDIN	Francois	asbl)	253
		Wallonie-	
		Bruxelles	254
VERDIN	François	Tourisme	254
		Plateforme	
		Brussels Studies	
VERDONCK	Magali	Institute - FUSL	255
VERDONCK	Magail	Institute 103L	233
VERHEYDEN	Daniel	Bruxelles Export	256
VERHOEVEN	Jeroen	Bral vzw	257
VERTICEVER	5610611	Commission	237
		Régionale de	
		Développement	
		(CRD) de la RBC	
VERLINDEN	Marc	/ CESRBC	258
VERMIGLIO	Maria	FGTB - Bxl	259
		Plateforme	
VERMOTE		Brussels Studies	200
VERMOTE	Levi	Institute Commission	260
		Régionale de	
		Développement	
		(CRD) de la RBC	
VERTHÉ	Charlie	/ CESRBC	261
VII AIN		SRIB	262
VILAIN	Serge	SRIB Cabinet	262
	Serge	Cabinet	262 263
VINCKENBOSH	Serge Caroline	Cabinet CEREXHE	
VINCKENBOSH VOETS	Serge Caroline Mathieu	Cabinet CEREXHE VGC	263 264
VINCKENBOSH VOETS WAEGEMAN	Serge Caroline Mathieu Jurgen	Cabinet CEREXHE VGC VGC	263 264 265
VINCKENBOSH VOETS WAEGEMAN WATTENBERGH	Serge Caroline Mathieu Jurgen Bruno	Cabinet CEREXHE VGC VGC ABE / BAO	263 264 265 266
VINCKENBOSH VOETS WAEGEMAN	Serge Caroline Mathieu Jurgen	Cabinet CEREXHE VGC VGC ABE / BAO FNUCM	263 264 265
VINCKENBOSH VOETS WAEGEMAN WATTENBERGH WERTH	Serge Caroline Mathieu Jurgen Bruno Francine	Cabinet CEREXHE VGC VGC ABE / BAO FNUCM Cabinet	263 264 265 266 267
VINCKENBOSH VOETS WAEGEMAN WATTENBERGH	Serge Caroline Mathieu Jurgen Bruno	Cabinet CEREXHE VGC VGC ABE / BAO FNUCM	263 264 265 266

A2. Grille socio-démographique pour le recrutement du panel de Bruxellois (IBSA)

Groupes

Localisations
Auderghem, Uccle, Watermael-Boistfort, Woluwé

Groupe 1 Saint Lambert, Woluwé Saint Pierre 1160, 1180, 1170, 1200, 1150

Groupe 2 Bruxelles 1000, Etterbeek, Ixelles, Saint Gilles 1000, 1040, 1050, 1060

Forest, Saint Josse, Koekelberg, Molenbeek-Saint
Groupe 3 Jean, Anderlecht, Laeken (bruxelles 1020), Schaerbeek 1190, 1210, 1081, 1080, 1070, 1020, 1030

Genelogen, Porchage Spirit Acetha Lette France

Ganshoren, Berchem Saint Agathe, Jette, Evere,

Groupe 4 Bruxelles 1120-1130 (Haren, Neder Over Hembeek) 1082, 1083, 1090, 1140, 1120, 1130

La ville de Bruxelles a été scindé selon les anciennes communes, ce qui permet une meilleure homogénéité des groupes.

Grille

Pour 60 personnes dans le panel

La persistance des anciens codes postaux devrait faciliter le recrutement malgré cela.

1. Stratification

Les quatre zones géographiques définie à l'onglet "Groupes" stratifient le panel, selon les effectifs suivants :

G1	14
G2	14
G3	22
G4	10

Le groupe 4 est sur-représenté par rapport au poids démographique de la zone géographique correspondante.

2. Socio-économique

2.1. sexe

En l'absence de différence notable, la parité doit être visée dans chaque groupe à un ou deux individus près (ex. groupe 1 : de 6 à 8 femmes)

2.2. age

Trois tranches d'âges sont contrôlées : 18-34 ans , 35-59 ans, 60+

Mission d'assistance à la conception du Plan Régional de Développement durable par une démarche de prospective territoriale - Novembre 2011 - Rapport final

Les effectifs cibles sont les suivants :

	18-34	35-59	60+	
G1		4	6	4
G2		5	6	3
G3		8	9	5
G4		3	4	3

2.3. parentalité

La présence ou non d'enfant(s) dans le ménage est contrôlée. Les effectifs de paneliste avec et sans enfants dans le ménage est contrôlée de la manière suivante

au moins un enfant dans le ménage actuellement (sous le toit)

G1	5
G2	4
G3	8
G4	3

2.4. origine

La nationalité actuelle peut être contrôlée entre Belge et Autre

В	Autre	
G1	10	4
G2	8	6
G3	16	6
G4	8	2

2.5. activité

L'activité est contrôlée avec les effectifs cibles suivants

Emploi	Chomage	Pensior	ı A	utre (etudiant, au foyer,)
G1	6	1	3	4
G2	6	1	1	6
G3	9	3	4	6
G4	4	1	3	2

La catégorie "autres" a été sous-pondérée.

Remarques

- 0. Les effectifs ont été établis sur base des statistiques disponibles relatives à chaque thématique. Sources : INS, BCSS, SVR, RN
- 1. Les effectifs mentionnés pour les différents critères sont des cibles, une légère déviation n'a pas d'incidence majeure sauf si elle conduit à exclure une catégorie du panel (zéro individus recrutés)
- 2. Les critères sont traités de manière indépendante (on ne "croise" pas les critères)
- 3. Certains critères peuvent éventuellement être satisfait au niveau régional (somme des effectifs des zones) plutot qu'au niveau des zones si cela s'avère trop difficile en particulier pour "parentalité " et "origine"
- 4. Le critère linguistique n'a pas été retenu pour les effectifs quantitatifs. Il peut-être signalé aux recruteurs comme un critère secondaire. Les recruteurs peuvent ainsi s'efforcer de recruter au moins quatre paneliste néerlandophones au niveau régional.









Ateliers Vision du PRDD – jour 1

Avril – mai 2011

Version 2

Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
8h45	 Arrivée des participants Accueil avec du café Chacun reçoit : un badge (une gommette sur le badge qui indique le type d'acteur) + une farde Donner leurs choix (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}) pour les sous-thèmes / sous-groupes 	 Les badges : nom + organisation en petit + gommettes de catégorie Farde 	
9h30	INTRODUCTION - Mot d'accueil du facilitateur :	- 1 flipchart - Chaise en rond (deux rangée si nécessaire)	Pas prendre note



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	 Qui sont les personnes invitées On s'excuse pour les délais On a fait le choix d'inviter des coupoles (mais on espère que le dialogue pourra se faire L'encadrement (facilitateurs + personnes ressources Qui sont les animateurs ADT / AATL Engagement de l'équipe d'encadrement Transmettre fidèlement Vous fournir des rapports Vous fournir des documents de travail et des textes d'inspiration Faciliter dans le respect de chaque point de vue Engagement qu'on vous demande Parole libre Confidentialité du qui dit quoi Objectif de la journée : élaborer une ou des visions souhaitées pour la thématique du jour Pas un exercice facile mais c'est important selon nous de voir où nous voulons aller 	mates / regionque	
10h50	 BRISE-GLACE + RAPPEL DU CADRE Les gens se regroupent par 4 avec leurs voisins Mission : vous avez 8 minutes pour Vous présentez brièvement si vous ne vous connaissez pas Pour dégager un message qui vous semble important à partager avec le groupe avant de lancer le processus d'ateliers sur la thématique. Chaque sous-groupe est invité à partager leur élément Le facilitateur note ces éléments sur un Flipchart 	 1 flipchart Trois feutres de couleur Un jeu de carte 	Noter les retours en assemblée



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	Présentation des champs pour explorer la thématique - Présentation des champs - Validation par le groupe (éventuellement changer et adapter la liste)		
	On montre sur un flip charte toute des résonnances à partir du mot « vision » o une image globale, imprécise, parfois floue à laquelle on aimera que l'aire métropolitaine bruxelloise ressemble o horizon, orientation globale o horizon souhaité		
	image de la réalité souhaitée pour l'aire métropolitaine bruxelloise (global pas le détail de tout, en partie imprécise évolutive) Genwenst beeld van de werkijlkheid van het grootstedelijk gebied. (global / gedeelteleijk / vaag / evolutief)		
10h15	FACTEURS DE RUPTURE		
	 On distribue des demi-cartes (5 de la même carte – nombre à définir en fonction du nombre de participant) Les gens se regroupent par 5 en trouvant les cartes de même chiffre ou image Mission: 2040 c'est loin, À quoi on va être confronté? « Donner 2-3 éléments extérieur aux choix que nous pouvons faire à l'échelle de l'aire métropolitaine bruxelloise qui vont faire en sorte que la réalité en 2040 sera différente d'aujourd'hui » Chaque sous-groupe partage ses points (un point par intervention, on ne répète pas un point) Si nécessaire introduire quelques facteurs de rupture identifié par l'IGEAT 		
10h45	PAUSE – café dans la salle		
11h05	ELABORATION DES VISIONS POUR CHACUN DES SOUS-THÈMES		



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	 Etape 0 : Explication des étapes et répartition en sous-groupes – 10 min Répartition en sous-groupe (par affinité mais groupe de gommette diversifié / groupe de taille homogène) 	 Des magazines 20 ciseaux 10 pots de colles 1 grande feuille de 	
	 Etape 1 : Créer une image de la vision souhaitée – 50 min Rapide tour de présentation 5 min : Choisissez individuellement deux images qui exprime pour vous l'orientation 10 min : Partage à partir des images (soit devinez ce que l'autre à voulu dire et dire ce qu'on à voulu dire 30 min : Ensemble écrire la vision 	pour faire la fresque	
	 Etape 2 : partage en plénière 40 min Chaque groupe présente sa vision (un animateur prend note des éléments) 		
12h50	LUNCH Les facilitateurs + les pilotes font une proposition de réécriture de la vision globale	On reste dans la salle où sont affichées les visions. Des plateaux repas préparés pour les animateurs + pilotes et personnes ressources	
14h15	 Les gens composent des groupes de 5-6 personnes max Mission: réécrire le texte (retirer des points, préciser les points, réécrire les points) pour que vous soyez d'accord avec le texte » S'il y a des désaccords dans le groupe vous les notés (à ce stade pas besoin d'un consensus dans le groupe) La réécriture est notée sur une feuille A3 qui rassemble les modifications du groupe 		Prendre note des comptes-rendus des personnes



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
15h15	PAUSE		
15h30	Présentation en plénière		
	 On passe les points en revue, chaque groupe apporte les modifications qu'il a apportées. Quand utile, chercher les réactions des gens pour sentir le point est partagé. 		
16h45	CONCLUSION et merci		
	 Les facilitateurs présentent les prochaines étapes Les autres ateliers Les rapports des pilotes – quand ils reçoivent quoi Le 7 juin : Une journée où on travaillera à intégrer les différentes visions 		
17h	FIN		



Ateliers Vision du PRDD – jour 2 7 juin 2011 Pistes pour le déroulement

Objectif

- Préciser les éléments de vision en vu d'établir vers une vision globale (orientation générale) qui est partagée par le plus grand nombre des participants : trouver des lignes de force et un discours (ou des valeurs) sur base de celles-ci
- S'inspirer de quelques personnes ressources

Avant la réunion tous les participants auront reçu :

- les CR synthétiques des 5 ateliers
- un accès au CR exhaustif de leur atelier

A préparer:

- Contextualisation des 6 axes à travailler
- la farde des participants qui comprend:
 - o la présentation des axes + les questions à traiter
 - o les CR synthétiques des 5 ateliers
- composer 6 groupes pour chacun des axes avec une double mixité:
 - o mixité des participants aux différents ateliers
 - o mixité de point de vue (de type d'organisation)
- les panneaux pour indiquer les salles de travail de chaque axes
- les numéros à distribuer dans chaque salle. Chaque salle a:
 - o sur carton jaune pour la fin du tour 1 : 6 fois chaque numéro (elle retirera le numéro de son atelier)
 - o sur carton vert pour la fin du tour 1: 6 fois chaque numéro (elle retirera le numéro de son atelier)
- dans chaque salle:
 - o 1 flipchart + 10 feutres + du papier
 - o 34 chaises
 - o là où c'est possible 3-4 tables (zinneke, zineke arrière, cafétaria)
 - o de l'eau, des jus et des verres/goblets
- salle des guichets 200 chaises (elle servira aussi pour les ateliers, il faudra donc les enlever et les remettre ;-)
- 200 cartons de feedback sur A5 (voir modèle possible dans le déroulement ci-dessous)
- un panier pour récolter les feedback à la fin

Les équipes et les lieux

	Ligne de force	animateur	rapporteur	salle	
1	Polycentrisme	Barbara	Yves	Salle des guichets	
2	Compétitivité	Marcel	Veronica / Marion	Grande annexe zinneke	
3	Autonomie	Marc	Solange / Myriam	cafétaria	
4	Résilience	Stéphane	Christine (+	Zinneke	
			enregistreur)		
5	Habitabilité	Nathalie	Annabelle	1er étage: iris	
6	Diversité	Jérôme	Geert	RZ: salle de presse + couloir	



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
8h30	 Arrivée des participants Accueil avec du café Chacun reçoit : un badge: le numéro de l'axe principal + une gommette sur le badge qui indique le type d'acteur (même catégorie que lors des premiers ateliers) la farde des participants 	 Les badges : nom + organisation en petit + gommettes de catégorie + numéro de l'axe à travailler Farde 	
9h15	INTRODUCTION ET PREMIERES INDICATIONS - Mot d'accueil d'un facilitateur : MARC O Merci d'être venu Chacun parle sa langue, si problème de compréhension n'hésitez pas à le dire nous traduirons rappel du cadre de travail les ateliers : une source d'information pour aider le gouvernement à rédiger le PRDD : on n'écrit pas le PRDD > on envoie un message au Gouvernement qui écrira > on ne doit donc pas tout traiter et appréhender tous les détails / chiffres, etc. Par contre, besoin parfois de donner des objectifs, des ordres de grandeur il y a d'autres études, cet après-midi des personnes qui travaillent sur le volet spatial viendront d'ailleurs proposer leurs échos et points de vue à partir de vos propositions ces ateliers sont construits pour récolter vos visions et vos priorités d'action à mettre dans le PRDD. Pour alimenter votre réflexion vous avez et vous allez recevoir des documents que nous considérons comme des outils de travail. Pour rappel vous avez reçu le premier jour un état des lieux qui a été fait en dehors de cette mission. les ateliers n'offriront pas l'occasion de réagir à cet état des lieux, mais vous pouvez y réagir en envoyant un mail à la personne ressource de l'ADT de votre atelier Comment a-t-on travaillé depuis les ateliers rédaction des CR exhaustifs et de synthèse qui sont disponible sur le	Tous dans la salle des guichets - 1 flipchart - 1 projecteurs + écran - 200 Chaises	



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	site et distribués dans les fardes. si vous avez des problèmes d'accès au site vous pouvez aller voir Alessandra à la pause avec les personnes-ressource de l'ADT et la DEP et le comité d'accompagnement de la mission nous avons identifié ce qui ressortait de manière transversale dans les différents ateliers + les éléments qu'il nous semble utile d'approfondir. à partir de là l'IGEAT a pour chaque axe fait un travail de contextualisation. ce travail va vous être présenté tout de suite par Benjamin Wayens. nous avons aussi travaillé à rejoindre vos préoccupations, et nous avons donc décidé de créer un nouvel atelier "mobilité dans le cadre de l'aménagement du territoire" qui débutera avec la phase "axes stratégiques". Et comme vous avez pu le lire dans les comptesrendus, de nombreux éléments de visions touchaient déjà la mobilité. La date et la liste des invités sont en voie de finalisation. Objectifs de la journée: Des lignes de forces transversales ressortent du travail en ateliers. Elles identifient des chemins pour parvenir aux éléments de vision. Nous vous proposons de travailler, d'enrichir ces lignes de force et de questionner leur pertinence. Nous utiliserons l'information que vous nous donnerez pour travailler sur la synthèse des éléments de vision. A la plénière du 20 juin, nous vous présenterons l'écriture des éléments de vision et lignes de force qui se dégagent de votre travail. A partir de là vous travaillerez à identifier les axes stratégiques prioritaires à se donner pour parvenir à cet avenir souhaité.		
9h30	PRÉSENTATION DES 6 LIGNES DE FORCE QUI SE DÉGAGENT DU TRAVAIL DES PREMIERS ATELIERS ET QU'IL FAUDRAIT EXPLORER D'AVANTAGE par Benjamin Présentation des 6 principes « directeurs » qui seront l'objet des ateliers de la journée + les pistes à explorer pour chaque ligne de force. 1. Polycentrisme 2. Compétitivité	Idem Installer les panneaux qui indique le chemin pour chaque axe	



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	3. Autonomie4. Habitabilité5. Diversité6. Résilience		
	 Explication de la méthode de travail par Barbara vous aurez l'occasion de travailler 3 lignes de force. le numéro sur votre badge indique la ligne de force que vous allez travailler en profondeur. nous avons construit les groupes aléatoirement en veillant à une double mixité (d'ateliers différents + de point de vue différents). Temps 1 : vous défrichez le terrain Temps 2 et 3 : des groupes différents viennent alimenter de leurs réflexions, questions, etc vos propositions Temps 4 : les personnes-ressource proposent leurs réflexions Temps 5 : vous finalisez vos réponses aux questions posées. les 6 groupes vont dans leur salle 		
10h00	Transition		
10h10	ENRICHISSEMENT DES LIGNES DE FORCE (tour 1) (5 min) L'animateur présente les questions que le sous-groupe est invité à traiter (20 min) On sépare le groupe en 3-4 petits groupes qui préparent une réponse aux questions posées. (25 min) Partage en grand groupe Vers la fin, chaque participant reçoit une carte avec un numéro qui indique le groupe dans le quel il va aller pour le temps 2 (nombre de carton par numéro à distribution nombre de carton à distribué/5) - on utilise le carton jaune	Dans chaque salle 34 chaises + un flipchart + du papier et 8 gros feutres Alessendra vient dire aux ateliers combien de carton ils doivent distribuer (=nombre de participants arrivé / 6)	Prendre note des éléments pendant le temps de partage
11h00	Transition + pause		



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
11h15	ENRICHISSEMENT DES LIGNES DE FORCE (tour 2)	Dans chaque salle 34	Prendre note des
	(10 main) nuíceantation de l'animenteur et/eu mannenteur des éléments qui se décarant eu	chaises + un flipchart + du	éléments qui modifie la
	(10 min) présentation de l'animateur et/ou rapporteur des éléments qui se dégagent au premier tour.	papier et 8 gros feutres	proposition du
	premier tour.		premier temps
	(15 min) On sépare le groupe en 3-4 petits groupes réactions à ce qui a été présenté: "une		
	nuance, un ajout, un autre point de vue"		
	(25 min) Partage en grand groupe		
	(25 mm) Partage en grand groupe		
	Vers la fin, chaque participant reçoit une carte avec un numéro qui indique le groupe dans le		
	quel il va aller pour le temps 3 (on vérifie qu'il n'ait pas le numéro où il a déjà été) - <u>on utilise</u>		
	<u>le carton vert</u>		
12h05	Transition		
12h10	ENRICHISSEMENT DES LIGNES DE FORCE (tour 3)	Dans chaque salle 34	Prendre note des
	- The state of the	chaises + un flipchart + du	éléments qui
	(10 min) présentation de l'animateur et/ou rapporteur des éléments qui se dégagent au 2	papier et 8 gros feutres	modifie la
	premiers tours		proposition des
	(15 min) On sépare le groupe en 3-4 petits groupes réactions à ce qui a été présenté: "une		deux premiers temps
	nuance, un ajout, un autre point de vue"		temps
	(25 min) Partage en grand groupe		
13h	LUNCH	Dans le hall et dans la salle	
	Les facilitateurs + les pilotes se voient pour orienter la journée si nécessaire	de réception (deux buffets)	
		Remettre les chaises dans	
14b1E	INITEDVENTIONS DES E CHALLENGEDS/DISDLITANTS	la salles des guichets	
14h15	INTERVENTIONS DES 5 CHALLENGERS/DISPUTANTS		



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	Confronter leur vision pour la métropole à ce qu'ils entendent. Généraliste + les 3 bureaux qui travaillent sur le projet « Bruxelles Métropole » - Kristin Jensen (KCAP) - Yannick Van Haelen (51N4E) - Bernardo Secchi ou Paola Vigano (studio 011) - Serge Loumaye - Jean Puissant Quechapoucha: « exposer quelque chose en maximum 20 images de 20 secondes »		
15h15	CRISTALLISATION DES POINTS DE VUE POUR CHAQUE LIGNE DE FORCE Les gens se retrouvent par numéro sur leur badge (groupe de départ)	Salles installée pour 34 personnes:	Faire une synthèse des éléments de
	Les participants prennent connaissance des apports des autres groupes.	Un flip chart par salle De l'eau et jus et des	vision pour chaque axes
	 En petit groupe, ils répondent aux questions suivantes : Après tout ce parcours, la ligne de force nous semble-t-elle encore pertinente pour structurer la vision de l'aire métropolitaine à 2040 ? Ce que les challengers ont dit et qui nous semble important de prendre en considération en changeant, précisant quoi ? Ce que les autres groupes ont dit et qui nous semble important de prendre en considération en changeant, précisant quoi ? 	verres dans chaque salle.	
	Partage des éléments à intégrer		
	Revenir à une formulation de vision la plus partagée possible sur base des éléments de la journée.		
	Lors des 5 dernières minutes , l'animateur et/ou le rapporteur valide les éléments qu'il va faire remonter en plénière (il n'y a que 3 min en plénière => aller à l'essentiel)		
16h25	Transition vers la plénière		



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
16h35	RETOUR EN PLÉNIÈRE Chaque animateur/rapporteur de groupe fait un retour des éléments principaux qui sont ressortis pour l'axe (3 min par axe) Chacun à l'occasion de s'exprimer à la suite de ce retour par écrit au moyen des petits cartons qu'ils ont reçu (modèle ci-dessous sur 1/2 A4).	Salle des guichets: 200 chaises Panier pour récolté les réactions par écrit à la sortie.	Synthèse des évaluations par objet.
	Préciser qu'il s'agit d'un souhait d'amélioration continue. On termine une première étape (même si vous n'avez par encore l'output. On veut avoir des infos pour faire mieux pour la suite.		
	Objet: sur processus global à ce stade sur le contenu divers		
	Note		
	Les cartons sont récoltés à la sortie		
16h55	• Les facilitateurs présentent les prochaines étapes o plénière le 20 juin à 17h où on vous présentera les éléments de vision qui se dégagent du travail de cette première phase d'atelier. o réunion axes stratégiques puis actions o Les rapports – quand ils reçoivent quoi		



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
17h	FIN		_



Ateliers « Axes stratégiques du PRDD » Juin 2011 Pistes pour le déroulement - version 2

Objectif

• Préciser pour chaque élément de vision, les axes stratégiques prioritaires et les spécifier en termes d'objectifs à atteindre

Avant la réunion tous les participants auront reçu :

- La vision synthétique
- Le document "BAU" préparé par Benjamin
- Le tableau de diagnostic de l'IGEAT

Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
8h30	 Arrivée des participants Accueil avec du café Chacun reçoit : un badge: une gommette sur le badge qui indique le type d'acteur (même catégorie que lors des premiers ateliers) la farde des participants : vision, BAU, tableau 	 Les badges : nom + organisation en petit + gommettes de catégorie Farde 	
9h20	INTRODUCTION - Échos des évaluations du 7 juin - Rappel du cadre : où on en sommes-nous dans le processus et les objectifs poursuivis lors de la rencontre du jour - le 20 juin à la plénière vous a été présenté les éléments de vision transversaux : - re-parcourir les éléments qui influencent notre thématique du jour - Mettre en parallèle le BAU - Cadre « théorique » du travail sur les axes : rappel des concept + présentation du tableau qui intègre les éléments de vision dans le langage stratégique - Objectif de la journée :	Tous dans la salle zinneke - 1 flipchart - 1 projecteur + écran - 45 chaises en cercle	



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	 Définir les axes stratégiques e (ce sur quoi il faut agir dans les années à venir : horizon 2020 pour la RBC) Préciser les axes stratégiques(sur quoi on va travailler) objectifs spécifiques: on veut atteindre quoi pour cet axe indicateur de réussite: à quoi on va voir qu'on a atteint cela. Outil complémentaire : le tableau IGEAT : Sur base documentation existante et du diagnostic réalisé par l'ADT et l'AATL (cahier de l'ADT n°10), le tableau compilé par B. Wayens et C. d'Andrimont (ULB-IGEAT) reprends de manière synthétique des éléments de diagnostic, leur évolution prévisible à l'horizon 2020 ainsi les contraintes, opportunités, grands enjeux ou options à explorer qui ont déjà été identifiés, essentiellement par les acteurs régionaux ou dans des documents de large diffusion. Ce tableau permet d'expliciter les enjeux, il aborde des aspects qui n'ont pas toujours été évoqués par les participants et il lance une série de piste de réflexion, notamment en termes d'objectifs, d'axes stratégiques ou d'actions. Sa structure devrait permettre aux participants de prendre connaissance rapidement des éléments qui concernent le sujet qu'ils traitent. Chacun parle sa langue, si problème de compréhension n'hésitez pas à le dire : nous traduirons Vous avez maintenant le cadre nous vous proposons de vous mettre au travail avec cela et si nécessaire on complètera la vision en fin de journée s'il faut préciser l'un ou l'autre point de la vision ou compléter la vision (important de dire cela comme soupape car pas de place pour dire si on est d'accord ou pas. beaucoup de chance qu'on ne doivent pas le faire en fin de journée) 		
10h10	PREMIÈRE IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES À DÉVELOPPER PAR OBJECTIFS PRINCIPAUX Les gens se répartissent entre les objectifs principaux (on essaye de répartir uniformément, si personne ne va dans un objectif valider que c'est parce qu'il est moins important)	Préparer 8 tables avec deux feuilles de flipchart + feutres de couleurs + Des post-it jaune (assez grand)	



Heures	Tâches					Matos / logistique	Rapport
	Objectif du t	emps de trav	ail : remplir le tabl	eau autant que	possible		
		_	-	spécifiés avec	un objectif (spécifique,		
	mesurable,	éventuelleme	nt chiffré)				
	Elément de vision	Objectif principal	Axe stratégique (sur quoi devons-nous travailler?)	objectifs spécifiques de l'axe stratégique pour 2020 en RBC	indicateurs de réussite (à quoi verront nous que nous avons réussi)		
	Étapes du tr						
		cun note sur so r le tour 2)	on badge le numéi	ro de l'objectif p	orincipal qu'il travaille. (servira		
			ance des objectifs endre en compte p	•	-parcourir le document de vision ste)		
			er pour cela?		,		
		n veut attein antes)	dre cet objectif à l'	horizon 2040	(suivant une des propositions		
	,	 Sur quoi for direction 		ité d'ici 2020 en	RBC, pour avancer dans la bonne		
		• Sur quoi f	aut-il mettre nos é	nergies d'ici 20	20 en RBC?		
	•	L'axe qu'il	l faut développer a	l'ici 2020 en RB	C, c'est?		
	Il faut que le tableau)	s participants	s aient au moins de	éfini les axes str	atégiques (première colonne du		
11h10	des question	s, pour faire	•	e vers des prop	vec des demandes de précision, ositions plus claires. les PR et les	Post-it d'une couleur (autre que jaune)	



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
11h30	PREMIÈRE IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES À DÉVELOPPER PAR OBJECTIFS PRINCIPAUX - suite Le même groupe continue à travailler	Préparer 8 tables avec deux feuilles de flipchart + feutres de couleurs + Des post-it jaune (assez	
12h15	Il réagit aux post-it mis par les PR et animateurs + complète les autres colonnes AFFINER LES AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS - tour 1	grand)	
	On fait tourner les groupes (le 1 va vers le 2, le 3 vers le 4,) Le groupe va vers un nouvel objectif. Objectif du moment: Amélioration de la copie / nuancer /valider/ invalider / spécifier		
13h00	LUNCH Les facilitateurs + les pilotes se voient pour orienter la journée si nécessaire	Dans le hall et dans la salle de réception (deux buffets)	
14h15	VISITE DES PANNEAUX Chacun est invité à visiter les panneaux par deux. Une personne du groupe reste près de son panneau pour expliquer les éléments du tableau Les commentaires sont notés sur post-it • rouge : objection • vert : appuyer • orange: modification/question	Post-it de couleur (grand). par personne	Vérifier que tout ce qui est sur les panneaux est compréhensible pour écrire le rapport. éventuellement mettre des post-it orange pour demander des précisions
14h45	AFFINER LES AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS - tour 2 On recompose les groupes : les nouveaux groupes sont composés de (5 personnes issues de 5 groupes différents mais pas de ceux qui ont participé à la préparation – 5 chiffres différents écrits sur les badges sauf le numéro de l'élément de vision)		

Mission d'assistance à la conception du Plan Régional de Développement durable par une démarche de prospective territoriale – Novembre 2011 – Annexe 3



Heures	Tâches	Matos / logistique	Rapport
	Le groupe va vers un nouvel objectif.		
	 Objectif: Finaliser l'écriture de l'élément de vision à partir du travail réalisé et des notes proposées Choisir, écrire, prioritiser les axes stratégiques pour l'élément de vision (selon le critère jugé pertinent par le groupe : ce qui aurait le plus d'impact, ce qui est le plus urgent à faire) en intégrant les commentaires sur post-it garder une trace claire de ce qui a été écarté de la première proposition 		
16h00	occasion de dire quelque chose sur le résultat de la journée oce qui m'a étonné ce qui m'a fait difficulté échos en vue de préparer à dernière journée Les facilitateurs présentent les prochaines étapes réunions actions Les rapports— quand ils reçoivent quoi		Le rapport = tableau complété (attention cela doit être compréhensible pour des tiers)
16h30	FIN		



Ateliers Actions du PRDD Atelier ...

Heures	Tâches			
9h	Arrivée des participants			
9h15	ACCUEIL - INTRODUCTION			
31113	- Bonjour			
	- où on en est:			
	o l'ensemble des éléments ont été remis au cabinet Picqué, à la DEP et à			
	l'ADT. Tous ces éléments seront pris en considération pour l'élaboration du PRDD. O A partir de cette matière, ils ont identifié des axes de travail (thèmes). A			
	chaque axe de travail correspondent un ou plusieurs objectifs et axes stratégiques issus des tableaux « axes stratégiques ». Ils ont également identifié des questions (inspirées de l'Etat des lieux ou des tableaux) qui permettent d'appréhender ces axes de travail et à partir desquelles nous allons vous demander de développer des pistes d'actions concrètes. Via ces pistes d'actions - qu'ils souhaitent cohérentes l'une par rapport à l'autre au sein d'un même thème - ils espèrent identifier les grandes orientations opérationnelles que vous jugez prioritaires. o Il s'agit de pistes d'action qui ne doivent pas être développées en termes			
	opérationnels (qui, comment, etc.)			
	- documents vous ont été transmis et comment ils sont accessibles			
	o rappel du site internet			
	o tableaux : sur le site et dans les fardes			
	 thèmes: une fiche par thème 			
	- présentation des thèmes			
	O			
	O			
	O			
	- méthode de travail:			
	o identification en groupes des actions prioritaires à mener pour chacun des			
	thèmes un animateur ou une personne ressource par groupe			
	o partage par thème et enrichissement en plénière, notamment pour traiter			
	la cohérence au sein des thèmes .			
Ohar	PRÉSENTATION DE LA PERSONNE RESSOURCE			
9h25	PRESENTATION DE LA PERSUNINE RESSUURCE			
	···			
10h00	TRAVAIL DES PREMIERS THEMES EN SOUS-GROUPE			
	- répartition en sous-groupe suivant affinité (on essaye tout de même d'avoir dans			
	la mesure du possible des groupes de taille homogène			
	- un animateur ou une personne ressource par groupe avec pour mission d'aider à			
	cadrer les débats au niveau technique et afin qu'ils aboutissent bien à des actions			
	prioritaires			
11h00	Pause			
11h20	PRÉSENTATION DU TRAVAIL DES SOUS-GROUPE EN PLÉNIÈRE			
1				



Heures	Tâches
	 15 à 30 minutes par thème (présentation et enrichissement) selon le nombre - recherche cohérence, transversalité au sein du thème.
12h30	Lunch
13h30	TRAVAIL DES THEMES SUIVANTS EN SOUS-GROUPES OU DES SUJETS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIES EN FIN DE MATINEE
	 répartition en sous-groupe suivant affinité (on essaye tout de même d'avoir dans la mesure du possible des groupes de taille homogène un animateur ou une personne ressource par groupe avec pour mission d'aider à cadrer les débats au niveau technique et afin qu'ils aboutissent bien à des actions prioritaires
14h30	PRÉSENTATION DU TRAVAIL DES SOUS-GROUPE EN PLÉNIÈRE - 15 à 30 minutes par thème (présentation et enrichissement) selon le nombre - recherche cohérence, transversalité au sein du thème.
15h45	 cLOTURE recueil des messages spontanés au terme du processus merci de votre participation pour ceux qui ne reviennent plus Mot de clôture : les prochaines étapes
16h15	FIN

Eléments de vision synthétique ¹	Evolution prévisible à tendance inchangée (« Business as usual », horizon 2020, territoire = RBC sauf mention contraire) ²
1. Vision synthétique globale	
En 2040, nous souhaitons une aire métropolitaine bruxelloise durable qui aura réussi à	
concilier une attractivité forte à tous les niveaux (économique, résidentielle, culturelle,)	
tout en maintenant l' habitabilité et la qualité de vie sur l'ensemble du territoire, en tenant	
compte de la diversité de ses habitants et ce, dans le cadre d'un système résilient .	
L'attractivité vise la capacité de l'aire métropolitaine à se positionner stratégiquement face	
aux mutations permanentes que vivent les territoires, c'est-à-dire la capacité à créer des	
nouvelles activités tout en valorisant les ressources locales. L'attractivité est associée au	
« rayonnement » de l'aire métropolitaine aux différentes échelles (nationale, européenne et	
mondiale). Elle s'exprime en termes d'innovations (technologiques, scientifiques, sociales,	
culturelles), clés du développement économique et social, mais aussi en termes de	
compétitivité (qualité des services et du cadre de vie, du logement et des équipements, des	
emplois, des relations sociales, etc.).	
Il s'agit également de créer un système de gouvernance où les relations entre les villes	
s'inscrivent dans une logique de complémentarité et d'échange, où la multi-culturalité, le	
multilinguisme, l'émancipation citoyenne et la qualité de vie sont des valeurs primordiales	
dans les réseaux internationaux.	

¹Le présent document est un document de travail élaboré sur base des échanges et comptes-rendus des ateliers thématiques et de l'atelier synthétique de la phase « vision ». Il s'inscrit dans le cadre du processus participatif de la démarche de prospective territoriale en vue de l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable. Il a été rédigé par EcoRes, le bureau d'étude en charge de ce processus.

² Cette colonne a été rédigée par l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire – ULB). Il s'agit d'un document de travail. Le document expose, en regard de chaque élément de vision, la situation actuelle et les tendances, évolutions prévisibles pour la RBC à l'horizon 2020 et « à politique inchangée ». L'objectif est d'aider les participants à appréhender l'écart entre la vision et les tendances actuelles de manière à orienter leur réflexion sur les axes stratégiques et les actions.

L'habitabilité et la qualité de vie visent à rassembler toutes les conditions favorables à un développement urbain durable, à l'échelle des quartiers comme à l'échelle métropolitaine. Elle doit garantir une bonne qualité de vie pour les habitants en termes de bâti, d'équilibre entre les fonctions, d'accès au logement, de diversité des services et des équipements, d'emplois adaptés aux besoins des Bruxellois et d'espaces publics, le tout en tenant compte des besoins quantitatifs et qualitatifs des destinataires. Elle vise également la capacité d'intégrer les différences culturelles et sociales.	
La résilience du système vise sa capacité à absorber les chocs et à se remettre d'une perturbation, non pas en résistant aux changements ni en revenant au même état qu'avant la perturbation, mais bien en intégrant des transformations, en évoluant. La résilience peut concerner des perturbations d'ordre environnemental, mais également social ou économique. A beaucoup d'égards, les participants associent résilience et interdépendance ou interconnexion dans la mesure où les liens d'interdépendance (particulièrement développés dans un contexte de ville à forte densité et diversité) favorisent la capacité de résilience de cette ville.	
Le modèle de diversité (culturelle, socio-économique, etc.) souhaité par les participants vise à éviter tant le repli sur soi que l'homogénéisation. Il est fondé sur des valeurs d'accueil, d'équité sociale et de respect des valeurs de chacun. Dans la perception des participants, la diversité et la mixité ne sont pas décrétées mais encouragées par l'accessibilité à des lieux d'échanges et des espaces publics ouverts à tous mais aussi par une égalité des chances en matière d'emploi, d'enseignement, d'accès aux services et biens d'intérêt général (culture, logement, formation, énergie).	
2. Les participants ont identifié cinq conditions transversales majeures qui doivent permettre de tendre vers cette vision : Sans être exhaustives, ces conditions correspondent à des choix transversaux qui concernent toutes les thématiques et tous les éléments de vision.	
• L'enseignement et la formation : l'éducation et la formation sont perçues comme la condition sine qua non de la réalisation de la vision synthétique à tous les égards.	Bruxelles, à l'image de l'ensemble du territoire national, a connu une forte hausse des niveaux de formation. Dans les nouvelles générations, près d'une personne sur deux dispose d'un diplôme supérieur. La forte évolution des qualifications résulte à la fois du

remplacement des générations, avec le vieillissement des générations les moins qualifiées, et de l'augmentation continue de la formation à classe d'âge identique. Mais si on ne s'intéresse qu'aux jeunes générations, la proportion de personnes faiblement diplômées (disposant au plus d'un diplôme du secondaire inférieur) y a moins diminué que dans l'ensemble du Royaume. La concentration des plus fragilisés, héritiers de parents faiblement diplômés, explique cette situation. On assiste ainsi à une relative dualisation des qualifications en Région de Bruxelles-Capitale, qui connaît à la fois une plus forte proportion de personnes très diplômées, mais aussi de faiblement diplômées. La cohésion sociale et la lutte contre la dualisation : la réduction des écarts de développement et de revenus constituent à la fois un défi maieur pour l'aire métropolitaine et un moyen de contribuer à chaque élément la vision synthétique énoncée ci-dessus. Au niveau Européen, Bruxelles s'insère dans un réseau métropolitain polycentrique de fait, Le polycentrisme : le polycentrisme organise l'espace aux différentes échelles du territoire (aire métropolitaine, région, quartiers). Il garantit l'habitabilité des caractéristique du Benelux et de l'Europe rhénane, hérité des temps longs de l'histoire. Sa quartiers via la proximité et la qualité des biens, équipements, services, emplois, taille n'y est pas atypique, mais son rôle en tant que lieu de pouvoir politique supra national est partagé avec peu d'autres villes (Luxembourg et Genève essentiellement). Au niveau etc. Il permet la reconnaissance et la valorisation de la diversité des quartiers. Il reflète la spécialisation des pôles et axes économiques et en accroît l'attractivité. Il belge, son héritage de lieu de centralisation a été partiellement mis à mal par la favorise la résilience en tendant à la création d'un vaste réseau territorial fédéralisation et le développement des pôles secondaires de son aire métropolitaine, dans un contexte de concurrence interrégionale intramétropolitaine. Malgré cela, Bruxelles reste interconnecté. stratégiquement la porte d'entrée internationale, tant pour la Flandre que la Wallonie. A l'échelle locale, son centre d'affaires et son hypercentre commercial sont tous les deux bipolaires et complétés par de nombreux pôles d'emplois secondaires développés au cours des 30 dernières années. Le renforcement du rôle de l'autorité publique et de la gouvernance, ainsi que la Le rôle de l'autorité publique est partiellement remis en question par la libéralisation qui s'observe à l'échelle globale. Par ailleurs, l'autorité publique, autrefois étatique, s'est maîtrise de la fiscalité : les participants insistent sur le rôle majeur que l'autorité publique devrait jouer dans les stratégies à mettre en œuvre pour chaque élément fortement bipolarisée, d'une part vers le local (régionalisation) et d'autre part vers le supranational (Union européenne), aucun de ces deux niveaux ne se structurant de la vision synthétique. L'importance du rôle de l'autorité publique va de pair avec territorialement sur base des aires métropolitaines. En Belgique, le niveau fédéral est de celle d'une meilleure gouvernance et d'une coopération accrue entre les entités plus en plus vu comme un niveau résiduel concentrant les fonctions régaliennes, voire fédérées. L'idée de résilience devrait notamment être intégrée dans la manière de concevoir et d'adapter les politiques. La fiscalité devrait permettre de percevoir les comme un outil de transfert régional. contributions de tous les utilisateurs des services et infrastructures offerts par la Région bruxelloise, notamment les fonctionnaires internationaux et les « navetteurs ».

• La maîtrise du foncier: la nécessité d'assurer une plus grande maîtrise publique sur le foncier est évoquée par la grande majorité des participants. Elle doit permettre de mener les politiques nécessaires tant pour garantir l'habitabilité (logement sociaux ou moyens, accueil de la petite enfance et enseignement, espaces verts, etc.), que pour favoriser l'attractivité, notamment économique (intégration de l'activité économique dans la ville) et pour promouvoir la mixité socioculturelle (espaces publics, services et équipements de qualité accessibles par tous et partout).	
3. Chacun des quatre éléments principaux de vision se décline en éléments de vision thématiques : Du point de vue de <u>l'essor démographique</u> , l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habitabilité	
 La compacité du bâti permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant les espaces verts et d'autres espaces publics ouverts en améliorant leur accessibilité et en optimisant leur utilisation. 	Hors opérations de grandes friches (militaires, hospitalières, ferroviaires), l'essentiel de la densification se fait par remplissage des rares parcelles vides résiduelles et sans remise en cause du réseau viaire existant. La production se concentre sur les appartements et la compacité est générée essentiellement au niveau du logement et du bâtiment, pas de l'îlot ou du quartier. La nouvelle production tend à générer une densité de 300 habitants/ha résidentiel (145 logements/ha), soit une moyenne théorique générale de 100 habitants à l'ha (si l'on prend pour hypothèse que les zones résidentielles représentent 1/3 de l'espace global.) contre 62,5 en moyenne pour l'existant (source : UCL, densités bruxelloises, 2009).
 Les logements sont accessibles (notamment financièrement), en qualité et quantité suffisante. 20% du parc de logement est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables. 	à la demande très importante accentue les problèmes d'accès au logement pour les faibles revenus, mais aussi pour une partie significative des classes moyennes. Malgré les nouvelles constructions, les rénovations qui remettent des logements dans le circuit et les pratiques de location encadrée, le logement social peine à augmenter sa part et représente 7,8% du parc en 2007 (Source: monitoring des quartiers). Il faut ajouter les logements publics communaux et des CPAS pour atteindre 10%.
 Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre suffisant et sont de bonne qualité. Ils se développent à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et services de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional. 	Les équipements destinés à l'enfance sont saturés. L'accueil de la petite enfance couvre un tiers des besoins, ce qui correspond à la norme européenne, certes peu ambitieuse (en 2009: 33 places pour 100 enfants au niveau régional, fortes disparités entre les communes -13% Koekelberg, 64% à Auderghem. source: Monitoring des quartiers). Les écoles primaires, mais aussi le premier degré du secondaire font face à un afflux d'élève difficilement gérable qui gonfle les classes (pour le primaire, 11000 places doivent être créées d'ici 2014-2015 -39 écoles-,

 L'accès aux crèches (0 à 3 ans) est garanti pour 100% des parents qui le souhaitent. La garde des enfants avant et après l'école est assurée pour tous dans de bonnes conditions. 	et pour le secondaire, 4700 places – 6 écoles. Source : IBSA 2010). Les cantines et les équipements sportifs publics sont saturés et l'accès en est de plus en plus limité dans le temps. L'offre privée y pallie partiellement, mais en augmentant les coûts d'accès. La question de la garde des enfants ne facilite guère l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi, car il tend à privilégier les couples déjà biactifs. De même, le temps partiel féminin continue à progresser.
L'attractivité et le rayonnement	
Remarque: en ce qui concerne l'attractivité de l'aire métropolitaine à l'égard des individus, celle-ci est principalement garantie par l'habitabilité de l'aire métropolitaine déclinée ci-dessus dans les six thématiques. Ci-dessous, nous traitons surtout de l'attractivité à l'égard des organisations (entreprises, associations, organismes publics et para-publics).	
 La densification de la ville assure une mixité des fonctions en maintenant et en développant une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés tout en respectant un niveau satisfaisant d'habitabilité. 	Les bureaux, fonctions fortes, sont rejoints par le segment du logement s'adressant à la clientèle solvable développé par le privé. Les surfaces allouées à la typologie industrielle sont clairement en recul dans la partie centrale de la ville (l'offre commerciale annuelle d'ateliers et de dépôts s'est réduite de -50% entre 2004 et 2008 selon la SDRB - On doit toutefois constater un taux de vacance important avec plus de 650.000 m² de bâtiments disponibles) mais aussi dans les zones d'activité de la seconde couronne où la demande de localisation de services hybrides (conception, média, publicité voire catering) et/ou orientés vers le marché urbain est en croissance et en concurrence avec les activités productives orientées vers les marchés extérieurs. Dès lors, ce dernières tendent à se développer essentiellement en périphérie, tout comme les activités plus consommatrices d'espace ou difficilement conciliables avec l'environnement urbain.
La résilience	
 Le bâti est rénové (au moins 50%) et peu consommateur d'énergie (- 70% pour le logement rénové, et respect des standards les plus élevés du moment - au moins 0 énergie - pour les bâtiments neufs). 	Du fait de l'application des nouvelles normes EPB, les performances du bâti neuf sont en nette amélioration. Par contre, la rénovation en profondeur restant limitée dans le bâti existant (en 2008 : 1770 demandes de primes à la rénovation, 1961 en 2009. Source : diagnostic logement), les améliorations sont issues essentiellement d'action ponctuelles (chaudières, châssis). L'isolation est plus difficile à mettre en œuvre, surtout qu'une partie de coûts énergétiques sont reportés par les propriétaires sur les locataires nombreux et en position de faiblesse vu les tensions du marché immobilier.
 L'aire métropolitaine s'organise en un réseau de centres multifonctionnels inter-connectés (polycentrisme). 	De fait, les pôles d'emploi secondaires se multiplient. De même, l'offre commerciale pour les biens courants ou semi-courants est déjà largement multipolaire. Cependant, le réseau de

		transports en commun reste largement organisé dans une logique concentrique et parfois limité aux limites régionales. Vu l'ampleur des investissements nécessaires, les adaptations du réseau sont lentes.
La diversi	ité	
	A l'échelle du quartier, la diversité de la population est respectée. La mixité qui ne peut être imposée, est encouragée par les pouvoirs publics afin d'éviter des phénomènes de « ghettoïsation ».	En 2008, 28,1% des Bruxellois sont de nationalité étrangère (Source : IBSA). Il ressort du recensement de 2001 que 46% des Bruxellois sont d'origine étrangère (Deboosere et al 2009, in Brussels studies). L'intégration des communautés étrangères continue à se faire sur un rythme relativement élevé d'une génération à l'autre. Sur le long terme, en ville, les identités culturelles subissent une forme d'adaptation. et de nombreux faits contredisent l'idée d'un repli culturel des communautés immigrées dont les indices d'une « intégration » sont multiples : alignement progressif de la fécondité sur les populations « autochtones » ; diminution drastique de la pratique religieuse dans les secondes générations ; mariages mixtes ; accès des jeunes filles à l'éducation supérieure On ne peut toutefois nier que les difficultés sociales, en particulier scolaires, minent de manière croissante l'intégration sociale des individus. L'observation d'un repli culturel existe dans une frange limitée, mais très visible dans l'espace public des populations issues de l'immigration.
	Une égalité d'accès et de qualité des espaces publics et des écoles sur	
	l'ensemble du territoire bruxellois permet une certaine mixité sociale et	
	favorisent les échanges entre groupes sociaux et culturels. le <u>l'économie</u> , l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habitab	pilité	
1	L'activité de l'économie endogène est soutenue. Elle est intégrée au tissu urbain et propose des commerces de proximité (50% de l'approvisionnement), l'artisanat et les services techniques ou technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville, des activités récréatives et des services aux entreprises et aux personnes. Elle fournit de l'emploi de qualité, qualifié ou non, pour les Bruxellois.	L'essor de la population et le développement des services au tertiaire administratif international et aux organismes qui gravitent autour de celui-ci favorisent une économie locale induite (plus qu'endogène). Ce sont essentiellement les secteurs de l'Horeca, du commerce de détail et des services aux entreprises qui en bénéficient (entre 2000 et 2006, croissance de 20,2% du nombre d'emplois salariés dans l'Horeca en RBC, source : observatoire bruxellois de l'emploi). Les secteurs technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville se développent, mais à l'échelle métropolitaine et sans que les emplois de plus en plus qualifiés qu'ils offrent soient forcément occupés par des Bruxellois. Par ailleurs, ce secteur soumis de plus en plus à la concurrence voit émerger des multinationales qui investissent localement avec de fortes logiques de productivité et de rentabilité.

0	L'offre de formations initiales, continuées et de seconde chance est abondante et variée.	
0	L'économie de la fonctionnalité (activité qui consiste à faire payer un service ou l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même) se développe. Elle génère de l'emploi non délocalisable et l'émergence de modes collectifs d'usage des biens et services qui renforcent les échanges sociaux.	Faire payer l'usage d'un bien plutôt que ce bien lui-même reste difficile, car cela constitue un changement radical dans les mentalités. Cependant, cela rencontre un certain succès pour l'automobile (Cambio) ou certains équipements partagés à l'échelle de l'immeuble (buanderie), mais essentiellement auprès de jeunes adultes sans enfant habitant le centre-ville. L'augmentation de la part de services (communications, loisirs, etc) dans le budget des ménages contribue plus substantiellement à cette tendance.
0	Le bruit et les autres nuisances générées par l'activité économique sont réduits (max 50dBa). Le cas échéant, certaines activités incompatibles avec la fonction d'habitat mais que l'on souhaite maintenir en ville sont implantées dans des zones spécifiques.	Le développement de normes environnementales, d'autant plus facilement imposées qu'elles sont issues de normes internationales, contribue à réduire fortement les nuisances d'origines « techniques ». Par contre, les nuisances associées à la densité et à la coexistence des fonctions et des populations n'en sont que plus fortement ressenties.
• L'attrac	ctivité et le rayonnement	
0	L'aire métropolitaine développe des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles autour des domaines suivants : logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven).	Les pôles secondaires de l'aire métropolitaine renforcent leur développement et tendent à se spécialiser : logistique (canal, Malines, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven). Toutefois, le développement d'axes et de clusters réellement intégrés se heurte aux structures institutionnelles et ceci limite les retombées et les effets multiplicateurs.
0	Les activités productives restent présentes dans l'aire métropolitaine afin de diversifier le tissu économique et l'emploi, de répondre et de développer une économie des « circuits courts ».	
0	Les secteurs financiers et institutionnels restent forts.	Contrairement au tertiaire public international, l'activité financière se maintient, mais sa croissance se ralentit du fait de délocalisations/externalisations accrues (-1,5%% d'emplois salariés dans les le secteur financier entre 1993 et 2007. source : diagnostic économie emploi). Les perspectives de développement du secteur financier sont incertaines du fait de la disparition de l'ancrage décisionnel de ce secteur au niveau national.
0	L'accent est mis sur la R&D, l'économie de la connaissance, l'économie « verte », les technologies de l'information et de la communication (e-économie) et les activités culturelles et créatives (mode, design,).	La croissance de la R/D se fonde quasiment exclusivement sur les Universités, car le peu de sièges sociaux de grandes entreprises industrielles internationales fait que la recherche industrielle classique a fortement diminué (2/3 de l'emploi RD dans le secteur académique à Bruxelles. Source : Brussels Studies, EGB n°10).
		Le développement dans le créneau de l'économie verte est limité dans un premier temps par l'absence de base industrielle, sauf pour le secteur de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Par contre, les technologies associées à la gestion et aux services ainsi que les fonctions créatives moins techniques (mode, design moins technologiquement intensif) sont

		dopées par la demande de services aux entreprises et l'augmentation du marché local solvable.
0	L'emploi est de qualité (emploi durable, indéterminé, bonnes conditions de travail, marché transitionnel où la flexibilité est choisie et non subie,) et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.	La tendance à la flexibilité (choisie ou imposée) s'accentue dans tous les secteurs, y compris le secteur public. De nouvelles formes de flexibilité apparaissent (en lien avec une concurrence internationale accrue et une diminution progressive des protections sociales). La gestion transitionnelle du marché du travail (flexibilité choisie) devient un enjeu important.
• La résil	ience	
0	L'économie se développe dans une logique de complémentarité et de réseaux.	L'économie, très influencée par le tertiaire public international, se développe dans une optique de secteurs induits, plutôt « top-down » que dans le cadre de collaborations sectorielles horizontales. La faiblesse de la tradition d'entreprenariat local suite à la présence séculaire du grand commandement économique et financier national se marque surtout pour les PME de taille moyenne car les secteurs induits favorisent soit l'émergence de très petites entreprises, soit les succursales d'entreprises de plus grande envergure (En 2007, 48% des entreprises à Bruxelles sont constituées d'indépendants, 35% d'entreprises de 1 à 4 personnes, 16% entre 5 et 49 personnes, 1% entre 50 et 99, le reste étant supérieur à 100 personnes. Source : Coface et ONSS). La majorité de l'emploi est cependant le fait des grandes entreprises.
0	L'économie est durable et performante (« eco-efficiency » - produire plus de biens et services en utilisant moins de ressources et rejetant moins de déchets). Les critères de durabilité concernent 100% des activités économiques.	Le durcissement des contraintes environnementales précipite la disparition des entreprises les moins performantes ou ayant des difficultés de financement. Cela touche évidemment en priorité les activités industrielles résiduelles, mais également celles fortement dépendances des flux automobiles, voire certains services nécessitant des installations techniques soumises à autorisation (par exemple, les pompes à essence et les garagistes deviennent rares en ville et les ateliers de boulangerie de plus en plus séparés du point de vente).
0	Les flux de matières et d'énergies sont gérés dans une logique d'économie circulaire (zéro rejet), notamment concernant la gestion des déchets et des pollutions.	
0	L'économie de la fonctionnalité se développe, ainsi que les secteurs du recyclage et de la réparation.	Le mode vie urbain et la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs font que la ville reste un exportateur de déchet. Cependant, valorisation énergétique et recyclage sont la règle. Le secteur du recyclage est devenu un véritable secteur économique et est un gisement d'emplois, même si là aussi des logiques de hausse de productivité apparaissent. Les comportements d'achat s'en ressentent, même si l'exiguïté des logements rend la gestion collective indispensable et limite le degré de responsabilisation des habitants (La RBC vise 50% de recyclage de ses déchets municipaux à l'horizon 2020. Source : Plan déchets, IBGE).

• La diversité	
 Les discriminations à l'embauche sont supprimées. 	La politique antidiscrimination menée avec vigueur et insistance doublée de l'intégration croissante des personnes d'origine étrangère peuvent faire penser que ces discriminations iront en diminuant. En revanche, les causes structurelles de l'exclusion scolaire ou du chômage continuent à toucher plus fortement les populations d'origine étrangère du fait de leur origine sociale. Les luttes contre la discrimination ne peuvent pas pallier les blocages sociaux qui touchent largement les personnes d'origine étrangère (En 2009, les taux de chômage sont les suivants : 15,1% pour les Bruxellois de nationalité belge, 10,3% pour les nationalités UE, 33% non UE. Source : Observatoire bruxellois de l'emploi).
 Le travail, quel que soit le statut sous lequel il est réalisé (bénévolat, temps partiel,) est reconnu; le travail au noir est réintégré dans la mesure du possible dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes. 	L'internationalisation, mais aussi la relative bonne santé dans le contexte urbain des secteurs forts pourvoyeurs d'emploi informel suggèrent un maintien de ce taux élevé d'économie informelle, à tempérer partiellement d'un effet régulateur lié à la généralisation de certaines normes à l'échelle de l'UE (travail par des prestataires ayant pignon sur rue dans un autre pays de l'UE).
 Les inégalités entre travailleurs, notamment celles liées à la nationalité ou au statut, sont réduites. 	
L'économie crée de l'emploi pour les personnes peu qualifiées.	Les bonnes performances économiques bruxelloises continuent à créer relativement peu d'emploi, et certainement trop peu d'emplois de faible qualification (En 2010, 22% de l'emploi en RBC est occupé par des personnes faiblement qualifiées, contre 27% en 2000 et 38% en 1992. Source : observatoire de l'emploi) d'autant plus quand on se limite à la seule RBC et non à l'ensemble de l'aire métropolitaine. Les secteurs les plus porteurs de la croissance d'emploi à Bruxelles sont, à quelques exceptions près, des secteurs nécessitant un emploi relativement qualifié (y compris dans le champ technique ou des langues).
100% des jeunes terminent leur cursus scolaire dans le cadre d'un enseignement performant et de qualité.	Le problème de qualification tend à se reproduire, car dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement nettement plus suivies par les jeunes issus de milieux défavorisés (En 2008, pour les deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire, au niveau régional et au lieu de résidence, 49% des élèves suivent la filière générale, 27% la filière technique et 24% la professionnelle. Cela va de 74%/19% et 7% à WSP, à 33%/30% ET 37% à Saint Josse. Source : IGEAT pour Cocof 2010). Dans le contexte bruxellois, ce sont malheureusement souvent des filières de relégation, où les jeunes arrivent après le redoublement. Les jeunes suivant la filière générale, qui ouvre la voie aux études supérieures facilitant l'insertion sur un marché de l'emploi de plus en plus exigeant, sont eux surreprésentés dans les milieux

 L'enseignement secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences adaptées au marché du travail et 	favorisés. Le retard scolaire touche fortement les jeunes issus de milieux défavorisés. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures. Ils reproduisent la situation de leurs parents qui sont aussi moins souvent universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général. La part des jeunes qui ont quitté prématurément l'école (jeunes entre 18 et 24 ans ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent pas
certifiées.	d'enseignement ni de formation), reste plus importante en Région bruxelloise que dans le reste du pays (en 2009 , 15 ,6% des jeunes finissent leur cursus avec au maximum un diplôme du secondaire inférieur, source : Observatoire de la santé et du social 2010).
Le multilinguisme est généralisé.	
Du point de vue de l'environnement, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habitabilité	
Dans les zones urbanisées, les espaces verts (27 m²/hab.) se déploient à deux échelles. D'un part, un maillage vert et bleu continu, ainsi que la verdurisation de nouvelles surfaces, offrent aux habitants des espaces naturels et récréatifs de proximité (espaces verts publics à moins de 400 mètres du domicile dans les quartiers denses). A cette échelle de quartier, les espaces verts privés jouent un rôle à préciser (jouissance « visuelle », accessibilité, biodiversité,). D'autre part, les grands espaces verts régionaux sont préservés et facilement accessibles en transports en	Du fait de la concurrence pour l'espace dans la ville centrale, le développement de nouveaux espaces verts est difficile. La répartition reste donc inégale (La part d'espaces verts – accessibles ou non au public- est très inégale sur le territoire régional. En 1999, ils représentaient 71% en deuxième couronne, 30% en première couronne et 10% dans le Pentagone. 18,5% du territoire régional est constitué d'espaces verts accessibles au public, essentiellement localisés en seconde couronne. source : diagnostic environnement). Le développement d'espaces verts dans les zones les moins bien pourvues se fait
commun. Une certaine forme de biodiversité est réintroduite en ville en accord avec les fonctions urbaines. Les réseaux verts et bleus constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires. Ils s'accordent avec la géographie de l'aire métropolitaine.	essentiellement au travers de l'aménagement des zones d'intérêt régionales. Vu les contraintes, le maillage vert est développé essentiellement via son aspect mobilité douce et le maillage bleu dans la mesure où cela permet de réduire l'imperméabilisation et les risques d'aléas hydrographiques.
 Les bâtiments sont rénovés ou construits sur base des meilleures pratiques écologiques et énergétiques disponibles. 	Du fait de l'application des nouvelles normes EPB (pour les toitures: Umax = 0.3 W/m², pour les murs extérieurs: Umax = 0.4 W/m²., et à partir du 2 juillet 2011, la valeur E maximale actuelle d'E90 sera réduite : 70 pour les habitations et 75 pour les bureaux, IBGE), les performances du bâti neuf sont en nette amélioration. Par contre, la rénovation en profondeur restant limitée dans le bâti existant (en 2008 : 1770 demandes de primes à la rénovation, 1961 en 2009. source : diagnostic logement).

		Les améliorations sont issues essentiellement d'actions ponctuelles (chaudières, châssis). L'isolation des murs est plus difficile à mettre en œuvre, surtout qu'une partie de coûts énergétiques sont reportés par les propriétaires sur les locataires nombreux et en position de faiblesse vu les tensions du marché immobilier.
0	Les pollutions (air, eau, sols) sont réduites dans des objectifs de santé publique et de bien-être collectif.	
• L'attrac	ctivité et le rayonnement	
0	Le bâti tertiaire consomme peu d'énergie. Les coûts sont maîtrisés.	Le bâti tertiaire est celui qui s'est le plus rapidement adapté aux nouvelles contraintes énergétiques, du fait de sa logique de bien d'investissement, de la concentration de la propriété, des exigences des locataires de plus en plus tenus par les logiques d'optimisation et de responsabilité environnementale, et surtout de l'importance du parc en rénovation.
0	Un environnement de qualité (pollutions limitées, espaces verts) permet d'attirer de nouvelles activités productives.	
• La résili		
0	Les habitants sont conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et sur les ressources. Ils réduisent leur empreinte écologique à 1,2 ha/hab. Ils consomment de manière privilégiée des produits et de l'énergie renouvelable issus du territoire bruxellois, d'installations bruxelloises situées hors de la Région (éolienne « bruxelloises en mer du Nord) ou des territoires environnants (en fonction du produit : périphérie bruxelloise, Belgique, Europe).	Une mutation profonde est apparue dans l'art de construire et de rénover des bâtiments à Bruxelles. Les maîtres d'ouvrages et les concepteurs ont fait la démonstration qu'il est possible de construire ou de rénover des bâtiments qui intègrent de manière ambitieuse des exigences énergétiques et environnementales. A l'échelle des quartiers, la structure urbaine bruxelloise présente un potentiel important d'action environnementale, avec un habitat compact dans les zones centrales, un bon potentiel de densification, une activité économique en reconversion, une desserte en transports en commun couvrant une grande partie du territoire, un bon réseau associatif, et de nombreuses zones en attente d'une restructuration (zones non bâties, souvent en deuxième couronne, friches à reconvertir), L'accent mis sur la dimension bâtie et l'intensité des interrelations avec le reste du monde dans les autres secteurs rend cependant l'extension des préoccupations environnementales à d'autres secteurs de la vie quotidienne et l'émergence d'une approche plus systémique beaucoup plus difficile.
0	L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain adapté à une ville éco-responsable.	
0	Les énergies renouvelables sont considérablement développées. Elles fournissent 100% de la consommation d'électricité. La production d'énergie est décentralisée (production via un réseau d'installations décentralisées, voire individuelles).	Le chauffage des bâtiments reste le premier émetteur de gaz à effet de serre à Bruxelles (68% des GES en 2006, IBGE). Les émissions continuent à augmenter, mais moins rapidement que la production de logement vu la qualité supérieure des nouveaux logements. La principale problématique bruxelloise est celle de la rénovation de l'existant

		pour atteindre une meilleure performance énergétique, chose plus complexe et plus coûteuse que celle consistant à produire des bâtiments neufs performants. La désindustrialisation limitant le potentiel de la cogénération, la Région assurer le recours croissant aux énergies vertes de manière indirecte (certificats verts de producteurs). Le photovoltaïque est développé sur les nombreuses toitures et façades des immeubles de bureaux.
0	Les sources d'énergie sont diversifiées.	
0	L'espace public est désimperméabilisé ou déminéralisé (- 50 à 70%).	
0	L'eau est gérée tout au long de son cycle de manière à en assurer la disponibilité, la consommation rationnelle et la qualité tant pour le consommateur que pour le milieu de rejet éventuel.	Les inondations ponctuelles dues à des orages violents et assez brefs se multiplient suite aux changements climatiques. Les surfaces totalement imperméabilisées en (2006, 46,5% des surfaces de la RBC sont artificialisées. Source : Monitoring des quartiers) ne diminuent pas, mais leur croissance a été fortement limitée.
0	Les biens communs – l'eau notamment – sont gérés par l'autorité publique.	La volonté politique de maintenir un contrôle public sur certains services urbains se heurte de plus en plus fréquemment aux directives européennes sur la libéralisation des services. Les partenariats publics-privés se multiplient, notamment du fait de la difficulté accrue pour les Pouvoirs publics de pouvoir recourir à l'emprunt, vu le niveau élevé de l'endettement.
La dive	ersité	
0	Toutes les mesures environnementales sont évaluées sous l'angle de leurs impacts sociaux. Le cas échéant, des mesures d'accompagnement adéquates sont adoptées.	La multiplication des tarifications directes dans tous les domaines pourrait renforcer les inégalités d'accès aux services. Il en va de même si l'on glisse pour de larges pans des services d'un système de financement par l'imposition vers un système de financement par la taxation ou la facturation du service. Ces deux derniers systèmes ne sont viables pour Bruxelles que s'ils touchent tous les usagers et non pas les seuls habitants. La tarification solidaire (eau) permet de rencontrer en partie les besoins sociaux.
Du point de vue	e de la mobilité, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habit	abilité	
0	L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins, pour les zones les plus densément urbanisées, par des moyens de transports collectifs (50%) ou actifs (40%),	Actuellement, au sein de la Région, une bonne partie des équipements d'envergure régionale est localisée en partie centrale et dès lors très bien accessible par le réseau de transports en commun actuel et sa logique concentrique. Par contre, le développement des équipements et des pôles ZIR, plus périphériques à l'espace central nécessite une

ou, minoritairement, par des modes de transport individuels peu	amélioration globale de l'accessibilité. Le principal motif de report modal reste la saturation
encombrants et peu polluants (10%). De ce fait, l'espace public est	de voies d'accès routier à la Région et des grands axes intrarégionaux, couplée à une
largement libéré des véhicules individuels en circulation ou en	politique de stationnement en voirie de plus en plus restrictive. On a observé une très forte
stationnement. Le transfert modal concerne également les navetteurs,	progression des transports publics, au point d'enregistrer une saturation et la baisse de
réduisant également les flux motorisés individuels à 10% en ce qui les	qualité de service qui en résulte parfois (SNCB et STIB). La fiscalité avantageuse aux
concernent.	déplacements individuels des navetteurs et la flexibilité croissante des horaires constituent
	encore des obstacles à un changement des structures modales.
Les transports en communs répondent aux attentes quantitatives et	La question des plages horaires du service des transports en commune (STIB et SNCB-RER)
qualitatives des usagers. Ils sont peu coûteux. L'efficacité du réseau est	est de plus en plus cruciale, mais la reconfiguration d'une logique domicile-travail vers une
évaluée selon la norme « 5-5-5 ». (un moyen de transport en commun à moins de 5 min à pied de chaque habitation; un temps d'attente	logique « chaine d'activités » est très difficile.
maximum de 5 min ; un temps de parcours de 5 min à pied entre l'arrêt et	
le point de destination et une attente maximale de 5 min en cas de	
correspondance).	
L'attractivité et le rayonnement	
 L'espace public et l'implantation des entreprises, équipements, services et 	Dans un contexte d'augmentation de la population bruxelloise et de hausse des échanges de
autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les	biens à l'échelle européenne et mondiale, le trafic de marchandises continue à croître.
besoins en flux de marchandises et à répondre à 70% de ses besoins par la	Malgré la croissance du prix de carburants et faute d'alternatives offrant autant de
voie d'eau, le train, le vélo ou le tram-cargo et au reste des besoins par des	flexibilité, la route continue à capter la majorité de ce flux. La quantité de marchandises
modes de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans	débarquées au port de Bruxelles devrait continuer à croître, en particulier sa fraction
un cadre qui limite les nuisances et la congestion (itinéraire, horaires, etc.).	conteneurisée, en lien avec les ports de la Mer du Nord, mais à un rythme insuffisant pour modifier fortement la répartition modale (78% du tonnage se fait par route, 20% par voie
	d'eau et 2% par rail. Source : Plan IRIS2). Le trafic de transit évitant le ring autoroutier
	congestionné pourrait poser des problèmes croissants.
o L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les	L'aéroport de Zaventem et l'aéroport de Charleroi, avec son offre de trafic aérien low cost
réseaux intra-métropolitains. Le train et l'accès aux gares sont privilégiés.	bénéficient de la hausse du trafic aérien passager, qui devrait augmenter au cours des vingt
Les quartiers des gares deviennent des lieux urbains de qualité.	prochaines années à un rythme annuel moyen de 3% pour les destinations européennes et
	de 5% pour les vols intercontinentaux. L'accessibilité de Bruxelles est maintenue, surtout
	pour les destinations européennes. Cette accessibilité continentale est renforcée par une
	consolidation de l'offre TGV.
La résilience	
o L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de	La disjonction entre lieux de résidence et de travail à l'échelle métropolitaine et le retard
mobilité de tous les acteurs.	d'adaptation des réseaux de transport publics, surtout en périphérie, ne limitent guère le
	recours aux transports individuels (distance domicile-travail de 27 km en moyenne en 2008,
	contre 30 km en 2005 pour les personnes travaillant en RBC. Source : SPF mobilité).

• La dive	ersité	
0	Les transports en commun répondent aux attentes diverses des utilisateurs, y compris l'accessibilité aux espaces verts et équipements récréatifs en soirée et le weekend et sur base des besoins spécifiques de ces utilisateurs.	Au vu de la lenteur, du coût et de la complexité de l'adaptation des réseaux de transports publics, la logique de déplacement domicile-travail continue à déterminer l'organisation et le fonctionnement des réseaux de transport en commun.
Du point de vu	e de la cohésion sociale, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habit	tabilité	
0	L'accès physique et financier à un logement adapté de qualité, ainsi qu'aux équipements, services, espaces publics, activités culturelles et de loisir, est garanti pour tous les habitants.	L'accès au logement reste un problème fondamental. L'adéquation des logements aux ménages reste particulièrement problématique, elle trouve largement sa cause dans les écarts de revenus entre les ménages (27% des ménages surrocupants leur logement chez les plus faiblement qualifiés, 10% chez les diplômés du supérieur. Source : étude Habitat d'après ESE 2001). La qualité de l'accès aux services et équipements collectifs se dégrade du fait de leur saturation.
0	Les espaces publics sont des lieux de rencontres et d'échanges qui contribuent à la qualité du « vivre ensemble ».	Le degré de ségrégation sociospatiale fait que peu d'espaces sont réellement fréquentés par tous les Bruxellois.
0	La mixité socio-économique des quartiers est encouragée sans pour autant gommer leurs spécificités.	
0	Les citoyens participent à la vie collective.	
• L'attra	ctivité et le rayonnement	
•	L'aire métropolitaine s'organise autour d'une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses.	Les écarts de revenu au sein de l'aire métropolitaine continuent à augmenter (indice de Gini d'inégalité de la répartition des revenus : 0,47 en RBC en 2006. 0,37 en 2007, après impôts. Source : DGSIE 2011). On estime à 26% en 2007 la part de Bruxellois vivant sous le seuil de risque de pauvreté (Source : observatoire de la santé et du social). Les tendances à l'origine de la dualisation sociale à Bruxelles ne donnent guère de signe d'essoufflement : qualification croissante de l'offre d'emploi, immigration internationale, croissance des ménages monoparentaux, précarisation de l'emploi tertiaire semblent des évolutions structurelles. Au mieux donc, une fois passée la crise, on assiste à une stabilisation des niveaux d'inégalité et d'exclusion sociale.

Sont promues les initiatives ambitieuses, l'entreprenariat, la production culturelle de dimension locale ou internationale et la participation citoyenne.	Les politiques d'égalité des chances, de dynamisation de l'entrepreneuriat et de créativité se heurtent structurellement au fait que pour être réellement efficaces, elles doivent passer par la scolarité. De ce point de vue, le paradoxe perdure : d'une part, l'école est le seul véritable ascenseur social et il fonctionne parfois, comme le souligne l'accès croisant à l'enseignement supérieur des personnes issues de l'immigration ; en même temps, pour la majorité, il reste un instrument de reproduction sociale. De ce point de vue, la situation à Bruxelles est plutôt inquiétante : les inégalités sociales et sociospatiales fortes se combinent avec les traditions de la scolarité en Communauté française qui se traduisent par une très forte concentration des élèves en difficultés dans certains établissements et de très fortes inégalités scolaires (pour l'année scolaire 2007-2008, 47% des élèves en première année de l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire. Source : Observatoire de la santé et du social. En 2008, pour les deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire, au niveau régional et au lieu de résidence, 49% des élèves suivent la filière générale, 27% la filière technique et 24% la professionnelle. Cela va de 74%/19% et 7% à WSP, à 33%/30% ET 37% à Saint Josse. Source : Cocof 2010).
• La résilience	
 La solidarité est un des piliers de la société métropolitaine et un outil de lutte contre la pauvreté. 	La solidarité à l'échelle métropolitaine passe toujours par des arbitrages interrégionaux, mais surtout par la sécurité sociale qui reste une des compétences majeures du niveau fédéral.
 Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine. La société vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend à mettre tous les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine. 	Devant les difficultés d'améliorer qualitativement l'enseignement, notamment suite à la pression quantitative, le rôle émancipateur de l'enseignement continue à s'amenuiser. Par ailleurs, les lieux d'expression politique continuent à exclure les étrangers non européens, certes moins nombreux proportionnellement. Mais le travail d'implication de ces derniers reste important car l'implication politique peine à trouver un modèle pouvant se substituer aux piliers classiques de la société belge (écoles, mutuelles, syndicats, etc.).
• La diversité	
 L'enseignement est un vecteur de cohésion sociale. Il permet l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Il facilite le partage de valeurs communes. Il développe les capacités critiques et de compréhension nécessaires à la citoyenneté. 	Absorbant le boom démographique, l'enseignement peine à redévelopper son rôle de vecteur de cohésion sociale.
 Les productions culturelles sont à l'image de la diversité sociale et culturelle bruxelloise. 	L'internationalisation du monde culturel bruxellois (déjà existante via les réseaux dans lesquels s'insèrent les créateurs et les institutions) se renforce à travers des programmes encourageant la mobilité des artistes et des créations. De la même façon, encourager la

	création bruxelloise et soutenir sa diffusion participent à améliorer la visibilité des productions artistiques, tout en contribuant à la reconnaissance de la ville sur la scène internationale. Tout cela concourt à valoriser les logiques de rayonnement culturel, notamment parce que la culture est devenue un levier de développement pour d'autres secteurs économiques et qu'elle est souvent perçue essentiellement comme un outil de requalification des villes.
 Toutes les diversités sont reconnues et valorisées et des règles sont présentes pour garantir l'harmonie du « vivre ensemble ». 	Des règles minimalistes quant à la neutralité de l'État sont mises en places.
Du point de vue de <u>l'international</u> , l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040	
• L'habitabilité	
 Les résidents « vivent » positivement la présence des institutions et des organisations internationales et vice-versa. 	Deux types d'internationalisation, l'une de hauts revenus, l'autre de personnes précarisées recoupent la dualisation sociospatiale de la ville. D'autre part, la discordance entre le vécu des habitants et les perceptions exogènes à propos de la réalité de l'internationalisation associée à l'Union européenne croît. Dès lors, c'est plus une juxtaposition des dimensions internationales qu'une rencontre qui se développe.
 La vitalité démocratique, économique, culturelle et environnementale fait de Bruxelles une ville européenne exemplaire sur le plan du « vivre ensemble ». Les dimensions internationales de l'aire métropolitaine génèrent des retombées économiques au niveau local. 	Faute d'une intégration de tous les Bruxellois dans ce processus, notamment via l'emploi peu qualifié et l'école, les retombées économiques de l'internationalisation tendent à de plus en plus être captées dans l'aire métropolitaine, mais hors Région bruxelloise (+32,9% d'emplois salariés dans les services aux entreprises entre 1993 et 2007. source : diagnostic économie emploi).
L'attractivité et le rayonnement	
 L'aire métropolitaine est une métropole internationale avec une dynamique propre. La multi-culturalité est un de ses atouts, avec son histoire et son patrimoine, son expérience de Capitale Européenne, son positionnement géographique, la diversité de sa population. 	Bruxelles est une ville multiculturelle, où se rencontrent de nombreuses langues (langues les plus parlées en RBC en 2006– 95% estiment parler très bien le français, 35% l'anglais, 28% le néerlandais, 7% l'espagnol, 6% l'arabe,source : Janssens in Brussels studies, 2008) et modes de vie. Cependant, sur le plan institutionnel, cette diversité ne se reflète que peu et est généralement associée à l'une ou l'autre des 2 grandes communautés (flamande et francophone). La structure institutionnelle de la Région n'est pas en phase avec les pratiques culturelles des publics, qui dépassent l'organisation communautaire. Cette discordance va croissant et handicape une gestion réellement multiculturelle dans de nombreux secteurs (enseignement, culture, promotion, emploi). Les initiatives non fondées sur le clivage linguistique classique, se multiplient mais peuvent accroitre les doublons et la faiblesse de l'incohérence de l'image, tant envers les habitants que vis-à-vis de l'extérieur.

0	Les institutions européennes sont installées durablement à Bruxelles et intégrées au tissu urbain. Bruxelles met en valeur la présence d'organisations internationales autres que celles liées à l'Union européenne.	Les fonctions administratives internationales à déterminer largement la dynamique bruxelloise, de manière directe (institutions) ou indirecte (lobbies, services aux entreprises, résidence des cadres). La présence des institutions européennes et internationales à Bruxelles et leurs effets induits et multiplicateurs génèrent de 13 à 14 % de l'emploi et du PIB Bruxellois (Source: Brussels studies, EGB n°13). Toutefois des logiques de décentralisation croissante pourraient émerger et renforcer la tendance à la localisation de certaines agences dans d'autres villes de l'Union. De même, certaines activités logistiques pourraient de plus en plus être déplacée hors du CBD, en seconde couronne, mais aussi pourquoi pas en périphérie.
0	Les activités liées à l'économie de la connaissance, aux industries créatives et culturelles, à la recherche, à l'enseignement et à la formation sont les activités majeures de l'aire métropolitaine.	
0	L'accueil d'événements internationaux (rencontres, congrès, foires, etc.) est une activité majeure dans l'aire métropolitaine.	La réouverture et le développement des grandes infrastructures permettent au tourisme d'affaires d'entrer à nouveau dans une réelle période de croissance. Bruxelles constitue un haut lieu pour les réunions d'associations internationales. Elle reste la première place européenne pour les réunions de ce type et continue à bénéficier des effets multiplicateurs de la fonction internationale de la ville qui est à l'origine et induit d'importantes retombées en matière touristique. Ainsi, le tourisme d'affaires est motivé à 75% (source : Vandermotten in Brussels studies) par la présence des institutions européennes.
• La résili	ience	
0	La dimension internationale est un acquis et un moteur de Bruxelles.	
0	La dimension internationale se décline de différentes manières en termes d'institutions et de fonctions (Union européenne, institutions, tourisme, culture, etc.) et de résidents.	
• La dive	rsité	
0	Les spécificités de l'aire métropolitaine en matière de diversité, de multilinguisme et d'ouverture culturelle sont partagées et échangées avec le reste du monde.	La diversité et le multilinguisme sont partagés avec le reste du monde, mais restent problématiques dans le cadre des relations avec les autres Régions belges.
0	La composition diversifiée de Bruxelles est reconnue et les pouvoirs publics se donnent les moyens pour la vivre harmonieusement. Les différences sont mises en avant, et on en encourage l'interaction.	

	GÉRER L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE					
Dimension	Diagnostic	Evolution à l'horizon 2020	Contraintes et opportunités	Grands enjeux / Grandes options à explorer		
Le retour de la croissance démographique	Retour de la croissance démographique depuis le milieu des années 90. Part importante d'enfants et de jeunes adultes (supérieure à celle des deux autres Régions). Prise en compte tardive et partielle du retour de la croissance démographique par les pouvoirs publics.	Poursuite de la croissance démographique: croissance attendue de 14000 unités par an, d'où une population supérieure à 1.230.000 habitants vers 2020-2025. Augmentation du nombre de naissances. Augmentation de la population en âge de travailler.	PRAS démographique	Doit-on et de quels moyens disposet-on pour mener une politique démographique volontariste qui détermine le nombre et le type de populations à favoriser? Quel équilibre doit-on trouver entre politique sociale d'aide aux populations peu favorisées et garanties fiscales (via l'accueil de ménages plus aisés)?		
Des structures familiales en évolution	Diversification croissante des parcours de vie et des types de ménages, d'où une diversité croissante des noyaux familiaux (le couple marié avec enfants n'est plus le modèle dominant). Demande accrue de logement de petite taille et de logement locatif.	Poursuite de la remise en cause des structures familiales traditionnelles. Multiplication des formes atypiques de cohabitation (colocation). Maintien d'une demande importante de logements locatifs, et par conséquent, maintien des tensions sur le marché locatif.	Le parc résidentiel locatif est encore important.	Comment rencontrer la demande massive d'un parc locatif diversifié et accessible ? Comment faciliter l'adaptation des logements aux profils variables de ménages ? Doit-on inciter les acteurs publics à produire plus de logements à loyer modéré ? Comment développer de nouvelles formes « d'habiter » ?		

Le poids des migrations internationales	Influence majeure des migrations internationales dans l'accroissement de la population bruxelloise, en particulier de la population jeune.	Diversification des populations d'origine étrangère (notamment du fait de l'élargissement de l'Union européenne). Différenciation croissante des profils socio-économiques des migrants.	Instabilité politique à l'extérieur de l'Union européenne. Migrations environnementales. Naissance d'une culture urbaine propre à Bruxelles : diversités culturelles, philosophiques et religieuses, multilinguisme généralisé. Les politiques migratoires envers les non-Européens pourraient se durcir. Le prix de logement bruxellois est attractif pour les cadres internationaux (par rapport aux autres grandes villes européennes).	Quels moyens mettre en œuvre pour maintenir et renforcer les capacités d'accueil des migrants précaires (réfugiés, demandeurs d'asile)? Comment accentuer les outils d'intégration, d'alphabétisation et les adapter à la diversité des profils?
Des besoins énormes en logements, en particulier en logements financièrement accessibles	Marché du logement tendu. Production de logements insuffisante pendant de nombreuses années (4 000 par an). Production de logements publics toujours largement inférieure à la production privée. Production de logements plus accessibles financièrement en légère hausse mais encore limitée. Part importante de locataires (comparativement aux deux autres Régions).	Besoin de 7000 logements supplémentaires par an (dans la mesure où la demande s'accroîtra de 60 à 70.000 logements à l'horizon 2020), d'où le maintien ou l'exacerbation des tensions sur le marché du logement. Au rythme actuel, diminution de la part du logement social dans la production totale de logements alors que la demande continuera d'augmenter. Multiplication des reconversions urbanistiques suite à la saturation des réserves foncières et à	Le logement devient une fonction de plus en plus importante au sein des villes tandis que le tissu industriel urbain se réduit progressivement. Régionalisation de certaines compétences liées au logement (réglementation des baux et des règles relatives à l'expropriation). Faible maîtrise du foncier par les autorités publiques (notamment pour la construction de logement social) Potentiel de densification de	Comment augmenter massivement l'offre en logements financièrement accessibles (et décents)? Quels outils peut-on envisager pour densifier la ville en préservant le cadre de vie? Comment optimiser l'occupation du parc de logements actuel? Comment mobiliser et réaffecter les réserves foncières? Ne serait-il pas opportun d'adapter le Code du logement pour

Augmentation de la part des loyers dans le revenu global des ménages.

Prix à l'acquisition également en hausse.

Prise en compte insuffisante de la qualité et la durabilité des projets dans le logement public.

Persistance d'une frange de logements de très mauvaise qualité malgré l'effort important de rénovation mené ces dernières années dans le cadre de la politiques des immeubles isolés, des Contrats de quartier etc.

l'ancienneté du parc de logements dans la ville centrale, mais aussi dans la seconde couronne, allant dans le sens d'une augmentation des densités résidentielles là où c'est encore possible.

Augmentation de la demande de logement moyen encadré et/ou augmentation de la périurbanisation des classes moyennes.

Concentration du secteur de la promotion immobilière.

Accroissement de la mobilité résidentielle non choisie.

certaines zones et de constructions nouvelles (notamment dans les ZIR)

Nombre important de logements vacants et de bureaux reconvertibles en logements.

Nombreux dispositifs publics de soutien à la rénovation (privée ou dans le cadre de Contrat de quartier) mais peu d'aide directe à la personne (pour les locataires notamment).

Plan régional du logement

permettre la construction de nouveaux logements à taux de TVA réduits ?

Quels outils développer pour tenir compte du poids du marché locatif et ne plus se limiter à favoriser l'accès à la propriété? Aide à la personne? Droit de superficie? Emphytéose?

Ne faut-il pas étudier la question de la régulation des prix du logement ?

Pourquoi ne pas examiner des modalités de taxation des revenus locatifs réels, avec compensation pour les investissements réalisés, et abattements éventuels liés à la modération du loyer demandé ?

Quelles sont les possibilités pour développer et diversifier les modes de production du logement public et augmenter la part du logement social ? Comment trouver le budget nécessaire à cette production ?

Quelle participation du privé dans la production de logements conventionnés ?

Ne faut-il pas imposer un quota de logements à prix sociaux dans les réalisations immobilières privées, encourageant la production de logements neufs à prix sociaux par

L'enseignement et l'accueil de la petite enfance saturés	de la petite enfance. Saturation progressive des écoles	Généralisation du phénomène de saturation dans les écoles primaires et diffusion dans les écoles secondaires (demande de près de 40.000 places supplémentaires à l'horizon 2020). Développement de l'offre privée. notamment dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.	Prise en compte partielle des spécificités bruxelloises de la part des Communautés. Coexistence de multiples réseaux, héritage du pacte scolaire. Plan crèche.	des mesures fiscales, Ne faut-il pas renforcer de manière significative le poids des AIS sur le marché locatif? Dans la gestion de la demande sociale, ne faudrait-il pas imaginer des passerelles entre les catégories de logements? Quels moyens (quelles lignes budgétaires) dégager pour pouvoir réaliser les investissements massifs nécessaires dans les infrastructures et dans la formation des cadres de l'éducation? Faut-il faire intervenir les Contrats de quartier dans le cadre de projets de rénovation ou d'extension d'écoles? Ne faut-il pas développer des mécanismes d'ingénierie financière (dont les PPP) pour accélérer la construction de nouvelles écoles? Faut-il lancer un deuxième Plan Crèche? Ne faut-il pas favoriser la création de nouvelles formes d'accueil, plus flexibles? Dans le souci d'une gestion cohérente des problématiques, ne
---	--	--	--	---

				serait-il pas utile d'harmoniser les statistiques et les différentes données provenant de l'ONE et de Kind en Gezin ?
Des besoins croissants d'équipements sociaux, de santé et		Maintien d'une demande importante d'équipements et services sociaux, culturels et récréatifs.		Comment gérer l'augmentation des besoins en matière d'aide sociale (aide financière et équipements) ?
récréatifs	personnes en situation de précarité au sein de la population bruxelloise. Part des personnes âgées (et notamment des plus de 80 ans) en augmentation.	Nouvelles demandes des populations âgées (plus éduquées, plus diversifiées sur le plan culturel), notamment dans le domaine du logement et de la santé.		Comment accroitre le nombre d'équipements publics destinés aux populations en difficulté ?
		Développement de l'offre privée dans le domaine de services et équipements pour personnes âgées.		Comment adapter les équipements destinés aux personnes âgées ?
Une périurbanisation persistante	ménages bénéficiant d'un emploi	Poursuite du phénomène de périurbanisation des ménages (qui pourrait être encouragée par la mise en place du RER). Augmentation ou maintien de la part de la population exonérée d'impôts (en fonction du nombre	Saturation progressive des réserves foncières et augmentation du coût du foncier en Région bruxelloise. Délocalisation ou non de certaines agences de l'UE dans d'autres villes européennes.	Ne faut-il pas renforcer les moyens d'une politique foncière publique ? Comment mettre en place des logiques de redistribution villepériphérie ou maintenir/attirer les ménages aux plus grandes capacités contributives en ville ?
	Part importante de la population à revenus moyens ou élevés exonérée d'impôts (notamment les fonctionnaires internationaux).	d'arrivées de nouveaux fonctionnaires européens) Glissement de la base fiscale de la Région de l'IPP vers la fiscalité	Orientation des prochaines réformes fiscales.	Comment améliorer l'attractivité résidentielle ? Ne faut-il pas réfléchir aux modes de taxation du personnel et des

		immobilière.	institutions de	l'UE ?	
dans les re	essources fiscales.				
			Comment	Bruxelles,	fort
			dépendante	de ses	recettes
			immobilières,	peut-elle se	préparer
			aux fluctuatio	ns de la coi	njoncture
			immobilière?		

	Une économie au service des bruxellois					
Dimension	Diagnostic	Evolution à l'horizon 2020	Contraintes et opportunités	Grands enjeux / Grandes options à explorer		
Un taux de chômage élevé	Bruxelles, à la fois pôle d'emploi majeur et forte concentration de chômage chez ses habitants: ainsi, les revenus générés dans la Région ne profitent que très partiellement à ses habitants. Catégories les plus touchées par le chômage: les travailleurs faiblement qualifiés et les jeunes. Population au chômage concentrée dans le croissant pauvre et les quartiers de logement sociaux. Nombreux emplois occupés par des non-Bruxellois, ce qui, compte tenu de l'organisation de l'IPP (liée au lieu de résidence), ne profite pas à la Région Bruxelles Capitale.	Risque de maintien voire d'augmentation du taux de chômage, car la croissance de l'emploi sera insuffisante pour absorber l'augmentation de la population en âge de travailler.	Découplage entre croissance économique et croissance de l'emploi (suite à l'augmentation de la productivité). Possibilité de nouvelles crises économiques et financières.	Comment réduire le taux de chômage des Bruxellois ? Comment favoriser la mobilité des travailleurs bruxellois et les aider à trouver un emploi hors de la RBC ? Comment développer le transport public en synergie avec les deux Régions limitrophes ? Comment anticiper le boom démographique qui va accroître encore le nombre de jeunes sur le marché de l'emploi ? Quelle formation leur prodiguer ? Comment dépasser les obstacles institutionnels à la bonne coordination du tryptique « enseignement - formation - mise à l'emploi » ? En quoi le pacte urbain durable et l'Alliance Emploi-environnement peuvent-ils aider à une meilleure articulation entre formation et marché de l'emploi ? Peut-on développer des politiques		

				de l'emploi alternatives à celles fondées sur la croissance économique ?
Une ville administrative et fortement internationalisée	Tertiarisation de l'économie. (tertiaire administratif et services à la population et aux visiteurs). Secteur administratif national et international, services aux entreprises, santé et Horeca, base du bilan économique globalement positif de la Région (et relativement peu touchés par la crise financière). Internationalisation de l'économie : importance du secteur tertiaire international (lié à l'Union européenne).	Décentralisation croissante au sein de l'aire métropolitaine (hors du Pentagone vers les quartiers Loi ou Nord, vers la seconde couronne ou vers la périphérie), c'est-à-dire développement de la polycentralité spatiale. La dynamique économique bruxelloise de plus en plus liée aux fonctions internationales, de manière directe (liée aux institutions) ou indirecte (liée aux lobbies, services aux entreprises, dépenses des travailleurs). Diminution probable du secteur fédéral	Développement technologique, notamment en matière de gestion de l'information et de la communication. Accentuation de la globalisation, influence de la croissance des pays émergents (BRIC) et des pays asiatiques sur la position dominante de l'économie «occidentale ». Evolution du système de dialogue social et du syndicalisme (avec la tertiairisation et l'externalisation dans les entreprises + délocalisations) Fragilité et interdépendance du système de production mondial et possibilité de chocs aux répercutions incontrôlables (catastrophe, bug informatique,). Part croissante des coûts énergétiques. La politique de transport est un facteur majeur dans la localisation des activités économiques : la saturation des accès à Bruxelles voire le RER peuvent renforcer fortement des pôles secondaires bien desservis dans l'aire	Comment augmenter l'ancrage local des institutions européennes ? Ne conviendrait-il pas de créer une structure de concertation stratégique forte à un niveau interrégional ?

			métropolitaine pour certaines activités, mais à l'inverse, cela peut aussi renforcer l'attrait pour la RBC si une politique efficace de transport en commun est amplifiée. L'avenir de Bruxelles à long terme est intimement associé au devenir des institutions européennes. Toute remise en cause de son statut de siège de l'Union constituerait un facteur de rupture majeur. La localisation de certaines agences de l'UE dans d'autres villes de l'Union peut également ralentir le mouvement d'internationalisation de Bruxelles. Une nouvelle vague de régionalisation de l'Etat belge pourrait ralentir le développement du tertiaire administratif bruxellois (via le transfert de compétences aux régions, et donc à Namur pour la Région wallonne)	
Une fonction de commandement économique peu présente	Maintien de l'activité financière mais délocalisation accrue du commandement économique de ce secteur. Peu de sièges sociaux de grandes entreprises internationales, d'où des activités de recherchedéveloppement peu développées (notamment concernant la	Perspectives de développement incertaines du secteur financier du fait de la disparition de l'ancrage décisionnel de ce secteur au niveau national. A terme, risque de délocalisation hors de Bruxelles et de Belgique de la recherche, en lien avec la faible présence des sièges sociaux des	Concurrence des grandes places boursières et grands pôles économiques du Nord-Ouest européen (Londres, Paris, Amsterdam, Hambourg, vallée de la Ruhr). Renforcement des logiques de concurrence ou de réseaux urbains face aux logiques nationales.	Comment développer les activités de connaissance, créativité, recherche & développement notamment dans le secteur tertiaire, et dans le domaine des administrations publiques ? Quid d'une excellence tertiaire public et/ou international (multilinguisme, multiculturalité) ?

	recherche industrielle classique qui perd son ancrage bruxellois)	grandes entreprises.	Effets de la dernière crise financière. Bruxelles comme ville internationalisée et multilingue (en lien avec les institutions européennes) susceptible d'attirer des grandes entreprises internationales. Nombre important de diplômés de niveau universitaire, d'où un potentiel important pour la recherche et développement.	La promotion publique de la recherche-développement ne devrait-elle pas cibler de préférence les universités et le développement de spin-offs, ainsi que les petites entreprises innovantes ? Ne faudrait-il pas penser la promotion de la R&D dans un cadre associant la Région et sa périphérie ?
Une industrie urbaine de moins en moins présente	Diminution et reconfiguration des industries urbaines : ce qui reste de l'emploi industriel à Bruxelles est en grande partie orienté vers des activités administratives ou commerciales. Développement et délocalisation en périphérie des activités logistiques et de commerce de gros.	Poursuite de la baisse des activités industrielles (une partie étant transférée en périphérie métropolitaine, une autre délocalisée à l'étranger). Dans le secteur industriel, ne resteront sûrement à Bruxelles que les activités à haute valeur ajoutée et peut-être les activités indispensables au fonctionnement et à l'approvisionnement de la ville. Développement des filières vertes urbaines, à haute valeur ajoutée ou forte intensité en main d'œuvre.	L'évolution de la division internationale du travail fait diminuer le poids de l'Europe dans la production de biens matériels. Concurrence pour l'appropriation de l'espace central des villes en faveur du logement et au détriment des activités industrielles. Faible disponibilité foncière en grands terrains et critères environnementaux de plus en plus prégnants. Action de la SDRB. Pacte urbain durable + Alliance emploi-environnement.	Quelles activités économiques veut- on développer à Bruxelles ? Quelle mixité des fonctions développer ? Comment conditionner et accompagner l'installation des activités productives en ville pour permettre leur compatibilité ou complémentarité avec les autres fonctions urbaines (logement) ? Faut-il mettre sur pied des aides aux entreprises pour leur localisation en fonction de la compatibilité et de l'utilité pour la ville ? Ne faut-il pas densifier certains zonings industriels existants ? Comment changer le processus d'aide aux entreprises lié au zonage

Une économie de service aux résidents et aux touristes créatrice d'emploi	Stagnation du commerce, développement de l'Horeca et des services. Commerce de détail concurrencé par les pôles commerciaux périphériques alors que ce secteur occupe beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée et résidant à Bruxelles. Economie informelle très développée (notamment dans l'Horeca, la construction, les services aux personnes, recyclage) Réorientation d'une partie de l'économie locale vers les résidents solvables et le tourisme d'affaires et de loisirs.	Développement de l'Horeca, du commerce et des services du fait de la croissance démographique (et donc d'une hausse de la demande) ce qui devrait entraîner de nouvelles créations l'emploi notamment pour les personnes faiblement qualifiées. Spécificité et diversité des comportements de consommation urbains de plus en plus marquées. Part probablement croissante du marché captée par la périphérie (via l'implantation d'entreprises ayant des besoins d'espace importants ou la poursuite de la périurbanisation).	La concurrence des pôles périphériques proches constituera un défi très important pour le commerce bruxellois dans le contexte métropolitain Meilleure prise en compte de l'apport des secteurs non marchands. Action d'Atrium de mise en valeur de l'identité et de la spécificité du commerce urbain par rapport au commerce de périphérie.	Est-il nécessaire d'avoir des grands terrains disponibles ? Comment rendre l'offre commerciale attractive et complémentaire avec la périphérie ? Faut-il favoriser l'émergence des nouveaux concepts commerciaux, culturels et de loisir ? Comment leur donner un caractère urbain spécifique ? Comment régulariser les activités de l'économie informelle ? Ne faut-il pas encourager l'économie sociale et le « commerce ethnique » dans la mesure où ils constituent un gisement d'emplois de proximité accessibles aux Bruxellois ? Comment valoriser les spécificités de Bruxelles d'un point de vue économique : son patrimoine bâti, culturel, artistique au profit d'une ambiance marchande citadine ?
et différent de l'économie sur l'environnement		l'économie régionale sur l'environnement de plus en plus fort. Augmentation des émissions de	développement du tourisme, périurbanisation et augmentation du nombre de navetteurs, politique des transports	apports des nouvelles théories socio-économiques qui ne sont pas fondées uniquement sur la croissance ?

polluants (CO₂ et particules fines) La généralisation Ne faut-il pas développer des outils des études dans une proportion dépendant de d'incidences environnementales et d'évaluation de la durabilité du l'efficacité des mesures destinées à les divers primes et plans pour système économique ? réduire le trafic routier et à aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique Comment concilier une moindre des bâtiments. adopter des pratiques dépendance de l'économie aux respectueuses de l'environnement fossiles, énergies autonomie Impact indirect du développement énergétique, nouveaux modes de pourraient limiter l'impact de l'économie résidentielle et environnemental des activités consommation et nouvelles formes touristique sur l'environnement de de solidarité? économiques. par l'augmentation la de consommation qu'elle génère. Les défis à rencontrer constituent Comment offrir des réponses des opportunités permettant de efficaces aux défis économiques et Par contre, diminution probable de concevoir un autre développement environnementaux, tout l'impact environnemental et de s'inscrire dans la transition permettant au plus grand nombre secteur industriel. vers l'après-pétrole. d'accéder à un emploi stable et décent? Comment encourager le développement d'éco-filières. systématiser l'éco-conditionnalité de toute politique de développement et reconnaître l'économie sociale comme acteur économique à part entière ? Comment inciter au développement des secteurs économiques liés à la rénovation? Ne faut-il pas poursuivre les efforts pour développer les politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie. dans le secteur résidentiel et des services (publics et privés)?

		ASSEOIR LA VOCATION INTERNATIONAL	LE DE BRUXELLES	
Dimension	Diagnostic	Evolution à l'horizon 2020	Contraintes et opportunités	Grands enjeux / Grandes options à explorer
Une ville de rencontres professionnelles	Un rayonnement important pour une ville de cette taille, lié à la présence des institutions internationales. Un tourisme d'affaires bien développé (motivé à 75% par la présence des institutions européennes).	Maintien de l'activité internationale de Bruxelles dû à la présence des institutions européennes. Accentuation du phénomène des voyages d'affaires sans nuitée sur place notamment du fait des nouvelles technologies de l'information et de la	Dépendance économique de l'EU Mise en place d'une collaboration stable entre la RBC et l'Europe au bénéfice des deux parties. L'augmentation du prix de l'énergie pourrait avoir une influence importante sur les déplacements internationaux. Le maintien ou au contraire la délocalisation de certains organes	Comment Bruxelles, qui aujourd'hui fait face à un sous-financement structurel, peut-elle continuer à faire face à ses besoins en tant que ville internationale et continuer à améliorer sa qualité de vie au profit de tous ses habitants ? Faut-il songer à développer une offre de congrès alternative, « lowcost »?
		l'information et de la communication (internet, vidéoconférence) et de la généralisation de la haute vitesse ferroviaire. Nouvelle phase de croissance du tourisme d'affaires liée à l'ouverture de nouvelles infrastructures (palais des Congrès, SQUARE, futur centre international de Congrès du Heysel).	ou agences de l'UE serait déterminante pour l'avenir du tourisme d'affaires. Plan de développement international	Quels grands équipements mettre sur pied ? Où les localiser ?
Une montée en puissance de la fonction de	Un tourisme de loisirs dynamique : bien que Bruxelles ne figure pas au rang des premières destinations	Augmentation des séjours courts et du tourisme issu des pays limitrophes.	Tendance générale au développement des courts séjours, voyages culturels et city-trips.	Comment favoriser une intégration de la communication culturelle et touristique bruxelloise en créant

loisir	urbaines européennes, elle est devenue une destination de courts séjours type city-trip (la majorité des touristes séjourne entre une et trois nuits à Bruxelles) à moyenne distance (Belgique et pays limitrophes). Promotion touristique aux mains de divers acteurs.		La poursuite d'événements récurrents, d'envergure moyenne, pourrait permettre le développement d'un véritable « calendrier touristique bruxellois », susceptible d'attirer la clientèle. Concurrence des autres villes européennes qui développent le même type de tourisme (loisirs et événementiel). Une régionalisation de la matière touristique pourrait mener à une gestion plus efficace et unifiée de la matière. Mais reste le danger du maintien d'un cloisonnement fort entre Région bruxelloise et hinterland métropolitain.	des synergies et les rendant partiellement communes pour certains publics cibles et à l'échelle métropolitaine ? Comment identifier et promouvoir les spécificités bruxelloises (culturelles, patrimoniales, multinationales) ? Ne faut-il pas renforcer encore le marketing touristique de proximité (Régions belges et étrangères voisines) ?
Un pôle culturel à dimensions internationales	Pôle culturel reconnu internationalement dans plusieurs disciplines (danse, arts plastiques, musique alternative) et présence d'un réseau d'enseignement artistique de réputation internationale.	Développement de formes inédites de productions artistiques en lien avec la dématérialisation de l'offre culturelle (support numérique, consommation à domicile) (déjà entamée dans le secteur du cinéma), Peu de perspectives de développement significatif de l'attractivité culturelle internationale du fait du manque d'investissement dans les institutions muséales et culturelles	Développement des projets alliant la créativité artistique et le secteur économique, comme le design. La multiculturalité est favorable à l'émergence d'industries créatives	La Région pourrait-elle envisager de faire partie du réseau des villes-design qui promeut l'approche « design » tant pour l'aménagement de la ville et des espaces publics qu'à travers le soutien aux écoles, formations et créateurs ? Comment soutenir ces projets et des secteurs, tels que le secteur du design, qui peuvent amener une plus-value économique et en termes de renommée internationale ?

	Patrimoine culturel riche et diversifié. Secteur culturel éclaté sur le plan des compétences: absence de vision intégrée, d'où le manque d'une « image » forte de Bruxelles, identifiable depuis l'extérieur.	fédérales (le musée Magritte constitue probablement une exception qui ne comble pas l'écart entre le potentiel et la mise en valeur). Persistance d'une offre culturelle éclatée et du manque d'image forte pour Bruxelles du fait du maintien probable de la complexité institutionnelle concernant les compétences culturelles Ou distorsion entre la réalité et l'identité multiple de Bruxelles et l'image que l'on souhaite promouvoir au niveau touristique.	La coordination entre Région et Communautés est déterminante pour développer une offre culturelle cohérente.	Ne faut-il pas intégrer davantage les divers pôles muséaux et culturels ? Comment impliquer la Région dans de nouveaux projets de musées, qui valoriseraient les collections et le patrimoine présents à Bruxelles ? Comment améliorer l'image culturelle de Bruxelles (mettre en avant ses atouts culturels et patrimoniaux) ? Ne faut-il pas mettre aussi d'autres atouts en valeur ? Le plan culturel du Réseau des Arts propose que la Région contribue au développement de ce secteur en assumant un rôle de coordination entre les Communautés. Comment organiser pratiquement cette coordination ?
Une bonne accessibilité	Une bonne accessibilité internationale, que ce soit par route, par transport aérien ou par train à grande vitesse. Après l'impact négatif de la faillite de la Sabena, augmentation progressive de l'activité « passagers » de l'aéroport de Zaventem. Développement de l'offre de trafic aérien low-cost à l'aéroport de	Une consolidation dans le secteur aérien et TGV (augmentation du nombre de passagers et diversification de l'offre aérienne, maintien de l'offre TGV déjà très favorable à Bruxelles).	Les sociétés de transport tendent à valoriser leurs terminaux (les gares notamment) comme lieu de vie et d'urbanité. Le prix de l'énergie, et par conséquent des différents modes de transports, pourrait influer sur le volume de la demande. Plan de développement international	Comment améliorer les connexions des deux aéroports (Zaventem et Charleroi) avec Bruxelles, plus particulièrement avec ses gares, pour permettre d'en augmenter l'attractivité internationale ? Comment soigner l'intégration urbaine et l'information (signalétique, lisibilité) dans les terminaux internationaux (qui sont les entrées de la ville) ?

	Charleroi, nouvelle porte d'entrée internationale pour Bruxelles.		Coût des investissements en matière d'infrastructures.	Comment améliorer les aménagements dans et autour de la Gare du Midi, pour en faire une vraie « Porte Internationale », accueillante et emblématique ? Quels outils adopter pour encourager l'expansion ferroviaire, et notamment celle du réseau TGV, pour rester au cœur du réseau européen de communication ?
Un positionnement international reconnu à développer et diversifier	Image d'une internationalisation « par le haut » (due à la présence des instances européennes et internationales) ne profitant pas suffisamment aux Bruxellois. Autres manifestations de l'internationalisation moins visibles internationalement et peut-être moins encouragées: pôles de commerce de gros ou de semidétail de type « ethnique » (ex : rue de Brabant), point d'ancrage européen des filières d'exportation ou de recyclage (ex : exportation de l'automobile d'occasion), ville étudiante internationale. Bruxelles est donc devenue une véritable ville multiculturelle à l'identité multiple.	Une discordance croissante entre d'une part deux types d'internationalisation (l'une élitaire, l'autre plus populaire) (qui recoupe la dualisation spatiale), d'autre part, entre le vécu des habitants et les perceptions depuis l'extérieur à propos de la réalité de l'internationalisation. Faute d'une intégration de tous les Bruxellois dans ce processus, notamment via l'emploi, et la reconnaissance de la diversité des identités, ces discordances pourraient s'accroître au risque d'une dégradation de la cohésion sociale de la ville.	Plan de développement international Dispositifs faisant le lien entre travailleurs de l'UE et les différentes réalités de Bruxelles.	Par quel biais valoriser la présence européenne à Bruxelles ? Une mixité sociale et internationale dès le niveau maternel et primaire ne devrait-elle pas être recherchée plutôt que de poursuivre le développement d'écoles européennes ? En quoi l'image de Capitale de l'Europe peut-elle soutenir la recherche d'équilibre entre l'attractivité économique internationale et le développement socioéconomique régional ? Comment concilier les différentes formes d'internationalisation ? Comment tirer parti de la diversité culturelle bruxelloise ? Ne convient-il pas de promouvoir Bruxelles comme ville étudiante,

		pour consolider d'enseignement supérieur étoffée ?	l'offre très
		En quoi le PDI peut-il partici renforcement du positionn international de Bruxelles ?	-

		FAIRE FACE À LA DUALISATION	SOCIALE	
Dimension	Diagnostic	Evolution à l'horizon 2020	Contraintes et opportunités	Grands enjeux / Grandes options à explorer
Niveau d'inégalités et conséquences	Des inégalités sociales croissantes, plus marquées que dans les autres villes belges et qui se sont creusées au cours d'une période de renouveau économique (du milieu des années 1990 au milieu des années 2000). Un impact majeur sur les budgets publics (besoins de redistribution en hausse tandis qu'une partie des recettes liée à l'impôt sur le revenu échappe à la Région du fait de la périurbanisation des classes moyennes).	Maintien des écarts sociaux, entretenu par la poursuite d'une immigration duale, d'où des problèmes persistants d'équilibre des comptes publics.	L'affaiblissement de l'Etat providence et des mécanismes de redistribution et d'aide sociale. La possibilité de construction d'une Europe « sociale ».	Quelles pistes pour enrayer la dualité et ses conséquences importantes au niveau socioéconomique? Comment réorganiser le mode de financement de la ville pour le rendre moins dépendant des habitants (IPP) et plus lié aux services offerts par la ville à tous ses utilisateurs? Faut-il adapter les critères et les modalités d'attribution des aides sociales (personnalisation des aides)?

Une dualisation
en lien avec la
structure du
marché du
l'emploi et la
flexibilisation
des conditions
de travail

Plusieurs facteurs de la dualisation sociale :

Des profils d'emplois plus exigeants : une demande croissante sur le marché de l'emploi pour des profils de plus en plus qualifiés, dans le contexte d'une économie de plus en plus fondée sur la connaissance.

Des chômeurs au profil de compétence inadéquat : insertion socio-professionnelle difficile pour les personnes peu qualifiées (alors que celles-ci sont particulièrement nombreuses à Bruxelles), résultat des exigences élevées du marché de l'emploi mais également du fort taux de chômage qui donne aux employeurs la possibilité d'embaucher des personnes surqualifiées.

Avec la tertiarisation, augmentation de la flexibilité du travail (CDD, temps partiels, horaires atypiques) et affaiblissement des rapports de force salariés-employeurs en défaveur des personnes peu qualifiées (les syndicats par exemple sont plus faibles dans le tertiaire que dans l'industrie).

Renforcement des exigences de qualification élevée notamment du fait de la poursuite des mouvements de tertiarisation et d'internationalisation du marché de l'emploi.

Accroissement de la population en âge de travailler et du nombre de personnes peu qualifiées, d'où la persistance d'un marché du travail déséquilibré et peu favorable aux moins qualifiés.

Accentuation de la tendance à la flexibilité et apparition de nouvelles formes de flexibilité (en lien avec une concurrence internationale accrue et une dissolution progressive des protections de l'Etat-providence).

L'emploi public est proportionnellement important à Bruxelles, ce qui constitue un levier pour les pouvoirs publics pour orienter l'offre d'emploi et les recrutements.

Division internationale du travail qui favorise les emplois très qualifiés dans les pays d'Europe de l'Ouest (+ Amérique du Nord et Japon).

Développement de l'économie verte (dans les domaines de la construction notamment) et des services à la personne comme source potentielle d'emplois peu qualifiés.

Comment augmenter la production d'emplois peu qualifiés dans les secteurs les plus prometteurs ? Par quels moyens les orienter prioritairement vers les travailleurs bruxellois ?

Quels outils développer pour utiliser le secteur public comme levier pour favoriser de nouvelles politiques de l'emploi?

Faut-il intégrer le secteur public dans les politiques de formation en alternance ?

Comment éviter l'emploi de travailleurs surqualifiés ?

Quelles politiques régionales d'intégration et d'égalité des chances dans l'enseignement et l'accès au marché de l'emploi ?

Dualisation et ethnicité coïncident largement	Forte corrélation entre niveau socio-économique des personnes et leur origine ethnique : les enfants des premières grandes vagues d'immigration des années 1960 et 1970 sont largement restés au bas de l'échelle sociale. Phénomène de discrimination ethnique à l'embauche qui contribue à ce phénomène.	Persistance des problèmes de discriminations ethniques (en lien notamment avec le contexte international, notamment dans le monde arabe et la montée des idées d'extrême droite en Europe) Diversification des origines ethniques des populations d'origine étrangère.	Pacte territorial + action du Centre pour l'égalité des chances. Dilution de la notion de lutte pour les discriminations dans le concept plus large de « promotion de la diversité » sans mesures contraignantes.	Comment valoriser, en termes d'avantage compétitif, la diversité des profils disponibles dans l'espace urbain et l'abondance de la main d'œuvre disponible ? Quelles pistes pour enrayer la discrimination à l'embauche ?
Des ménages plus vulnérables	Des petits ménages à risque : les évolutions de la structure familiale, en particulier la croissance des ménages monoparentaux, constituent un facteur de risque de pauvreté.	Accentuation du phénomène.		Quelle adaptation des politiques socio-économiques peut-on envisager par rapport aux nouvelles structures familiales ?
Une structure sociale fortement inscrite dans l'espace	Des inégalités socio-spatiales très marquées: concentration des difficultés (logements de faible qualité et surpeuplés, chômage, faibles qualifications, écoles concentrant les difficultés, santé dégradée) sur une portion limitée de l'espace bruxellois. Des discriminations à l'embauche liées au lieu de résidence: l'appartenance à un quartier en difficulté (comme l'origine ethnique) constitue un handicap sur le marché de l'emploi: autrement dit, à diplôme égal, la probabilité d'être au chômage est plus forte	Concentration de la précarité dans les quartiers Ouest de la première couronne et dans les quartiers de logements sociaux de la seconde couronne.	Les différents dispositifs d'intégration sociale (alphabétisation, insertion socio-culturelle et socio-économique) et de lutte contre la discrimination, qui s'appuient majoritairement sur le secteur associatif, pourraient être une opportunité pour renforcer la cohésion sociale et favoriser les possibilités de mobilité sociale et territoriale. Contrats de quartier. Observation urbaine (monitoring des quartiers)	Comment maintenir une mixité sociale et fonctionnelle dans tous les quartiers ? Comment améliorer l'impact socioéconomique sur les habitants des politiques de revitalisation urbaine et de discrimination positive du territoire ? Quelle complémentarité entre les politiques territorialisées et les politiques sectorielles ? Quelle échelle pour l'intervention territorialisée ?

	dans le croissant pauvre que dans le quadrant Sud-Est de la ville.			La nécessaire production massive de logements peut-elle être exploitée pour réguler la dualisation socio-territoriale ? Comment inciter au développement économique dans les zones défavorisées ?
mixité sociale dans les quartiers centraux s d d l l l l l l l l l l l l l l l l l	Revalorisation des quartiers centraux: au cours des deux dernières décennies, installation de nouveaux types de ménages, souvent jeunes et à double revenu, dans les quartiers centraux. Malgré cette mixité sociale renouvelée, persistance d'un niveau élevé de pauvreté dans ces quartiers. Cela s'explique par le profil particulier des nouvelles populations attirées par le centreville, au capital culturel élevé, mais dont les revenus sont (encore) trop faibles pour faire évoluer la moyenne de manière notoire. Une juxtaposition plutôt qu'une cohabitation: les modes de vie et es lieux de socialisation (notamment les écoles) restent très différenciés au sein d'un même quartier en fonction du profil socioculturel des ménages.	A moyen terme, renforcement probable de la tendance au renouveau des centres villes. Tension entre tendance à la mixité sociale et risque de « gentrification ».	Renforcement du rôle de la villecentre comme lieu de brassage et d'apprentissage. Réorientation du périmètre des Contrats de quartier en fonction de l'évolution de la situation des quartiers: certains quartiers centraux pourraient ne plus faire l'objet de contrats de quartier au vu de l'amélioration de certaines de leurs caractéristiques.	Ne faut-il pas prendre en compte et anticiper les conséquences migratoires des politiques de rénovation urbaine par une plus grande maîtrise du foncier et une gestion plus fine des plus-values foncières ? Comment gérer les pressions démographiques et immobilières tout en maintenant la qualité de vie et en stabilisant les populations déjà installées dans ces quartiers ?

Contrats de quartier	Grâce aux contrats de quartier, amélioration du cadre physique et création de nouveaux équipements, mais problèmes sociaux persistants. Problème de gestion quotidienne des espaces et équipements publics (notamment à cause du manque de moyens des communes) Attractivité renouvelée de certains quartiers, avec parfois une hausse du coût de l'immobilier. Développement de capacités de pilotage à l'échelle locale et renforcement du tissu associatif. Echelle de la proximité non adaptée pour le traitement de problèmes plus globaux (en termes de mobilité, de localisation d'équipements, d'emploi ou de formation).	Accroissement de la demande d'équipements lié à l'enfance. Problèmes accrus de gestion urbaine de proximité des espaces et équipements publics nouveaux ou restaurés. Dissociation croissante entre un cadre urbain rénové et des conditions socio-économiques dégradées.	Le succès du dispositif dépend avant tout du dynamisme de la gestion communale. Réforme des contrats de quartier: création de contrats de quartier régionaux en plus des contrats de quartiers locaux? Convergence ou coordination entre logique de proximité et pratiques des opérateurs d'insertion (qui se situent plutôt à une échelle régionale).	Comment adapter l'espace public et les équipements de niveau local (crèches, espaces éducatifs, sportifs, récréatifs, culturels) à une population en augmentation constante et comptant une proportion croissante d'enfants et de jeunes ? Comment mieux prendre en compte au niveau local l'enjeu environnemental de manière transversale ? Comment concilier l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations d'origine et une plus grande attractivité résidentielle ? Comment améliorer encore la participation des habitants ? Comment articuler Contrat de quartier et politiques sectorielles régionales (notamment d'insertion
		Dual and a superior of the sup	La Décien a très	socio-professionnelle) ?
Un enseignement en crise	Un système scolaire très clivé (entre des « écoles ghetto » ou « à problème » et des écoles relativement élitistes) dans le contexte d'un quasi-marché scolaire où les tentatives de régulation des processus	Prolongement du problème de la dualisation scolaire (problème qualitatif), doublé d'un problème de saturation des places d'accueil (problème quantitatif).	La Région a très peu de compétences dans le domaine de l'enseignement, excepté en bout de filière et dans la formation professionnelle. La coordination entre les	Plutôt que d'agir sur les conséquences (comme le chômage) comment peut-on agir en amont pour soutenir les politiques d'enseignement, de formation, d'accès à l'emploi et au logement, de santé?
	d'inscription sont relativement timides et contestées, d'où un écart		Communautés et la Région de Bruxelles-capitale constitue un	Comment refonder les filières

	de formation entre les élèves de plus en plus marqué. Problème de la maîtrise des langues au niveau des élèves: pour beaucoup d'élèves, la langue de l'enseignement (néerlandais ou français) n'est souvent pas la langue maternelle, ce qui pose le problème des techniques d'apprentissage des langues à l'école. Le poids de l'échec et du décrochage scolaire.		élément essentiel d'une amélioration de l'enseignement. Développement de l'enseignement/formation à domicile.	techniques et professionnelles pour les adapter aux spécificités urbaines ? Ne faut-il pas investir dans un enseignement plus qualitatif en s'assurant qu'il est un vecteur de réussite sociale (amélioration de l'image de l'enseignement chez les jeunes, promotion de la profession d'enseignant, meilleure implication des parents, diminution de l'absentéisme et du retard scolaire) ?
Image négative en termes de sécurité	Une image négative de la sécurité à Bruxelles (en lien avec la dualisation socio-spatiale très marquée) mais des problèmes similaires aux autres grandes villes. Sentiment et image d'insécurité ne touche pas tous les quartiers ni tous les publics.	Amélioration possible de la perception de la sécurité à Bruxelles du fait de l'amélioration de la qualité de la vie urbaine (dans la mesure où le sentiment d'insécurité est avant tout associé à des nuisances et une perception négative de l'environnement urbain). D'où une action de lutte contre l'insécurité de plus en plus tournée vers le cadre de vie, le citymarketing et la gestion urbaine de proximité.	Dispositifs de prévention et lutte contre l'insécurité. Régionalisation d'une partie de la police (tutelle régionale sur les zones de police ?)	Faut-il repenser l'articulation et la coordination entre les différents niveaux de pouvoir qui interviennent et les différentes échelles d'intervention? L'organisation d'événements populaires, la création d'espaces publics de qualité ou l'installation d'équipements de portée régionale dans des quartiers en dehors du Pentagone pourraient-ils être un premier pas vers une appropriation collective de l'espace public et faciliter les échanges entre les populations? Améliorer l'attractivité de Bruxelles, maintenir sa crédibilité en tant que ville internationale induit-elle automatiquement la déconstruction de l'image d'une ville « insécure » ?

	AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE				
Dimension	Diagnostic	Evolution à l'horizon 2020	Contraintes et opportunités	Grands enjeux / Grandes options à explorer	
Niveau général de la qualité de vie	Une bonne qualité de vie davantage perceptible et reconnue dans les comparaisons internationales avec les grandes villes européennes (notamment grâce à l'accessibilité du marché immobilier et aux grands parcs) qu'au niveau belge. Quelques pollutions urbaines spécifiques: Présence importante des pollutions intérieures dans les logements. Présence d'activités à risque du point de vue de l'environnement. Problème persistant de la pollution des sols dans les anciennes zones industrielles. Instruments fiscaux en matière environnementale insuffisants.	Risque de diminution de la qualité de vie si aucune régulation supplémentaire n'est apportée sur le marché de l'immobilier. Diminution progressive des pollutions urbaines (pollutions internes dans les logements, activités à risque et pollution des sols) si les mesures d'encouragement et de contrôle pour la dépollution sont poursuivies.	Des plans spécifiques existent ou sont en voie d'élaboration (eau, Bruit, air-climat, maillage vert et bleu, mobilité). La question de la qualité de l'environnement est et sera de plus en plus centrée sur la transposition à l'espace urbain des obligations internationales. Notamment au travers de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Intégration de la problématique environnementale dans la gestion urbaine (changement de « paradigme » au niveau européen et international).	Ne doit-on pas intégrer la qualité environnementale globale de Bruxelles comme facteur d'attractivité, sous réserve de la renforcer en première couronne ? Doit-on débattre de la notion d'empreinte écologique à l'échelle urbaine ? Ne faut-il pas que tant les politiques environnementales que celles d'aménagement du territoire, de logement, de mobilité intègrent des objectifs « santé »?	
Une qualité de l'air problématique	La qualité de l'air est un des éléments les plus critiques de l'environnement urbain bruxellois, malgré une amélioration ces 20 dernières années.	Rénovation des bâtiments comme principale source de réduction des émissions polluantes.	La problématique de la qualité de l'air est complexe et multidimensionnelle. La Région ne contrôle qu'une partie des leviers d'intervention.	Comment promouvoir une organisation urbaine qui minimise les nuisances dont le bruit et la pollution atmosphérique?	

	Dépassement des valeurs cibles en matière d'ozone, de dioxyde de carbone, de microparticules. Recours encore très limité aux énergies renouvelables.		Primes et dispositifs visant à rationaliser ou limiter les dépenses énergétiques et à favoriser les énergies renouvelables. Tendance internationale au développement des énergies renouvelables.	Comment améliorer et accélérer les actions d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (existants et nouveaux, privés et publics) ? Comment encourager le recours aux énergies renouvelables ? Quelle est la manière d'atteindre les meilleures performances en matière de production et de distribution des énergies ?
Emission de GES et changement climatique	Chauffage et transport (en particulier routier) sont les principales sources de pollution, d'émission de gaz à effet de serre. La quantité des GES émise est fortement corrélée à l'utilisation du chauffage et dès lors aux températures automnales et hivernales. Une tendance à la baisse a été observée depuis 2008, toutefois les GES dues au trafic automobile ne diminuent pas malgré les gains technologiques, du fait de l'augmentation du trafic.	Mesures actuelles insuffisantes pour endiguer le phénomène du réchauffement. Sans diminution du transport routier en ville, ni rationalisation des dépenses énergétiques, maintien des problèmes de qualité de l'air	Remise en cause des modes de production et des filières de production actuelles. La qualité de l'air sera directement liée à la politique des transports. Plan Air-climat	
Bruit	Le trafic routier est la source de bruit affectant le plus grand nombre de Bruxellois, en particulier à proximité du ring et		La problématique du bruit est complexe et multidimensionnelle. La Région ne contrôle qu'une partie des leviers d'intervention.	

	des grands axes. Une part importante du territoire bruxellois est soumise au bruit du trafic aérien, de jour comme de nuit. D'autres sources de bruit sont à l'origine de nuisances, telles que certaines activités comme l'HORECA par exemple.		Plan bruit	
Mobilité et conséquences sur l'utilisation de l'espace public	Poids persistant de la voiture individuelle, y compris de la part les navetteurs. La spécialisation des voiries ainsi que la politique de stationnement n'ont pas obtenu les résultats attendus (à savoir : réduire la dépendance à la voiture, diminuer la congestion automobile, favoriser les autres modes de déplacements dits « actifs »). Piétons et vélos n'ont toujours pas de place prépondérante dans le paysage urbain (malgré l'affirmation croissante du vélo). Des transports en commun de plus en plus sollicités : forte progression de la fréquentation de la STIB qui résulte de la croissance démographique, de la congestion automobile de la ville mais également de l'amélioration quantitative et qualitative de	horaires de travail et augmentation des pratiques de loisirs d'où une augmentation des déplacements et des risques accrus de congestion dans les transports. La saturation du trafic routier comme régulateur de fait de l'accroissement des déplacements. Le développement des modes actifs comme modes alternatifs. La mise en place d'une politique	Modification du rapport au temps (des plages horaires,), et à l'espace ayant pour corolaire un accroissement de la mobilité des personnes (incidence très forte sur l'organisation du travail et des modes de vie). La RBC dépend beaucoup des politiques menées par le Fédéral, en Flandre et en Wallonie, tant pour les facilités de voiries que de production de logements dans la grande banlieue brabançonne, pour l'offre ferroviaire alternative (SNCB, RER) et surtout pour la fiscalité automobile et résidentielle. Plan Iris (avec objectif de réduction du trafic routier de 20%).	Comment reporter une part croissante des déplacements sur les transports en commun et les modes actifs? Comment financer le nécessaire développement des transports en commun (péage urbain, tarification suivant l'usage de la voiture pondéré avec des critères sociaux, refinancement par le Fédéral)? En ce qui concerne le transport routier, certaines mesures ne devraient-elles pas être négociées avec le Fédéral: un encouragement (voire une obligation) au transfert sur le rail pour tout le trafic de transit, une organisation du fret ferroviaire y compris par TGV, une limitation des heures de circulation des poids lourds dans la ville?

	l'offre, même si celle-ci reste à améliorer. Retard dans la mise en place du RER. Augmentation du trafic de marchandises par la route malgré la progression de la voie d'eau. La mobilité, plus gros poste budgétaire de la Région.			
De nouvelles menaces et nuisances à encadrer.	Changement climatique qui s'accompagne d'évènements climatiques exceptionnels de plus en plus fréquents. De nouveaux sujets d'inquiétude suite à l'avancée des technologies et à l'apparition de nouvelles problématiques environnementales, comme l'exposition de la population aux radiofréquences.	Boom du « wireless » et mise à l'agenda des problèmes de santé publique liés aux ondes électromagnétiques.	A l'échelle locale, glissement des logiques de réduction des émissions vers des logiques d'adaptation.	Comment intégrer la question de la gestion du climat dans les projets de développement ? Comment renforcer les capacités de contrôle des pouvoirs publics parallèlement à leur désengagement des structures de gestion ? Comment adapter les capacités de réaction des services de secours aux nouvelles menaces ?
Energie et habitat urbain : une combinaison favorable à optimiser	Une compacité favorable : l'habitat urbain, plus compact, limite les déperditions énergétiques, et l'équipement important au gaz naturel réduit les émissions polluantes. Forte dépendance énergétique visàvis des autres régions belges ou	augmentation des dépenses énergétiques. Potentiel d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (résidentiels et de l'économie tertiaire) via la	L'intensité de l'augmentation de la dépense énergétique et des GES dépendra du changement climatique (un climat plus doux réduira les émissions).	Quels moyens mettre en œuvre pour développer de filières d'éco- rénovation adaptées au cadre bâti bruxellois, intégrant l'aspect patrimonial et social ?

	étrangères.			
	Progression de l'utilisation de l'électricité depuis 1990 : demande croissante du secteur tertiaire.			
Gestion des déchets	Depuis 2004, stabilisation du volume de déchets ménagers (après plusieurs années de hausse). Depuis 2007, stagnation du taux de collecte sélective (après plusieurs années de progression). Déchets non-ménagers en provenance principalement du secteur de la construction / démolition et du secteur industriel.	Amélioration probable de l'efficacité du tri et du recyclage avec le développement du compostage des déchets organiques et du recyclage (notamment via des organisations du secteur de l'économie sociale).	Réglementations internationales. Plan déchets. Opinion publique mieux sensibilisée à la problématique de déchets et du recyclage.	Quelles actions pour réduire les déchets à la source: responsabiliser les ménages, les entreprises, les écolespoursuivre les actions de prévention contre le gaspillage et la surconsommation? Comment développer les premiers échelons de gestion des déchets: recyclage, valorisation, réemploi, compostage? Faut-il instaurer une taxe à l'incinération? Comment encourager les comportements de moindre consommation, d'économie de ressources et de dématérialisation?
Les aspects sociaux de la gestion de l'environnement	Les inégalités environnementales sont aussi sociales, d'où la question de la prise en charge par l'utilisateur des coûts environnementaux. Impact social des nouvelles tarifications environnementales : la hausse des coûts de l'énergie et de l'eau touche plus fortement les	Renforcement des inégalités d'accès aux énergies du fait de la multiplication des tarifications directes et de l'effacement du rôle redistributeur de la collectivité.	Evolutions dans la façon de calculer la croissance (avec la prise en compte de critères plus qualitatifs et environnementaux). Privatisation des infrastructures urbaines : la logique de rentabilité tend à se concevoir à l'échelle de chacun des services et non plus globalement.	Comment intégrer réellement les aspects sociaux dans les politiques environnementales ? Quelle tarification solidaire pour les faibles revenus ?

	populations les plus défavorisées (proportionnellement à leur revenu global).		Le choix du système de financement est déterminant dans la question de la régulation du prix de l'énergie: un système par l'imposition est plus égalitaire qu'un système par la taxation ou la facturation de service. Et ce dernier n'est viable que s'il concerne tous les usagers et pas seulement les seuls habitants.	
Gestion de l'eau	Amélioration de la gestion de l'eau grâce à l'ouverture de deux stations d'épuration, mais vétusté du réseau d'égouttage. Imperméabilisation forte du territoire, en particulier dans la zone centrale de Bruxelles, en lien avec l'urbanisation rapide de ces zones, d'où un accroissement du ruissellement qui augmente les risques d'inondations et surcharge les stations d'épuration des eaux.	Finalisation du système d'épuration (avec la rénovation du la station Nord). Besoin persistant et urgent de restauration du réseau d'égouttage. Risques d'inondations.	Les acteurs de la gestion des espaces verts publics sont nombreux: les communes, les services régionaux, les services fédéraux, la Donation Royale, etc. Plan de gestion de l'eau Plan Pluies	Comment Bruxelles doit-elle gérer les inondations potentielles liées à l'imperméabilisation croissante ? Quels moyens déployer pour poursuivre la réhabilitation des cours d'eau et des étangs (maillage bleu) ? Comment intégrer l'eau dans l'espace urbain ?
Espaces verts et gestion du milieu	Des espaces verts nombreux mais inégalement répartis. De plus, seule une partie est accessible au public, principalement localisée en seconde couronne. Les besoins de verdure et d'espaces de délassement	Développement d'espaces verts dans les zones les moins bien pourvues actuellement (notamment à travers l'aménagement des zones d'intérêt régionales actuellement en projet ex. Tours et Taxis). Menace sur la diversité des écosystèmes.	Le devenir des ZIR. La gestion de la plupart des espaces verts est aux mains des communes.	Comment mener à bien les projets d'espaces verts programmés (notamment dans les grands projets urbains mais aussi dans le cadre des Contrats de quartier) en conciliant les fonctions récréative, sociale, paysagère et environnementale? Comment assurer la meilleure

	concernent donc principalement le centre et la première couronne. Espaces verts diversifiés, notamment en termes d'écosystèmes et de milieux naturels.			gestion des espaces verts ? Où localiser les nouveaux espaces verts ? Comment préserver la diversité actuelle des milieux naturels ? Comment concilier la préservation
				des réseaux écologiques et la pression urbaine ?
Espace public	Attention renouvelée à la qualité	Qualité des espaces publics de plus	Action du Maître-Architecte	Comment rendre aux espaces
comme lieu de vie	des espaces publics et à la qualité	en plus importante face à la		publics leur réelle utilité pour les
urbaine	architecturale des projets urbains,	densification de la ville afin de		habitants ?
	avec la création du Maître- architecte. Besoins de verdure et d'espaces de délassement essentiellement en première couronne.	conserver une qualité de vie pour tous.		Ne faut-il pas un Observatoire régional qui identifie le niveau de qualité (fonctionnelle, esthétique, environnementale) des espaces publics pour définir une stratégie d'intervention coordonnée avec les communes ?
				Comment concilier la demande croissante pour la fonction sociale des espaces verts et leur rôle de maillages écologiques ?

Eléments de vision synthétique ¹	Evolution prévisible à tendance inchangée (« Business as usual », horizon 2020, territoire = RBC sauf mention contraire) ²
1. Vision synthétique globale	
En 2040, nous souhaitons une aire métropolitaine bruxelloise durable qui aura réussi à concilier attractivité à tous les niveaux et habitabilité pour toute la diversité de ses résidents et ce dans le cadre d'un système résilient.	
L'attractivité vise la capacité de l'aire métropolitaine à attirer sur son territoire des activités nouvelles (investissements, équipements, entreprises), les travailleurs qualifiés qui y sont associés et les destinataires de ces nouvelles activités (en particulier pour le secteur culturel et le tourisme). Elle est associée au « rayonnement » de l'aire métropolitaine aux différentes échelles (nationale, européenne ou mondiale).	
L'habitabilité vise, de façon transversale, l'accès physique et financier à des logements, services, équipements, emplois et espaces ouverts de qualité.	
La résilience du système vise sa capacité à maintenir sa structure et assurer la continuité après une perturbation, pas en résistant aux changements ou en revenant au même état qu'avant la perturbation, mais bien en intégrant des transformations, en évoluant. La résilience peut concerner des perturbations d'ordre environnemental, mais également social ou économique. A beaucoup d'égards, les participants associent résilience et interdépendance ou interconnexion, considérant que la densité et la diversité d'un réseau favorisent la capacité de résilience de ce réseau.	
Le modèle de diversité (culturelle, socio-économique, etc.) souhaité par les participants évite autant la ghettoïsation que la mixtion. Il est fondé sur des valeurs d'accueil et d'équité sociale. Dans la perception des participants, la mixité n'est pas décrétée mais encouragée	

_

¹ Cette colonne est directement issue du document « Eléments de vision synthétique » mais l'ordre des éléments est modifié de manière à faciliter la lecture par atelier thématique.

² Cette colonne a été rédigée par l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire – ULB). Il s'agit d'un document de travail. Le document expose, en regard de chaque élément de vision, la situation actuelle et les tendances, évolutions prévisibles pour la RBC à l'horizon 2020 et « à politique inchangée ». L'objectif est d'aider les participants à appréhender l'écart entre la vision et les tendances actuelles de manière à orienter leur réflexion sur les axes stratégiques et les actions.

par l'accessibilité de lieux d'échange de qualité.

2. Les participants ont identifié quatre conditions transversales majeures qui doivent permettre de tendre vers cette vision :

Ces conditions correspondent à des choix transversaux qui concernent toutes les thématiques et tous les éléments de vision.

• L'enseignement et la formation : l'éducation et la formation sont perçus comme la condition sine qua non de la réalisation de la vision synthétique à tous les égards.

- Le polycentrisme: le polycentrisme organise l'espace aux différentes échelles du territoire. Il garantit l'habitabilité des quartiers via la proximité et la qualité des biens, équipements, services, emplois, etc. Il permet la reconnaissance et la valorisation de la diversité des quartiers. Il reflète la spécialisation des pôles et axes économiques. Il favorise la résilience en tendant à la création d'un vaste réseau territorial interconnecté.
- Le renforcement du rôle de l'autorité publique, la gouvernance et la fiscalité : les participants insistent sur le rôle majeur que l'autorité publique devrait jouer dans les stratégies à mettre en œuvre pour chaque élément de la vision synthétique. L'importance du rôle de l'autorité publique va de paire avec celle de la gouvernance et de la coopération entre les entités fédérées. L'idée de résilience devrait notamment être intégrée dans la manière de concevoir et d'adapter les politiques. La fiscalité devrait permettre de percevoir les contributions de tous les utilisateurs

Bruxelles, à l'image de l'ensemble du territoire national, a connu une forte hausse des niveaux de formation. Dans les nouvelles générations, près d'une personne sur deux dispose d'un diplôme supérieur. La forte évolution des qualifications résulte à la fois du remplacement des générations, avec le vieillissement des générations les moins qualifiées, et de l'augmentation continue de la formation à classe d'âge identique. Mais si on ne s'intéresse qu'aux jeunes générations, la proportion de personnes faiblement diplômées (disposant au plus d'un diplôme du secondaire inférieur) y a moins diminué que dans l'ensemble du Royaume. La concentration des plus fragilisés, héritiers de parents faiblement diplômés, explique cette situation. On assiste ainsi à une relative dualisation des qualifications en Région de Bruxelles-Capitale, qui connaît à la fois une plus forte proportion de personnes très diplômées, mais aussi de faiblement diplômées.

Au niveau Européen, Bruxelles s'insère dans un réseau métropolitain polycentrique de fait, caractéristique du Benelux et de l'Europe rhénane, hérité des temps longs de l'histoire. Sa taille n'y est pas atypique, mais son rôle en tant que lieu de pouvoir politique supra national est partagé avec peu d'autres villes (Luxembourg et Genève essentiellement). Au niveau belge, son héritage de lieu de centralisation a été partiellement mis à mal par la fédéralisation et le développement des pôles secondaires de son aire métropolitaine, dans un contexte de concurrence interrégionale intramétropolitaine. A l'échelle locale, son centre d'affaires et son hypercentre commercial sont tous les deux bipolaires et complétés par de nombreux pôles d'emplois secondaires développés au cours des 30 dernières années.

Le rôle de l'autorité publique est partiellement remis en question par la libéralisation qui s'observe à l'échelle globale. Par ailleurs, l'autorité publique, autrefois étatique, s'est fortement bipolarisée, d'une part vers le local (régionalisation) et d'autre part vers le supranational (Union européenne), aucun de ces deux niveaux ne se structurant territorialement sur base des aires métropolitaines. En Belgique, le niveau fédéral est de plus en plus vu comme un niveau résiduel concentrant les fonctions régaliennes, voire comme un outil de transfert régional.

des services et infrastructures offerts par la Région bruxelloise, notamment les fonctionnaires internationaux et les navetteurs.

 La maîtrise du foncier: la nécessité de développer une certaine maîtrise publique sur le foncier est évoquée par pratiquement tous les groupes. Elle doit permettre de mener les politiques nécessaires tant pour garantir l'habitabilité (logement sociaux ou moyens, accueil de la petite enfance et enseignement, espaces verts, etc.), que pour favoriser l'attractivité notamment économique (intégration de l'activité économique dans la ville) et pour promouvoir la mixité socioculturelle (espaces publics, services et équipements de qualité accessible par tous et partout).

La maîtrise publique du foncier est faible dans le contexte Belge. A Bruxelles, cela se double d'une grande dispersion du foncier public entre de multiples acteurs publics et parapublics dépendant de différents niveaux de pouvoir (communes, région, fédéral).

3. Chacun des quatre éléments principaux de vision se décline en éléments de vision thématiques :

Du point de vue de l'habitabilité, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040...

Essor démographique :

- La compacité du bâti permet de densifier l'aire métropolitaine tout en préservant et augmentant la disponibilité des espaces verts et autres espaces publics ouverts.
- Les logements sont accessibles (notamment financièrement), en qualité et quantité suffisante. 20% du parc de logement est à caractère social. Les logements sont divers et adaptables. Les espaces disponibles sont utilisés de facon optimale.
- Les équipements collectifs et les services aux personnes existent en nombre et en qualité satisfaisante. Ils se déploient à l'échelle du quartier pour ce qui concerne les équipements et service de proximité et sont facilement accessibles pour ce qui concerne les équipements et services d'intérêt régional.

Essor démographique :

- Hors opérations de grandes friches (hospitalières, ferroviaires), l'essentiel de la densification se fait par remplissage des rares parcelles vides résiduelles et sans remise en cause du réseau viaire existant. La production se concentre sur les appartements et la compacité est générée essentiellement au niveau du logement et du bâtiment, pas de l'îlot ou du quartier. La nouvelle production tend à générer une densité moyenne de 100 habitants à l'ha. contre 62,5 en moyenne pour l'existant (source : UCL, densités bruxelloises, 2009).
- L'augmentation des prix de vente, mais aussi et surtout des loyers au-delà de l'inflation suite à la demande très importante accentue les problèmes d'accès au logement pour les faibles revenus, mais aussi pour une partie significative des classes moyennes. Malgré les nouvelles constructions, les rénovations qui remettent des logements dans le circuit et les pratiques de location encadrée, le logement social peine à augmenter sa part et représente 7,8% du parc en 2007 (Source : monitoring des quartiers).
- Les équipements destinés à l'enfance sont saturés. L'accueil de la petite enfance couvre à peine un tiers des besoins (en 2009: 33 places pour 100 enfants au niveau régional, fortes disparités entre les communes-13% Koekelberg, 64% à Auderghem. source: Monitoring des quartiers). Les écoles primaires, mais aussi le premier degré du secondaire font face à un afflux d'élève difficilement gérable qui gonfle les classes

Économie :

- o L'activité de l'économie endogène est soutenue. Elle est intégrée au tissu urbain et propose des commerces de proximité (50% de l'approvisionnement), l'artisanat et les services techniques ou technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville, des activités récréatives et des services aux entreprises et aux personnes. Elle fournit de l'emploi, qualifié ou non, de qualité pour les Bruxellois.
- L'économie de la fonctionnalité se développe. Elle génère de l'emploi non délocalisable et l'émergence de modes collectifs d'usage qui renforce les échanges sociaux.
- Le bruit et les autres nuisances générées par l'activité économique sont réduits (max 50dBa) et gérés. Le cas échéant, certaines activités incompatibles avec la fonction d'habitat mais que l'on souhaite maintenir en ville sont implantées dans des zones spécifiques.
- o L'accès aux crèches (0 à 3 ans) est garanti pour 100% des parents qui le souhaitent. La garde des enfants avant et après l'école est assurée pour tous dans de bonnes conditions.

Environnement:

O Dans les zones urbanisées, les espaces verts (27 m²/hab.) se déploient à Environnement :

(pour le primaire, 11000 places doivent être créées d'ici 2014-2015 -39 écoles-, et pour le secondaire, 4700 places – 6 écoles. Source : IBSA 2010). Les cantines et les équipements sportifs publics sont saturés et l'accès en est de plus en plus limité dans le temps. L'offre privée y pallie partiellement, mais en augmentant largement les coûts d'accès.

Économie :

- L'essor de la population et le développement des services au tertiaire administratif international et aux organismes qui gravitent autour de celui-ci favorisent une économie locale induite (plus qu'endogène). Ce sont essentiellement les secteurs de l'Horeca, du commerce de détail et des services aux entreprises qui en bénéficient (entre 2000 et 2006, croissance de 20,2% du nombre d'emplois salariés dans l'Horeca en RBC, source : observatoire bruxellois de l'emploi). Les secteurs technologiques nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de la ville se développent, mais à l'échelle métropolitaine et sans que les emplois de plus en plus qualifiés qu'ils offrent soient forcément occupés par des Bruxellois. Par ailleurs, ce secteur soumis de plus en plus à la concurrence voit émerger des multinationales qui investissent localement avec de fortes logiques de productivité et de rentabilité.
- Faire payer l'usage d'un bien plutôt que ce bien lui-même reste difficile, car cela constitue un changement radical dans les mentalités. Cependant, cela rencontre un certain succès pour l'automobile (Cambio) ou certains équipements partagés à l'échelle de l'immeuble (buanderie), mais essentiellement auprès de jeunes adultes sans enfant habitant le centre-ville. L'augmentation de la part de services (communications, loisirs, etc) dans le budget des ménages contribue plus substantiellement à cette tendance.
- Le développement de normes environnementales, d'autant plus facilement imposées qu'elles sont issues de normes internationales, contribue à réduire fortement les nuisances d'origines « techniques ». Par contre, les nuisances associées à la densité et à la coexistence des fonctions et des populations n'en sont que plus fortement ressenties.
- La question de la garde des enfants ne facilite guère l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi, car il tend à privilégier les couples déjà biactifs (2009: 33 places pour 100 enfants au niveau régional, fortes disparités entre les communes-13% Koekelberg, 64% à Auderghem. source: Monitoring des quartiers). De même, le temps partiel féminin continue à progresser.

deux échelles. Un maillage vert et bleu continu, ainsi que la verdurisation (extensive et intensive) de nouvelles surfaces, offrent des espaces de proximité et permettent de connecter les habitants à la nature. A cette échelle de quartier, les espaces verts privés jouent un rôle à préciser. D'autre part, les grands espaces verts régionaux sont préservés et facilement accessibles en transports en commun. La biodiversité est réintroduite en ville. Les réseaux verts et bleus tendent à épouser la morphologie géographique de l'aire métropolitaine. Ils constituent des lieux d'échanges sociaux et des voies de communication secondaires.

 Les bâtiments sont rénovés ou construits sur base des meilleures pratiques écologiques et énergétiques disponibles.

• Mobilité :

L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins de mobilité et à répondre à l'ensemble de ces besoins, pour les zones les plus densément urbanisées, par des moyens de transports collectifs (50%) ou actifs (40%), ou, minoritairement, par des mode de transport individuels peu encombrants et peu polluants (10%). De ce fait, l'espace public est largement libéré des véhicules individuels en circulation ou en stationnement. Le transfert modal concerne également les navetteurs.

- Du fait de la concurrence pour l'espace dans la ville centrale, le développement de nouveaux espaces verts est difficile. La répartition reste donc inégale (La part d'espaces verts –accessibles ou non au public- est très inégale sur le territoire régional. En 1999, ils représentaient 71% en deuxième couronne, 30% en première couronne et 10% dans le Pentagone. 18,5% du territoire régional est constitué d'espaces verts accessibles au public, essentiellement localisés en seconde couronne. source : diagnostic environnement)
- Le développement d'espaces verts dans les zones les moins bien pourvues se fait essentiellement au travers de l'aménagement des zones d'intérêt régionales. Vu les contraintes, le maillage vert est développé essentiellement via son aspect mobilité douce et le maillage bleu dans la mesure où cela permet de réduire l'imperméabilisation et les risques d'aléas hydrographiques.
- Du fait de l'application des nouvelles normes EPB (pour les toitures: Umax = 0.3 W/m², pour les murs extérieurs: Umax = 0.4 W/m²., et à partir du 2 juillet 2011, la valeur E maximale actuelle d'E90 sera réduite: 70 pour les habitations et 75 pour les bureaux, IBGE), les performances du bâti neuf sont en nette amélioration. Par contre, la rénovation en profondeur restant limitée dans le bâti existant (en 2008: 1770 demandes de primes à la rénovation, 1961 en 2009. source: diagnostic logement)
- les améliorations sont issues essentiellement d'actions ponctuelles (chaudières, châssis). L'isolation est plus difficile à mettre en œuvre, surtout qu'une partie de coûts énergétiques sont reportés par les propriétaires sur les locataires nombreux et en position de faiblesse vu les tensions du marché immobilier.

Mobilité

• Actuellement, au sein de la Région, une bonne partie des équipements d'envergure régionale est localisée en partie centrale et dès lors très bien accessible par le réseau de transports en commun actuel et sa logique concentrique. Par contre, le développement des équipements et des pôles ZIR, plus périphériques à l'espace central limite l'amélioration globale de l'accessibilité. Le principal motif de report modal reste la saturation de voies d'accès routier à la Région et des grands axes intrarégionaux, couplée à une politique de stationnement en voirie de plus en plus restrictive. La saturation des transports publics et la baisse de qualité de service qui en résulte parfois (SNCB et STIB), la fiscalité avantageuse aux déplacements individuels des navetteurs et la flexibilité croissante des horaires ne font évoluer

- Les transports en communs répondent aux attentes quantitatives et qualitatives des usagers. Ils sont peu coûteux. L'efficacité du réseau est évaluée selon la norme « 5-5-5 »
- Cohésion sociale :
 - L'accès physique et financier à un logement adapté de qualité, ainsi qu'aux équipements, services, espaces publics, activités culturelles et de loisir, est garanti pour tous les habitants
 - Les espaces publics sont des lieux de rencontres et d'échanges
- International:
 - Les résidents rencontrent les dimensions internationales de l'aire métropolitaine.
 - Les dimensions internationales de l'aire métropolitaine génèrent des retombées économiques au niveau local

Du point de vue de l'attractivité et du rayonnement, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040...

Remarque : en ce qui concerne l'attractivité de l'aire métropolitaine à l'égard des individus, celle-ci est principalement garantie par l'habitabilité de l'aire métropolitaine déclinée cidessus dans les 6 thématiques. Ci-dessous, nous traitons surtout de l'attractivité à l'égard

- que très lentement les structures modales (en 2008, 40,8% des personnes travaillant en RBC accomplissent les déplacements domicile-travail en voiture, 34% en train, 15,7% en autres TEC, 1,5% à vélo et 2,3% à pied. Source : SPF mobilité)
- La question des plages horaires du service des transports en commune (STIB et SNCB-RER) est de plus en plus cruciale, mais la reconfiguration d'une logique domicile-travail vers une logique « chaine d'activités » est très difficile.

Cohésion sociale :

- L'accès au logement reste un problème fondamental. L'adéquation des logements aux ménages reste particulièrement problématique, elle trouve largement sa cause dans les écarts de revenus entre les ménages (27% des ménages surrocupants leur logement chez les plus faiblement qualifiés, 10% chez les diplômés du supérieur. Source: étude Habitat d'après ESE 2001). La qualité de l'accès aux services et équipements collectifs se dégrade du fait de leur saturation.
- Le degré de ségrégation sociospatiale fait que peu d'espaces sont réellement fréquentés par tous les Bruxellois.

International:

- Deux types d'internationalisation, l'une élitaire, l'autre plus populaire recoupent la dualisation sociospatiale de la ville. D'autre part, la discordance entre le vécu des habitants et les perceptions exogènes à propos de la réalité de l'internationalisation associée à l'Union européenne croît. Dès lors, c'est plus une juxtaposition des dimensions internationales qu'une rencontre qui se développe.
- Faute d'une intégration de tous les Bruxellois dans ce processus, notamment via l'emploi peu qualifié et l'école, les retombées économiques de l'internationalisation tendent à de plus en plus être captées dans l'aire métropolitaine, mais hors Région bruxelloise (+32,9% d'emplois salariés dans les services aux entreprises entre 1993 et 2007. source : diagnostic économie emploi).

des organisations.

- Essor démographique :
 - La densification de la ville maintient et développe une place importante pour les activités économiques au sein et en-dehors des espaces urbanisés dans un cadre qui concilie la présence de ces activités avec des critères satisfaisant d'habitabilité.

Économie :

- L'aire métropolitaine développe des pôles de spécialisation et des axes ou réseaux de pôles. Logistique (canal, Maline, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven)
- Les secteurs financiers et institutionnels restent forts

 L'accent est mis sur la R&D, sur l'économie de la connaissance, l'économie « verte », la technologie (e-économie) et les activités culturelles et créatives (mode, design, ...)

 L'emploi est de qualité et garantit un équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Essor démographique :

• Les bureaux, fonctions fortes, sont rejoints par le segment du logement s'adressant à la clientèle solvable développé par le privé. Les surfaces allouées à la typologie industrielle sont clairement en recul dans la partie centrale de la ville (-50% de d'ateliers et de dépôts entre 2004 et 2008 selon la SDRB) mais aussi dans les zones d'activité de la seconde couronne où la demande de localisation de services hybrides (conception, média, publicité voire catering) et/ou orientés vers le marché urbain est en croissance et en concurrence avec les activités productives orientées vers les marchés extérieurs. Dès lors, ce dernières tendent à se développer essentiellement en périphérie, tout comme les activités plus consommatrices d'espace ou difficilement conciliables avec l'environnement urbain.

Économie:

- Les pôles secondaires de l'aire métropolitaine renforcent leur développement et tendent à se spécialiser: logistique (canal, Malines, Anvers), technologie (Bxl, LLN, Namur), high tech (Bxl, Leuven, Zaventem), enseignement/recherche/santé (Bxl, LLN, Leuven). Toutefois, le développement d'axes et de clusters réellement intégrés se heurte aux structures institutionnelles et ceci limite les retombées et les effets multiplicateurs.
- Contrairement au tertiaire public international, l'activité financière se maintient, mais sa croissance se ralentit du fait de délocalisations/externalisations accrues bruxelloise (-1,5%% d'emplois salariés dans les le secteur financier entre 1993 et 2007. source: diagnostic économie emploi). Les perspectives de développement du secteur financier sont incertaines du fait de la disparition de l'ancrage décisionnel de ce secteur au niveau national.
- La croissance de la R/D se fonde quasiment exclusivement sur les Universités, car le peu de sièges sociaux de grandes entreprises industrielles internationales fait que la recherche industrielle classique a fortement diminué (2/3 de l'emploi RD dans le secteur académique à Bruxelles. Source : Brussels Studies, EGB n°10).
- Le développement dans le créneau de l'économie verte est limité dans un premier temps par l'absence de base industrielle. Par contre, les technologies associées à la gestion et aux services ainsi que les fonctions créatives moins techniques (mode, design moins technologiquement intensif) sont dopées par la demande de services aux entreprises et l'augmentation du marché local solvable.
- La tendance à la flexibilité s'accentue dans tous les secteurs, y compris le secteur public. De nouvelles formes de flexibilité apparaissent (en lien avec une concurrence internationale accrue et une diminution progressive des protections

• Environnement:

o Le bâti tertiaire consomme peu d'énergie. Les coûts sont maîtrisés

Mobilité :

- L'espace public et l'implantation des équipements, services et autres activités économiques sont réorganisés de manière à maîtriser les besoins en flux de marchandises à répondre à 70% de ces besoins par la voie d'eau, le train, le vélo ou le tram-cargo et au reste des besoins par des mode de transport peu encombrants, peu bruyants et peu polluants dans un cadre qui limite les nuisances et la congestion (itinéraire, horaires, etc.).
- o L'accessibilité internationale est renforcée et bien articulée avec les réseaux intra métropolitains. Le train est privilégié.

- Cohésion sociale :
 - L'aire métropolitaine organise une société solidaire qui place l'humain au centre de ses préoccupations, qui vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend vers l'équité sociale, notamment via la redistribution des richesses

sociales).

Environnement:

• Le bâti tertiaire est celui qui s'est le plus rapidement adapté aux nouvelles contraintes énergétiques, du fait de sa logique de bien d'investissement, de la concentration de la propriété, des exigences des locataires de plus en plus tenus par les logiques d'optimisation et de responsabilité environnementale, et surtout de l'importance du parc en rénovation.

Mobilité:

- Dans un contexte d'augmentation de la population bruxelloise et de hausse des échanges de biens à l'échelle européenne et mondiale, le trafic de marchandises continue à croître. Malgré la croissance du prix de carburants et faute d'alternatives offrant autant de flexibilité, la route continue à capter la majorité de ce flux. La quantité de marchandises débarquées au port de Bruxelles devrait continuer à croître, en particulier sa fraction conteneurisée, en lien avec les ports de la Mer du Nord, mais à un rythme insuffisant pour modifier fortement la répartition modale (78% du tonnage se fait par route, 20% par voie d'eau et 2% par rail. Source : Plan IRIS2). Le trafic de transit évitant le ring autoroutier congestionné pourrait poser des problèmes croissants.
- L'aéroport de Zaventem et l'aéroport de Charleroi, avec son offre de trafic aérien low cost bénéficient de la hausse du trafic aérien passager, qui devrait augmenter au cours des vingt prochaines années à un rythme annuel moyen de 3% pour les destinations européennes et de 5% pour les vols intercontinentaux. L'accessibilité de Bruxelles est maintenue, surtout pour les destinations européennes. Cette accessibilité continentale est renforcée par une consolidation de l'offre TGV.

Cohésion sociale:

- Les écarts de revenu au sein de l'aire métropolitaine continuent à augmenter (indice de Gini d'inégalité de la répartition des revenus : 0,47 en RBC en 2006. 0,37 en 2007, après impôts. Source : DGSIE 2011)
- On estime à 26% en 2007 la part de Bruxellois vivant sous le seuil de risque de pauvreté (Source: observatoire de la santé et du social). Les tendances à l'origine de la dualisation sociale à Bruxelles ne donnent guère de signe d'essoufflement: qualification croissante de l'offre d'emploi, immigration internationale, croissance des ménages monoparentaux, précarisation de l'emploi tertiaire semblent des

 Elle promeut les initiatives ambitieuses, l'entreprenariat, la production culturelle de dimension locale ou internationale et la participation citoyenne.

- International:
 - L'aire métropolitaine valorise la multi culturalité comme facteur d'attractivité

Les institutions européennes sont installées durablement à Bruxelles et

- évolutions structurelles. Au mieux donc, une fois passée la crise, on assiste à une stabilisation des niveaux d'inégalité et d'exclusion sociale.
- Les politiques d'égalité des chances, de dynamisation de l'entrepreneuriat et de créativité se heurtent structurellement au fait que pour être réellement efficaces, elles doivent passer par la scolarité. De ce point de vue, le paradoxe perdure : d'une part, l'école est le seul véritable ascenseur social et il fonctionne parfois, comme le souligne l'accès croisant à l'enseignement supérieur des personnes issues de l'immigration ; en même temps, pour la majorité, il reste un instrument de reproduction sociale. De ce point de vue, la situation à Bruxelles est plutôt inquiétante : les inégalités sociales et sociospatiales fortes se combinent avec les traditions de la scolarité en Communauté française qui se traduisent par une très forte concentration des élèves en difficultés dans certains établissements et de très fortes inégalités scolaires (pour l'année scolaire 2007-2008, 47% des élèves en première année de l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire. Source: Observatoire de la santé et du social. En 2008, pour les deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire, au niveau régional et au lieu de résidence, 49% des élèves suivent la filière générale, 27% la filière technique et 24% la professionnelle. Cela va de 74%/19% et 7% à WSP, à 33%/30% ET 37% à Saint Josse. Source: Cocof 2010).

International:

- Bruxelles est une ville multiculturelle, où se rencontrent de nombreuses langues (langues les plus parlées en RBC en 2006— 95% estiment parler très bien le français, 35% l'anglais, 28% le néerlandais, 7% l'espagnol,6% l'arabe,...source: Janssens in Brussels studies, 2008) et modes de vie. Cependant, sur le plan institutionnel, cette diversité ne se reflète que peu et est généralement associée à l'une ou l'autre des 2 grandes communautés (flamande et francophone). La structure institutionnelle de la Région n'est pas en phase avec les pratiques culturelles des publics, qui dépassent l'organisation communautaire. Cette discordance va croissant et handicape une gestion réellement multiculturelle dans de nombreux secteurs (enseignement, culture, promotion, emploi). Les réactions non fondées sur le clivage linguistique classique, se multiplient mais ne sont pas sans accroitre les doublons et la cohérence de l'image, tant envers les habitants que vis-à-vis de l'extérieur.
- Les fonctions administratives internationales à déterminer largement la dynamique bruxelloise, de manière directe (institutions) ou indirecte (lobbies, services aux entreprises, résidence des cadres) Lla présence des institutions européennes et

sont intégrées au tissu urbain dans le cadre d'une gestion proactive. internationales à Bruxelles et leurs effets induits et multiplicateurs génèrent de 13 à 14 % de l'emploi et du PIB Bruxellois (Source : Brussels studies, EGB n°13). D'autres organisations internationales (institutions et ONG) s'y implantent. Toutefois des logiques de décentralisation croissante pourraient émerger et renforcer la tendance à la localisation de certaines agences dans d'autres villes de l'Union. De même, certaines activités logistiques pourraient de plus en plus être déplacée hors du CBD, en seconde couronne, mais aussi pourquoi pas en périphérie. La réouverture et le développement des grandes infrastructures permettent au tourisme d'affaires d'entrer à nouveau dans une réelle période de croissance. L'accueil de congrès et événements internationaux est une activité Bruxelles constitue un haut lieu pour les réunions d'associations internationales. majeure dans l'aire métropolitaine. Elle reste la première place européenne pour les réunions de ce type et continue à bénéficier des effets multiplicateurs de la fonction internationale de la ville qui est à l'origine et induit d'importantes retombées en matière touristique. Ainsi, le tourisme d'affaires est motivé à 75% (source : Vandermotten in Brussels studies) par la présence des institutions européennes. Du point de vue de la résilience, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040... Essor démographique : Essor démographique : Le bâti est rénové (au moins 50%) et peu consommateur d'énergie (- 70% Du fait de l'application des nouvelles normes EPB, les performances du bâti neuf pour le logement rénové et standards les plus élevés du moment (au sont en nette amélioration. Par contre, la rénovation en profondeur restant limitée moins 0 énergie) pour les bâtiments neufs) dans le bâti existant (en 2008 : 1770 demandes de primes à la rénovation, 1961 en 2009. Source : diagnostic logement), les améliorations sont issues essentiellement d'action ponctuelles (chaudières, châssis). L'isolation est plus difficile à mettre en œuvre, surtout qu'une partie de coûts énergétiques sont reportés par les propriétaires sur les locataires nombreux et en position de faiblesse vu les tensions du marché immobilier. De fait, les pôles d'emploi secondaires se multiplient. De même, l'offre commerciale L'aire métropolitaine s'organise en un réseau de centres multifonctionnels inter connectés (polycentrisme) pour les biens courants ou semi-courants est déjà largement multipolaire. Cependant, le réseau de transports en commun reste largement organisé dans une logique concentrique et parfois limité aux limites régionales. Vu l'ampleur des investissements nécessaires, les adaptations du réseau sont lentes. Économie : o L'économie se développe dans une logique de complémentarité et de Economie L'économie, très influencée par le tertiaire public international, se développe dans réseaux une optique de secteurs induits, plutôt «top-down» que dans le cadre de collaborations sectorielles horizontales. La faiblesse de la tradition d'entreprenariat local suite à la présence séculaire du grand commandement économique et

 L'économie est durable et performante (eco-efficiency). Les critères de durabilité concernent 100% des activités économiques

- Les flux de matières et d'énergie sont gérés dans une logique d'économie circulaire (0 rejet)
- L'économie de la fonctionnalité se développe, ainsi que les secteurs du recyclage et de la réparation

- Environnement:
 - Les habitants sont conscients de l'impact qu'ils ont sur la nature et sur les ressources. Ils réduisent leur emprunte écologique à 1,2 ha/hab. Ils consomment notamment des aliments et de l'énergie renouvelable produits sur ou à partir du territoire.
 - L'environnement (la gestion des ressources, des pollutions et du milieu) est régulé de manière globale, dans l'idée d'un métabolisme urbain adapté à une ville éco-responsable

- financier national se marque surtout pour les PME de taille moyenne car les secteurs induits favorisent soit l'émergence de très petites entreprises, soit les succursales d'entreprises de plus grande envergure (En 2007, 48% des entreprises à Bruxelles sont constituées d'indépendants, 35% d'entreprises de 1 à 4 personnes, 16% entre 5 et 49 personnes, 1% entre 50 et 99, le reste étant supérieur à 100 personnes. Source : Coface et ONSS)
- Le durcissement des contraintes environnementales précipite la disparition des entreprises les moins performantes ou ayant des difficultés de financement. Cela touche évidemment en priorité les activités industrielles résiduelles, mais également celles fortement dépendances des flux automobiles, voire certains services nécessitant des installations techniques soumises à autorisation (par exemple, les pompes à essence et les garagistes deviennent rares en ville et les ateliers de boulangerie de plus en plus séparés du point de vente).
- Le mode vie urbain et la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs font que la ville reste un exportateur de déchet. Cependant, valorisation énergétique et recyclage sont la règle. Le secteur du recyclage est devenu un véritable secteur économique et est un gisement d'emplois, même si là aussi des logiques de hausse de productivité apparaissent. Les comportements d'achat s'en ressentent, même si l'exiguïté des logements rend la gestion collective indispensable et limite le degré de responsabilisation des habitants (La RBC vise 50% de recyclage de ses déchets municipaux à l'horizon 2020. Source : Plan déchets, IBGE).

Environnement:

• Une mutation profonde est apparue dans l'art de construire et de rénover des bâtiments à Bruxelles. Les maîtres d'ouvrages et les concepteurs ont fait la démonstration qu'il est possible de construire ou de rénover des bâtiments qui intègrent de manière ambitieuse des exigences énergétiques et environnementales qui tranchent avec les pratiques du secteur. A l'échelle des quartiers, la structure urbaine bruxelloise présente un potentiel important d'action environnementale, avec un habitat compact dans les zones centrales, un bon potentiel de densification, une activité économique en reconversion, une desserte en transports en commun couvrant une grande partie du territoire, un bon réseau associatif, et de nombreuses zones en attente d'une restructuration (zones non bâties, souvent en deuxième couronne, friches à reconvertir), L'accent mis sur la dimension bâtie et l'intensité des interrelations avec le reste du monde dans les autres secteurs rend cependant l'extension des préoccupations environnementales à d'autres secteurs

 Les énergies renouvelables sont considérablement développées et diversifiées. Elles fournissent 100% de la consommation d'électricité. La production d'énergie est décentralisée.

- o L'espace public est désimperméabilisé ou déminéralisé (- 50 à 70%)
- L'eau est gérée tout au long de son cycle de manière à en assurer la disponibilité, la consommation rationnelle et la qualité tant pour le consommateur que pour le milieu de rejet éventuel.
- Les biens communs l'eau notamment sont gérés par l'autorité publique, sans recours aux partenariats « Public-Privé »
- Mobilité :
 - L'aire métropolitaine est organisée de manière à limiter les besoins de mobilité de tous les acteurs
- Cohésion sociale :
 - o La solidarité est un des piliers de la société métropolitaine
 - Tout individu est acteur de l'aire métropolitaine. La société vise l'émancipation de chacun en favorisant son esprit critique. Elle tend à mettre tous les individus en capacité d'agir, de créer et de participer à la vie et au développement de l'aire métropolitaine

- de la vie quotidienne et l'émergence d'une approche plus systémique beaucoup plus difficile.
- Le chauffage des bâtiments reste le premier émetteur de gaz à effet de serre à Bruxelles (68% des GES en 2006, IBGE). Les émissions continuent à augmenter, mais moins rapidement que la production de logement vu la qualité supérieure des nouveaux logements. La principale problématique bruxelloise est celle de la rénovation de l'existant pour atteindre une meilleure performance énergétique, chose plus complexe et plus coûteuse que celle consistant à produire des bâtiments neufs performants. La désindustrialisation limitant le potentiel de la cogénération, la Région assurer le recours croissant aux énergies vertes de manière indirecte (certificats verts de producteurs). Le photovoltaïque est développé sur les nombreuses toitures et façades des immeubles de bureaux.
- Les inondations ponctuelles dues à des orages violents et assez brefs se multiplient suite aux changements climatiques. Les surfaces totalement imperméabilisées en (2006, 46,5% des surfaces de la RBC sont artificialisées. Source : Monitoring des quartiers) ne diminuent pas, mais leur croissance a été fortement limitée
- La volonté politique de maintenir un contrôle public sur certains services urbains se heurte de plus en plus fréquemment aux directives européennes sur la libéralisation des services. Les partenariats publics-privés se multiplient, notamment du fait de la recherche de placements garantis de la part des institutions bancaires.

Mobilité :

 La disjonction entre lieux de résidence et de travail à l'échelle métropolitaine et le retard d'adaptation des réseaux de transport publics, surtout en périphérie, ne limitent guère le recours aux transports individuels (distance domicile-travail de 27 km en moyenne en 2008, contre 30 km en 2005 pour les personnes travaillant en RBC. Source: SPF mobilité)

Cohésion sociale:

- La solidarité à l'échelle métropolitaine passe toujours par des arbitrages interrégionaux, mais surtout par la sécurité sociale qui reste une des compétences majeures du niveau fédéral.
- Devant les difficultés d'améliorer qualitativement l'enseignement, notamment suite à la pression quantitative, le rôle émancipateur de l'enseignement continue à s'amenuiser. Par ailleurs, les lieux d'expression politique continuent à exclure les étrangers non européens, certes moins nombreux proportionnellement. Mais le

International :

o Les dimensions internationales sont multiples : Union européenne, institutions, tourisme, culture, etc.

travail d'implication de ces derniers reste important car l'implication politique peine à trouver un modèle pouvant se substituer aux piliers classiques de la société belge (écoles, mutuelles, syndicats, etc.).

Du point de vue de la diversité, l'aire métropolitaine bruxelloise en 2040...

• Essor démographique :

- A l'échelle du quartier, la diversité est respectée. La mixité n'est pas décrétée, sans toutefois permettre la ghettoïsation
- L'accessibilité forte à des espaces publics et des écoles, de qualité égale pour tous, crée des « ponts » entre les « groupes » via les échanges sociaux. Ces rencontrent suscitent la mixité au sein de ces espaces publics, voire au niveau résidentiel

Économie :

o Les discriminations à l'embauche sont supprimées.

Le travail, quel que soit le statut sous lequel il est réalisé (bénévolat, temps partiel, ...) est reconnu; le travail au noir est réintégré dans le circuit économique au travers de mesures volontaristes.

Essor démographique

• En 2008, 28,1% des Bruxellois sont de nationalité étrangère (Source : IBSA). Il ressort du recensement de 2001 que 46% des Bruxellois sont d'origine étrangère (Deboosere et al 2009, in Brussels studies). L'intégration des communautés étrangères continue à se faire sur un rythme relativement élevé d'une génération à l'autre. Sur le long terme, en ville, les identités culturelles subissent une forme d'effritement. et de nombreux faits contredisent l'idée d'un repli culturel des communautés immigrées dont les indices d'une « intégration » sont multiples : alignement progressif de la fécondité sur les populations « autochtones » ; diminution drastique de la pratique religieuse dans les secondes générations ; mariages mixtes ; accès des jeunes filles à l'éducation supérieure... On ne peut toutefois nier que les difficultés sociales, en particulier scolaires, minent de manière croissante l'intégration sociale des individus. La lecture culturelle de cette réalité ne s'appuie pas sur des faits structurels, mais sur l'observation d'un repli culturel existant dans une frange limitée, mais très visible dans l'espace public des populations issues de l'immigration.

Économie :

• La politique antidiscrimination menée avec vigueur et insistance doublée de l'assimilation croissante des personnes d'origine étrangère peuvent faire penser que ces discriminations iront en diminuant. En revanche, les causes structurelles de l'exclusion scolaire ou du chômage continuent à toucher plus fortement les populations d'origine étrangère du fait de leur origine sociale. Les luttes contre la discrimination ne peuvent pas pallier aux blocages sociaux qui touchent largement les personnes d'origine étrangère (En 2009, les taux de chômage sont les suivants : 15,1% pour les Bruxellois de nationalité belge, 10,3% pour les nationalités UE, 33% non UE. Source : Observatoire bruxellois de l'emploi)

- Les inégalités entre travailleurs sont réduites.
- L'économie crée de l'emploi pour les personnes peu qualifiées.

- Au moins 80% des jeunes terminent leur cursus scolaire dans le cadre d'un enseignement performant et de qualité.
- Le secondaire ou d'autres formes d'apprentissage permettent l'acquisition de compétences utiles et certifiées.
- o Le multilinguisme est généralisé.

- L'internationalisation, mais aussi la relative bonne santé dans le contexte urbain des secteurs forts pourvoyeurs d'emploi informel suggèrent un maintien de ce taux élevé d'économie informelle, à tempérer partiellement d'un effet régulateur lié à la généralisation de certaines normes à l'échelle de l'UE (travail par des prestataires ayant pignon sur rue dans un autre pays de l'UE).
- Les bonnes performances économiques bruxelloises continuent à créer relativement peu d'emploi, et certainement trop peu d'emplois de faible qualification (En 2010, 22% de l'emploi en RBC est occupé par des personnes faiblement qualifiées, contre 27% en 2000 et 38% en 1992. Source : observatoire de l'emploi) d'autant plus quand on se limite à la seule RBC et non à l'ensemble de l'aire métropolitaine. Les secteurs les plus porteurs de la croissance d'emploi à Bruxelles sont, à quelques exceptions près, des secteurs nécessitant un emploi relativement qualifié (y compris dans le champ technique ou des langues).
- La part des jeunes qui ont quitté prématurément l'école (jeunes entre 18 et 24 ans ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent pas d'enseignement ni de formation), reste plus importante en Région bruxelloise que dans le reste du pays (en 2009, 15,6% des jeunes finissent leur cursus avec au maximum un diplôme du secondaire inférieur, source : Observatoire de la santé et du social 2010)
- Le problème de qualification tend à se reproduire, car dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement nettement plus suivies par les jeunes issus de milieux défavorisés (En 2008, pour les deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire, au niveau régional et au lieu de résidence, 49% des élèves suivent la filière générale, 27% la filière technique et 24% la professionnelle. Cela va de 74%/19% et 7% à WSP, à 33%/30% ET 37% à Saint Josse. Source : IGEAT pour Cocof 2010). Dans le contexte bruxellois, ce sont malheureusement souvent des filières de relégation, où les jeunes arrivent après le redoublement. Les jeunes suivant la filière générale, qui ouvre la voie aux études supérieures facilitant l'insertion sur un marché de l'emploi de plus en plus exigeant, sont eux surreprésentés dans les milieux favorisés. Le retard scolaire touche fortement les jeunes issus de milieux défavorisés. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures. Ils reproduisent la situation de leurs parents qui sont aussi moins souvent

• Environnement:

 Toutes les mesures environnementales sont évaluées sous l'angle de leurs impacts sociaux. Le cas échéant, des mesures d'accompagnement adéquates sont adoptées.

• Mobilité :

 Les transports en commun répondent aux attentes diverses des utilisateurs, y compris l'accessibilité aux espaces verts et équipements récréatifs en soirée et le weekend et sur base des besoins spécifiques de ces utilisateurs

Cohésion sociale :

- L'enseignement est un vecteur de cohésion sociale. Il permet l'acquisition d'un socle commun de compétences, notamment linguistiques. Il facilite le partage de valeurs communes.
- Les productions culturelles émergent et sont à l'image de la diversité sociale et culturelle bruxelloise

 Toutes les diversités sont reconnues et valorisées et des règles sont présentes pour garantir l'harmonie du « vivre ensemble »

International:

 Les spécificités de l'aire métropolitaine en matière de diversité, de multilinguisme et d'ouverture culturelle sont partagées et échangées avec le reste du monde universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général.

Environnement:

• La multiplication des tarifications directes dans tous les domaines et l'effacement du rôle redistributeur de la collectivité pourraient renforcer les inégalités d'accès aux services. Il en va de même si l'on glisse pour de larges pans des services d'un système de financement par l'imposition vers un système de financement par la taxation ou la facturation du service. Ces deux derniers systèmes ne sont viables pour Bruxelles que s'ils touchent tous les usagers et non pas les seuls habitants.

Mobilité:

Au vu de la lenteur, du coût et de la complexité de l'adaptation des réseaux de transports publics, la logique de déplacement domicile-travail continue à déterminer l'organisation et le fonctionnement des réseaux de transport en commun.

Cohésion sociale:

- Absorbant le boom démographique, l'enseignement peine à redévelopper son rôle de vecteur de cohésion sociale.
- L'internationalisation du monde culturel bruxellois (déjà existante via les réseaux dans lesquels s'insèrent les créateurs et les institutions) se renforce à travers des programmes encourageant la mobilité des artistes et des créations. De la même façon, encourager la création bruxelloise et soutenir sa diffusion participent à améliorer la visibilité des productions artistiques, tout en contribuant à la reconnaissance de la ville sur la scène internationale. Tout cela concourt à valoriser les logiques de rayonnement culturel, notamment parce que la culture est devenue un levier de développement pour d'autres secteurs économiques et qu'elle est souvent perçue essentiellement comme un outil de requalification des villes
- Des règles minimalistes quant à la neutralité de l'État sont mises en places. Elles peinent à s'étendre au milieu scolaire.

International:

• La diversité et le multilinguisme sont partagés avec le reste du monde, mais restent

Situation actuelle et évolution prévisible des éléments de vision, à tendance inchangée, pour la RBC à l'horizon 2020 – outil de travail dans le cadre des ateliers « axes					
stratégiques » et « actions » - IGEAT					
	problématiques dans le cadre des relations avec les autres Régions belges.				

PRDD - Travail avec un panel d'habitants de la RBC - Méthodologie Projet 05/09/2011 - EcoRes/21 Solutions

1. Objectif général

L'objectif est de recueillir l'avis des participants sur des questions contextualisées et relativement précises, identifiées notamment sur base des sources suivantes :

- les idées/attentes des participants exprimées lors de la première journée
- les thèmes personnalisables peu abordés par les FV mais qui font partie du champ du PRDD
- les propositions faites par les FV lors des ateliers et susceptibles d'être commentées par la population
- le tableau de l'IGEAT reprenant la plupart des questions posées dans les conclusions des notes thématiques

Les participants sont invités à s'exprimer en tant que « expert du quotidien ». Nous allons donc leur demander de parler de ce quotidien, d'aborder des questions de société au départ de leur expérience personnelle et familiale, de leur cadre de vie et de leurs centres d'intérêt.

2. Output

La forme de l'output, de même que la manière dont il sera intégré au rapport final, pourra varier d'une question à l'autre. Il pourra s'agir, selon le cas :

- de proposition d'actions
- d'une réaction par rapport à des propositions exprimées par ailleurs : appréciation, commentaires, amendements
- d'une priorisation
- de l'expression de besoins auxquels le PRDD devrait pouvoir répondre avec ou sans suggestion sur la manière d'y répondre

3. Organisation

- Il est prévu trois journées d'atelier : 10, 17 septembre et 22 octobre.
- Horaire type (5 heures de travail):

9h30 : accueil (café, croissant)

10h00 : travail 11h30 : pause 11h45 : travail

12h45 : lunch (buffet chaud/froid - vin ou bière régionale)

14h00 : travail 15h30 : pause 15h45 : travail 17h00 : clôture

- Animation : 3 ou 4 animateurs selon les besoins (EcoRes (Sabine François, Nathalie Cardon, Jérôme Veriter)/ 21 Solutions (Alessandra Kegeleirs))

- Rapporteurs: 2 rapporteurs (ADT/DEP)

- Traiteur : Biorganic

4. Méthodologie générale

Nous proposons de ne pas faire de distinction entre une phase « axes stratégiques » et une phase « actions » comme prévu initialement. Nous proposons plutôt le phasage suivant :

- Une phase d'introduction, de constitution du groupe et de préparation (1 jour) : au cours de cette première journée, les participants recevront l'information nécessaire pour entamer la réflexion et seront amenés à s'exprimer sur leur quotidien en lien avec le champ d'action du PRDD en général.
- Une phase de travail sur les questions (2 jours) : au cours de cette phase, les participants répondront aux questions identifiées par les animateurs, l'ADT et la DEP. Les questions devront être suffisamment contextualisées et ancrées dans la vie des gens pour générer une réflexion qui apporte une plus-value. Pour cela, chaque question sera autant que possible présentée sous au moins deux angles différents :
 - o Le lien avec ce qui aura été exprimé lors de la première journée (lien avec la vie des participants)
 - o Les enjeux de la RBC / le diagnostic prospectif / l'Etat des lieux (lien avec les faits)

Si cela se révèle pertinent, la question pourra aussi être reliée aux axes stratégiques ou aux actions proposées par les forces vives (lien avec les propositions des « professionnels »)

Il n'y aura pas de division du temps sur base des 6 thèmes des ateliers. Chaque question sera introduite de façon spécifique sans référence expresse à la (aux) thématique(s) à laquelle (auxquelles) elle se rapporte.

Lors de la dernière journée, une interaction avec Charles Picqué pourrait clôturer les ateliers.

5. Méthodologie de la première journée

Heure	Activité	Qui (animateurs/ rapporteurs)	Support	Matériel/lieu
9h30	Accueil (café-croissant)			Badge Calepin pour tous Bic pour tous
10h	Introduction - bonjour et merci - agenda de la journée	Sabine		
	Comprendre le contexte : Le PRDD, c'est quoi ? Cela aborde quels sujets : donner des exemples pour montrer la proximité avec le quotidien du citoyen. Utiliser des dessin/photos si possible Procédure de révision : pourquoi (référence aux enjeux qui seront expliqués plus tard), explication du processus (acteurs régionaux + population : utiliser les photos). Préciser ce qui sera fait de ce qu'ils vont dire. Attention : parler de l'enquête publique Votre rôle : « experts du quotidien » > on va démarrer de votre expérience quotidienne. Présence d'un photographe : prévenir et demander l'autorisation	Présentation de Sabine + Nath en dialogue	Présentation ppt Panneau : scope du PRDD Panneau : processus	
10h20	Créer le groupe / entrer dans le personnage : Groupes de 2 (créer de l'intimité, faciliter la première parole) : 15 minutes pour échanger sur :	Sabine		
11h00	Engager les participants dans la réflexion en les faisant s'exprimer sur leur quotidien / recueillir de l'information, de la matière qui permettra de contextualiser, aborder les questions thématiques :	Princ : Sabine		
	Contexte : moi, aujourd'hui, à Bruxelles, avec mon expérience, ma			

	situation personnelle, familiale, professionnelle, mes centres d'intérêt,		
	etc En ce qui concerne mon cadre de vie et ma qualité de vie		
	Questions:		
	1. Qu'est-ce que je conserverais à tout prix ?		
	2. Qu'est-ce qui me préoccupe ?		
	3. Qu'est-ce qui pourrait vraiment améliorer mon quotidien ?		
	Ces trois questions sont abordées via deux méthodologies différentes		
	1. Qu'est-ce que je conserverais à tout prix ? de mon logement, ma	Animation générale :	Matériel pour les
	rue, mon quartier, ma commune, ma ville	Sabine	fresque
	Worl Café :		1.1
	6 tables de discussion – sur les tables : flipchart, photolanguage,	Les groupes s'autogèrent	
	magazines, ciseaux, colle, marqueurs, post it, etc.	sur base des consignes	
	Au départ, les participants sont invités à réfléchir individuellement :		
	« Pensez à l'endroit où vous habitez, visualisez-le et identifiez une		
	chose que vous aimez particulièrement ». Laisser quelques minutes de		
	réflexion puis partager oralement en un premier tour de table.		
	Ensuite, on pose la question : de mon logement, ma rue, mon quartier,		
	ma commune, ma ville, qu'est ce que je conserverais à tout prix ? »		
	20 minutes de discussion : les éléments sont écrits sur le flipchart ou		
	les post it par le groupe, ils peuvent aussi être représentés par des		
	images/photos, dessins qui évoquent la question posée.		
	A la fin (ou au début ??), les groupes identifient quelqu'un qui reste à la		
	table pour transmettre aux suivants.		
11h30	Pause (boissons)		
11h45	Suite du World café :		
	Les groupes se mélangent en changeant de table.		
	La personne qui est restée fait état de la discussion du premier tour		
	(l'animateur ou rapporteur écoute) et la discussion se poursuit pour 30		
	minutes.		
12h05	10 minutes avant la fin, l'animateur/rapporteur intervient pour	Ecoute active des	
	récolter l'info : « alors, où en êtes-vous ? Qu'est-ce que vous avez voulu	animateurs/rapporteurs	
	dire par cette image, ce mot, etc ». Objectif : être en mesure de faire le	(6)	
	rapport de l'exercice sur base du flipchart et de ce moment d'échange.		
	Au besoin, l'animateur annote le flipchart		
12h15	2. Qu'est ce qui me préoccupe? en ce qui concerne ma vie	écoute active des	

	quotidienne et celle de ma famille, mon cadre et ma qualité de vie, Même exercice avec cette nouvelle question. Un seul tour de discussion	6animateurs/rapporteurs 10 minutes avant la fin		
	(45 minutes)	To minutes avant la mi		
13h00	Lunch : pendant le lunch, les animateurs/rapporteurs partagent et			
	mettent par écrit les éléments importants de « l'écoute active »			
14h15	3. Qu'est-ce qui pourrait vraiment améliorer mon quotidien?	4 animateurs		4 flipcharts,
	4 cercles de chaises avec un animateur par cercle : un groupe de			marqueurs,
	femme, un d'homme, deux mixtes. Au départ, les participants sont			gommettes
	invités à réfléchir individuellement : « Pensez à l'endroit où vous			
	habitez, visualisez-le, pensez à votre quotidien, aux éléments des			
	discussions de la matinée qui vous ont le plus interpellé et essayez			
	d'imaginer une chose qui pourrait vraiment améliorer votre			
	quotidien ». Laisser quelques minutes de réflexion.			
	Au début du travail, expliquer le cheminement et demander si			
	quelqu'un souhaite être rapporteur : expliquer aux autres les 5 idées			
	qui auront été choisies. Si personne ne veut le faire, c'est l'animateur.			
14h25	Le travail de groupe se structure en trois temps :			
	1. 20 minutes : tours de paroles systématiques, une idée par prise			
	de parole, pas d'obligation de prendre la parole à chaque tour :			
	on donne les idées en vrac. Elles sont notées par l'animateur sur			
	le flipchart (laisser de l'espace entre les idées pour étape 2).			
14h45	2. 40 minutes : on passe en revue chaque idée et on permet à ceux			
	qui veulent de commenter/améliorer l'idée			
15h25	3. 5 minutes : vote sur priorité : chacun reçoit 4 gommettes qu'il			
	peut distribuer pour voter. Les cinq idées ayant reçu le plus de			
	votes seront exposées aux autres par le rapporteur (animateur			
	ou participant)			
15h30	Pause (boissons)			
15h45	Affichage des flipcharts et mise en commun des idées ayant reçu le plus	Les animateurs ou un		Micro +
	de votes avant la pause.	participant par groupe		enregistreur?
		Les rapporteurs		
		(ADT/DEP) prennent		
4.61.00		note	D ()	40
16h30	Elargir la réflexion/appréhender les enjeux auxquels la RBC est	IGEAT Benjamin Wayens	Présentation ppt	40 exemplaires de
	confrontée pour l'avenir :			l'Etat des lieux
	Présentation simple et « percutante » des enjeux et du diagnostique			(FR/NL)

	Distribution de l'Etat des lieux		+ « Bruxelles dans
			20 ans »
			+baromètre social
16h50	Tour d'évaluation	Sabine	
	Next		
17h00	Clôture		

6. Eléments pour la suite

- présentation du travail des forces vives par l'une d'entre elles ? Objectif : pas présenter les résultats mais donner du corps au processus, créer du lien, donner une idée de l'ambiance, éventuellement présenter quelques éléments phares des discussions > Serge Kempeneers (IBGE) ? >> plutôt non faire la présentation nous-mêmes ou quelqu'un du cabinet. QUID de la possibilité de projeter la vidéo ? > attente avis de la Commission des dépenses électorales. Sinon, on projette sans l'extrait où Charles Picqué apparaît.
- travail sur les questions :
 - o Identifier les questions comme évoqué au point 1 (une dizaine de questions si toutes les questions ne sont pas abordées par tous les participants, moins si on veut que tout le monde s'exprime sur tout)
 - o Contextualiser chaque question
 - o Développer la méthodo adéquate
 - O Sujets déjà évoqués : petite enfance, sport, propreté, sécurité, aide aux personnes âgées, culture, loisirs

7. Divers

- Fresque: collaboration avec Nick Payne (graphic decoding) ou autre?
- Piste: possibilité de projeter des petits documentaires de choses qui se font dans d'autres villes pour aider les participants à se projeter, à élargir le champ du possible dans le cadre des questions thématiques (Jours 2 et 3)
- Si on veut que des groupes « homogènes » se forment, on peut cibler quelles questions on traite en même temps puis laisser le choix du groupe où ils veulent aller. Ex : trois sujets : crèches, sport et aide aux personnes âgées.
- Varier les supports visuels
- Varier les méthodes pour traiter les questions
- Peut-on offrir un petit cadeau « régional » aux participants pour les remercier ? >> demande faite à Fred. Quid bloc note et bic avec le logo de la RBC ?

PRDD – Panel Citoyen seconde journée

Heure	Activité	Qui (animateur/rapporteur)	Support/matériel	lieu
9h30- 10h00	Café-croissant			1 étage
10h	Accueil : - Remercier - Dire qu'il y a des nouveaux - Annoncer sujet de la journée et horaire			Zinneke
	Créer le groupe - Tour de prénom/commune/nouveau - Groupe de « mise à niveau des nouveaux » (fonction du nombre de participant : ce qu'est le PRDD, rôle du panel, résumé des discussions) - Chaque habitant se situe sur la carte de Bruxelles avec codes couleurs: lieu d'habitation, lieu fréquenté pour activité principale	Sabine Nathalie Sabine	Carte de Bruxelles A1 ou A0 Gomettes (deux couleurs x 35) feutre Cartes de Bruxelles A4	Zinneke
10h15	La sécurité : « Vrais ou faux? » Présenter des affirmations avec des données sur la situation bruxelloise en matière de sécurité et demander si ces affirmations sont vraies ou fausse	Alessandra		Zinneke
	Conclusions: - Insécurité n'augmente pas ces dernières années à bxl - Bxl pas plus « dangereux » que les autres GV de Belgique (sauf mobilité) - Sécurité/sentiment d'insécurité	Nathalie et Sabine en dialogue		

10h30	Travail en groupe : (groupes de 6) Attention préciser que les agressions subies par des proches ne sont pas notées, pour des raisons « statistiques ». (respect) Individuellement, lister sur le flipshart (chacun une colonne) - Qu'est-ce que vous craignez le plus ? classer - De quoi avez-vous été PERSONNELLEMENT victime ces 2 dernières années - Qu'est-ce que vous ne faites pas/plus pour des raisons de sécurité ? classer Une colonne récapitulative du groupe	Sabine	Flipsharts divisé en 3 Feutres	Zinneke et salle annexe
11h00	Pause			
11h15	Restitution Conclusion - la différence entre insécurité et sentiment d'insécurité - confrontation avec la carte	2 prises de notes		Zinneke
11h25	La sécurité à Bruxelles - Insécurité/sentiment insécurité - Les formes d'insécurité - Chiffres victimisation, bxl p/r fl, wal, gv - Les causes - Les approches pour gérer la sécurité et l'insécurité Questions/réponses	Béatrice Culot		

11h45	FORUM OUVERT : instruction et proposition sujets			
12h45	Repas			
14h00	Forum ouvert – premiers ateliers		Cartons de couleur A5 (6 couleurs différentes) Flipshart Boddies	Zinneke et annexe
15h00	Forum ouvert – secondes ateliers	2 prises de notes		
16h00	Forum ouvert- Restitutions et intervention de Guy Engel en lien avec les politiques concrètes en matière de sécurité à Bruxelles Questions-Réponses	Guy Engel		
16h50	Évaluation, clôture			

Timing général :

- 1 heure avec Picqué (fin de matinée)
- 3h00 de travail sur le logement/cadre de vie (début le matin, fin l'après-midi)
- 1h00 de travail pour la synthèse

Heure	Activité	Qui (animateurs/ rapporteurs)	Support	Matériel/lieu
8h30	Aménagement salle : - Banderole résumant les étapes des 3 journées avec 1-2 flipsharts illustratifs x créer la continuité + dessins - Tables en petits groupes + cercle plénier			
9h30	Accueil (café-croissant)			Badge Calepin pour tous Bic pour tous Carte
10h	Introduction - bonjour et merci - agenda de la journée - photo et vidéo	Sabine		
	 Deux thèmes Comment améliorer l'adéquation des logements à la demande (quantité, et flexibilité tout au long de la vie) sans augmenter la pression au sol Comment augmenter la densité de la ville (augmentation de population) de manière acceptable (pas d'étouffement,) 	Sabine interview Nath		
10h10	Présentation enjeux – 30 min : adaptation	Benjamin	PP	

10h40	Introduction thème adaptation du logement	Sabine (? à Nath si besoin)	
10h45	Créativité : des idées - 20 min		Feutres verts
11h05	Par groupes de 5		panneau créativité (flipshart)
11h00	Pique (Monsieur le Ministre)		
	Accueil pendant la fin de l'exercice sur la créativité	Nathalie	
	Quizz – faisons connaissance, exemple		
	 ⇒ J'aime bruxelles parce que ⇒ Ce qui me tient à cœur pour les habitants de bxl c'est ⇒ L'enjeu majeur de blx à 2050 c'est 	Sabine	
	Questions :		
	3 jours de travail intense, panel peu nombreux mais représentatif, investi, 1 journée large partant du ressenti de la perception des problèmes et de atoûts de bruxelles et de ses enjeux, 2de journée sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité => les questions du groupes	Sabine (discours court)	
	 Logements sociaux et ghetto Civisme dès la maternelle Priorité à la cohésion sociale Panel et démocratie participative => lancer la question en guise de clôture 5 min avant la fin 		
12h00	Apéro – repas	Cluster idées Tables avec chapeaux de Bono	Feutres colorés, flipsharts
13h30	Présentation des idées et des projets des parties prenantes -20 min	Sabine et Nathalie	Disposées sur 3 flipsharts Post-it projets

13h50	Quelles idées vont améliorer concrètement l'adaptation du logement aux besoins ? 3x40 gommettes rouges = 120, 1 ou plusieurs projets	Sabine	Gommettes rouges	
14h00	Conclusion « logement en quantité et adapté » Intro « condition d'acceptation de la densité » Introduction chapeau de Bono Explication des étapes (compliqué ?)	Sabine	Chapeaux de bono sur les tables	
14h15	Exposé des projets – 20 min	Sabine interview Nathalie	post-its projet	
14h35	Quelles idées vont améliorer concrètement la vie dans une ville dense ? 3x40 gommettes rouges = 120, 1 ou plusieurs projets	Passer dans les groupes pour vérifier que l'état est le bon à chaque étape	Gommettes rouges	
	Regroupez-vous près du projet dont vous avez envie de débattre ⇒ On travaille par groupe par projet (1 groupe / 1 projet)	Tous les animateurs		
	On travallie par groupe par projet (1 groupe / 1 projet)			
14h50	Bénéfice, avantage des projets, ce que cela pourrait permettre, réflexion créative enthousiaste, capacité à provoquer des évènements		Feutres oranges soutenu Chapeau orange	
15h05	Limite, danger, risques des projets, sur le projet et sur les « jaunes »		Feutres noirs Chapeau noir	
15h20	Amélioration des projets, comment on pourrait trouver des solutions aux limites, sortir du cadre	passer pour vérifier qu'on comprend	Feutres verts Chapeau vert	
15h35	Pause	Analyse résultats x présentation		
15h50	Présentation des résultats ? ou lecture ? – conclusion logement	Tous les animateurs Ou les habitants ?		
16h10	Synthèse des 3 jours (relire les flisharts affichés aux murs) – 8 min			Interview sab
	Individuel – 7 min - Ce que j'ai appris, ce qui m'a touché durant ces 3 jours : - L'enjeu le plus important pour Bruxelles à 2050 : - L'action qu'il faudrait mettre en œuvre :			

	- Ce soir je repars avec :		
	En groupes de 4 – 15 min - Présentation - En 2050 nous voudrions que Bruxelles, notre ville, soit :		
16h40	Présentation (2 min x 10 groupes)		
17h00	Clôture		



Plan régional de développement durable

POUR UNE LECTURE TRANSVERSALE DES ELEMENTS DE VISION

D'une lecture des comptes rendu synthétiques de 5 ateliers « vision » thématiques, on peut faire ressortir quelques éléments de vision transversaux. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces éléments de vision sont suffisamment récurrents ou débattus pour

- a. que l'on s'attarde à les préciser (quelles en sont les acceptions des uns et des autres, les échelles où l'on conçoit leur mise en place, à quelles tendances ou ruptures répondent-ils, ...);
- b. que l'on examine leur articulation avec les autres éléments de vision (compatibilité, complémentarité, subsidiarité, ...);
- c. que l'on examine quels pourraient être les indicateurs permettant de préciser ces éléments de vision

En 2040, une aire métropolitaine plus polycentrique?

La notion de polycentrisme de l'aire métropolitaine suggère une vision du territoire dont le développement se fait de manière équilibrée à toutes les échelles, ce qui implique plusieurs centres complémentaires (ou concurrents?) aux différents niveaux d'organisation spatiale (quartier, commune, ville, réseau urbain) et ce pour différentes fonctions urbaines. Cette notion est sous-jacente à des nombreuses politiques d'aménagement du territoire européen, en particulier à l'échelle métropolitaine et inter métropolitaine dans le SDEC (Schéma de Développement de l'Espace Communautaire). La polycentralité est une vision exprimée tant sur le plan morphologique, qui correspond à une lecture de l'espace à partir de la répartition des hommes et de leurs activités, que sur le plan fonctionnel, où elle renvoie à l'existence de relations entre les espaces urbains, notamment à partir de la présence de différentes fonctions.

Dans le cadre des visions émises dans les ateliers, la notion de polycentralité est souvent sous-tendue par la nécessite de rapprocher les habitants des activités et des services afin de limiter les déplacements (et donc les coûts, nuisances et empreinte écologique associés). Elle apparait également comme une réaction à la monofonctionnalité actuelle de certains espaces. Le polycentrisme est alors vu comme un gage d'une plus grande mixité des espaces mais aussi d'une plus grande flexibilité de ceux-ci dans le temps. La nécessité d'une bonne interconnexion entre les pôles est mise en avant comme une condition nécessaire à l'émergence des qualités du système polycentrique. La polycentralité est aussi avancée comme moyen pour préserver la diversité des quartiers.

Bien que le modèle polycentrique apparaisse à beaucoup comme séduisant, il conviendrait de préciser quelle est la capacité des organisations urbaines polycentriques à contribuer aux efficacités économique, sociale et environnementale. Par exemple, au niveau des grandes villes européennes, plusieurs indices semblent indiquer une capacité élevée des régions monocentriques à faciliter le report modal de la voiture vers les transports en commun. La polycentralité intra-métropolitaine dans des sociétés où les couples sont biactifs et multiplient les emplois tout au long de leur carrière, semble ne pas faciliter la gestion des flux par les transports en commun aussi facilement que les organisations plus mononcentriques ... Il faut également s'interroger sur la possibilité dans l'avenir de choisir effectivement et à toutes les échelles entre polycentralité et monocentralité. Les organisations spatiales sont héritées, elles résultent de processus qui se sont développés sur le temps long. Ainsi, Bruxelles se caractérise depuis sa croissance concentrique, comme une ville mosaïque, ayant englobé progressivement les anciens villages. Les caractéristiques des quartiers sont aussi spécifiques et héritées des temps longs (quartier royal, canal,...).

Questions:

- 1. En 2040, à quelle échelle devrait être développé le polycentrisme ?
- 2. En tenant compte des dynamiques entamées et des opportunités, quels seront en 2040 les pôles d'importance métropolitaine et leurs spécificités. Seront-ils complémentaires ou concurrents ?
- 3. Quels rôles joueront les villes moyennes (Leuven, Mechelen, LLN,...) et la zone du canal au sein du polycentrisme métropolitain ?
- 4. En 2040, la stratégie polycentrique contribuera-elle à réduire la dualisation sociospatiale est-ouest) ?

En 2040, une aire métropolitaine encore plus compétitive ?

Préoccupation au cœur des politiques économiques nationales depuis les années 1980, l'objectif de compétitivité a dominé de façon directe ou indirecte la politique européenne au cours de la dernière décennie, tant à l'échelle européenne (stratégie de Lisbonne), qu'à l'échelle de la politique régionale. Au niveau théorique le plus strict, et par analogie à la notion de compétitivité des entreprises, la compétitivité d'une aire métropolitaine est la capacité à augmenter ses parts de marché. En lien direct avec l'accroissement de la globalisation et de la concurrence internationale, la notion de compétitivité régionale ne se pose pas de manière univoque pour toutes les composantes de l'économie urbaine. Une partie des économies métropolitaines est de fait en compétition avec le reste du monde mais une part non négligeable de l'économie urbaine est captive, c'est-à-dire destiné à la demande locale (services de proximité publics ou privés en particulier). Certes, on a bien observé une ouverture croissante des différents secteurs au cours du temps, mais dans le même temps, l'économie s'est globalement tournée vers des secteurs plus fermés destinés à la demande locale : les services captifs et non-délocalisables tels que les services à la personne. Evidemment la demande locale n'est pas déconnectée du reste du monde, notamment suite aux flux migratoires qui peuvent être le reflet de dynamiques économiques. Dans le cadre des visions émises dans les ateliers, deux acceptions de la compétitivité du territoire métropolitain se dégagent. La plus étroite assimile simplement la compétitivité régionale à la capacité de production et à la productivité, ainsi qu'à la croissance de ces deux dimensions. C'est la une optique purement économique. La deuxième optique élargit la notion de compétitivité pour y inclure des questions telles que le développement durable ou la cohésion sociale. La compétitivité est alors ce qui permet, via des boucles de rétroaction plus ou moins complexes, le maintien et l'amélioration des conditions de vie de la population sur le territoire mais aussi un environnement économique favorable. Les grandes villes rassemblent un grand nombre de facteurs favorables à la compétitivité (capital humain, structures économiques et diversité, formation, connectivité, accessibilité, ...), ce qui favorise le phénomène majeur qu'est la métropolisation de l'économie.

La littérature distingue trois grands facteurs favorables à la compétitivité métropolitaine, liés à l'agglomération spatiale de l'activité: la concentration sectorielle, qui se traduit par un avantage compétitif lié à l'existence de fournisseurs spécialisés, à un bassin de maind'œuvre spécialisé ou à la maîtrise des réseaux de commercialisation et d'information clé dans une activité donnée ; la concentration conjointe de complexes d'activités fortement synergiques ; les économies d'urbanisation qui relèvent de l'avantage important que confère la diversité, c'est-à-dire de la multiplicité conjointe des concentrations spatiales et des spécialisations sans liens organiques les unes avec les autres.

Si dans ces visions, la diversité, la capacité d'innovation dans les nouvelles filières et les économies d'échelles liées à l'urbanité sont mis en valeur comme des facteurs de compétitivité croissants pour le futur, des éléments portent plus explicitement sur l'attractivité. L'attractivité peut être définie comme la capacité à attirer sur ce territoire les activités nouvelles (investissement, équipements, entreprises) et les travailleurs qualifiés qui y sont associés. Mais elle a aussi une dimension défensive : retenir les activités et la main d'œuvre déjà présentes, surtout dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail.

Questions:

- 1. En 2040, quels facteurs d'attractivité et/ou de compétitivité de l'aire métropolitaine seront mis en avant ?
- 2. En 2040, voyez-vous l'aire métropolitaine compétitive dans d'autres domaines que les services (industrie, recyclage, conception engineering, RD) ?
- 3. En 2040, la logique compétitive est-elle compatible avec le besoin de résorption du chômage ?
- 4. En 2040, quelle image positionnera Bruxelles à l'étranger ?

En 2040, une aire métropolitaine moins dépendante ?

Apparue au travers du questionnement lié à la raréfaction prévisible des énergies fossiles, cette notion questionne la dépendance du territoire vis-à-vis de facteurs et ressources extérieurs peu contrôlables.

La réduction de la dépendance énergétique sous-tend de nombreux éléments de vision. Le pétrole est largement utilisé pour le chauffage et les déplacements et est un intrant dans de nombreux procédés industriels, si bien que la plupart des biens et services en dépendent. Les mesures de réduction de la dépendance mises en avant mobilisent tant des options technologiques (rénovation, économie et industrie « verte ») que des mesures comportementales (modification des comportements de consommation) souvent associées directement ou indirectement à des logiques d'organisation spatiale (report modal et adaptation en conséquences des réseaux de transport et de la localisation des activités par exemple).

Bien que les aires métropolitaines (au moins leurs parties centrales) soient déjà relativement efficientes par le biais d'une plus grande proximité entre l'habitat et l'emploi, d'une meilleure desserte en transports en commun et d'un bâti plus dense, les visions mettent l'accent sur la réduction de la dépendance énergétique que peut induire une nouvelle organisation de l'espace articulant mieux la localisation des emplois, la localisation des populations et les déplacements domicile-travail, les visions sont moins explicites sur les des motivations qu'auront les individus et les acteurs économiques à modifier leur comportement ou à adopter les technologies vertes.

Si la dépendance énergétique est un révélateur de la dépendance de la ville vis-à-vis d'éléments extérieurs, c'est loin d'être le seule : poids des institutions internationales, intensité du bilan migratoire vis-à-vis de l'étranger, augmentation du poids des règlementations internationales, globalisation de l'économie, disparition du capitalisme national et des centres de décision associés, accroissement de l'autonomie des Région et diminution du rôle redistributeur de l'état fédéral... sont autant de facteurs d'augmentation de la dépendance de Bruxelles vis-à-vis de l'extérieur. Les dépendances ne sont pas en soi défavorables, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'interdépendances (Bruxelles reste un moteur économique pour la Belgique...). Enfin, les formes de replis sur soi peuvent s'envisager à une échelle plus large que l'aire métropolitaine : rétrécissement de la zone euro, restrictions aux migrations extérieures encouragées par l'Europe, ...

Questions:

- 1. Dans quels domaines est-il-souhaitable de réduire les dépendances de l'aire métropolitaine vis-à-vis du monde extérieur? Qu'est-ce qui sera produit et consommé plus localement. Qu'entend-on par plus localement (aire métropolitaine, Benelux, Europe, ...)?
- 2. Faut-il réduire les dépendances (« se débrouiller seul ») ou augmenter les interdépendances (« se rendre indispensable et diversifier ses relations ») ?
- 3. En 2040, comment les contraintes environnementales et l'équité sociale devraient-ils s'articuler ?
- 4. Quelles seront en 2040 les conséquences du développement d'une économie de la fonctionnalité (usage et non propriété) ?

En 2040, une aire métropolitaine plus résiliente ?

Les systèmes complexes comme les villes possèdent la capacité de résister aux modifications de leur environnement et aux aléas. Les catastrophes et les crises, qu'elles soient « naturelles », économiques ou sociales les perturbent, mais les font rarement disparaître. Cette capacité a été conceptualisée par la notion de résilience, issue du monde de la physique. En évaluant la capacité de résilience d'un espace ou en se fixant comme objectif d'augmenter cette résilience, on met en place progressivement de nouvelles formes de gestion des risques naturels ou sociaux. Au sens premier du terme, la résilience est la propriété d'un système qui, s'adaptant au changement, conserve néanmoins la même trajectoire après une perturbation. Il maintien sa structure et assure la continuité, pas en résistant au changement ou en revenant au même état qu'avant la perturbation, mais bien en intégrant des transformations, en évoluant. En urbanisme et en aménagement du territoire, ce concept est apparu en même temps que la prise en compte croissante du développement durable. Dans le cadre de la problématique du réchauffement climatique, le concept de résilience a acquis une importance accrue avec le glissement progressif vers des considérations liées à l'atténuation des effets en complément des logiques de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Si de nombreux éléments de vision issus des ateliers s'intègrent implicitement dans cette notion de résilience au travers de la mise en place de mesures d'atténuation des effets du changement climatique, la notion de résilience peut être élargie à de nombreuses autres composantes de la ville : émergence d'une biodiversité urbaine spécifique, stratégies de « survie » mises en place par les populations les plus défavorisées dans un contexte d'inégalités sociales croissantes, flexibilité de l'habitat urbain face à la croissance démographique et aux nouveaux modes d'habiter, absorption des cohortes du boom démographique par le système scolaire, ... La récente crise financière a montré une bonne

résilience de l'économie bruxelloise, notamment suite à sa relativement faible dépendance vis-à-vis du secteur financier.

Questions:

- 1. Une aire métropolitaine plus résiliente en 2040 est-elle forcément une aire métropolitaine moins interconnectée au reste du monde ?
- 2. En 2040, de quelle manière seront adaptées les infrastructures urbaines au changement climatique et à la raréfaction des carburants fossiles ?
- 3. Comment en 2040 la ville pourra gérer-elle gérer ses tensions sociales autrement que par la violence et le repli sur soi (p.ex. « gated communities ») si le niveau de protection sociale de l'Etat chute fortement ?

En 2040, une aire métropolitaine plus habitable?

De nombreux éléments de vision émis au cours des ateliers l'ont été en réponse à la contrainte importante que constitue l'accroissement démographique qui génère non seulement une demande élevée de logements mais également d'équipements et services sociaux, culturels et récréatifs. Mais conjointement aux aspects quantitatifs, les aspects qualitatifs sont très présents dans les éléments de vision et concourent tous à la vision d'une ville plus agréable ou pour le moins, plus habitable.

Ces éléments portent sur l'espace public, qui est conçu comme un espace plus multifonctionnel tout en atténuant les nuisances liées au trafic. Les services et équipements collectifs sont multipliés et/ou rentabilisés, y compris en maximisant leur utilisation dans le temps et en les rendant plus flexibles. L'espace privé est également concerné puisque les éléments de vision portent sur un parc de logement optimisé, tant sur le plan de ses fonctionnalité et de son confort que de son utilisation. L'habitabilité est même envisagée hors activités humaines, au travers d'une volonté d'augmenter la présence de la nature et de la biodiversité en ville.

Cette vision d'une ville plus habitable n'est pas sans générer de multiples défis. L'augmentation de la densité et une meilleure habitabilité ne vont pas forcément de pair. La mixité sociale ou fonctionnelle multiplie les interfaces et les voisinages, et donc potentiellement les tensions. L'habitabilité de la ville ne s'évalue pas forcément qu'en fonction du domicile. Elle est également fonction des chaines de commodité des activités quotidienne.

Questions:

- 1. En 2040, comment devrait se concilier augmentation des densités et disponibilité des espaces verts ?
- 2. En 2040, quelle place devrait-être laissée à la voiture et au camion en ville ?
- 3. En 2040, comment sera organisé la coexistence des fonctions économique et de l'habitat de qualité dans une ville plus dense ?
- 4. Quelles seront en 2040 les fonctions fortes/ ou menacées et à protéger?

En 2040, une aire métropolitaine toujours aussi diverse ?

La question de la diversité de la ville est sous-tendue par de nombreux éléments de visions émis dans les différents ateliers.

La question de la mixité abordée sur le plan socio-économique renvoie rapidement à la capacité de l'espace métropolitain à assurer la cohésion sociale. Dans ses aspects matériels, la cohésion sociale résulte d'une articulation entre trois dynamiques interreliées: la production des richesses, les dynamiques relatives aux modalités de la répartition de la richesse (incluant les régulations du rapport salarial ou les mécanismes étatiques de redistribution, y compris au travers des services publics ou subventionnés, mais aussi les mutualisations au sein des ménages) et les dynamiques relatives aux modalités sociopolitiques au travers desquelles peuvent être partiellement contrôlées et réorientées la production et la répartition des richesses. Les possibilités pour une région d'influer sur chacune de ces dynamiques restent cependant limitées, eu égard à l'intégration croissante de ces dynamiques à l'échelle supranationale (l'Union européenne) et au maintien à l'échelle fédérale d'une partie des compétences essentielles (notamment celles liés à la sécurité sociale). La vision d'une ville plus inclusive, redistributrice ou émancipatrice à l'échelle locale peut être vue comme une réaction à l'intégration internationale croissante des économies et à l'affaiblissement des régulations keynésiennes, les tendances globales en Europe conjuguant un ralentissement de la croissance économique et un renforcement des inégalités sociales, particulièrement au détriment des personnes les moins qualifiées.

Les visions émises dans le domaine du logement ou des besoins en équipements collectifs prennent en compte les difficultés d'insertion des jeunes adultes et l'instabilité croissante des ménages plus exposés au risque de précarisation. Les visions en matière de dualisation sociale et d'enseignement intègrent les spécificités d'un espace fortement soumis aux migrations internationales et dès lors aux nécessités des populations migrantes. De même les nouvelles préoccupations environnementales pourraient faire peser des contraintes nouvelles en termes de cohésion sociale, que ce soit sur le terrain de la santé, de la maîtrise des risques, de l'accès pour tous aux ressources, entre autres à l'énergie ou à l'eau, de l'adaptation énergétique des logements ou de la qualité du cadre de vie.

La question de la diversité à l'échelle urbaine est donc posée au travers non seulement de la question de la cohésion sociale mais également au travers de la présence même des diverses populations, par le biais de la définition des espaces qui leurs sont accessibles (cf. par exemple la capacité du logement social). Il en va de même pour les fonctions urbaines (type d'activités, problématique des industries urbaines) et dès lors des emplois qu'elles proposent. Enfin, notons que les visions issues des ateliers restent peu précises quant à la composante linguistique et culturelle de la diversité.

Questions:

- 1. Quel est le lien entre dualisation sociale (entre individus) et dualisation spatiale (entre parties de la ville) ?
- 2. En 2040, à quelle échelle la mixité devra-t-elle se concevoir dans l'aire métropolitaine ?
- 3. En 2040, en quoi la diversité culturelle et linguistique sera-elle un atout pour l'aire métropolitaine ?
- 4. En 2040, le travail et le rôle redistributeur des pouvoirs publics fondra-t-il encore l'intégration sociale ?
- 5. En 2040, quels modèles seront à l'œuvre (mixité, « empowerment », renforcement à la fois des identités spécifiques et du sentiment d'appartenance collective) pour assurer le fonctionnement de la société multiculturelle bruxelloise étendue à l'aire métropolitaine ?